ONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XX

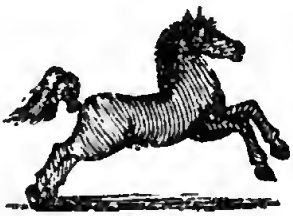

Palchetto D

Num.° d' ordine 1656

NAZIONALE

B. Prov.

VITT. EM. III

992

NAPOLI

B3-D5
II
992

# PHILOSOPHIE RURALE,

*O U*

# ÉCONOMIE

## *GENERALE ET POLITIQUE*

## DE L'AGRICULTURE,

*REDUITE à l'ordre immuable des Loix physiques & morales, qui assurent la prospérité des Empires.*

55
G 10181

# PHILOSOPHIE RURALE,

*OU*

# ÉCONOMIE

## *GENERALE ET POLITIQUE*

# DE L'AGRICULTURE,

*REDUITE à l'ordre immuable des Loix physiques & morales, qui assurent la prospérité des Empires.*

TOME SECOND.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
N. POLI

*A AMSTERDAM,*

Chez LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXIV.

ue le
traîne
qu'ain
préci
*Ton*

# MIQUE

*Objet source ; 3.° leurs avances;*
*4.° leu 7.° leurs rapport &*
*entr él'Agriculture; 10.° avec*
*l'indu richeſſes d'une Nation.*

## DÉPENSES
### STERILES
*Relatives à*
*l'Industrie &c.*

| Av | Avances annuelles |
|---|---|
| *pou* | *pour les Ouvrages des Dé-* |
| *de* | *-penses Stériles sont* |
| | ..... 0 ..... 9 ..... 9 |
| | ..... 0 ..... 5 ..... » |
| | ..... 0 ..... 2 ..... 6 |
| | ..... 0 ..... 1 ..... 3 |
| | ..... 0 ..... 0 ..... 8 |

*Total* ..... *premiers*

*Il n'* ..... *a rapporté*

*chaq*

NATIONALE VICTOR

# ÉCONOMIE
## GÉNÉRALE ET POLITIQUE
## DE L'AGRICULTURE.

### CHAPITRE VIII.

*RAPPORTS des Dépenſes avec la Population.*

C'EST ici le grand article, l'article par excellence quant aux intérêts de l'humanité, ſi, dans le vrai, l'étude des rapports & le ſoin d'approfondir tous les détails de la ſcience économique ne nous avoient appris que tout ſe tient, de maniere que le dérangement d'une partie entraîne celui de toutes les autres, & qu'ainſi il n'eſt aucun détail à préférer, préciſément parlant, comme auſſi au-

cun à négliger. L'intérêt de la population paroît néanmoins toucher de plus près que tout autre aux intérêts de l'humanité ; disons plus, c'est le seul objet du gouvernement économique & politique : car toutes les connoissances économiques, politiques & morales, & les devoirs des Souverains, ne doivent tendre qu'à la multiplication & conservation du genre humain. C'est le terme, c'est le but de la science du gouvernement des sociétés. Cependant il ne faut pas le considérer avec les sens d'une partialité aveugle, mais avec le télescope d'une charité éclairée & guidée dans ses recherches par la lumiere des vrais prnicipes.

Enonciation préliminaire.

C'est ici qu'il faut se rappeller la grande loi du condensement, établie au commencement du Chapitre précédent, comme l'effet & le but des bornes d'opposition que la nature a établies contre le mobile de l'étendue & de l'invasion, inhérent à toutes les substances actives ici-bas. Toute substance renferme dans son sein le germe de la perpétuité par le moyen de la régénération, & de l'accroît immense par le moyen de la multiplication. Comme tout est astreint aux besoins

de la ſubſiſtance commune, l'étendue d'une eſpece eſt une invaſion ſur le territoire prétendu par une autre eſpece. Delà vient que tout s'entre-dévore ici-bas. Il réſulte de cette loi inviolable de la nature, que le principe de la propagation eſt ſans bornes, & que celui de ſa réalité eſt aſtreint aux bornes de la ſubſiſtance, comme on l'a établi pour principe dans le *Traité de la Population* de l'Ami des Hommes. Cependant cette vérité ſi bien vue eſt aſſujettie à des rapports qu'on ne peut apprécier que par le calcul, & qui prouvent encore plus déciſivement & plus préciſément que c'eſt l'étendue de la ſubſiſtance qui regle auſſi celle de la propagation même. Il s'enſuit delà que l'eſpece vivante, à qui la ſubſiſtance fut donnée avec le plus d'abondance, & par préférence à toutes les autres, dut être ou devenir l'eſpece terreſtre la plus nombreuſe. Telle eſt la regle invariable de la population.

L'homme ayant la faculté de faire uſage & pâture de preſque tout, & de plus ayant reçu de Dieu le don de contraindre en quelque ſorte la nature à nourrir & élever les denrées les plus

propres à ſa conſommation, eſt en conſéquence devenu l'eſpece prédominante. C'eſt à ces principes phyſiques qu'il faut ſe réduire d'abord pour ſe mettre dans la voie de ſtatuer avec quelque certitude ſur une matiere auſſi importante que l'eſt la population, conſidérée relativement au bien commun des hommes mêmes ; mais en ceci, comme nous venons de le dire, c'eſt par les bornes qu'on parvient à connoître l'étendue ; qui n'auroit d'autre objet que d'aider à la fécondité indéfinie de la nature, en perdant de vue le contre-poids qui ſeul peut, ſelon l'ordre univerſel, opérer le condenſement & l'action, s'égareroit entiérement de la véritable route. Ainſi le Légiſlateur qui favoriſeroit uniquement la population, ſans avoir égard aux meſures de la ſubſiſtance & aux moyens de la multiplier, ne réuſſiroit qu'à multiplier un peuple miſérable, brigand par néceſſité, & en conſéquence bientôt détruit, ou par ſes propres beſoins, ou par les attaques de ſes voiſins.

On eſt étonné de voir, d'une part, preſque tous les anciens Légiſlateurs occupés ſouvent d'une maniere aſſez

barbare, du ſoin de borner la trop grande population. On voit encore une grande Nation agricole retenir, aux extrêmités de la terre, le cruel uſage de faire périr dès la naiſſance les enfants contrefaits, & qui ne promettent aucune croiſſance, ou qui ſurchargent à l'excès les beſoins les plus preſſants des familles. D'autre part, on a vu toutes les Nations dont les annales ſont connues, ou les exemples ſont récents, établir préciſément au période même de leur décadence & miſere, des loix ou des uſages pratiques, propres à favoriſer les mariages, & ces loix & ces uſages manquer alors exactement leur objet. Tout cela n'eſt autre choſe que l'objet important de la population, conſidéré ſans autre bouſſole que celle des inconvénients actuels & viſibles, ſans aucune notion des principes. Les premiers Légiſlateurs établiſſoient des colonies fortes & actives ſur des terreins neufs & fertiles par nature. Le travail favoriſé par des ſecours, étendoit rapidement les ſubſiſtances, & la population ſuivoit d'un pas égal. Le Légiſlateur inattentif ſur la vraie meſure, ſuppoſoit la continuation de la fécondité, &

s'inquiétoit d'avance de cette future population. A la Chine où la prédomination de l'Agriculture assure la durée de la production & la solidité des revenus, la population s'accroît pareillement en raison de ce que les loix cultivatrices sont plus ou moins bien observées; & comme les loix du pays & la singularité des mœurs, différentes de celles de toutes les Nations voisines, empêchent préciſément l'écoulement du superflu de la population chez les voisins, on y est sujet à de grandes mortalités, & une grande partie de la Nation y est livrée à une indigence extrême, suites de la surabondance du peuple. Cet inconvénient chez une Nation encore livrée aux ténebres du paganisme, a persuadé que c'étoit rendre service à la Société que de la soulager des membres inutiles & coûteux. Dans les Nations qui décroissent au contraire, la décadence ne provient jamais que du dépérissement des revenus. Ce dépérissement fait éclorre tous les désordres que nous avons prouvé ci-devant en être la suite, l'usure, les rentiers, les vices de l'administration des finances, les expédients destructifs, le briganda-

ge, la ſpoliation, le luxe de décoration, la recherche dans les dépenſes infructueuſes, dans les mœurs, dans les idées, &c. On s'apperçoit que les claſſes du travail manquent de ſujets, & l'on n'a garde de voir que cela vient de ce que les ſujets manquent de travail, de profits, de ſalaires, de rétributions. En conſéquence de cette adroite maniere de voir, on ſonge à planter & à retenir des miſérables, pour qu'ils ſoient forcés à travailler; mais ils meurent plançons ſur une terre deſſéchée, s'ils ne peuvent être tranſplantés ailleurs. Bien plus fructueux ſont ces autres aveugles, qui penſent mériter d'une ſociété en y fondant des hôpitaux; car ceux-là du moins, quoique maîtres des cérémonies de l'oiſiveté, recueillent les reſtes de la miſere errante & forcée, pour dénouer la tragédie de la ſociété par l'établiſſement d'un vaſte caravanſera ou hôtellerie publique. S'ils étouffent la poſtérité, du moins recueillent-ils leurs contemporains; au lieu que les autres, les Marieurs, ne font autre choſe par leurs ſoins & leurs dépenſes, que décreter la miſere paternelle, tout autrement affligeante que la

misere individuelle & isolée.

Ce n'est point ainsi qu'on fait le bonheur de l'humanité : il faut que les hommes vivent, qu'ils vivent de leur travail, & dans cette sorte d'abondance relative, qu'on peut appeller aisance, par laquelle chaque habitant puisse par sa dépense même contribuer à la prospérité commune ; que l'ordre de la Société ne laisse d'asyle nulle part à cette opulence oisive, avare & barbare, qui voudroit sacrifier l'humanité entiere à ses fantaisies & à son superflu ; que les grands soient les distributeurs des grandes portions qui entraînent les grands soins ; que les petits obtiennent de forts salaires en proportion de l'assiduité & de l'aptitude au travail opiniâtre & constant ; que chacun rempliſſe ici la carriere de la vie, & résigne en en sortant sa portion de travail & sa portion de fruits à un successeur aussi laborieux que lui. C'est ce cercle de labeur & de jouissance qui est l'objet de la vie physique de l'homme. Hors delà, la population s'accable elle-même, & n'est que rejet & excroissance de la nature. C'est donc dans ce cercle uniquement qu'il faut considérer la population pour la ren-

dre utile, abondante, durable, assurée dans ses effets & dans sa conservation.

Le Chapitre précédent, en faisant la description & la répartition de la Société d'après une mesure donnée, a fait aussi le dénombrement des hommes, & l'on pourroit s'en tenir aux proportions calculées, qu'il a prescrites relativement à cette partie intéressante, s'il n'étoit à propos d'étendre & d'analyser les vérités dont il a seulement marqué le point assuré. Tout le reste de cet ouvrage ne sera proprement que le développement raisonné des proportions de tout genre données dans ce Chapitre capital. Nous allons commencer par l'article primordial, & qui fait aller tous les autres.

La subsistance doit être regardée comme la racine de l'humanité.

Pour entendre, en homme d'état, la vraie & simple politique, qui est l'art de rendre les hommes utiles, & pour parvenir à être doué d'une portion de ce génie bienfaicteur qui fait les dignes fondateurs ou les solides décorateurs de la Société, il faut considérer la chose publique dans son principe, & l'ensemble entier de l'humanité, dans sa racine, la *subsistance*.

Toutes les parties morales & phyſiques qui affermiſſent la Société, dérivent delà & lui ſont ſubordonnées. C'eſt de la ſubſiſtance, c'eſt de ſes moyens que dépendent tous les rameaux de l'ordonnance politique. Le culte, en un ſens, n'eſt que purement ſpirituel, mais la loi naturelle nous inſpire & nous parle auſſi de devoirs relatifs à nos beſoins; les loix civiles qui ne ſont autre choſe primitivement que les regles de répartition de la ſubſiſtance; les vertus & les vices qui ne ſont que l'obéiſſance ou la révolte relatives à la loi naturelle ou civile; le gouvernement, les ſciences & les arts libéraux ou méchaniques, l'agriculture, le commerce, l'induſtrie, tout eſt ſoumis aux moyens de ſubſiſter. C'eſt-là cette vertu fondamentale à laquelle tient tout ce que l'homme laboure, navige & conſtruit, *quæ homines arant, navigant, ædificant, omnia virtuti parent.* Si l'on voit à cet égard quelque parité civile entre des ſociétés dotées de produits abſolument divers, c'eſt le commerce uniquement qu'il en faut remercier ou accuſer. Le commerce qui rend communes les productions par le moyen de l'échan-

gé, transplante avec la semence les autres fruits de la société. Mais supposez tout-à-coup les Nations isolées, comme le sont les Lapons & les Samoyedes dans leurs neiges, comme le seroient les habitants de l'isle de Terre-Neuve, bornés à subsister de leur pêche; & voyez quelles loix de partage des terres, quel soutien de population, quelles impositions, quelles sortes d'arts vous pourriez faire recevoir à ces gens-là.

Les causes physiques décident de la nature du gouvernement.

Les Législateurs modernes qui, sans examiner quelles pouvoient être les racines de ce genre dans les diverses Provinces d'un grand Etat, voudroient entreprendre de détruire toute différence dans les mœurs & usages, dans les Loix & Coutumes, dans les poids & mesures, construiseut évidemment sur le sable. Les Princes & les Ministres qui voulurent autrefois asservir les Nations, ou par la violence, ou par la corruption, étoient aussi stupides que barbares. L'état naturel d'une société qui se réunit, est de vouloir se gouverner elle-même; elle a peu de genres de biens, il faut peu de loix; c'est l'état de toute société naissante. Le corps entier de la Nation

eſt Magiſtrat, & la loi n'a pas beſoin de main-forte : c'eſt la République. Cet Etat naiſſant & occupé de ſes beſoins, craint auſſi peu de choſes, il ne vaut pas encore la peine d'être envahi. Pour multiplier les genres de biens, il faut multiplier les loix & pourvoir à la ſûreté. Le déſir s'éveille, chacun cherche à acquérir pour ſoi, & dépoſe ſa portion de Magiſtrature publique. Il faut main-forte à la loi, il faut une puiſſance tutélaire & impoſante pour garantir d'invaſion la ſociété laborieuſe & floriſſante ; c'eſt la Monarchie légitime, mais ſouvent peu aſſurée & peu durable.

Que le gouvernement donc, qui veut aſſurer ſon pouvoir & le préſerver de contradiction, loin de ſe noircir des atroces & périlleuſes précautions de la tyrannie, ou de s'avilir à dégrader ſon peuple, cherche à le rendre participant de tous les différents genres de biens & à tous les raffinements de produits. Dès-lors il doit prévoir les dangers de l'autorité anarchique qui lui eſt inſpirée par des intérêts particuliers : je dis anarchique, car l'autorité qui rompt les liens de la ſociété, détruit la puiſſance, & l'a-

néantiſſement de la puiſſance détruit l'autorité. L'abus eſt en tout ici-bas bien voiſin de l'ordre. Nous venons de donner la meſure de ce dernier. Je le répete, changez ou déplacez un chiffre, tout le calcul eſt dérangé. Un faux ton donné à l'harmonie de la ſociété, tout l'inſtrument politique ſouffre & ſe démonte, & l'accord eſt déſormais auſſi difficile à retrouver que le monde le ſeroit à ſe former par le concours fortuit des atomes d'Epicure.

En traitant donc ici de la population, branche principale & privilégiée des ſpéculations de la politique économique, il faut en chercher le principe dans ſa vraie ſource, & partir d'après les idées meres à cet égard.

L'homme ici-bas n'a que trois beſoins primitifs; 1°. celui de ſa ſubſiſtance; 2° celui de ſa conſervation; 3° celui de la perpétuité de ſon eſpece. Ces trois beſoins lui ſont accordés, ainſi qu'à toute eſpece créée; & avec le degré de vélocité relatif à la contexture de ſes organes & à l'étendue de ſes facultés. De ces trois, le premier eſt le ſeul impératif, le ſeul indiſpenſable, le ſeul individuel. Bien

des hommes ne veulent ou ne peuvent ni ſe défendre ni engendrer ; aucun ne peut vivre par autrui. Renoncer à conſommer, c'eſt renoncer à vivre. C'eſt à ce beſoin primitif qu'il faut rapporter la durée de l'humanité ; c'eſt aux moyens d'y pourvoir qu'il faut rapporter ſa multiplication que nous appellons *population*. La ſubſiſtance, la dépenſe eſt donc la baſe de l'objet que nous conſidérons en ce moment, & la ſeve de la population. Cherchons dans les voies de la nature & dans les leçons de l'expérience, la maniere la plus proſpere de faire ſubſiſter & multiplier le genre humain.

*Le beſoin* & le *déſir*, mobiles contraires. La vraie politique conſiſte à les rapprocher.

On croit communément que le beſoin eſt le principe de la volonté que nous appellons *déſir*. C'eſt confondre l'homme avec la brute que d'en juger ainſi. La brute n'a de déſirs que ſes appétits actuels ; l'homme a des vues plus étendues ſur le bonheur, & n'a, pour ainſi dire, d'appétits qu'en diſtraction de ſon attrait dominant, qui eſt de déſirer la jouiſſance d'une félicité accomplie & continuelle, ſans démêler bien diſtinctement l'objet de ſon déſir & le but de ſa jouiſſance. C'eſt le caractere diſtinctif & ſupérieur de l'eſpe-

ce humaine. Ceux qui cherchent la ſatisfaction de ce déſir par le rafinement ſur les appétits, ſe plongent volontairement & infructueuſement vers l'étable. Les autres ſe font des objets relatifs à leur caractere, à leurs préjugés, à leurs facultés, & plus ou moins ſatisfaiſants, ſelon qu'ils ſont plus ou moins dégagés des fers de la brutalité. De ce principe ſont provenues les diverſes idoles de nos paſſions morales, la liberté, la cupidité, l'ambition, la renommée, la ſenſibilité, &c.

C'eſt ſous ce point de vue que la politique doit placer l'homme dans ſes ſpéculations. Il eſt forcé à la ſubſiſtance & porté à la jouiſſance; d'où dérive que la ſubſiſtance la moins pénible eſt naturellement celle qui lui convient le mieux. La politique donc, qui eſt l'art de rendre les hommes utiles, obligée à débuter dans ſes ſoins par celui de leur procurer la ſubſiſtance, manque le principal mobile de ſon objet, ſi elle ne met en œuvre, pour y parvenir, que le beſoin, & qu'elle néglige, ou par ignorance, ou par fauſſeté dans ſes vues, le reſſort le plus actif & le plus ductile, qui eſt

le *désir*. Elle ne gouverneroit que des hommes sauvages & des brutes. La réunion de ces deux mobiles, le *besoin* & le *désir*, est le principe & l'effet de la société. Plus on les rapproche, plus on dirige leurs forces vers le même objet, plus on lie & corrobore la société : plus au contraire on laisse relâcher les liens qui les condensent, plus ils se séparent, plus aussi la société tend vers la dissolution.

Tel est le point dont il faut partir pour considérer en vrai politique les différentes formes de sociétés connues dans le temps des anciens & modernes, pour juger sainement des moyens de les accroître en biens, en forces & en population ; trois choses indissolublement liées dans l'ordre naturel, base nécessaire de l'ordre politique. L'homme est forcé par le besoin à chercher sa pâture, & porté par le désir à se la procurer, & à se l'assurer au moins de frais & de travail possible. Tel est le contraste qui rapproche sans cesse les humains les uns aux autres, & qui tend sans cesse à les séparer. Telle est la source de cette monstruosité dans l'état de désordre qui les tient presque toujours dans un état de

guerre & de carnage vis-à-vis les uns des autres. Ce flambeau doit déſormais nous guider dans la connoiſſance des principes des différentes ſociétés.

Etabliſſement des divers genres de Société.

Les premiers regards de l'homme virent des deſerts abondants en biens alimentaires, relativement au petit nombre des premiers humains. Ils conſommerent d'abord ſans effort les préſents ſpontanés de la Nature, & jouirent de la liberté & de la pareſſe; premiers objets de déſir pour l'homme inculte & ignorant. Mais les fruits n'ont qu'une durée paſſagere, & ne reviennent que l'année d'après, l'homme conſomme tous les jours; il vit la population s'accroître & les moyens de ſubſiſtance devinrent plus pénibles en proportion. Il fallut en conſéquence chercher de nouveaux objets de pâture, cultiver la terre; delà, les Nations agricoles; raſſembler & élever des animaux domeſtiques, origine des pâtres; courir les animaux ſauvages, leur tendre des pieges, ainſi qu'aux poiſſons, origine des Chaſſeurs & des Pêcheurs.

De ces trois façons d'être, dérivées de trois différents genres de ſubſiſtance, la premiere engendre les loix fi-

xes, les poids, les meſures & tout ce qui eſt relatif à fixer & aſſurer les poſſeſſions. Il falloit, avant de livrer ſa peine & ſa ſueur à la culture opiniâtre d'un champ, être aſſuré de la récolte & de la jouiſſance de ſes fruits. La ſeconde conſerva plus long-temps l'innocence & l'hoſpitalité, ſe livra aux ſciences, à l'aſtronomie, à la ſpéculation. Une vie occupée ſans effort, abondante ſans excès, aſſujettie ſans entraves, devoit montrer la nature humaine dans ſon beau jour. Il ne falloit que bien peu de loix à des hommes que rien n'invitoit à ſe ſouſtraire aux loix de la nature. La troiſieme enfin, quoique la plus mépriſable & aſſiſe ſur la baſe la moins aſſurée, ſe trouva plus convenable en général au libertinage naturel, à l'homme brutal. Celle-ci ne put recevoir que des loix de réunion de forces offenſives, des loix d'invaſion; car les loix de ſtabilité ſont fondées ſur les points phyſiques de ſubſiſtance qui tous étoient ici fortuits, incertains & épars. En vertu de ces mêmes principes, les premieres de ces trois genres de ſociété furent fixées, les ſecondes ambulantes, les troiſiemes errantes, pirates, brigan-

des, & toujours en raiſon de la nature & de l'eſpece de leurs moyens de ſubſiſter.

De ces trois formes de ſociété, la premiere put devenir en peu de temps nombreuſe dans des eſpaces reſtreints à la fertilité du terrein, comme multipliant les moyens de ſubſiſtance. La ſeconde ne comportoit qu'un petit nombre d'hommes commis à la garde des troupeaux; petit nombre, dis-je, en raiſon de l'étendue du terrein néceſſaire à la pâture. La troiſieme ne put être nombreuſe qu'en raiſon de ce que la proie fourniſſoit: & comme elle ne prenoit nul ſoin d'entretenir & de renouveller ce genre de proviſion, elle dut promptement être forcée à ſe jetter dans le brigandage & à agir offenſivement contre ſes voiſins réunis en ſociétés laborieuſes ou paiſibles. Les plus anciennes, les plus ſûres & les plus authentiques annales de l'humanité (abſtraction faite de toute autre maniere de les enviſager) viennent à l'appui de nos ſuppoſitions priſes dans la nature des choſes. Caïn, premier chef des agriculteurs, inventa, dit l'Ecriture, les poids & les meſures. Abraham & Lot, fils de freres

paſteurs, vertueux & liés d'amitié, ſont néanmoins obligés de ſe ſéparer, comme ne pouvant ſubſiſter, croître & multiplier enſemble. Nemrod, premier chef connu de Chaſſeurs, fut auſſi le premier conquérant; qualité qui ne peut être qu'une ſuite du brigandage.

Le temps & la multiplication de l'eſpece ont dû naturellement amener ces différentes ſociétés à ſe confondre & ſe réunir: les pâtres à ſe fixer & devenir agricoles, comme la race d'Abraham, ou à s'écarter dans des régions reculées, comme les Arabes, les Tartares, les Nations primitives du Nord & les peuplades errantes de l'Amérique.

D'entre ces Nations, celles qui ont plutôt ou plus tard reçu & exercé l'art primitif de l'agriculture, ont plutôt ou plus tard joui des avantages de la ſociété, de ceux de la réunion, de la population, des bonnes & équitables loix, des arts & des connoiſſances relatives; les autres ont vieilli dans la barbarie, décliné, en quelque ſorte, chaque jour en nombre, en connoiſſances & en facultés de toute eſpece.

Gouvernements

Je dis que ces différents genres de

ſociétés ſe ſont réunis & confondus, parce qu'en effet il a fallu, pour rendre une ſociété complette, qu'elle reçût & renfermât dans ſon ſein le germe & les qualités de chacun de ces genres primitifs. L'agriculture a fait la baſe, mais le nourriſſage de beſtiaux lui eſt devenu néceſſaire pour réunir les plaines aux montagnes, les dépaîtres aux moiſſons, les engrais à la cultivation. L'art offenſif reçu dans la ſociété, comme devenu néceſſaire à la ſûreté du territoire, dut bientôt y dominer, & par le poids de ſes forces, & par la direction & l'emploi de ſon temps, dévoué aux ſoins publics, tandis que chacun vaquoit à ſa choſe particuliere. Cette prédomination néceſſairement aſtreinte à des regles équitables ſans leſquelles elle eût fait invaſion, détruit & diſperſé la Société; cette prédomination, dis-je, fut la baſe de l'autorité ſouveraine formée par les loix. Comme l'art politique, ſoutenu par la force, a beſoin d'un chef, le gouvernement devenu ſuſceptible de quelque étendue, dut naturellement tomber dans les mains d'un ſeul. Delà d'abord la Monarchie tutélaire.

propres aux différentes Nations.

De la complication & du rapprochement des différentes ſociétés, naquit un nouveau genre de ſociétés ſecondes & poſtiches, moins aſſurées dans leur baſe & dans leur durée, comme auſſi moins ſuſceptibles d'étendue, inſuffiſantes pour former de grands empires ; cependant libres, riches, puiſſantes dans leurs petites limites, mais variables & paſſageres par leur excès, par la négligence, ou par les entrepriſes de leur voiſin & par la nature de leur condition conſtitutive trop expoſée à la concurrence. Ce ſont les ſociétés marchandes.

Nous avons dit que le partage des terres fut néceſſairement la premiere loi de réunion des ſociétés agricoles. Voilà le tien & le mien établi ſur le fond ; il ne le fut que pour aſſurer cette diſtinction ſur les fruits. L'échange du ſuperflu de ces fruits contre le ſuperflu du voiſin dont l'eſpece nous manque, eſt une ſuite naturelle de cet arrangement, & le commerce d'échange fut en conſéquence le premier lien de la ſociété. Le commerce mercantile & de revendeur, quoique n'ayant qu'une baſe ſeconde & dépendante de la cultivation, étoit

néanmoins si nécessaire, qu'il offrit un moyen assuré de subsistance. Qui dit moyen de subsistance, dit un gain, qui consiste en rétribution due au service de communication des biens entre les Nations. A côté donc de sociétés agricoles, il put, il dut, se former des sociétés marchandes, comme les greniers se forment à côté des moissons. Le Gouvernement Républicain convient à ces sociétés.

L'appui même & l'institution de ces sociétés renfermoit un germe de liberté. En effet la base de leur subsistance étoit leur industrie, la connoissance des routes & des séjours du superflu & du nécessaire, leur crédit acquis par l'habitude de les voir & revoir toujours propices, toujours exacts à tenir leurs engagements. Toutes leurs possessions consistoient en obligations dispersées & secretes, en quelques magasins, en dettes passives & actives dont les vrais Maîtres sont en quelque sorte inconnus, puisqu'on ne sait ce qui en est payé & ce qui en est dû. Toute richesse de tête & de poche ne donne point de prise à la Souveraineté, & par conséquent ne lui cédera rien, vérité à répéter

ſans ceſſe aux gouvernements des Nations agricoles qui s'étudient avec tant de ſoins à les rendre marchandes ; c'eſt-à-dire, à ſe dépouiller eux-mêmes. Le gros Marchand, Commerçant, Banquier, &c. ſera toujours un membre de République. En quelque lieu qu'il habite, il jouira toujours de ſon immunité inhérente à la nature de ſes biens diſperſés & inconnus, dont on ne voit que le lieu du comptoir. En vain l'autorité voudroit-elle en tirer les devoirs de ſujet, elle eſt obligée, pour l'engager à concourir à ſes deſſeins, de le traiter comme maître, de l'intéreſſer réellement, pour qu'il contribue volontairement au revenu public. Telle eſt ſon eſſence, telle importe même qu'elle ſoit.

Les ſociétés marchandes, déſignées ſous le nom de comptoirs, & en conſéquence compoſées d'êtres libres par nature, mais obligées de ſe faire des loix d'aſſociation, de dépôt & de ſûreté, dûrent recourir à la Souveraineté, ſans laquelle rien ne réſoudroit les cas majeurs, rien n'aſſureroit l'état du public & des particuliers ; mais à une Souveraineté mixte, variable, ſelon les variations dans les objets de profit,

profit, dans les moyens de ſubſiſtance précaire. Ce genre de Souveraineté ne comporte qu'un petit nombre de loix fondamentales, parce que la baſe de celles-ci eſt la ſtabilité, & que peu de choſes ſont d'une nature ſtable dans un tel état de poſſeſſions. En revanche elle comprenoit un grand nombre de réglements de détail & de police, parce que tout étant ici fondé ſur l'action continuelle, & changeante ſelon la diverſité des circonſtances, il falloit à chaque inſtant pourvoir à la déciſion des cas, & ramener les incidents multipliés au bon ordre, objet général de toute légiſlation. Il s'enſuit delà qu'une telle Souveraineté n'a pas beſoin d'un chef, & ne ſauroit même réſider ſur une ſeule tête. Il faut que les part-prenants au corps & aux avantages de la Société, veillent eux-mêmes à l'inſtruction & à la coopération de la Souveraineté; c'eſt la République : cet état d'ailleurs n'a pas continuellement beſoin de force militaire. Bienfaiſant pour ſes voiſins & occupé à leur ſervice, il les civiliſe en les rendant riches, ou pour mieux dire en donnant la qualité de richeſſes à leurs biens. C'eſt plutôt de ſon pro-

pre orgueil, enfant de la proſpérité, qu'il a tout à craindre. S'il change de nature & s'éleve juſqu'à l'ambition, il périra ou par ſes ſuccès qui bientôt lui feront trouver un maître dans ſon ſein, ou par l'interruption ou évaſion de leur commerce, ou par les revers qui le réduiront en Province de quelqu'Etat voiſin, c'eſt-à-dire, ſon petit territoire maritime; car pour le commerce il échappe & échappera toujours à la conquête & à l'oppreſſion, par le moyen de la ſuite & de la tranſplantation de ces hommes qui ont leurs richeſſes diſperſées en différents pays. Ainſi plus ces Nations précaires ſeront paiſibles, actives & parcimonieuſes dans leur proſpérité, plus elles ſeront utiles & recommandables aux Etats agricoles qui les avoiſinent; & plus il ſera de l'intérêt de ceux-ci, bien conduits, de les favoriſer & de les ſoutenir.

Telle eſt l'origine, la baſe & la forme des différents genres de ſociétés. Pour les conſidérer enſuite dans notre objet actuel, la *population*, on trouvera qu'il ne peut ſubſiſter, & ne ſubſiſte en effet aujourd'hui que trois ſortes de ſociétés; ſociétés agricoles,

ſociétés marchandes, ſociétés errantes & barbares. Celles du dernier de ces trois genres ont rompu toûs les liens qui les uniſſoient au reſte des humains. Elles doivent être conſidérées comme iſolées & deſtructives d'elles-mêmes dans leurs deſerts, incapables de porter leur population au-delà des moyens bornés, épars & preſque fortuits de leur ſubſiſtance. Redoutables par leurs brigandages, quand elles ſont portées par leurs beſoins à faire effort & ſaillie hors de leurs deſerts, à bon droit ravagent-elles tout ce qui ſe rencontre ſous leurs pas. Le butin amovible, comme les beſtiaux, les eſclaves, &c. ſont tout le profit qu'elles puiſſent faire. Les priſes ſur mer ſont les reſſources de celles qui ſe livrent à la piraterie. Les chevelures ſont tout le butin de celles qui ne ſont purement que chaſſereſſes ſauvages & barbares. Pour jouir vraiment d'une conquête, il faut s'attacher au ſol, c'eſt-à-dire, s'aſſervir au travail productif du territoire; mais la liberté eſt ce que ces peuples ont de plus cher. Quoi qu'il en ſoit, leur population eſt reſtreinte par les invincibles loix, qui bornent celle des fauves dans les forêts.

Sociétés marchandes ne sont qu'une dépendance des Sociétés agricoles.

Les sociétés du second genre, c'est-à-dire, les sociétés marchandes, ne sont qu'une dépendance de celles du premier, qui sont les sociétés agricoles. Ces dernieres sont seules naître & multiplier les biens, auxquels le commerce donne une valeur d'échange & la qualité de richesses; car si les biens ne reçoivent la qualité de richesses, on n'aura ni la volonté, ni le pouvoir de les faire naître. Ainsi ces deux genres de sociétés sont étroitement liés ensemble. La cultivation & le commerce ont contracté un mariage indissoluble. La mere est destinée à engendrer, mais elle ne le peut, si elle n'est fécondée. Il ne s'ensuit pas que cette figure décisive puisse être également appliquée à l'union de ces diverses sociétés de la France & de la Hollande, par exemple, en ce que la France peut donner asyle dans son sein à des étapes ou comptoirs de Commerçants: mais toujours sans préjudicier à la liberté de concurrence de l'Etranger, parce que cette concurrence est totalement à l'avantage de la Nation qui ne peut trop se procurer d'acheteurs & de vendeurs. Tout état agricole doit à la vérité protéger chez

lui le commerce rural, le plus important de tous : mais c'eſt dans la ſûreté & l'immunité que doit conſiſter cette protection : car du reſte, le Commerçant regnicole aura dans ce commerce tous les avantages ſur l'Etranger, qui eſt moins à portée de faire commodément, avec moins de frais & en temps & lieu, ſes achats & ſes magaſins. Cependant les ſociétés agricoles, maritimes même, ont beſoin du concours des voiſins réunis en ſociétés marchandes, pour s'aſſurer toujours le prix courant du marché général. D'ailleurs, il eſt vrai de dire que la liberté eſt tellement l'ame du commerce, qu'il eſt bien difficile qu'un territoire ombragé des étendards de la Souveraineté militaire, quelque légitime & réglée qu'elle puiſſe être, lui ſoit auſſi favorable que l'eſt la Souveraineté municipale, quoique ſujette à dégénérer en factions. L'expérience nous le démontre, & dans tous les temps & dans tous les climats. Les grands efforts du commerce ; les hautes entrepriſes, l'excellence du labeur & de l'économie en ce genre, ſont des fruits aſſurés des ſociétés maritimes libres.

Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion

relative à notre ſujet actuel, la population la plus nombreuſe doit, ſans doute, ſe trouver autour des ſociétés marchandes, & l'on y peut juger de la proſpérité de l'Etat par l'étendue de la population. Mais la parcimonie ou l'épargne qui peut ici favoriſer la population & la proſpérité, détruit l'une & l'autre dans les ſociétés agricoles. Nous avons démontré que dans l'ordre naturel & indiſpenſable, les hommes ne vivent que de productions; & leur tranſmutation en richeſſes eſt la ſeule opération qui faſſe aller la machine économique, qui forme & perpétue la ſociété. Dès-lors les uns ſont payés comme Propriétaires, d'autres comme Cultivateurs, les autres enfin comme induſtrieux. Les étapes de commerce ſont le ſiege & la capitale de l'induſtrie; leur épargne accroît leurs fonds, elles ne vivent que ſur le mouvement & ſur l'action; tous les hommes cherchant emploi & travail, s'y raſſemblent en foule pour y trouver leur ſubſiſtance. Là point d'oiſifs, puiſqu'ils n'y trouveroient point de ſubſiſtance. Là tous ſont employés à profit pour ceux qui les emploient, ſans quoi la baſe mê-

me de leur ſalaire, & conſéquemment de leur ſubſiſtance, manqueroit ſubitement.

Mais toute cette abondance, ce travail, cette population, en prouvant la proſpérité actuelle, dénotent auſſi leur dépendance. Ce ne ſont ici que des gens d'affaires qui emploient beaucoup de Commis & d'Agents, & qui dépendent, ainſi que leurs ſous-ordres, de la durée & de la quantité des profits. On voit encore que l'étendue de ces ſortes de ſociétés eſt aſſujettie à des bornes fort étroites: car les profits du ſimple métier de commerce de revendeur ne peuvent enrichir que de petites Nations. La concurrence du commerce d'Amſterdam & de celui d'Anvers n'a pu ſe ſoutenir; l'un a détruit l'autre. Ainſi de grands états ne peuvent ſubſiſter par le métier de commerce de revendeur. Ils doivent être vendeurs. Voilà leur commerce, & tel a toujours été celui des grands Empires, tant que l'agriculture y a été opulente. Tout le commerce des revendeurs en effet n'eſt fondé que ſur l'agence des grandes ſociétés. Les profits du commerce de revendeurs ſont autant de frais pris

ſur la choſe. Il eſt tout ſimple que chacun cherche à faire ſes affaires au meilleur marché poſſible, & qu'il ſe préſente à chaque inſtant de nouveaux Entrepreneurs qui tendent à les faire au rabais, & à épargner ſur la dépenſe. La baſe donc de la ſubſiſtance de cette ſorte de ſociété eſt non-ſeulement fort inſtable, mais encore & les efforts extérieurs & les ſiens propres tendent ſans ceſſe à la retrécir. Elle eſt forcée à chercher à diminuer ſes frais, de crainte que quelqu'autre ne lui enleve les pratiques; & comme de ces frais le plus onéreux de tous eſt l'emploi des hommes, elle réprouve elle-même ſans le ſavoir, ou du moins ſans y prendre garde, ſa propre population. Qu'eſt-ce en effet autre choſe que ſon ſoin pour les canaux, les ports, les recherches ſur le gabaris des bâtiments, ſur le genre d'agrêts, pour éviter les frais du travail des hommes; qu'eſt-ce, dis-je, que tout cela, ſi ce ne ſont les effets ſtudieux & continus de cette réprobation? Examinons ainſi la ſurabondance de la population dans toutes ſes parties, & nous la verrons par-tout repouſſée, juſtement proſcrite en tous lieux; & nous conce-

vrons peut-être alors de quelle importance il étoit de découvrir la vraie racine de la population, de connoître ſon étendue utile, ſes bornes & ſon véritable emploi. Hélas ! c'eſt faute de cette étude ſi néceſſaire, que la terre entiere n'a preſque été juſqu'ici qu'un théâtre d'erreurs & de fraude, ou de carnage, de miſere & de dévaſtation.

Sociétés agricoles, ſource de tous biens & de toute population.

Les ſociétés agricoles enfin ſont la ſource de tous les biens & de toute la population, & l'on ne connoîtra l'étendue dont elles ſont ſuſceptibles, quant à ce dernier point, que quand l'homme ſera certain d'être parvenu par l'opulence même aux dernieres barrieres de l'agriculture, de la fertilité de la terre & de la fécondité de la nature. Mais nous avons bien perdu notre temps en développant les principes renfermés dans les chapitres précédents, ſi le Lecteur penſe encore qu'il ſuffit de remuer beaucoup de bras pour avoir beaucoup de ſubſiſtance, & par conſéquent une grande population. La culture doit au contraire être regardée comme le commerce l'étoit ci-deſſus, c'eſt-à-dire, comme autant de frais indiſpenſables pris ſur la choſe, qui eſt le produit. Le point

utile & naturel eſt d'obtenir la choſe au moins de frais poſſible ; & comme le plus onéreux d'entre ces frais eſt l'emploi des hommes, l'intérêt de l'agriculture eſt, ainſi que celui du commerce, d'employer le moins d'hommes poſſible pour obtenir un égal produit. La même recherche que le Commerçant met en vaiſſeaux, agrêts, &c. pour faire à moins de forces d'hommes les mêmes voitures, l'Agriculteur doit la mettre en outils, animaux & autres aides de toute eſpece moins diſpendieuſe que ne l'eſt l'homme dans ſon entretien, pour parfaire les mêmes travaux & obtenir la même fertilité. Mais il y a cette différence entre l'agriculture & le métier de commerce de revendeur, que plus l'agriculture diminue avec profit le travail des hommes, plus cette épargne retourne à l'avantage de la population, plus le produit net ou revenu augmente, plus il y a de richeſſes annuelles diſponibles. Or on ne peut jouir de ces richeſſes que par le ſervice des hommes ; ainſi plus il y a de revenu, plus il faut d'hommes pour jouir de ce revenu. Au lieu que le Commerçant ne ménage ſur l'emploi

des hommes que pour ſe mettre au rabais, & aſſurer ſon ſervice dans la concurrence. Les reſſources du manufacturier ſont à peu près les mêmes. Il déſire (par erreur) le bas prix de la ſubſiſtance, au préjudice des revenus du territoire, pour tirer par-là du ſalaire, plus de profit ſur le travail de ſes fabricants.

Mais, dira-t-on encore, n'eſt-il pas vrai que plus il y a d'hommes, plus ils offrent leur travail à bas prix, plus on profite ſur la diminution du ſalaire dans l'agriculture, plus on en retire de produit net ou revenu, plus on profite encore dans la jouiſſance de ce revenu du bon marché du ſervice des hommes que l'on emploie, & des travaux & des ouvrages d'induſtrie. En ſuppoſant cette diminution de ſalaire, il faut ſuppoſer auſſi la diminution de conſommation des productions de bonne valeur, & en conſéquence la diminution de leur prix, celle du revenu & des achats des ouvrages de main-d'œuvre. Tout cela eſt aſſujetti à un ordre phyſique que la cupidité & l'inhumanité des riches ne peuvent éluder impunément. Ce divorce d'intérêts particuliers a été dé-

duit dans les chapitres précédents ; il ſera rappellé encore & remis ſous les yeux, dans ceux où nous traiterons préciſément de l'agriculture, du commerce & de l'induſtrie. Paſſons maintenant aux objets qui attaquent directement la population.

La population eſt elle-même ſa propre ennemie.

Par ce premier expoſé des racines & des meſures de la population, nous venons de voir que dans l'ordre apparent qui ſe préſente d'abord, elle eſt elle-même ſa propre ennemie. En effet, l'homme, à le conſidérer dans ſon état primitif, a tant de ſoins à prendre, relativement à la multiplicité & à la continuité de ſes beſoins, tant de travaux à faire, tant de fardeaux à lever, qu'ayant ſans ceſſe beſoin d'aide, & ne pouvant ſe faire aider que par ſa famille, il eſt tout ſimple qu'indépendamment de tout autre attrait qui le porte à ſon accroiſſement, il déſire d'abord de la voir augmenter en nombre. Il dira donc à ſa famille : *mes enfants, croiſſez & multipliez ; tenons-nous enſemble & aidons-nous réciproquement pour fournir à nos beſoins.* En raiſon néanmoins de ce que la famille devient plus nombreuſe, les beſoins s'accroiſſent auſſi, les limites du territoire s'é-

cartent. Une autre famille ſuivoit de ſon côté les mêmes progrès & la même extenſion ; à la fin il faut que les deux ſe rencontrent : & voilà la guerre motivée par la néceſſité. La guerre eſt, ſans contredit, le mal le plus deſtructif de l'humanité, & par conſéquent de la population. Mais il faut encore ſur cet article prendre bien garde d'être trompé par les apparences. Le meurtre, geſte naturel de la guerre, paroît être ſon plus terrible fléau contre la population. L'homicide eſt la mort d'un homme & de ſa poſtérité ; & cependant c'eſt par le retranchement des ſubſiſtances que la guerre eſt véritablement dépopulatrice par la ſurabondance même de la population. C'eſt ce que nous allons démontrer par une induction ſimple, tirée de l'exemple donné.

Voilà nos deux familles qui ſe rencontrent. Je les ſuppoſe, comme de droit, en ces premiers temps également braves, fieres & unies : ſans contredit au premier choc la plus nombreuſe l'emportera ; l'autre ſera obligée de ſe cacher & de ſe retirer. Mais je ſuppoſe cette derniere accoutumée à vivre d'un peu de ris, par exemple,

& de viandes boucanées. L'autre ; au contraire, agricultrice, ayant des beſtiaux, & accoutumée à l'abondance, auſſi-tôt que l'ennemi a diſparu, eſt obligée de retourner à ſes travaux. Suppoſé qu'elle ait choiſi une ſaiſon de repos, qu'elle ait porté ſes proviſions avec elle & mené ſes troupeaux, il faut que ces derniers s'étendent pour paître. D'autre part, les champs & les maiſons reſtent ſans défenſe, l'ennemi ſauvage & prompt ſort de ſes retraites & ravage tous ces biens diſperſés. Le vainqueur ne ſait où accourir ; l'ennemi fuit devant ſes pas, & l'incendie eſt derriere. La racine des ſubſiſtances eſt coupée, chacun ſe ſépare ; & courant à la défenſe de ſa maiſon, va périr en détail.

La force d'une Nation à la guerre ne dépend pas du nombre d'hommes, mais des ſubſiſtances.

Cette ébauche d'exemple priſe en petit, ſuffit pour nous faire voir que la force d'une Nation à la guerre ne dépend pas du nombre d'hommes, mais des ſubſiſtances. Pour que les ſubſiſtances ne manquent pas, il faut que ceux qui les procurent ne ſoient point détournés de leur travail, & que pour y vaquer en ſûreté, ils ſoient défendus par des hommes diſponibles, c'eſt-à-dire, par des hommes dont l'emploi

ne ſoit pas néceſſaire ailleurs. Pour alimenter ces hommes diſponibles, il faut que la production donne un excédent par-delà ce que les Cultivateurs doivent conſommer, & cet excédent eſt ce qu'on appelle *revenus*.

C'eſt donc de la quantité des revenus, c'eſt-à-dire, de la quantité de richeſſes, que dépend la force militaire des Nations : d'autant que la population elle-même ne peut être que proportionnée aux richeſſes, puiſque ce n'eſt, comme nous l'avons démontré dans les chapitres précédents, que la tranſmutation des ſubſiſtances en richeſſes par le moyen de la valeur vénale, qui peut opérer la pleine & entiere reproduction des ſubſiſtances deſtinées à devenir richeſſes. C'eſt cette reproduction qui eſt l'objet eſſentiel de l'économie politique des Nations bien gouvernées. Les guerres ſont donc plus difficiles & plus redoutables entre les Nations policées qu'entre les Nations barbares, quoiqu'elles ſoient moins effrayantes & moins déſaſtreuſes au premier coup d'œil. Pourquoi cela ? C'eſt qu'il y a infiniment plus à perdre. Là elle n'ébranle que des ébauches de ſociété ;

& ne ravage que des deſerts. Ici elle ne peut ſe ſoutenir que par les richeſſes ; elle détruit les richeſſes qui ſont deſtinées à faire ſubſiſter les Nations employées à la reproduction des richeſſes. La guerre alors frappe par contre-coup, ce qui eſt le plus dangereux des accidents. On eſt tout étonné de voir les cantons qui ont été le ſiege de la guerre, ſe relever de deſſous leurs cendres auſſi forts que ci-devant, tandis que les Provinces qui n'ont été frappées que par le dérangement des dépenſes attaquées dans la reproduction, languiſſent long-temps & quelquefois toujours dans la dépopulation & la ſtérilité. L'Eſpagne a porté, il y a deux ſiecles, la guerre avec fureur hors de ſon circuit, elle s'y eſt épuiſée, ſon territoire a été dévaſté & dépeuplé, & il l'eſt encore. A quoi attribue-t-on ridiculement un changement ſi ſubit & ſi durable ? A la pareſſe de ſes habitants, à leur avidité de l'or du Pérou & à leur émigration. On n'apperçoit pas qu'opprimés, dépouillés de leurs richeſſes, déconcertés dans leurs travaux, la conſternation, l'inertie, l'abſtinence, l'évaſion ſont les effets naturels & néceſſaires de ce déſaſtre.

C'eſt donc dans ſes accidents économiques qu'un vrai politique doit conſidérer le fléau de la guerre ; d'où s'enſuit que tout dérangement dans l'ordre économique eſt une guerre ſourde, mais prompte & infaillible, atroce & cruelle, livrée à l'humanité. C'eſt ce que la ſuite de notre examen ſur ce chapitre intéreſſant va nous détailler.

C'eſt dans ſes accidens économiques qu'il faut conſidérer le fléau de la guerre.

Revenons ſur nos pas, ou pour mieux dire, ne perdons jamais de vue notre bouſſole dans une navigation difficile & ſemée des écueils des préjugés. Il eſt de droit naturel & d'humanité & de devoir indiſpenſable, de multiplier le nombre de nos ſemblables. Mais il ſeroit inhumain de les faire naître pour les livrer aux ſupplices de la miſere ou des loix. C'eſt néanmoins le ſort que nous leur préparons inévitablement, en cherchant à multiplier les hommes par tout autre ſoin que celui de multiplier les ſubſiſtances. Qu'un particulier opulent ou aiſé faſſe des mariages dans ſon canton, c'eſt certainement une œuvre édifiante & de bon exemple, que de ravir à la privation ou à la débauche des êtres faits pour ſe conjoindre lé-

Multiplier les hommes ſansmultiplier les ſubſiſtances, c'eſt les vouer au ſupplice de la faim.

gitimement. Si le ſacrifice que fait le donateur, eſt ſeulement capable de fournir les premiers frais de l'établiſſement des conjoints, & tel qu'il les abandonne bientôt à leurs propres forces, il les ſéduit ſans le vouloir, & les engage dans la route inévitable de la miſere qui les attend dans peu de temps, à moins qu'ils ne trouvent quelqu'autre moyen journalier & renaiſſant de ſubſiſtance ; auquel cas ils ſe ſeroient bien auſſi utilement mariés ſans lui, & ſon intervention n'eſt qu'un ſoin charitable, mais mortifiant, de faire des appoints. Si au lieu de cela il fonde en totalité leur ménage & leur ſubſiſtance future en les mariant, la portion de bien qu'il emploie à cette généroſité, change de propriétaire ; mais comme cela ne fait aucun accroiſſement de ſubſiſtance, il n'y aura pas un homme de plus. Un gouvernement donc & une Nation qui regardent cet acte comme utile & fructueux pour la ſociété, ſe trompent du tout au tout : car ils devroient gémir bien plutôt de ſe voir réduits à ce régime infructueux, qui fut de tous temps ſignal de décadence, & chercher dans leur propre ſein le ver

rongeur qui les réduit à cette fausse & inutile spéculation, tandis que conformément au penchant de la nature, toutes les peuplades saines & vigoureuses, loin d'être réduites à exciter les mariages, ont toujours été embarrassées de l'excès de leur population. Qu'on donne d'autre part des immunités & des privileges aux peres qui élevent un nombre d'enfants; c'est agir conformément au droit naturel qui nous dit: ce pere paie un assez fort contingent à la société, *pauperes satis stipendii penderent si liberos educarent.* (*a*) Mais dans cet acte de justice, qu'on pourroit regarder comme objet d'émulation, on doit voir que c'est faire les plus grandes violences à la nature, que d'avoir rendu la paternité redoutable; & que le vrai moyen de lui rendre ses droits, est de laisser aux peres la force d'élever leurs enfants, & de faire ensorte qu'une perspective réelle leur montre de l'emploi & des salaires pour eux quand ils seront en état de travailler.

Pour assurer l'emploi & les sa-

Mais pour les trouver & les assurer cet emploi & ces salaires, il faut en revenir à nos principes; il faut

(*a*) Tit. Liv.

laires, il faut multiplier les richeſſes.

chercher à multiplier les richeſſes ; & pour en trouver les moyens, il faut ſortir des premiers âges de la Société, & voir l'ordre de la répartition des ſubſiſtances, le changer en ordre de rétribution proportionnée aux ſervices & aux travaux des hommes ; tel enfin que le repréſente le tableau. Là tout eſt ſtipendié ou ſoudoyé par la terre fertiliſée par ceux qui peuvent faire les avances des entrepriſes de l'exploitation. Ceux-ci ne travaillent & ne font travailler qu'à condition que la rétribution puiſſe renaître directement ou indirectement & avec profit de la retribution même. Pour fonder cette eſpérance de maniere à déterminer le Cultivateur à lui ſacrifier ſes avances, il faut que la valeur vénale des productions qu'il prépare, ſoit aſſurée par une habitude conſtante. Car c'eſt ſur cette valeur que tout ſon calcul eſt fondé, *lignum vitæ deſiderium veniens* (*a*), & c'eſt d'après elle qu'il apprécie ſon propre travail & le ſalaire de ſes Coadjuteurs. Cette valeur n'a d'autre fondement que la conſommation courante. C'eſt ainſi que la dépenſe prévient la cultivation ;

(*a*) Pro. Cap. 13. v. 12.

qu'une plus forte dépenſe faiſant hauſſer la valeur vénale, excite un plus fort travail, une plus forte production, plus d'abondance & de ſubſiſtance.

Pour avoir plus d'hommes, loin de reſſerrer les conſommations, il faut les étendre.

Loin donc que pour avoir plus d'hommes il faille reſſerrer la dépenſe de ceux qu'on a, comme cela ſemble ſe préſenter au premier coup d'œil, & comme l'enſeigne d'abord un Ecrivain bien accueilli & qui méritoit ſans doute au fond de l'être, puiſqu'il a eu depuis la bonne foi de ſe redreſſer lui-même & d'avouer ſon erreur, après avoir bien tout meſuré, & calculé les rapports réciproques des cauſes & des effets dans l'ordre économique; car il n'y a que le calcul qui puiſſe ici aſſujettir l'eſprit à des notions exactes ſur des vérités qui ſe préſentent ſous tant de faces: loin, dis-je, qu'il faille reſſerrer les dépenſes, il faut au contraire étendre & exciter la conſommation des productions de haut prix; puiſque plus on en conſomme, plus on en demande, plus on ſollicite la terre, plus on obtient de richeſſes ou de productions de la meilleure valeur, & plus la puiſſance d'un Etat s'augmente. Plus au

contraire on réduiroit les hommes à vivre de productions de vil prix, plus la terre ſeroit employée à fournir ce genre de ſubſiſtance, plus le revenu s'anéantiroit, plus la population diminueroit & plus l'Etat s'affoibliroit.

En un mot, la population a ſes bornes preſcrites par l'étendue des ſubſiſtances ou des richeſſes ; & ce n'eſt que l'accroiſſement de ces dernieres qui peut accroître la population. Pour entretenir la plus grande population poſſible dans un Etat, il faut qu'elle ſoit proportionnée aux richeſſes annuellement renaiſſantes, & à la rétribution que ces richeſſes peuvent procurer au menu peuple, afin qu'il puiſſe, conformément à ſa condition, étendre ſa conſommation ſur les divers genres de denrées dont la valeur ſe ſoutient par cette conſommation. C'eſt ce que l'aveugle avarice du vulgaire ne peut comprendre, que l'accroiſſement des ſalaires qu'il eſt obligé de payer, toutes autres choſes étant d'ailleurs à leur place ; que le hauſſement des ſalaires, dis-je, eſt la démonſtration, la cauſe & l'effet de l'accroiſſement des revenus.

Il y a toujours trop grand nombre d'hommes par-tout où l'emploi & le ſalaire néceſſaire pour les faire vivre avec une ſorte d'aiſance leur eſt refuſé. Si donc par le trop grand nombre d'hommes la rétribution étoit ſi foible & ſi partagée, qu'elle ne pût leur procurer que le néceſſaire rigoureux, en nourriture de vil prix, la valeur vénale des bonnes productions baiſſeroit à proportion du déchet de la conſommation. On verroit la terre ſe couvrir de mays, de patates, de turnipes, de bled noir, de pommes de terre, &c. Les revenus & la rétribution baiſſeroient dans les mêmes proportions, & les hommes deviendroient encore plus malheureux, toujours au détriment des revenus & de la rétribution, & au dépériſſement de la population même qui ne pourroit ſe ſoutenir, ni rétablir les revenus par ſa dépenſe. Le grand Prince qui exprimoit ſes déſirs pour le bonheur de ſon peuple, en diſant qu'il vouloit que chaque payſan eût une poule dans ſon pot, montroit autant la juſteſſe de ſon eſprit que la bonté de ſon cœur. Si la cupidité pouvoit avoir des vues ſaines, elle parleroit le

même langage, & diroit : je veux que mon peuple mange du pain de pur froment, & laiſſe le ſon aux porcs & aux chevaux ; qu'il ſoit vêtu de laine, que ſes vêtements ſoient bons & complets, qu'il ait des ſouliers & des botines, qu'il ait ſon chauffage, qu'il conſomme de la viande, qu'il boive du vin, ou d'autres bonnes boiſſons corroborantes. Il faut qu'il ſoit accoutumé à ſatisfaire en tout genre à ſes beſoins, parce qu'il veut trouver journellement dans ſon travail & dans ſon arrangement de quoi ſubvenir en tout à ſon bien-être. Par ce moyen mes terres abonderont en production de la plus haute valeur, mes champs ſeront couverts de beſtiaux, mes côteaux de vignobles bien provignés, mes prairies bien tenues, bien arroſées, bien fumées, mes bois nétoyés, foſſoyés, gardés, coupés à profit & dans leur temps, vuidés dans la ſaiſon ; & les revenus de mon Etat où j'ai la groſſe part, ſeront fort hauts, continuels & ſolides. J'exciterai même dans mon pays l'uſage des fêtes, des noces, & autres irritants d'une plus grande conſommation, & j'y trouverai deux

avantages,

avantages, l'un que mon peuple, plus gai & plus refait, travaillera mieux, l'autre que la culture & la production en feront de plus en plus excitées; les denrées plus abondantes, ſe ſoutenant toujours à un haut prix, mes revenus groſſiront d'autant. Avec ces revenus j'en impoſerai à mes voiſins, & la crainte de ma puiſſance réprimera leurs prétentions & leurs entrepriſes; comme auſſi je me garderai de les dépenſer pour leur nuire, non que je me ſoucie d'eux, mais parce que le déplacement de ma dépenſe deſſécheroit mes revenus, & parce que les guerres toujours nuiſibles à tous, ne ſont la plupart que forfanteries de nations, que des geſtes de fauſſe gloire, qu'une garniture giganteſque, groſſiere & rebattue de l'hiſtoire des peuples barbares & policés. La force des armes décide rarement; c'eſt la politique qui décide preſque toujours des intérêts des Princes, & c'eſt leur puiſſance qui fait valoir leur politique. Avec de grands revenus, moi & les Propriétaires, nous accroîtrons nos revenus, nous ferons réparer les chemins, faire des canaux, ouvrir des débouchés, conſtruire des ports;

nous multiplierons les marchés, nous fortifierons les frontieres, décorerons des Villes; nous éleverons des monuments exemplaires d'humanité, de ſageſſe & de puiſſance; toutes les Nations préſentes & futures admireront les faſtes de notre gouvernement & de notre proſpérité, ſous le point de vue pacifique de tranquillité, de bonheur, de dignité, de ſplendeur, d'illuſtration. Tout Citoyen s'ingéniera à ſervir nos beſoins & nos plaiſirs, & à exciter les uns & les autres. Nos richeſſes naîtront de leur aiſance; tout vivra dans la plus ſouple dépendance, parce que chacun aura ſa beſogne & ne pourra eſpérer mieux; & voilà encore pourquoi je veux le bien des autres, pour mon propre bien: car je ne m'oublie point, & la ſaine politique eſt de rapporter tout à ſoi. Ainſi parleroit la cupidité, même la cupidité la plus ardente; ainſi agiroit auſſi la charité bien ordonnée, ſi les trames de la cupidité lui permettoient d'agir.

Partout où les revenus décroiſſent, l'emploi

Ne cherchons point d'autre regle; par-tout où les revenus décroiſſent, l'emploi des hommes & le ſalaire viennent à déchoir. Où l'emploi &

le ſalaire manquent, il y a ſuperflu de population. Le ſuperflu de la population fait tomber les hommes en non-valeur, & les plonge dans la miſere & dans le dépériſſement, en entretenant même le dépériſſement de la rétribution qui devroit les faire ſubſiſter. C'eſt d'après l'expérience du fait réſultant de ce principe, que des Nations groſſieres ou des gouvernements à qui leur conſtitution ou les circonſtances ne permettent pas d'appeller le commerce au ſecours de l'accroiſſement de leurs revenus & des ſubſiſtances, bornant leurs vues & leurs eſpérances au produit actuel de leur territoire, ſe firent une loi d'exclure les Etrangers que la miſere obligeoit de s'expatrier, & qui étoient dépourvus de facultés ou de richeſſes néceſſaires pour former un établiſſement qui pût les rendre utiles. Cette police eſt affligeante & paroît inhumaine ; & cependant c'eſt malheureuſement par humanité pour les ſujets naturels de ces Etats, qu'elle s'exerçoit. Les Nations qui ſuivirent une autre politique à la fin du dernier ſiecle, dans le temps d'une faute capitale que fit un grand Etat, en s'ouvrant le

des hommes & les ſalaires viennent à déchoir.

flanc de ſes propres mains, ne s'en ſont bien trouvées qu'en raiſon des richeſſes conſidérables que les bannis emporterent avec eux, & en raiſon auſſi de ce que le territoire, ou l'induſtrie des autres nations firent place à ces nouveaux venus. Les refugiés peuplerent, cultiverent & vivifierent la Pruſſe, la Souabe, &c. ils n'apporterent d'autres fruits en Angleterre & en Hollande que celui de rendre l'argent bien plus commun, & d'y faire baiſſer le taux de l'intérêt, ſeule portion du territoire politique qui pût leur faire place. Encore étoit-ce dans leurs facultés que conſiſtoit l'effet d'un reſte de courage, dont le terme eſt l'action & l'eſpoir d'une retraite paiſible. Mais le ſort de la plus grande partie des malheureux habitants d'un Royaume qui tombe en décadence; eſt de languir & périr ſur les débris de leurs foyers, dépourvus de toute rétribution, & par conſéquent de toute participation au reſtant des ſubſiſtances, comme ils le pourroient être ſur une terre étrangere, où la loi dont nous parlions tout-à-l'heure ſeroit en vigueur. Sixte-Quint, dont les premiers & les plus pénibles travaux

d'adminiſtration avoient été de purger ſon Etat des brigands, refuſoit l'entrée de ſon pays aux Etrangers indigents & vagabonds qui vouloient s'y refugier, tandis que le Duc d'Olivarès, Miniſtre d'Eſpagne, cherchoit à favoriſer, par les mariages, la population, alors même que la miſere chaſſoit les habitants de ce Royaume. Quand les faits de ces temps ſi voiſins des nôtres ſeroient oubliés, la différence ſeule de ces deux conduites ſi oppoſées, démontreroit la diſtance de génie & de conduite entre ces deux hommes.

Inattention des Hiſtoriens.

Les Ecrivains qui nous ont tranſmis l'Hiſtoire des révolutions des Etats, ne nous parlent que de révolutions de trônes, & dédaignent celles des richeſſes des Nations, ſur leſquelles ſeules cependant tous les trônes quelconques ſont fondés. Sans doute que ces importantes remarques ne leur ont pas paru dignes de leur attention, ni propres à l'amuſement des Lecteurs. Ils penſent que le ſort de la multitude ne touche pas les cœurs livrés aux paſſions, n'ébranle pas les imaginations avides de merveilleux. Mais ce n'eſt pas à de tels

Lecteurs que l'hiſtoire peut être utile ; & des Hiſtoriens philoſophes ne devroient pas ſe borner à travailler ſi inutilement pour la proſpérité, & à ſatisfaire les goûts des hommes futils. La ruine de l'Eſpagne ſous le regne de Philipe II, cette révolution ſi durable & qui a eu tant d'influence ſur les événements arrivés depuis en Europe, n'a été remarquée ni dans ſes cauſes ni dans ſes effets. On a voulu la voir ſimplement comme une ſuite de la découverte des mines du Pérou qui ont enlevé une partie de la population de l'Eſpagne, dans le temps où ces mines funeſtes aux habitants du pays étoient la ſeule richeſſe du conquérant, le ſeul appui de ſa domination, & la ſeule reſſource de ſes infortunés ſujets, qui s'expatrioient & ſe retiroient en tous lieux. C'eſt cependant à l'or du Pérou qu'on a attribué la dépopulation de l'Eſpagne, tandis que c'étoit l'or du Perou même qui étayoit les ruines de cette Monarchie ; mais cet or n'a pas été ſuffiſant pour la rétablir, pour lui reſtituer cette multitude de milliards dont ſes guerres imprudentes & injuſtes, & ſes intrigues imaginaires & inſatia-

bles l'ont dépouillée. Le Prince arbitraire, également ambitieux, cupide, vain & préſomptueux, tranſporta tous les revenus, toutes les richeſſes d'exploitation du Royaume, toutes les dépenſes hors de ſon pays, & chez les Nations même qu'il vouloit ruiner. Il leur donna des forces pour le combattre : & le terme de ce délire a été que ſes ſucceſſeurs, héritiers d'un Etat dévaſté & d'une politique déſaſtreuſe, virent la dégradation totale de l'Eſpagne & de ſes moyens, & cette monarchie déſerte reſta renfermée dans l'intérieur d'une enceinte circonſcrite & défendue par la nature.

Nous l'avons démontré : dans l'ordre preſcrit par l'Auteur de la Nature, la dépenſe des richeſſes doit néceſſairement précéder la reproduction des richeſſes. Une Nation dépouillée de ſes richeſſes ne pourroit plus faire naître de richeſſes. En cet état, plus elle ſeroit peuplée, plus les beſoins ſeroient dévorants, & plus elle ſeroit dans l'impoſſibilité de ſubſiſter & de ſe rétablir, ſi la déſertion, derniere reſſource, ne procuroit des ſecours aux malheureux individus dans

d'autres pays. Il ne ſuffit donc pas d'avoir beaucoup d'hommes, ou, comme l'on dit, beaucoup de bras, pour avoir des richeſſes & des forces; c'eſt par les richeſſes au contraire que l'on a des hommes & des bras.

Ce n'eſt pas par le nombre des hommes qu'on doit juger de la puiſſance d'un Etat, mais par l'aiſance dans laquelle vivent ſes habitants.

J'ai honte de répéter ſi ſouvent une vérité ſimple & palpable. Elle a néanmoins tant de préjugés groſſiérement enracinés à combattre, qu'il eſt néceſſaire de l'appuyer dans tous les ſens, de la montrer ſous tous les aſpects. Ce n'eſt pas par le dénombrement des hommes qu'on doit juger de la puiſſance & de la proſpérité d'une Nation, ni par ſes nombreuſes armées, ni par la quantité des impôts; c'eſt par l'aiſance dans laquelle vivent ſes habitants; c'eſt, proportion gardée, par la quotité des revenus de la Nation même; c'eſt en un mot par ſes richeſſes. Ce n'eſt pas dans la plus grande multitude que conſiſte la proſpérité & la force d'une Nation: car ſi la portion de dépenſe pour chaque individu devient trop petite, la Nation eſt réellement pauvre, parce que la population ſurpaſſe les richeſſes, & dégrade alors les richeſſes.

Qu'entendez-vous par-là, me dira-

t-on ? Nous voulons bien vous paſſer vos principes, quoique juſqu'à préſent nous euſſions ſu que le ſuc des plantes faiſoit vivre les hommes, mais non pas qu'il les fît naître ; néanmoins pour ne pas vous entendre de nouveau reprendre vos racines de richeſſes, nous ſommes d'accord que c'eſt la riche dépenſe qui engendre la population. Mais en la dégradant de nobleſſe, ne veuillez pas du moins la retrécir, & permettez que, puiſqu'il faut qu'on conſomme, par exemple, cent millions de ſeptiers de bled pour en ravoir le même nombre de meſures l'année prochaine, nous les faſſions conſommer par ſoixante millions de nos ſemblables, au lieu de n'en ſouffrir que dix millions, qui, eux repus, donneront le reſte à leurs chiens, leurs chevaux & leurs moineaux. Autrement autant vaudroit, pour n'en pas faire à deux fois, les brûler, & la conſommation du feu reviendroit ſans doute au même pour la reproduction.

On ne m'aura pas lu, ou, qui pis eſt, on m'aura mal lu, ſi l'on m'accuſe de rien outrer dans mes principes : l'exiſtence de tant de pénibles

calculs eſt une preuve de notre attention à chercher & fixer le vrai point pour nous y tenir. L'on y a vu que la dépenſe de chaque homme eſt au profit des autres hommes. Si au contraire les riches d'un Royaume achetoient annuellement, pour la brûler, la partie de la récolte que les Cultivateurs ont à vendre, ceux-ci pourroient à la vérité, avec l'argent de cette vente, faire renaître la même récolte l'année ſuivante : mais ces riches ſe priveroient par ce procédé de la jouiſſance de leur revenu employé à anéantir la ſubſiſtance & la rétribution des autres claſſes d'hommes, auxquels ce revenu auroit été diſtribué, s'il avoit été dépenſé à leur profit. Or ces hommes dont la ſubſiſtance & la rétribution ſeroient directement ou indirectement anéantis, ne pourroient plus ni ſubſiſter, ni contribuer chacun par leur emploi à la reproduction ſucceſſive des richeſſes. Nous avons vu par tous les détails dans leſquels nous ſommes entrés, que dans le nombre d'hommes déterminé par la quotité des richeſſes, tous contribuent, tous concourent à la reproduction de ces richeſſes. Le calcul les a tous appré-

ciés, & vous venez rompre ce cercle de proſpérités, exprès pour me faire une objection auſſi déplacée. Il n'eſt donc pas vrai qu'il ſuffiſe pour entretenir les richeſſes & la population d'un Royaume, que les reproductions s'y perpétuent en pure perte pour une grande partie des habitants. Nos principes fixés à l'ordre du Tableau économique ſont inébranlables: car l'ordre de ce Tableau n'eſt qu'une formule de démonſtration rigoureuſe de l'ordre naturel. Ce n'eſt point comme fardeau ſur la terre, que nous voulons livrer les ſubſiſtances à la conſommation; c'eſt pour ſuivre l'ordre de la nature & de ſon ordonnateur qui nous preſcrit de demander le pain quotidien & rien au-delà, parce qu'il ſavoit bien que le pain du jour eſt la ſemence de celui du lendemain. Qui dit conſommation ne dit pas déperdition; gâter les ſubſiſtances n'eſt pas les conſommer. Il eſt néceſſaire au contraire que les ſubſiſtances ſoient précieuſes pour qu'elles ſoient abondantes, parce que comme il en coûte beaucoup de frais & de travail pour les faire reproduire, l'homme ne ſacrifiera pas ſes frais & ſa peine pour

obtenir des choſes inutiles. Sans contredit ſi des riches payoient bien cher les productions pour en faire des déperditions extravagantes, cela paroîtroit revenir au même pour la reproduction, ſi l'on n'enviſageoit que le débit & non l'uſage des biens, parce que le prix qu'elles leur auroient coûté paſſant dans les mains des Cultivateurs qui ne ſont pas fous, & à qui leur profeſſion défend de l'être, ceux-ci l'emploieroient à payer de bons ſalaires, à entretenir de forts atteliers, & à faire reproduire. Peu leur importe après ce que deviennent leurs denrées, pourvu qu'ils en reçoivent un bon prix : cela ne formeroit dès-lors & pour un moment, qu'une ſociété tronquée, réduite à la claſſe des Cultivateurs, qui ne pourroit reverſer à la claſſe ſtérile que l'argent du déprédateur. Or ce n'eſt pas ſimplement de l'argent qu'il faut à cette claſſe, ainſi qu'aux autres, c'eſt la ſubſiſtance même qui s'achete avec l'argent, & qui fait revenir l'argent dans les mains du Cultivateur, pour payer le revenu du Propriétaire. Si donc la claſſe ſtérile dont la ſubſiſtance ſeroit brûlée, avoit recours à

l'Etranger pour les achats de ſa ſubſiſtance, l'argent qui paſſeroit dans les mains des Agents de cette claſſe & même des autres ſoudoyés, ne reviendroit plus dans celle du Cultivateur, ni dans celle du déprédateur. Ces riches, tels que vous les ſuppoſez, ne ſauroient donc être qu'une fiction, à moins que vous ne les ſuppoſiez, dépoſitaires du prétendu ſecret de feu Nicolas Flamel : car on ne ſauroit être riche que de ſon propre revenu. Chacun ſur ſon patrimoine forme un petit état aſſujetti aux mêmes loix économiques que les grands Etats que nous calculons. Celui qui écarte ſa dépenſe du verſement ordonné par ces loix, eſt un malfaiteur qui nuit aux autres hommes, & qui ſe ruine lui-même plus ou moins promptement, en raiſon de ce qu'il s'écarte plus ou moins de ces regles. A plus forte raiſon, s'il brûle ſa dépenſe, brûle-t-il ſon fonds. Un petit nombre de diſſipateurs peut bien ſcandaliſer la ſociété dans un grand Etat, ſans que leur dérangement ſoit ſenſible par ſes effets, & bientôt leur patrimoine envahi reconnoît de nouveaux maîtres. Mais quand le courant des mœurs d'une

Nation jette le plus grand nombre des Propriétaires dans ces dérangements de divers genres ſelon les uſages nationaux, & palliés ſous ce joli mot de *luxe*, alors le reverſement des dépenſes étant généralement intercepté, leur influence ceſſe, la production languit, les revenus dépériſſent, la Nation tombe en décadence, & vainement ſe conforme-t-elle aux vues de la politique des Princes, qui s'épuiſent en payant chérement de fortes alliances, &c. toute détraction l'affoiblit, tout effort l'ébranle, toute guerre la dépouille. On eſt frappé de voir les revers toucher de ſi près à des temps de prédomination; on en accuſe les cauſes ſecondes, & l'on ne voit pas que ces événements ſont dans le principe deſtructif de la puiſſance, & que la Nation ſe ſeroit bien ruinée & démembrée d'elle-même ſans que perſonne s'en mêlât.

S'il eſt une Nation dans l'Univers où les grands Propriétaires ſoient indépendants, c'eſt certainement en Pologne. On aſſure (car je n'y ai point été) que la haute Nobleſſe y tient toute la partie cultivatrice dans la plus abſolue dépendance pour la ſervitude,

& toute la ſeconde Nobleſſe par la pauvreté. Nous ſavons certainement que cette fiere Nobleſſe tient dans ſes mains toutes les portions de la ſouveraineté auxquelles l'indépendance & une ſorte d'anarchie combinée peuvent atteindre. En cet état, toute la glebe lui appartient, & le colon borné à l'eſpoir de ſa ſimple ſubſiſtance, ne travaille que pour elle. S'il étoit poſſible d'enfreindre les loix phyſiques de la nature, comme d'uſurper ſur les loix morales, certainement ces Propriétaires ſeroient bien les maîtres de tout brûler ou de tout dépenſer loin de leurs foyers. Ce ſont cependant les plus réſidents de tous les Propriétaires, & la loi de l'indigénat eſt une précaution ſage qui cloue la conſommation aux portes de la reproduction. Leur conſtitution partiale ne met en œuvre que le *beſoin* des Cultivateurs, & leur interdit le *déſir*. Delà vient la dépopulation de cette vaſte & fertile contrée. Le faſte des Grands eſt du moins pour eux un beſoin à ſatisfaire par les produits de la culture, ce qui la ſoutient contre l'état de langueur où elle eſt. Ce beſoin qui ne ſemble propre qu'à accroître leur luxe, la

perdroit entiérement, ſi elle n'étoit pas la reſſource unique de toute leur jouiſſance.

Il eſt ſur-tout néceſſaire que le menu peuple ſoit en état de conſommer des productions de bonne valeur.

On voit par tout ce que je viens d'énoncer, qu'il s'en faut bien qu'il n'entre dans mes vues de borner la population pour pourvoir à la voracité d'un petit nombre. C'eſt préciſément ce que fait la miſere contre laquelle je combats. Mais il eſt des proportions à tout, *eſt modus in rebus, ſunt certi denique fines, quos ultra citraque nihil poteſt conſiſtere rectum.* Ce ſont ces proportions en-deçà & au-delà deſquelles on tombe dans l'erreur que je cherche & que je tâche d'établir. Sur cent millions de ſeptiers de bled vous voudriez faire vivre ſoixante millions de perſonnes ; je le voudrois bien auſſi : mais il faut environ trois ſeptiers de bled par tête pour le courant de l'année, par conſéquent ſi votre territoire ne peut porter que cent millions de ſeptiers de bled, il n'y aura certainement que 33 millions de perſonnes ſur vos ſoixante, qui puiſſent conſommer du bled. Eh bien ! direz-vous, ceux-là ſuffiront pour ſoutenir la valeur vénale de cette denrée, & les autres vivront d'autres

menues productions ; car nous avons beſoin de pauvres pour tous les ſervices pénibles de la ſociété. Eh oui ! je l'ai ſouvent entendue cette charitable réflexion. Vous avez beſoin de pauvres pour les fouler aux pieds ; mais la nature, notre mere commune, s'oppoſe à ce fatal arrangement. Votre raiſonnement ſeroit fort bon, ſi la terre s'étendoit devant vos calculs, comme le ciel devant la lunette des Aſtronomes. Mais votre territoire eſt circonſcrit & borné ; ce qui en ſera employé à rapporter ces productions mêmes que vous abandonnez au pauvre peuple, ſera autant de dérobé aux productions de valeur. Car l'Etranger ne s'aviſera pas de vous apporter de telles denrées pour les vendre au bas prix que vos pauvres en peuvent donner, qui ne paieroit pas les frais du tranſport. Ainſi donc voilà vos terres livrées à des productions de vil prix & de mauvaiſe qualité, & qui ne vous rapporteront pas de revenu. Comme les pauvres engendrent, & plus que d'autres, la portion de terre en patates ou bled noir, dans votre hypotheſe, augmentera chaque jour ; & petit à petit,

voilà un Etat ſans revenus, ſans Propriétaires, ſans Soldats, ſans Chefs & ſans Souverain. Nous avons donc démontré que tous ces pauvres ne ſubſiſteroient qu'au préjudice de la reproduction des revenus, & que la terre, au lieu de changer la pluie en or, la changeroit en marcaſſite du plus bas alloi.

Direz-vous que le remede eſt dans la multiplication même de l'eſpece; qu'on ne ſouhaite des pauvres que parce que la néceſſité eſt mere de l'induſtrie; que cette nouvelle peuplade s'ingéniera pour améliorer ſon état, entreprendra des manufactures qui auront par-tout la préférence, à cauſe du bas prix de l'entretien des ouvriers, qui favoriſera le débit des choſes ouvrées; & que le produit des manufactures ſera une nouvelle ſource de revenu, avec lequel nous acheterons les bonnes productions de l'Etranger. Ceci nous rejette dans le chapitre de l'induſtrie que nous avons touché en paſſant, & que nous examinerons à fond ci-deſſous. Il me ſuffit maintenant que vous ſoyez forcé à m'accorder, que votre peuplade de miſérables envahira le terrein deſtiné

à fournir aux aisés d'excellentes productions. Nous voilà donc tous réduits à vivre d'herbages & de bled noir, quant à notre fonds. Vous supposez qu'avec cela nous allons faire de belles choses, que ces belles choses nous apporteront de l'argent, & qu'avec cet argent nous acheterons les denrées de l'Etranger, c'est-à-dire, que nous fonderons ses revenus. Sans examiner si le proverbe qui dit que *pauvres gens ne peuvent faire que de pauvres affaires*, a tort; sans vous demander avec quoi nous acheterons les matieres premieres que nous n'aurons plus, & formerons en un mot les avances nécessaires pour de tels travaux & de tels magasins; sans m'enquérir si vous avez jamais vu la richesse faire son séjour au sein de la pauvreté, & un Marchand de vin qui ne but que de l'eau lui & tout son monde, je vous demande seulement si, en supposant la chose possible, vous comptez faire une bonne opération, en supprimant vos revenus fixes & productifs pour les retrouver chez l'Etranger, par l'entremise de vos Commerçants, qui ne compteront point avec vous ni avec l'Etat. Si vous

penſez que le monde entier pût fournir de travail à 20 millions d'ouvriers de manufacture, auxquels vous ſacrifieriez votre territoire pour leur fournir une nourriture de vil prix. Si en ſuppoſant la choſe poſſible & avantageuſe, vous voulez poſer en fait auſſi que les autres Nations ne courront pas ſur vos briſées manufacturieres. Je vous demande enfin ce que vous feriez dans un état où il n'y aura pas un homme diſponible, où tous ſeront liés à l'attelier qui leur doit procurer leur ſubſiſtance, où, en vous replaçant ſur le Tableau qui eſt l'emblême de toute exiſtence politique, vous ne vous retrouverez plus que pauvres artiſans dans une des trois claſſes, qui, dépourvue des deux autres, ne repréſente plus que le lit d'un torrent deſſéché. Vous devez ſentir qu'il eſt heureux qu'un tel Etat ſoit un être de raiſon, & qu'à ſe repaître de rêves, il faut du moins en faire de gracieux.

Cependant je ſuis plus accommodant que vous ne penſez; je ne borne point les manufactures dans un Etat: pourvu que l'excès ne retombe point ſur la Nation, je les laiſſe aller d'elles-

mêmes ; je ne provoque pas le luxe, je ne fais pas baiſſer le prix des productions du cru, pour procurer du débit, en diminuant les dépenſes des fabricants : car je ſoutiens qu'on ne doit pas leur ſacrifier les revenus de la Nation. A cette condition je laiſſe les Entrepreneurs multiplier avec une libre concurrence de commerce étranger, les manufactures autant qu'il leur plaira. Mais n'eſpérez pas que cet emploi de fabricants puiſſe accroître la population, au préjudice des revenus du territoire, qui font ſubſiſter les autres claſſes d'hommes. Les Entrepreneurs de manufactures ſont des gens prudents qui marchent avec poids & meſures, & l'on voit le point où ils doivent s'arrêter.

C'eſt néanmoins à cet état meſuré que ſe borneroit le plus fortuné ſuccès de vos fauſſes idées ſur l'accroiſſement de la population. S'il eſt donc néceſſaire de l'étendre, il eſt néceſſaire auſſi d'accroître les revenus & les dépenſes qui la font ſubſiſter ; or votre maniere de l'accroître eſt préciſément ce qui la diminue, la détruit & l'éteint. Elle eſt reſtreinte à certaines bornes ; mais ces bornes ne ſont

Il eſt néceſſaire d'étendre la population, il l'eſt auſſi de la borner.

pas arbitraires : elles tiennent à des regles par l'obſervation deſquelles la nature ſervie & excitée ſelon ſes propres loix, étendra chaque jour ſes dons & les véritables ſubſiſtances. Les bornes phyſiques de la population invinciblement aſſujetties à ſes productions, acquerront la même extenſion. C'eſt ainſi ſeulement qu'il faut être populateur. Nous avons donc le dénombrement de la population d'après une maſſe déterminée de revenus. Augmentez les revenus, la population s'étendra à meſure : ſortez de cette regle, vous ne tenez rien. Tout eſt méandre, tout eſt égarement aboutiſſant toujours à la dépopulation & au déſert.

On ne peut étendre la population, qu'en étendant ſes bornes phyſiques.

Lorſqu'une Nation tombe dans le dépériſſement, la population y excede toujours les richeſſes. L'indigence paroît par intervalles diminuer à meſure qu'elle chaſſe les hommes. Ainſi des Nations indigentes ſe ſentoient ſoulagées quand elles envoyoient des peuplades faire irruption & s'établir dans d'autres pays. La fauſſe politique penſe au contraire qu'il faut alors augmenter la population pour accroître les richeſſes & réparer le dépériſſe-

Lorſqu'une Nation tombe dans le dépériſſement, la population y excede toujours les richeſſes.

ment d'un Etat, & que l'impôt peut toujours enlever les richeſſes, pourvu que les hommes ſe multiplient beaucoup pour accroître & perpétuer les richeſſes par leur travail. Un Laboureur qui retrancheroit la nourriture à ſes chevaux, penſeroit-il à en augmenter le nombre pour s'enrichir ? La fauſſe politique livrée à de telles erreurs eſt donc bien déréglée & bien aveugle.

La dégradation de la population dans les Provinces, ne ſuit pas d'abord la dégradation des richeſſes : car lorſque la culture dépérit, les revenus s'anéantiſſent avant que la terre refuſe entiérement la nourriture aux habitants, qui peuvent encore par leurs foibles travaux ſe procurer de petites & miſérables récoltes pour leur propre ſubſiſtance ; mais on ne peut plus les faire contribuer aux beſoins de l'Etat, ſans les forcer d'abandonner leur culture & de s'expatrier. Cette population indigente eſt donc une population infructueuſe pour l'Etat, une population qui ne peut contribuer ni à ſa proſpérité ni à ſes forces. Si l'on en déplace une partie, du terrein d'où elle arrache ſon néceſſaire rigoureux,

pour lui faire porter les armes, il faut la faire ſubſiſter, & c'eſt cette ſubſiſtance même qui manque, & non les ſoldats. C'eſt la ſubſiſtance des armées, dis-je, qui manque à une Nation indigente qui ne peut plus contribuer à la dépenſe des armées. Une population qui faute de richeſſes néceſſaires pour une bonne culture, ne peut exiſter que dans la miſere, eſt donc une population ſurabondante dans les pays mêmes où l'on manque d'hommes, parce que les richeſſes manquent aux hommes; dans les pays, dis-je, où le vulgaire penſe qu'il lui ſuffiroit d'être fort nombreux pour s'enrichir, tandis que dans ces pays dévaſtés le néceſſaire manque aux hommes pour exiſter, & qu'ils ont ſouvent les yeux tournés vers l'expatriation.

Un Royaume ne peut donc proſpérer par ſa population, qu'en raiſon de la rétribution & des ſalaires fournis par des revenus qui s'obtiennent par des richeſſes & par des avances. Les guerres déſordonnées, les impôts ſur les hommes & tout autre impôt illuſoire, ou qui ſe tire en ricochet, une adminiſtration qui gêne le commerce,

merce, & qui anéantit par conſéquent la valeur vénale des denrées ; en un mot, toute cauſe qui détruit les richeſſes, détruit radicalement les revenus, les hommes & les forces d'une Nation.

La guerre & ſes moyens ſont l'inſtrument de la puiſſance, mais ne ſont pas la puiſſance, il s'en faut bien. Ne voudra-t-on jamais s'appliquer à connoître ce que c'eſt que la guerre, & de combien ſes ſuccès ou ſes revers influent ſur l'état des Nations ? Quant à ce dernier point, ſans aller chercher fort loin des exemples qu'on trouveroit dans tous les temps, ſemblables à ceux que je vais citer, mais qui ſeroient moins préſents à nos yeux, conſidérons le théâtre des guerres de Flandre. Dans cette longue ſuite de ſcenes ſanglantes, que manqua-t-il aux Eſpagnols pour en remporter le plein ſuccès ? Eſt-ce les bons ſoldats, les grands Capitaines, la conſtance, l'atrocité de la guerre, les victoires, les tréſors mêmes ? Rien de tout cela. Les redoutables bandes Eſpagnoles ſoutinrent & accrurent leur réputation dans cette école fameuſe. Les Ducs de Parme & d'Albe, les Spinola, des

hommes enfin dans tous les grands grades s'y couvrirent de gloire. Tout l'or du Pérou, toutes les richeſſes du territoire de l'Eſpagne, bien plus précieuſes encore, vinrent s'y perdre pendant près de 50 ans. Au bout de cela les Provinces-unies, entretenues, ſans le ſavoir, par les tréſors qu'on avoit diſſipé pour les détruire, ſe trouverent dans l'opulence. L'Eſpagne plus inſtruite de l'art militaire que de la politique de la guerre, étant épuiſée, & au bout de ſes reſſources, ne put obtenir la paix de ſes ſujets indignement traités, qu'en leur accordant la liberté abſolue, mettant également en oubli ſes droits légitimes, le ſiege d'Anvers & tous les exploits que Strada fait ſonner ſi haut. La ruine de l'Etat & du peuple demeura à la puiſſance débilitée, ſa population excéda la ſubſiſtance & ſe diſperſa; & ſon ennemie, qui n'étoit encore qu'une émeute mal liée, devint tôt après Nation & Puiſſance. Qu'on liſe dans le Chevalier Temple le détail de la négociation de Nimegue, pour terminer une guerre où la Hollande preſque conquiſe, refuſa elle-même la paix; on verra que l'in-

trigue & l'adreſſe du cabinet à déſunir & engager les alliés, firent tout le ſuccès de ce traité. Si les victoires ſuffiſoient pour donner la loi à ſon ennemi, la politique n'auroit pas eu beſoin alors d'être ſi déliée. Au traité de Riſwich, après bien des victoires & des conquêtes, les vaincus firent la loi au vainqueur. Enfin, après 60 ans de lauriers & de victoires, quelques échecs reçus au-delà de nos frontieres, mettent la France, affoiblie par tant de guerres ruineuſes, à deux doigts de ſa perte; ſes nombreuſes armées & ſes conquêtes n'en impoſoient point à ſes ennemis. Pourquoi cela? C'eſt que les dépenſes anéantiſſoient les revenus; la France avoit recours à des reſſources qui annonçoient la fin de ſes forces; ces petites reſſources étant épuiſées, elle offrit vainement de recevoir la loi de ſes voiſins. L'Etat encore entier, en apparence, alloit périr tout à la fois, quand il dut ſon ſalut, non à des victoires, mais à des événements inopinés & indépendants des armes, à la mort d'une ſeule tête, à un changement d'intérêt entre les Puiſſances belligérantes & à une révolution de

Cour. Non-ſeulement les victoires ſans la puiſſance ne peuvent être que des exploits militaires, paſſagers ; mais, depuis long-temps, c'eſt la politique de l'Europe qui préſide aux traités de paix, & il ne reſte de monuments de la plupart des guerres, que les geſtes de la diſſention des Princes.

Si les traités font ceſſer les hoſtilités, il en eſt peu qui aient le même pouvoir ſur la guerre. Dans le ſens réel, tout attentat contre ſon voiſin eſt un acte de guerre. Il n'eſt pas d'attentat plus ſenſible que celui qui attaque la ſubſiſtance. Dans ce ſens, le moment où le Conſeil de France adopta les tarifs à impoſer aux Hollandois, il décerna ce qui eſt arrivé depuis, c'eſt-à-dire, la guerre, juſqu'à extinction de puiſſance. Depuis Guillaume le Conquérant nous n'avons plus, que je ſache, fait d'invaſion en Angleterre ; cependant la guerre nous eſt toujours venue de là. Nous en avons fait ſans ceſſe en Italie, & toujours en un état de paix avec les Italiens. Tant que les Nations couveront dans leur ſein des projets attentatoires aux revenus, au commerce, à l'induſtrie de leurs voiſins, elles doi-

vent ſe conſidérer comme en état de guerre ſourde avec eux. Que dis-je, couver dans ſon ſein ? la ſéduction de la fauſſe ſcience ne nous a pas permis, dans les derniers temps, de nous renfermer dans des meſures de diſſimulation. On a vu dans les Ecrits publics, le génie des Docteurs de cette nouvelle loi diſſerter ſavamment ſur les moyens d'emporter *la balance* du commerce, de faire prévaloir ſon induſtrie, & toujours des monopoles, des tarifs, des prohibitions à la tête de tous ces beaux ſecrets. Sans pénétrer le myſtere des cabinets, ſans développer les intrigues des Cours, je n'ai pas beſoin d'inſtruction particuliere pour ſavoir que des voiſins qui ſe regardent de la ſorte, ſont reſpectivement en plein état de guerre, & que s'ils différent les hoſtilités, c'eſt plutôt la puiſſance que la volonté qui leur manque, que c'eſt l'épuiſement, en un mot, qui les contraint à cette ceſſation d'armes à peine palliée des apparences d'une treve. C'eſt donc à l'impuiſſance, à l'épuiſement, à la déſolation des Nations, *fructus belli*, que ſe réduiſent les fruits de ces guerres qui n'ont d'objet réel que des mo-

tifs illuſoires & abſurdes ; ſur-tout pour des Nations agricoles, qui ne doivent tendre qu'à ſe procurer une grande concurrence d'acheteurs, pour vendre au plus haut prix poſſible, & de vendeurs, pour acheter au plus bas prix; car c'eſt-là le vrai & le ſeul moyen de faire pancher tout naturellement & amicalement la balance en faveur du commerce.

Nous avons invinciblement prouvé, & nous expliquerons ci-deſſous plus en détail, comment ces précautions ennemies le ſont plus encore de ceux qui les prennent. Dire que ſi tout le monde perd à l'injuſtice, l'injuſte y perd ici plus que tous ; c'eſt une vérité morale dont la démonſtration eſt trop reculée par les vues courtes & prochaines de la cupidité. Mais en ceci cet axiome eſt démontré par les principes les plus ſimples. Bien que, ſi toutes les Nations & le général de chaque Nation y perdent, pluſieurs d'entr'eux qui cherchent à nourrir, conſolider & entretenir par leurs faux raiſonnements le preſtige à cet égard, croient y gagner. Le Marchand préfere la voie courte & trompeuſe de s'aſſurer des gains, par l'ex-

clusion de ses voisins, à la nécessité de les surpasser en diligence & en économie, & il n'apperçoit pas que, semblable au cerf de la fable, il perd la liberté de son commerce. L'administration prend goût à se mêler des affaires du porte-balle qui doit payer le droit de protection. Voilà les vrais apôtres de la politique marchande, & toute une nation de duppes croit sur parole leur prédication sans se rappeller le mot de la fable :

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui
Qui souvent s'engeigne lui-même.

Mais ne nous écartons pas sur les dépendances de notre sujet. Tout y entre, mais chaque partie doit avoir sa place. Il suffit d'entrevoir, dans le peu que j'ai dit, que les guerres de mésintelligence entretenues par de faux principes de gouvernement, ne finissent pas entre les Nations quand les hostilités cessent ; que s'il est vrai, comme on ne peut le nier, que la racine de la population consiste dans les subsistances, tout ce qui attaque les subsistances est une guerre cruelle : d'où il s'ensuit que la paix ne peut se rétablir entre les Nations que par

la connoiſſance, l'authenticité, & l'adoption des vrais & immuables principes économiques. Car la vraie morale, la Religion ne peut exiſter dans la ſubverſion de l'ordre ; l'ordre & le déſordre impliquent contradiction : les faux principes de gouvernement ne peuvent être adoptés par *une foi implicite*; ce ſeroit le renverſement de la Religion, l'infraction continuelle de la loi divine. C'eſt l'étude de cette loi ſuprême qui ſeule mene à la connoiſſance des regles de la conduite profitable & religieuſe des hommes.

La guerre économique inteſtine, eſt pire encore que la guerre économique étrangere.

Mais la guerre inteſtine de dépréda-tion eſt bien pire encore que la guerre des Nations. Car celle-là, qui n'eſt ſuſceptible ni de relâche, ni de contrepoids, ni de treves, ni de traités, qui ſe gliſſe ſous le manteau du Berger, qui s'établit ſous le beau prétexte du bien général, & dont le venin noircit tous les eſprits, ſaiſit toutes les ames, corrompt tous les cœurs. C'eſt cette guerre qui, ſous le nom de droits, de réglements, de privileges, &c. ſépare & diviſe une Nation au-dedans en une infinité de petites & perfides Nations, toujours en guerre les unes contre les autres ; qui tend

ſans ceſſe à ſurprendre la religion du Prince, & par laquelle une adminiſtration fiſcale, inſidieuſe, & exercée par des agents avides, s'applaudit du ſuccès de ſes extorſions. C'eſt elle qui inventa les fraudes pour avoir le prétexte d'armer les fraudeurs du droit naturel contre les fraudeurs du réglement. C'eſt par elle enfin que *in populum multa rapina cadit*, & qu'en conſéquence la population eſt ſéchée dans ſa racine ; ce qui eſt tout autrement deſtructif que de l'attaquer dans ſes branches, comme font les meurtres de la guerre, la peſte & la famine dont les ravages ne portent que ſur la génération préſente, tandis que la ſpoliation des richeſſes productives détruit le fond & la poſtérité.

Revenons maintenant en précis ſur les vrais principes de la population, & repréſentons la maniere de la faire fleurir, de l'établir ſolidement & de l'accroître. Il n'eſt qu'un ſeul & unique moyen pour cela, c'eſt d'accroître les revenus. Le revenu provient de la valeur vénale des produits apportée par le commerce, & qui excite le Cultivateur à redoubler de travail & d'activité pour ſe procurer d'a-

bondantes récoltes, qui deviennent des richeſſes appréciées par la valeur vénale. Ces richeſſes lui donnent les moyens d'exciter la reproduction. La reproduction plus abondante & toujours maintenue dans la qualité de richeſſe, accroît les revenus. La diſtribution des revenus en achat de denrées & de marchandiſes, met les Entrepreneurs de l'une & de l'autre claſſe en état de payer de bons ſalaires & de fortes rétributions qui emploient & font vivre le peuple. Ce peuple, en état de bien vivre, ſoutient par ſa conſommation la valeur vénale des productions & le taux des revenus. A meſure que ce peuple ſe multiplie, la demande eſt plus forte, la conſommation augmente en chaque lieu ſur le terrein même de la production, la valeur vénale hauſſe, le revenu accroît en proportion, le Cultivateur emploie plus de richeſſes & de forces à ſon exploitation; la terre toujours reconnoiſſante lui donne plus de denrées, l'excédent qui compoſe les revenus devient plus fort; la diſtribution du revenu emploie & nourrit plus d'hommes, toujours ſur un pied de rétribution proportionné à la

valeur vénale des denrées, & le cercle de prospérité va toujours croissant, jusqu'à ce que l'industrie humaine ait par-tout rencontré les barrieres de la nature. Mais ces barrieres renferment tant de moyens à mettre à profit, qu'elles semblent s'étendre à l'infini.

Nous avons donné en calcul dans le Chapitre précédent, l'état de la population selon la mesure donnée. Ce n'est pas à dire qu'elle se borne précisément à ce point, & qu'autour de cette population apportionnée, il ne se trouve, ainsi qu'on le voit dans les grandes Villes, cet essain de petits gagnent-deniers qui vivent de peu, & qui mangent les restes & les rebuts d'une bonne & abondante subsistance. Sans aller chercher bien loin des exemples qui montrent que nos calculs sur la population, placés dans le chapitre précédent, ne sont rien moins qu'imaginaires, & demeurent au contraire fort au-dessous de la réalité, en conséquence de l'attention que nous avons toujours eue de nous tenir dans nos calculs au-dessous du mieux possible dans tous les genres; pour se convaincre, dis-je, de cette vérité,

on peut voir dans l'Hiſtoire de France de M. Villaret, quelques citations concernant l'état de la population dans le quatorzieme ſiecle. Il dit qu'en 1368 on comptoit douze cens mille feux dans la ſeule Principauté d'Aquitaine, & que les parties conquiſes de cette même Province, qui devoient être rendues au Roi d'Angleterre par les propoſitions de paix en 1376, étoient de 1400 Villes fermées, & de 3000 fortereſſes. C'en étoit beaucoup d'échappées aux croiſades & à l'oppreſſion du gouvernement féodal, dont nos ſavants Ecrivains modernes ont un peu exagéré la barbarie. En 1358, dit cet Hiſtorien, 3000 maiſons d'un fauxbourg d'Amiens furent conſumées par l'incendie cauſé par les ennemis: aujourd'hui les fauxbourgs de cette Ville ne compoſent pas 200 maiſons. Au commencement du regne de Philippe de Valois, dit le même Auteur, tome 10, pag. 23, on comptoit dans les ſeuls domaines de la Couronne, 2 millions 500 mille feux contribuables. Ces domaines alors n'étoient guere que le quart de l'étendue que renferme aujourd'hui le Royaume, ce qui indique qu'il y avoit alors plus

de 8 millions de feux contribuables, ſans les Eccléſiaſtiques, les ſerfs, &c. qui étant réunis, & en eſtimant le feu à 4 perſonnes, comme on compte d'ordinaire, on voit que ſur ce pied la population de toutes les Provinces compriſes dans l'étendue actuelle du Royaume, étoit plus de 40 millions d'ames, au lieu de 30 que nos calculs indiquent. Le récit que fait cet Auteur de la magnificence de la Cour & de la puiſſance du Comte de Foix, dans ces mêmes temps, nous paroîtroit incroyable aujourd'hui, s'il n'étoit certifié par une multitude de monuments authentiques. Nous aurons lieu de parler dans le chapitre ſuivant des Grands du Royaume dans un temps antérieur à l'époque à laquelle nous nous bornons ici. Mais il eſt toujours vrai qu'on ne peut regarder de population ſtable que celle que comporte une ſubſiſtance aſſurée ſur un fond quelconque du revenu ou du ſalaire.

Nous avons, dans le Tableau économique, pris pour exemple une quantité de terrein, & nous paroiſſons en avoir porté le produit fort haut par proportion avec ce que rapporte ſous nos yeux pareille éten-

Les prohibitions du commerce de débouché éteignent la population.

due. Un temps viendra peut-être où notre hypothese paroîtra un calcul de Pigmée, relativement sur-tout au prix des denrées, qui n'a jamais été plus bas que nous l'évaluons, dans les temps connus avant & jusqu'à ceux où les réglements & le monopole, confreres inséparables, ont attaqué la subsistance du genre humain. Il ne faudroit pas chercher bien loin pour trouver un pays étranger, où grand nombre des erreurs destructives que nous venons de combattre sont encore en vogue, & où néanmoins les vrais revenus surpassent de beaucoup ceux que nous attribuons ici à l'état de la pleine prospérité.

On ne m'objectera pas sans doute, que tous les prix étant de convention, il est indifférent que les denrées soient à un prix médiocre, pourvu que ce prix soit constant & assuré, & que les salaires soient de niveau, attendu qu'il est égal au Cultivateur de n'avoir qu'un prix modique de ses denrées, pourvu qu'il puisse trouver tous les secours qui lui sont nécessaires à un prix proportionné; qu'il est égal au journalier & à celui qui vit du salaire & de rétribution, d'être payé

en proportion, pourvu qu'il trouve tous ſes beſoins à un taux relatif, & que cela revient au même : pareillement pour le Propriétaire & pour le Souverain, qui ne reçoivent leurs revenus que pour les dépenſer, & qui pourront, par le moyen de l'égalité ſuſdite, faire la même dépenſe, & jouir également qu'ils l'auroient fait avec le double, ſi les denrées coûtoient le double plus cher.

Toute cette objection porteroit ſur des principes illuſoires. Car, 1° pour l'Etat & pour les propriétaires, il faudroit pour que cela fût égal, ſuppoſer une Nation entiérement iſolée, & qui n'eût aucuns rapports d'intérêt ni de puiſſance avec ſes voiſins. Car, ſi celui qui a cent mille livres de rente en Anjou, y eſt auſſi riche en proportion que celui qui en aura deux cens mille en Normandie, c'eſt en ſuppoſant que le premier ne vivra que des productions de ſa Province ; qu'il perdra le ſuperflu ; qu'il ſera privé du néceſſaire dans la diſette ; de-là nulle compenſation qui répare les pertes ; toujours le Normand ſera le plus fort, & toujours ſon prétendu rival s'affoiblira. 2° A l'égard du Cultivateur qui

eſt obligé de payer les ſalaires plus chers, un Auteur connu a prouvé dans un bon mémoire envoyé à la Société de Berne, que, les travaux de la cultivation & les frais du commerce s'exécutant en grande partie par le ſecours des animaux qui ne conſomment pas des denrées de premier beſoin, l'augmentation de leur prix ne porte pas ſur les frais de ce genre, non plus que ſur ceux qui vont par machines; ni ſur les ſecours par leſquels on épargne les frais de tranſport, comme la navigation, &c. d'où il réſulte que la moitié au moins de ce ſurcroît de prix demeure en pur profit pour l'entrepreneur de la culture. 3°. Dans le commerce réciproque étranger, le déſavantage eſt immenſe pour la Nation dont les dénrés ſont à bas prix: tout ce qui s'achete & tout ce qui ſe vend par ce commerce, ne ſe rapporte point dans ce rapport de compenſation ſur lequel roule toute l'objection. Car le prix des denrées du cru d'une Nation, ne régle point le prix des marchandiſes des autres Nations, & on ne peut ſe dédommager ou profiter ſur ces prix dans les dépenſes, qu'autant que l'on vend

soi-même ces marchandises au plus haut prix possible. 4° A l'égard de celui qui vit de son salaire, le même mémoire traite cet article en détail, & nous ne pouvons mieux faire que de le placer ici sous les yeux du Lecteur.

» C'est une erreur profonde, invé-
» térée, & pour cela même bien digne
» d'être combattue, de croire qu'il
» soit utile à quelque chose de tenir
» les grains à bas prix dans un Etat ou
» dans une Cité. Ce n'est que le sur-
» haussement subit & imprévu, qui
» est redoutable & qui entraîne la mi-
» sere du paupre peuple; à cela près,
» le bon prix de la denrée est utile à
» tous : car, 1° ce qu'on compte
» gagner sur la main d'œuvre par la
» diminution du prix des denrées, on
» le perd sur le produit net de la cul-
» ture du sol, & l'on ruine la Nation
» pour enrichir quelques Commer-
» çants. Or défiez-vous du Marchand
» qui tire ses profits sur la Nation,
» qui ne fait circuler de l'argent que
» pour enlever celui de ses Conci-
» toyens. Plus sa fortune s'accroît,
» plus elle sépare de l'agriculture les
» richesses qui font renaître les ri-

» cheſſes, & plus cette fauſſe proſpé-
» rité en impoſe à la Nation en faveur
» du commerce de ſon pays. Un Etat
» aratoire ne doit être attentif qu'au
» commerce qui ſoutient la valeur vé-
» nale des productions du ſol. La faci-
» lité & la liberté du débit procurent
» le bon prix ; le bon prix anime la
» culture & amene l'abondance ; l'a-
» bondance & le bon prix forment les
» revenus, favoriſent la population,
» & procurent l'aiſance des habitants.
» 2° La diminution ſuivie du prix
» des bleds dans un Etat, eſt auſſi
» préjudiciable au bas peuple, qu'aux
» Propriétaires des terres. Cette allé-
» gation a beſoin d'être raiſonnée &
» ſuivie.

» Le prix ordinaire de la journée
» du ſimple Manouvrier a été de tout
» temps à peu près le vingtieme du prix
» d'un ſeptier de bled, évalué année
» commune. Si le prix commun du
» ſeptier de bled, peſant 240 livres,
» eſt de 10 liv. en monnoie, le ſa-
» laire du Manœuvre eſt de 10 ſols
» par jour, & le total pour l'année
» d'environ 130 liv. Si ce Manouvrier
» & ſa famille conſomment dans l'an-
» née 12 ſeptiers de bled méteil, ſa

» dépense en bled sera de 100 liv. ; il
» ne lui restera que 30 liv. pour four-
» nir à ses autres besoins. Mais si le
» prix commun du bled étoit 30 liv.
» le Manœuvre gagneroit par an 390 l.
» sa dépense en bled seroit de 300 liv.
» Il lui resteroit 90 liv. pour ses au-
» tres besoins, c'est-à-dire, trois fois
» autant que dans le premier cas. On
» voit chaque jour, sans vouloir en
» examiner la cause, que le bas peuple
» abandonne les Provinces où le bled
» est à bas prix & en non-valeur, tan-
» dis qu'il court en foule aux lieux où
» la subsistance est plus chere. Se peut-
» il que des raisons aussi simples, ap-
» puyées de l'expérience, aient échap-
» pé aux calculs des Administrateurs
» subalternes qui, sous prétexte de la
» police des grains, croient bien ser-
» vir le peuple & l'Etat, en arrêtant
» dans les Provinces le débit des grains
» dans le dessein de les tenir à bas prix
» en faveur du peuple, & qui l'expo-
» sent au contraire à de fréquentes
» famines par le dépérissement de l'A-
» griculture, & par le monopole qui
» s'introduit dans le commerce natio-
» nal des bleds «.

» L'idée d'un prix médiocre, qui Toute cultiva-

tion qui n'a nul débouché chez l'étranger, est une cultivation misérable, & qui tend à son extinction.

assureroit également au-dedans des salaires proportionnels & suffisants, suppose absolument toute interdiction du commerce avec l'Etranger, & la circulation bornée à l'intérieur. Car si l'Etranger riche vient acheter à bas prix les bleds d'une Nation pauvre, ce ne seroit jamais qu'à son profit, & si cela étoit incertain & passager, autant presque vaudroit-il qu'il n'y vînt point du tout. Il est aisé de décider, lorsqu'on est assuré qu'une cultivation n'a nul débouché chez l'Etranger, que c'est une cultivation misérable, intercadente, resserrée, tendante chaque jour à son extinction, à la ruine de l'Etat, & à sa dépopulation.

Nous discuterons plus à fond cet article, déja débattu ci-devant, quand nous en serons au Chapitre des rapports des dépenses avec l'Agriculture. Mais je ne puis m'empêcher d'écarter des objections spécieuses, & en vogue, quand elles se présentent sur un point qui est la base de tout. Concluons seulement à présent qu'on ne sauroit trop priser l'avantage d'une rétribution suffisante pour favoriser la consommation & la valeur des denrées de tout genre. Car une rétribution, qui borne

les hommes à la consommation des denrées du premier besoin, laisse tomber en non-valeur les divers produits des différents biens, & jette la Nation dans la pauvreté. A plus forte raison le salaire qui la force à prendre & épargner sur la nature des aliments, & à se contenter d'une subsistance misérable, la jette dans un anéantissement absolu. C'est ainsi, c'est par cette chaîne invariable, que le bien général ne peut s'obtenir qu'en étendant la jouissance de chaque homme en particulier. C'est en vertu de ces regles inébranlables que la cupidité même devroit s'occuper de l'intérêt d'autrui, & que la vertu éclairée doit être sans cesse en action, & bénir la Providence de ne lui avoir imposé, dans la loi naturelle & divine, que le joug de son propre bonheur.

Il est temps de terminer un article bien cher, & sur lequel le cœur a déféré à l'esprit, bien certain de se retrouver ensemble au même terme. Chere & brillante image de ton Créateur, toi dont l'attitude naturelle est un élan vers le Ciel, & qui ne peux, qu'avec effort, te courber vers les biens que t'offre la terre de ton exil;

eſpece privilégiée, à qui la bienfaiſance, la tendreſſe & l'amour furent excluſivement donnés ; homme de qui l'Eternel voulut être aimé, tandis qu'il aſſujettit les aſtres & les mondes à l'impulſion; océan de perfectibilité comme de déchéance, être de liberté, pardonne ſi j'ai tenté de ſoumettre au calcul ton exiſtence, & paru l'aſtreindre à des loix fixes de combinaiſon. Pardonne, mais conſidere où te conduiroit l'ignorance des grandes loix de la nature, mere univerſelle, qui embraſſe & réchauffe dans ſon ſein tous les êtres créés. Conſidére quelle étoit l'importance & la néceſſité d'éclairer une carriere où les erreurs de la charité ſont auſſi dangereuſes, auſſi nuiſibles que les preſtiges de la cupidité. Tout être moral eſt immenſe, mais tout être phyſique eſt borné, ſoumis aux beſoins, & conſéquemment aſſujetti à la néceſſité des ſubſiſtances. Sans ceſſe en guerre avec ta propre eſpece pour la ravir, tu réſiſtois à l'impulſion de la nature qui t'offre la ſource des biens, mais qui exige l'union & la concorde univerſelle entre les freres, pour s'entr'aider à puiſer dans cette ſource commune. C'eſt par cette voie

ſeule que tu peux remplir l'ordre du Créateur de croître & de multiplier. Seule, elle peut te rendre heureux, par le bonheur même de tes ſemblables. Aidé d'un rayon de cette lumiere équitable, qui ne ſe refuſa jamais à l'intérêt bien entendu, à la droiture du cœur & de l'eſprit, j'ai apperçu les principes, les chaînons & les conſéquences de cette grande vérité, qu'il nous eût dû ſuffire de ſentir : je les développe de mon mieux, & j'emploierai à cette œuvre de charité juſqu'au dernier ſouffle de ma vie.

Tels ſont les rapports des dépenſes avec la population ; que la dépenſe ſeule fait la meſure de la demande ; celle-ci, le taux de la valeur vénale. La valeur vénale décide de l'abondance des produits qui ſervent à la ſubſiſtance ; & l'étendue de la ſubſiſtance eſt la ſeule meſure de la population. Plus nous avancerons dans la carriere, plus cette vérité fondamentale ſera développée & démontrée. Continuons cet examen en l'étendant ſur toutes les parties du labeur, & commençons par le premier de tous les labeurs, & celui auquel tous les autres ſe rapportent.

## CHAPITRE IX.

*Rapport des Dépenses avec l'Agriculture.*

C'eſt dans le gouvernement de l'Agriculture que conſiſte la conſtitution des grands Empires.

» LA nature ( dit Varron ) nous » préſente deux voies pour réuſ- » ſir dans l'Agriculture, qui ſont l'ex- » périence & l'imitation. Les premiers » Cultivateurs tenterent, & réuſſirent. » Leurs enfants ſe contenterent de les » imiter ; ce n'eſt pas aſſez, nous de- » vons faire l'un & l'autre. Nous de- » vons nous livrer à des eſſais, ſans » toutefois perdre de vue la route de » nos devanciers, &c. « Varron par- loit à des Cultivateurs, ou du moins à une Nation qui dut toute ſa force & ſes prodigieux ſuccès à l'heureuſe conſtitution qui lui fut donnée par le grand Numa ſon vrai Fondateur ; conſtitution aſſiſe ſur l'Agriculture, qui ſeule donnoit droit de ſervir, de gouverner & de défendre.

L'ignorance de l'ordre naturel eſt le principe de la

Quant à nous, qui, parmi toutes les adoptions de loix dont nous avons compoſé nos préjugés, nos uſages & nos coutumes, n'avons reçu qu'une teinture de ces ſages conſtitutions, ſi foible,

foible, qu'il eſt preſque impoſſible de l'appercevoir, & abſorbée par les préjugés citadins & deſtructeurs des Monarchies & des Nations agricoles : quant à nous, dis-je, ſi nous voulons remettre l'agriculture à ſa place parmi nous, c'eſt plutôt une inſtitution établie, qu'une régénération à opérer. Le goût de la Nation, ou plutôt ſes beſoins & ſes mépriſes, ſemblent la tourner vers cet objet important & néceſſaire : mais les Sociétés d'Agriculture, qu'un zele patriotique aſſemble de toutes parts, doivent appercevoir que ce ne ſera jamais par les voies qu'indique Varron qu'elles y parviendront, parce que le préliminaire établi de ſon temps, & dans ſa Nation, manque au nôtre & à la nôtre. L'étude & l'enſeignement des détails, les eſſais, & moins encore l'imitation, ne releveront point l'agriculture, ni mêmes certaines petites découvertes dont les inventeurs exaltent les avantages, dans des temps où les grandes ſources de proſpérité paroiſſent inconnues. Il eſt une troiſieme voie qu'il faut ouvrir, c'eſt celle qui conduit aux moyens & à la ſûreté des moyens, & dont la découverte, ou du moins

corruption des Gouvernemens.

l'érection en ſcience démontrée, calculée, & triomphante des erreurs dominantes, étoit réſervée à notre ſiecle; je veux dire la connoiſſance des rapports de tous les inſtruments & des travaux de la vie humaine avec l'agriculture. Cette voie nouvelle & lumineuſe eſt ſi vaſte, qu'elle embraſſe tout: cette voie, dis-je, épargne l'étude des détails, ou, pour mieux dire, la confie aux mains pures & laborieuſes, deſtinées à la pratique. C'eſt le ſoin de les délier, ces mains, de les débarraſſer des fers, dont la fauſſe ſcience les a ſurchargées; c'eſt le moyen de rendre la liberté & les forces à ces bras: Pourvoyeurs de l'humanité! c'eſt à vous à leur donner l'activité: Citoyens zélés & ſtudieux! c'eſt à vous d'approfondir, de connoître & d'inſtruire, *hæ tibi erunt artes*; & c'eſt aujourd'hui le mien.

C'eſt la connoiſſance de l'ordre naturel qui fixe le droit naturel.

Nous touchons à la grande baſe de l'exiſtence humaine. Tous les biens uſuels qui fourniſſent aux beſoins de l'homme, ſe tirent de la terre qui a été livrée à ſon travail. *Le beſoin* le force d'y chercher ſa pâture. *L'appétit* le mene juſqu'à employer le travail pour ſe la procurer. Mais l'*avidité* de-

minante, pénétrant dans cette carriere, y apporte ſes effets de déréglement & de ſpoliation. Delà l'anarchie, c'eſt-à-dire, la loi du plus fort, introduite dans tous les genres de propriétés. Le droit naturel, que les hommes ont tant étudié, ſéparément de ſa baſe, l'ordre phyſique, & par-là, ſi impuiſſant & ſi inutilement profeſſé, ne favoriſe pas moins les droits des Puiſſances que ceux des Sujets; & cependant on voit par-tout le germe & la trace du déréglement, tandis que les Philoſophes ont négligé d'approfondir & d'éclaircir l'ordre naturel, démonſtrativement déciſif, qui ſeul dicte les loix ſuprêmes, & préſente des barrieres invincibles à la domination tyrannique, la ſerre dans ſes forts, & la force à s'arrêter, à s'humaniſer ou à périr dans ſa propre enceinte. Partout on vit le plus fort ſe réſerver, s'approprier les plus faciles portions de ſubſiſtance; la pêche, la chaſſe, les tréſors, biens communs à tous les hommes; mais par-tout on voit les hommes obligés d'aſſocier le commerce, & par conſéquent la liberté & même le concours, à ces fruits ravis à la commune: tous ſont forcés à cet

arrangement par l'ordre naturel, qui défend à l'homme de pouvoir jouir seul, & qui tend à le sauver, par la néceſſité & la dépendance, des effets voraces de la cupidité effrénée & de la tyrannie.

L'ordre naturel assure à tous, leur droit à la masse commune des biens, & l'avantage de tous.

C'eſt en vertu de ce contraſte que les raviſſeurs, portés d'abord à s'approprier toute la terre par droit de conquête, mot fondamental de la loi du plus fort, furent enſuite obligés de renoncer à la poſſeſſion de la glebe, en ſe réſervant quelque menu droit de ſupériorité, & de la livrer à la propriété, titre indiſpenſable pour détourner les hommes de leur penchant au déplacement, & pour les engager à livrer leur labeur annuel à l'eſpoir de la renaiſſance des fruits de la terre. La propriété, à peine inveſtie d'une ſorte de liberté, aſpire également à l'excluſif; mais elle eſt forcée ou à labourer elle-même un terrein borné, ou à renoncer, à temps du moins, à la poſſeſſion du droit d'exploitation, en ſe réſervant une portion franche ſur le produit, & à livrer le reſte au Cultivateur. Le fond de génie tendant à la tyrannie, ſubſiſte toujours dans l'homme; mais il s'humaniſe en raiſon de

ce que ſon état le rapproche du beſoin de l'aſſociation & de la communauté d'intérêts bien entendus. Le Cultivateur ne ſtipule que pour lui, mais il eſt obligé d'appeller de l'aide pour ſon travail, & le commerce à la communauté de ſes fruits. L'adjudant voudroit garder tout ſon ſalaire, mais il eſt forcé de le dépenſer. Le commerçant, une fois nanti, ne conſentiroit à vendre qu'à uſure, mais il eſt forcé de s'accommoder aux moyens & aux beſoins de l'acheteur, & plus encore à la concurrence des vendeurs. Ainſi tout le monde travaille pour ſoi ſelon ſon déſir, & travaille pour autrui par l'enchaînement des beſoins réciproques. Ainſi l'ordre naturel force, dans ſes remparts, l'eſprit de tyrannie, & rend au droit naturel tout ce qu'il peut arracher à ſon ennemi. Plus il lui rend, plus la ſociété proſpere; plus au contraire il envahit & retient, plus la ſociété chancelle & deſſeche, & plus la tyrannie s'avilit & ſuccombe. C'eſt ſous l'empire & le regne de l'ordre naturel que ſe forment les revenus deſtinés à fournir les fonds publics & particuliers, & à ſoutenir la puiſſance ſouveraine. Telle eſt la roue ſur la-

quelle marche tout l'embranchement & le nœud de la société. Nous allons marquer le centre de cette roue ; nous passerons ensuite aux rayons, & finirons par la circonférence.

Rapports des dépenses de la culture de la terre avec les dons de la terre.

Ce sont les rapports des dépenses avec l'agriculture qu'il est maintenant question de développer. Je n'ai, pour cela, qu'à replacer dans son ordre rapproché les vérités répandues, & souvent répétées dans tout le cours de cet Ouvrage.

Ce sont les dépenses qui sont la source des richesses renaissantes par l'agriculture. Si je consomme & dépense du bled, moi qui n'en ai point, il faut que je le paie ; l'argent que j'en offre lui donne la qualité de richesse, qu'il n'auroit pas s'il ne falloit pas le payer : car l'eau de la riviere, qui est aussi nécessaire que le pain, n'est que bien & non richesse, attendu qu'elle ne coûte rien pour l'avoir. La richesse part donc des mains du Cultivateur, & il faut qu'elle y revienne pour perpétuer les dépenses, & par elles ces mêmes richesses, qui forment, 1° le revenu du Souverain, du Propriétaire & du Décimateur. 2° La rétribution des agents de l'Agriculture. 3° La

reſtitution des avances. 4° L'intérêt du capital de ces avances.

Légitimité du droit de l'intérêt du capital, & des avances des dépenſes de la culture.

De ces quatre objets, les trois premiers ont été établis & détaillés; le quatrieme ſeul demande quelqu'explication. L'intérêt du capital des avances eſt une richeſſe de réſerve, abſolument néceſſaire à l'Entrepreneur de la culture, pour le mettre en état de réparer les pertes & le dépériſſement qui anéantiroient les avances primitives de l'Agriculture. Les avances annuelles ſont reſtituées annuellement par la terre, mais avec l'incertitude qui réſulte de l'inégalité des récoltes, & qui eſt entiérement aux riſques du Fermier, toujours chargé d'aſſurer conſtamment le revenu dont il eſt convenu avec le Propriétaire. Sans une richeſſe de précaution, il n'y auroit donc ni revenu certain, ni réparation des avances, ni exploitation aſſurée. Cette réſerve, dont la propriété doit être aſſurée à l'Entrepreneur, eſt l'intérêt du capital de ſes avances. Ce n'eſt pas moins que toutes les autres, une richeſſe publique, une richeſſe qui aſſure la rétribution des agents de la cultivation, & les revenus de la Nation & du Souverain.

Les richeſſes des Nations ſe perpétuent par le fonds des richeſſes des Cultivateurs.

L'exploitation de l'agriculture n'eſt pas un acte de création qui tire les êtres du néant, ce n'eſt qu'un acte de régénération, auquel il faut fournir le fonds de la reproduction qu'il opere annuellement pour la ſubſiſtance des hommes; ſi ce fonds dépérit, la reproduction s'anéantit, & les hommes manquent de ſubſiſtance. De la conſervation de ce fonds, qui conſiſte dans les repriſes de l'Entrepreneur de l'exploitation, dépend donc la conſervation des hommes. Cette importante vérité eſt la baſe de la ſcience économique. Car tout Royaume agricole, bien peuplé de riches Cultivateurs, ſera dans l'opulence; & il ſuffit, pour aſſurer cet état de proſpérité, de ne pas nuire au ſuccès de l'Agriculture, d'aſſurer au Laboureur la propriété de ſes richeſſes d'exploitation, & de le laiſſer cultiver conformément à ſes intérêts. Tout ſe réduit donc, de la part du Gouvernement, à lui accorder ſûreté & liberté; & de ſa part il aſſurera, à la Nation & à l'Etat, les plus grands revenus qui puiſſent naître du territoire.

Le Cultivateur ne peut

Le mouvement perpétuel de cette grande machine, animée & dirigée

par ſes propres reſſorts, bien aſſurés & bien libres dans leur action, n'a pas beſoin de direction étrangere. La conſtitution phyſique & morale de cet enſemble tient à un ordre naturel & général, dont la marche eſt réglée par des loix ſuprêmes, qu'il n'eſt pas permis de violer : La punition attachée à l'infraction de ces loix, eſt, dès ce monde, la ruine & l'abaiſſement des Puiſſances tyranniques, qui oſent y porter la main. La ſûreté de l'emploi des richeſſes de l'exploitation de l'Agriculture, eſt une condition eſſentielle à la proſpérité & à la durée des Etats. De même que le produit net, ou revenu, eſt aſſuré à la Nation & au Souverain ; ainſi les richeſſes qui les font naître doivent être aſſurées au Cultivateur. Le Fermier ne prétend rien au revenu, & il l'aſſure lui-même, par ſes engagements, au Propriétaire & à l'Etat. La validité de cette caution ne peut être aſſurée que ſur la ſûreté même & l'immunité de ſes repriſes, ſur la liberté entiere de ſon exploitation, & ſur la valeur vénale de ſes productions.

être dirigé dans ſes opérations que par la nature.

Cette inſtitution n'eſt point ſoumiſe à l'adminiſtration des Puiſſances hu-

La Puiſſance ſouveraine

soutient, par son autorité tutélaire, l'Agriculture, qui est elle-même le soutien de la Puissance souveraine.

maines. C'est une dépendance essentielle de l'ordre naturel, de l'ordre des décrets du Créateur ; & cet ordre est si manifeste, que l'impiété même la plus perverse & la plus aveugle, ne peut le méconnoître. La Justice divine, qui réprouve les méchants, n'a accordé qu'une autorité tutélaire aux Puissances qui gouvernent les Nations. Si elles sortent des bornes & du ressort de leur institution, elles violent l'ordre naturel de la loi suprême, & ne sont plus que les instruments du désastre général & de leur propre dommage, toujours englobé dans le dommage public. La Justice est d'essence divine, & celle de toutes les qualités sublimes dont les rayons pénetrent & se gravent le plus profondément dans le cœur humain : Elle est la base de l'autorité, titre constitutif de la domination des Puissances établies sur les Nations par la loi & selon la loi, pour assurer l'observation de la loi même ; institution adorable, qui, par-là même, se trouve disposée à demeurer dans notre entendement. Tous les hommes sont instruits des droits de cette autorité sacrée ; & l'équité de son administration est réglée par l'évidence,

par la lumière même qui éclaire les hommes, par la beauté & la dignité de l'ordre par essence, qui proscrit la détérioration morale & physique du dépôt qui lui est confié. Les sophismes de l'iniquité ne peuvent obscurcir cette vérité essentielle, inspirée à tous les hommes par la Sagesse suprême, & qui découvre par-tout les voies de la Providence divine, la coopération préordonnée de toutes les causes soumises à l'ordre général, & les déréglements des causes libres & perverses qui s'en écartent. Quel est, relativement à l'humanité, l'objet physique de cette loi sublime? *L'AGRICULTURE.*

Toutes les parties de l'Agriculture, & toutes celles qui lui sont relatives, ont entr'elles une liaison nécessaire & absolue, parce que l'Agriculture est elle-même une dépendance de l'ordre essentiel des causes qui assurent la conservation & la perpétuité du genre humain. La conduite des hommes, dans le gouvernement & dans l'exploitation de l'Agriculture, exclut tout acte arbitraire; toutes les décisions de ses agents ne doivent être que des vues assujetties à la nature inique-ment; c'est-à-dire, éclairées par l'in-

térêt bien entendu. C'eſt la nature des choſes qui, d'elle-même, déſigne au Cultivateur la conduite à laquelle il eſt le plus intéreſſé relativement au profit, qui eſt ſon ſeul objet.

Toute direction ſupérieure doit être ſoumiſe rigoureuſement à ces loix ; qui ſont plus obligatoires & plus abſolues que celles de la direction même ; car, ſans l'obſervation préalable de ces loix conſtitutives, la direction dégénéreroit en déſordre. De deux choſes l'une ; en un mot, quand le Gouvernement veut ſe mêler de l'Agriculture, c'eſt ou pour la diriger ſelon les loix de la nature ; en ce cas il prend un ſoin ſuperflu, & qui peut aiſément devenir nuiſible : ſuperflu, dis-je ; en ce qu'en ſe déſiſtant pour jamais de cette prétention, les choſes prendront d'elles-mêmes leur branle, ſans que l'adminiſtration s'en mêle ; un ſoin qui peut aiſément devenir nuiſible, en ce qu'il n'y a qu'une intelligence univerſelle qui puiſſe embraſſer tous les intérêts combinés ; & que celle-ci n'appartient qu'à Dieu, qui ſe repoſe du gouvernement des choſes phyſiques ſur l'immutabilité des loix qu'il leur a preſcrit en les créant. Si, au contraire,

les regles que le Gouvernement veut ſubſtituer à l'ordre naturel, ſont arbitraires & erronnées, elles dérangeront l'organiſation ; le mouvement ſera intercepté, les hommes ceſſeront d'agir ; ces prétendues regles ſeront ſans aveu & ſans ſuccès : elles détruiront tout, & s'anéantiront elles-mêmes. En un mot, l'inſtitution des loix de l'Agriculture n'a point été confiée aux foibles lumieres des hommes. Tout y eſt preſcrit par l'Auteur de la nature, & tout gouvernement humain s'y réduit à une ſimple manutention. Tout autre acte d'autorité ne peut tendre qu'à y introduire la corruption, le brigandage, la ruine du Souverain & de ſes Sujets.

Déſordre de l'autorité exactive qui s'étend ſur l'agriculture.

Mais qu'entendons-nous par le Gouvernement politique de l'Agriculture ? Eſt-ce celui qui a pour objet les ſuccès mêmes de l'Agriculture, & qui eſt reſſerré dans des bornes fort étroites par les loix de la nature ; ou celui dont le plan ſeroit d'étendre les revenus du fiſc du Souverain par la ſpoliation des richeſſes d'exploitation ? Ce dernier eſt ſi abſurde & ſi pervers, qu'il faut croire qu'il n'a jamais dû ſéduire un Miniſtere éclairé, puiſqu'il

eſt évidemment impoſſible qu'on puiſſe réuſſir à augmenter l'impôt par une impoſition deſtructive des revenus & des hommes : car il y a bien de la différence entre une impoſition forcée exhorbitante, que des beſoins preſſants peuvent exiger, & une impoſition deſtructive, qui enleveroit, par une contribution déréglée, les richeſſes radicales du Souverain & des Sujets. La premiere reviendroit bien, à la longue, au même que la derniere ; mais elle peut être ſupportée quelque temps ſans opérer la ſpoliation : au lieu que l'autre n'eſt que déſaſtre & extinction, qui doublent la marche de la deſtruction, & anéantiſſent l'impôt même en anéantiſſant la ſource de tout revenu. Quand il ſeroit vrai que des Nations euſſent été livrées à ce brigandage, on ne prouveroit jamais que les Souverains euſſent réuſſi à augmenter leurs revenus par des impoſitions ruineuſes, qui dégradent l'Agriculture, qui enlevent les richeſſes d'exploitation, & anéantiſſent le revenu. S'il ſe trouve quelque exemple de ce déſordre, ſi l'on calcule la recette & le dommage, en comparant l'impôt régulier & proportionnel aux reve-

mus, dans l'état de prospérité ; en le comparant, dis-je, avec un impôt désastreux & illusoire, déduction faite du repompement inséparable de ce genre d'impositions, qui dévorent les revenus mêmes du Souverain, on ne trouvera que de la perte pour le Souverain, la ruine de son Etat, & un avenir redoutable. Il ne faut donc pas confondre une dévastation avec un Gouvernement : nous ne parlons ici que du gouvernement politique de l'Agriculture & de ses erreurs, lorsqu'il s'étend au-delà des bornes que la nature lui prescrit : lorsqu'il entreprend, 1° de régler la culture & le commerce des productions. 2° Lorsqu'il s'occupe à maintenir un équilibre absurde entre l'agriculture & l'industrie. 3° Lorsque, dans un Royaume agricole, il favorise un commerce de marchandises de main-d'œuvre au préjudice de celui des denrées du cru. 4° Lorsqu'il s'ingere d'assujettir à des réglements le commerce réciproque des denrées & des marchandises entre sa nation & l'étranger. 5° Lorsqu'il prétend décider si une terre doit être en pré ou plantée en bois, en vignes, en mûriers, ou semée en bled, ou

prairies artificielles, en turnipes, &c. Il arrive alors néceſſairement qu'il pervertit tout l'ordre économique ; il perd de vue l'intérêt qui guide le Cultivateur, & oublie que ſes ordres inexécutables n'engendrent que l'inertie & le déſordre. Le Cultivateur dirige toutes ſes dépenſes ſur le profit & ſur le débit, & l'on ne peut pas penſer que celui qui eſt le maître de faire ou de ne pas faire ces dépenſes, ne calcule & ne décide à ſon tour, & que, pour ne pas déſobéir, il s'arrêtera, ou ſera forcé de changer de vue, de quitter la voie qui lui étoit la plus avantageuſe, & de ſe livrer, ſelon ſon choix, à la néceſſité de changer ſa pratique ou ſon état, pour s'éviter un plus grand mal, qui ſeroit d'exécuter à ſa perte ce qui lui eſt ordonné, & de cultiver au gré du cabinet & bientôt du monopole.

Déprédation que cauſe l'autorité coactive dans l'Agriculture.

Les cinq objets que nous venons de préſenter, touchent aux principales erreurs de la moderne méthode politique, qui détruiſent l'Agriculture parmi les Nations policées, & qui précipitent en conſéquence ces Nations vers la décadence & la ruine. Quoique nous ayons ci-devant dé-

montré l'abſurdité de la plupart d'entr'elles, & que les autres doivent trouver leur place ailleurs, cependant il eſt de droit de les combattre au chapitre de l'Agriculture, & l'on ne ſauroit guere inculper les répétitions ſur des points auſſi intéreſſants.

1° *Régler la culture & le commerce des productions*, eſt un attentat contre l'ordre naturel, qui a été tenté, & qui pis eſt exécuté parmi la plupart des Nations aſſez malheureuſes pour avoir, dans ces derniers temps, été infectées de la manie des réglements. L'hydre principale, & la plus déſaſtreuſe qu'elle ait enfanté, s'appelle *la Police des grains*, mot plus funeſte aux Nations qui l'ont connu, que les peſtes, les guerres, les maſſacres & les proſcriptions ne le purent jamais être aux lieux dont elles furent le théatre, en ce qu'il a fait périr plus d'hommes. Ce mot ſignifie que le gouvernement, & ſous lui les moindres Corps de Magiſtrature, les moindres Officiers Civils & Municipaux, les Archers, le Guet, la Truandaille, les Manufacturiers, le Peuple, les Mendiants ameutés, que ſais-je enfin! les rats, les fourmis & les charançons, s'attribuerent l'inſpection ſur la cultu-

re & le commerce de la production la plus néceſſaire à l'humanité.

Prétextes inſidieux de la conduite impie du monopole du commerce des grains.

Auſſi-tôt, ce digne & prudent département établi, & ſi diſcrétement confié, on ne manqua pas de raiſons ſpécieuſes pour aſſurer qu'il eſt de l'intérêt public que les grains ſoient à bas prix : ces raiſons enfin paroiſſent déciſives ; car un tel régime rend tout le monde pauvre. Or, comme il faut que les pauvres vivent, il faut qu'ils vivent à bon marché. Rien ne ſeroit ſi juſte, ſi c'étoit leur profit. Par une conſéquence inévitable, il fallut auſſi empêcher la concurrence ; car, nous dit-on, quoique les Etrangers n'aient pas grand'choſe à vendre à des gueux, cependant, comme ils ont de l'argent, ils ſongent à en avoir davantage : voilà, diſent-ils, un Pays où le bled ſe vend forcément à bon marché, & où, en conſéquence, il n'y a que des pauvres pour l'acheter ; il faut leur aller enlever toute leur récolte ; & puis quand la diſette ſe fera ſentir chez eux, nous le leur rapporterons avec ménagement ; &, bongré malgré, il faudra qu'ils vendent le reſte de leurs uſtenſiles pour avoir du pain. Mais la Police pénetre leurs deſ-

ſeins, & les prévient en portant interdiction de la ſortie des grains, & enſuite interception de leur commerce entre les Provinces de l'intérieur du Royaume.

En effet, lorſque nous ne nous gardions que de l'Etranger, nous ne nous appercevions pas que la Province frontiere eſt préciſément dans le même cas avec celle qui n'eſt qu'en ſeconde ligne, & qui lui eſt limitrophe. Quand il s'agit de pain, on ne ſauroit y regarder de trop près, & il n'y a plus de regnicole qui tienne auprès d'un intérêt ſi cher. Les troupes laiſſent de l'argent dans ces Provinces-là; il s'y forme des marchands ou monopoleurs, ce qui eſt tout un. Ces marchands emmagaſineroient les bleds des Provinces de l'intérieur; & moi, qui ſuis Adminiſtrateur particulier de cette Province, je veux veiller à ma Province. Ainſi donc interdiction de Province à Province: mais dans chaque Province il y a pareillement des ſubdiviſions d'élection & de canton, qui peuvent & doivent craindre le même monopole à l'encontre les unes des autres.

Ici ce n'eſt plus l'adminiſtration qui L'alar-
me ici

tée dans le public par le monopole, protege les réglements ruineux du monopole.

sonne l'alarme, mais c'eſt le peuple qui, à bon droit, inquiet dans ſa miſere, a ſi peu d'argent à mettre à ſa ſubſiſtance, qu'il eſt toujours en peine de la voir manquer. Les précautions qu'il voit prendre à ſes Adminiſtrateurs, l'ont rendu ſoupçonneux, & fauſſement prévoyant. Il craint toujours que le grain ne manque au marché voiſin, & lorſque le prix hauſſe dans la Province voiſine, furtivement épuiſée, il s'oppoſe lui-même à la ſortie des grains de ſon canton. Les cris s'élevent, la terreur s'empare des eſprits, l'émeute s'enſuit. On accuſe, on inſulte, non-ſeulement les Marchands, mais les Boulangers, les Fermiers & les Propriétaires, qui ont ſeulement, dans leurs greniers, une année de leur récolte, qui attend le moment de n'être pas vendue à perte. On arrête le bled ſur les chemins, on force le Magiſtrat à venir en regle violer l'immunité domeſtique, & viſiter les greniers; & on livre au déshonneur, à l'anathême & à la malédiction publique, quiconque fut aſſez mal aviſé pour offrir l'hoſpitalité à la denrée alimentaire du genre humain.

Double ruine.

Quel peut être le ſort du Labou-

reur au milieu de ce bagare habituel de fanatiſme & de preſtige, lui qui, comme nous l'avons démontré, ne peut être excité dans ſon travail que par la valeur vénale des produits qu'il ſe procure à grands frais, qui doivent lui rendre ſes repriſes, les intérêts de ſes avances, les charges de l'impôt, & le montant de ſes engagements envers le propriétaire, outre & par-deſſus ſa ſubſiſtance. Après qu'il a employé ſes fonds & ſa peine à tous les travaux de la culture & de la moiſſon, s'agit-il d'en venir au remplacement qui le preſſe, puiſqu'il n'a pas un inſtant à perdre pour recommencer ſes travaux? perſonne n'oſe venir lui offrir un ſou de ſa denrée, quoique néceſſaire à tout le monde, attendu que le Réglement, protecteur des marchés publics, défendoit d'acheter au grenier; que les chemins étoient infeſtés de coupes-gorges pour le blatier ſeul; tandis que celui qui auroit porté de l'arſenic n'avoit rien à craindre. Il falloit donc que le Fermier ſe déplaçât, lui ou ſes valets, pour porter ou envoyer au marché. Là on ne lui offroit de prix qu'à perte; s'il refuſoit, ſon bled lui étoit enlevé par des acheteurs

ne cauſée par le monopole autoriſé, celle des Provinces livrées à la famine, & celle des Provinces qui ſupportent la non-valeur par l'interception du commerce de leurs grains.

inconnus, qui décidoient du prix de l'achat, par le bas prix même qui avoit cours alors dans les marchés; bas prix causé par une surabondance forcée, parce qu'on enjoignoit aux Laboureurs de ne vendre leurs bleds que dans les marchés, où la concurrence même des acheteurs n'étoit pas libre.

Concours des différentes causes de dévastement, réunies par le monopole des grains.

Cependant les Fermiers, les Propriétaires, les biens se ressentent constamment de ces calamités publiques; leurs effets, & la ruine qui en résulte, demeurent; & les pays appauvris sont d'autant moins en état de consommer du froment, de la viande, du vin & d'autres bonnes productions. Les revenus tombent, les Propriétaires se retranchent, le peuple se résout à vivre de chétives productions; les dépenses diminuent, & la cultivation, ruinée par les non-valeurs & le défaut de débit, décheoit à leur niveau. Les richesses d'exploitation s'anéantissent, les terres médiocres demeurent en friche, les meilleures ne reçoivent plus que de chétives façons; tout tombé en petite culture, devient nul quant au revenu, & en non-valeur pour l'Etat. C'est ainsi qu'une terre fertile, douée de la rosée du Ciel & de la graisse de

la terre, des avantages de la ſituation & de la facilité des débouchés, livrée à des habitants naturellement actifs, induſtrieux & éclairés ſur leurs intérêts, garantie d'invaſion par l'éloignement & la ſûreté de ſes frontieres, ſaine, riante & ſous un ciel tempéré, ſeroit brûlée par les procédés d'une adminiſtration abuſive.

Si le cas arrivoit chez une grande Nation, & qu'elle vît, ſur-tout dans ſon voiſinage, une autre Nation, ſon inférieure en avantages naturels de tous les genres, ſe ſoutenir, proſpérer, la devancer dans les arts de la paix, lui en impoſer à la guerre, & retrouver toujours des forces dans une agriculture toujours active, floriſſante, & mere de revenus ſolides & immenſes; que la méthode de celle-ci fût d'encourager, par tous moyens, la ſortie de ſes bleds, & qu'elle ne ſouffrît jamais de diſette; à la fin les eſprits s'éveilleroient parmi la Nation appauvrie par force, & les cris pour la liberté des grains s'éléveroient de toutes parts. Mais le bourdonnement des inſectes, accoutumés à vivre ſur le tas des produits abondants du monopole, chercheroit à embrouiller, à cet

Raiſons capricieuſes contre la liberté du commerce des grains.

égard, les idées & les opérations des plus dignes adminiſtrateurs.

Les compagnies, diroient les uns, chargées de la haute police, ne ſouffriroient jamais que cette portion de leur reſſort leur ſoit enlevée. Les débouchés ne ſont pas aſſez ouverts dans tout le Royaume pour que le bled circule librement. Le commerce abſolu des grains une fois permis, les gens à argent, qui le cachent maintenant, ne trouvant pas l'emploi aſſuré, feront des magaſins immenſes d'une denrée néceſſaire tôt ou tard. Vous voulez qu'on vende cher le bled pour que le peuple devienne riche. Mais, en attendant qu'il ſoit riche, il faut qu'il vive, & s'il voit ſortir ſes bleds, il s'ameutera. Il faut attendre une bonne année, diroient les autres, être certain que le Royaume ſoit bien fourni. Faut-il donc donner d'abord la libre circulation au-dedans, permettre l'entrée des bleds du dehors, & non la ſortie? ne ſeroit-ce pas enrichir l'Etranger, épuiſer l'argent du Royaume, & accélérer les progrès du dépériſſement de notre Agriculture? En un mot, on groſſit les inconvénients, on repréſente que de rentrer dans l'ordre, eſt

l'opération

l'opération la plus dangereuſe, & l'on jette les chefs les mieux intentionnés dans l'incertitude & dans l'inaction, lors même que le ſalut d'un Etat exige les ſecours les plus efficaces & les plus preſſants ; & dans ces cas, l'indéciſion n'eſt pas moins funeſte que l'inaction abſolue ; car différer une opération néceſſaire & urgente, eſt la manquer.

Le plus léger examen de ces futiles objections montreroit la mauvaiſe foi ou l'entiere incapacité dont elles dérivent. Les compagnies ont droit de maintenir leur reſſort, bien entendu que c'eſt dans la certitude que ce reſſort eſt utile au bien public. Mais ſi-tôt que le Souverain lui-même aura renoncé authentiquement, pour lui & ſes Succeſſeurs, à cette portion d'autorité, la reconnoiſſant contre nature & deſtructive, quel ſera le Tribunal qui voudra la revendiquer ? Les Druydes avoient autrefois le droit d'égorger des victimes humaines ; les Prêtres d'aujourd'hui, auſſi jaloux de leurs droits, rejetteroient avec horreur celui-là. Les ſiecles s'éclairent. Les Tribunaux rougiroient aujourd'hui d'admettre la juſtification du combat. Eh bien ! la politique des grains eſt plus

funeſte, plus monſtrueuſe, plus impie, en ce qu'elle détruit infiniment plus d'hommes que ne firent jamais les Sacrifices de Saturne, des Teutates & des Mexiquains. Elle eſt plus abſurde que le Jugement par le ſort des armes. Qu'on combatte, qu'on détruiſe cette vérité déjà tant publiée ſans contradiction publique, ou qu'on agiſſe en conſéquence. Si la loi prononce une fois, ſes dépoſitaires & ſes interpretes ſeront les premiers à bénir le reſtaurateur des droits de la nature, & à lui préſenter les vœux de l'Univers reconnoiſſant. Ils ſavent, indépendamment de nos principes, dont la tournure a peut-être quelque choſe de nouveau, mais dont le développement ne paſſe l'intelligence d'aucun d'eux; ils ſavent, dis-je, que la liberté eſt l'ame de tout commerce; qu'il n'eſt point de commerce plus néceſſaire que celui de la denrée la plus précieuſe; il ſuffit de ſavoir cela pour regarder comme un attentat, des réglements gênants pour le commerce des grains. En un mot, il n'eſt point de digne chef de police qui ne déſire voir en cela ſon reſſort devenir ſuperflu, & manquer d'occupation. C'eſt taxer un Magiſtrat

de prévarication, que de ſuppoſer qu'il penſe autrement.

A l'égard des autres objections, elles ne méritent pas de réponſe. Si les débouchés ne ſont pas libres dans le Royaume, eſt-ce en les fermant qu'on les ouvrira ? Que demandons-nous autre choſe, ſinon cette liberté. Laiſſez paſſer les blatiers, les chemins en ſeront couverts auſſi-tôt. Les détails de commerce les plus ſuperflus ſont comblés de Marchands & de Débitants. Ne craignez pas que le plus néceſſaire, & celui qui demande le moins d'apprentiſſage, en manque. Les gens à argent feront des magaſins, & c'eſt ce que je demande. Que les bourſes s'ouvrent en faveur de l'Agriculture, la terre ſera plus inépuiſable que les mines ; & en attendant que votre territoire vous rapporte le double de moiſſons l'année prochaine, les bleds étrangers vous mettront en ſûreté & à un bon prix, au moyen de la concurrence. Le Peuple criera ! & je vous dis que non. Le pauvre Peuple trouvera de l'emploi & des ſalaires ; il ne fait du bruit que quand des frippons, derriere la toile, lui donnent le ton. Mais il ne ſouffrira pas ; car les Cultivateurs,

Autres objections futiles.

recevant de l'argent, étendront leurs travaux. L'Etranger, borné par la concurrence, ramenera chez vous le prix du *marché général*. Les Propriétaires, augmentant en revenus, acheteront plus d'ouvrages auſſi, & paieront de meilleurs ſalaires aux manouvriers & artiſans. La liberté donnera le branle à tout, & tous en ſentiront les effets ſubits. Il faut, dites-vous, attendre une bonne année, & que le Royaume ſoit bien fourni ? Et c'eſt attendre, de la pluie ſeule, d'abondantes récoltes, quand la terre reſtera inculte. Il peut pleuvoir, il eſt vrai, ſans que je me remue ; mais il ne ſauroit y avoir d'abondance ſans culture & ſans bon prix, de bon prix ſans commerce, de commerce ſans liberté. Ce que vous appellez bonne année, n'eſt qu'un calme immobile, préſage & précurſeur ordinaire de la tempête, une ſtagnation de la circulation. Ce ne ſont point-là de bonnes années, puiſqu'on les craint autant qu'on les déſire. Si j'avois à choiſir, je prendrois une mauvaiſe année pour ouvrir tous les paſſages, puiſque c'eſt en effet le ſeul remede dans la diſette, puiſque la forte demande fait la bonne vente, que la

bonne vente éveille & amene des marchands ; puiſqu'enfin ce fut le ſeul moyen dont uſa le grand Sully, pour ramener à un taux conſtant en France les bleds dont les guerres civiles avoient tellement dérangé les prix, que l'on étoit toujours expoſé à des chertés fréquentes & déréglées. Vous voulez commencer d'abord par la liberté au-dedans ? Et comment, & à quelles conditions, ou plutôt, avec quelles reſtrictions ? ce n'eſt pas, à la vérité, l'intérêt public qui en dictera ; mais elles vous ſeront puiſſamment ſuggérées par l'intérêt particulier ; car, s'il n'intervenoit pas, il n'y auroit aucune réclamation contre la liberté générale intérieure & extérieure même. Seriez-vous donc retenu par quelques repréſentations ſéduiſantes, alors même que les ténebres ſont diſſipées & que vous voulez ſuivre la lumiere ? Voudriez-vous commencer par une liberté intérieure, mitigée, variante & incertaine ? Mais ſi vous êtes ſi circonſpect & ſi inquiet, comment n'inſpirerez-vous pas beaucoup plus d'inquiétude à ceux qui doivent redouter vos réglements ? Quand vous commenceriez par accorder la permiſſion

d'une pleine liberté du commerce des grains dans l'intérieur du Royaume, comment enviſageroit-on cette demi-liberté, qui, par la raiſon même qu'elle ne ſeroit pas une liberté entiere, ſeroit ſans effet, & auroit ſes inconvénients, qui attireroient quelques réglements dictés par de nouveaux préjugés ? Que n'a-t-on pas à craindre d'une marche ſi chancelante ! En effet, comment penſez-vous que les Provinces frontieres, par exemple, conſentent à ſe dégarnir en faveur de celles de l'intérieur, ſi elles n'eſperent pas de recevoir, au beſoin, de leurs voiſins, par une liberté de commerce extérieur réciproque ? Nous conſentons, dites-vous, à ce que les grains étrangers entrent, en cas de beſoin, mais nous voulons que les nôtres ne ſortent qu'avec connoiſſance de cauſe. Belles reſtrictions déjà pour l'un & l'autre cas. Où avez-vous vu des marchés où il ſoit permis d'acheter, & non de vendre ? Mais je veux que telle monſtrueuſe choſe ſoit poſſible ; accordez-vous avec vous-même. Quand il s'agit de marchandiſes ouvrées, de clincailleries & autres miſeres, qui ne donnent de profit que le ſalaire des

ouvriers, vous voudriez alors, ſelon les rits de votre politique mercantile, vendre de tout à l'Etranger, & n'en acheter rien ; & lorſqu'il eſt queſtion de la production la plus néceſſaire à vendre, parce que c'eſt celle qui peut donner cent pour cent de profit, vous changez de ſyſtême, alors vous voulez bien en acheter, mais vous n'en voulez pas vendre. Allez, ſortez de votre miſere, & vous perdrez les ſoucis des gueux. Les riches ne craignent pas de manquer de pain. Songez à être hommes enfin ! Ce ne ſont pas les ſtratagêmes de la police vivandiere qui aſſurent le pain, vous le ſavez, & tout le monde le ſait bien auſſi ; c'eſt le commerce : les ſtratagêmes du monopole détruiſent l'un & l'autre. Il n'y a donc que la pleine liberté de commerce qui puiſſe remédier à l'inégalité des récoltes des différents Pays. C'eſt néanmoins ce ſervice public que votre police nous interdiroit. Mais ce n'eſt point du pain ſeulement que doit ſemer la main puiſſante du Laboureur ; je vous l'ai dit, ce ſont des revenus des Villes, des arts, des métiers, des ſalaires, c'eſt de l'or, de l'argent, de l'étain, des épices, des pierreries, des

pelleteries, du thé, du café, du ſucre, de l'indigo, de la rhubarbe, de la caſſe, de la manne, des gommes, & tant d'autres marchandiſes étrangeres ; ce ſont des temples, des palais, des vaiſſeaux, des armées, des Magiſtrats, des Rois & des vertus. Oui, des vertus, vous dis-je. Si vous paroiſſiez obtempérer à de telles & ſi frivoles objections, ce ne ſeroit pas votre jugement qui nous raſſureroit contre leur fauſſeté & leur abſurdité. Mais quelles difficultés pourroient donc vous arrêter ? Seroit-ce un reſte de ces préjugés dominants, ſuggérés par une prédilection démeſurée pour les manufactures de luxe, devenues ſi pernicieuſes à l'Etat & à elles-mêmes par la protection aveugle & deſtructive qu'on leur a accordée dans le temps où l'épidémie mercantile ravageoit le Royaume, comme nous le prouverons dans le Chapitre ſuivant.

Objets ſubreptices des réglements ſurp.is par le monopole.

Quoique le bled ſoit, de toutes les parties de l'Agriculture, celle ſur laquelle l'eſprit de réglement a fait le plus de mal, comme étant la plus néceſſaire, la plus étendue, la plus aſſujettie à l'ordre naturel, & celle, par conſéquent, qui prête le cannevas le

plus vaſte &le plus attrayant du monopole, cependant il n'a épargné aucune de celles qu'il put aſſujettir; & toujours eſt-ce dans la ſphere du monopole ou de l'exaction, qu'on invente & multiplie les réglements, ſous le prétexte de maintenir, ou rétablir l'ordre. Chacun eſt le maître de nourrir des chiens & des chats comme il lui plaît : on ne s'eſt point aviſé d'inſtituer des Inſpecteurs pour obliger les habitants d'en faire des déclarations au Magiſtrat, & de les faire paſſer en revue. Si le chat étoit un animal indiſpenſablement néceſſaire, il n'auroit pas été oublié dans ces réglements ; mais les pieges & la mort-aux-rats en tiendroient lieu ſi l'on étoit inquiété ſur cet article. Il n'en eſt pas de même des chevaux, on ne peut s'en paſſer, & l'intérêt particulier ſe porte lui-même fortement à y pourvoir. Auſſi a-t-on jugé delà que ces derniers étoient un bon objet de réglement. Le ſervice commun d'une Nation exige des chevaux de toutes eſpeces, & ceux qui en élevent, de quelle eſpece que ce ſoit, y trouvent leur gain : c'eſt de là qu'il faut attendre la multiplication, & la multiplication fournit les eſpeces

Inſpection ruineuſe des Haras.

d'élite. L'intérêt & la liberté favoriſent cette multiplication. Mais on prétextera la néceſſité de n'avoir que de belles races, & le réſultat de tout cela ſera que cette partie, ſurchargée d'abord de tous les frais deſtinés à l'entretien des agents du réglement, anéantira le profit à ceux qui feront des éleves, & l'eſpece dépérira en conſéquence. La griffe ſerrera en raiſon de ce qu'elle ſentira gliſſer la proie. Le monopole, frere compagnon du réglement, vient à ſon tour; mal façon & privilege ſur les étalons, partialité choquante dans les revues; contributions, préſents à tout le grimoire, & tant ſera procédé qu'on ne verra plus que quelques malheureux riquets ſur une terre autrefois ſi fertile dans cette eſpece la plus utile & la plus néceſſaire de toutes, & que l'Etat qui en fait une conſommation immenſe pour ſes troupes & ſes armées, ainſi que les particuliers curieux, ſeront obligés de les aller prendre dehors.

Ce n'eſt point ainſi, c'eſt au contraire par une conduite entiérement oppoſée, qu'une Nation riche, à qui la nature avoit refuſé de pouvoir former chez elle de belles races, eſt parvenue

à attirer, par ce commerce même, les plus fortes ſommes dans ſon pays. Elle a ſoutenu le goût des courſes & des paris. Elle a maintenu le terrien, le Propriétaire des pâturages dans l'aiſance, qui lui a fourni le moyen de faire venir de toutes parts de beaux étalons. Ce goût a été porté juſqu'à la manie; & cette manie a tourné au profit public & particulier. On a vu des Propriétaires s'unir pour fréter enſemble un bâtiment deſtiné à recevoir un eſclave de l'Empereur de Maroc, qu'on avoit gagné pour enlever un cheval des haras du Prince. Ces deux bêtes firent 50 lieues en une courſe, & arriverent à bon port. L'étalon revenoit aux voleurs à près de 80, 000 liv. & il en coûtoit 25 guinées pour obtenir de lui faire faillir une jument. Mais tandis qu'on fait de telles dépenſes pour avoir de beaux chevaux, il eſt permis à chacun d'élever des bidets du pays, ou tel autre criquet qu'il jugera bon être, ſur-tout dans un Royaume où une riche agriculture exige une grande multiplication de chevaux. La liberté & l'immunité ſont les meilleurs adminiſtrateurs, comme le profit particulier, le plus sûr des guides. On

fait cela, perſonne ne l'ignore, & je n'ai que le mérite de l'écrire. Mais que faire de MM. les Inſpecteurs généraux & particuliers, & de toute l'armée réglementaire ? Si faudra-t-il bien que la bête de ſomme périſſe ſous le faix, ou qu'on la délivre du fardeau qui l'accable.

Les bois ont encore paru un objet principal. Il falloit conſtruire des navires, des édifices, fournir au chauffage des Villes, des particuliers, des chaudieres, & des atteliers de divers affinages & manufactures, &c. Il eût été trop court de faire ce raiſonnement ſimple : laiſſons aller la valeur vénale des bois ; ouvrons-leur ſeulement les débouchés, pour que le prix qu'en donneroit l'acheteur ne demeure pas par les chemins, & revienne au profit des Propriétaires ; bientôt nous verrons ceux-ci faire des ſemis dans leurs terres médiocres, foſſoyer, enclore & nétoyer leurs taillis. Les plus riches ſeront bien aiſes d'avoir des futaies, tant pour l'agrément & la nobleſſe de ce genre de propriété, que pour garder une poire pour la ſoif, & une reſſource pour l'occaſion. On bordera les chemins de plantations ;

& ſi quelqu'un défriche ſes bois, c'eſt qu'il ſera sûr de tirer plus d'avantage de ſon terrein en le cultivant d'une autre maniere, & par conſéquent de nous procurer quelqu'autre genre de production plus profitable & d'un meilleur emploi de culture. Mais le plus grand nombre, content d'une ſorte de propriété, ſujette à peu d'entretien & de frais, & à moins d'accidents, fera le plus grand cas de ſes bois. Quand la valeur en ſera forte, les dégats ceſſeront par néceſſité; on travaillera pour découvrir de la tourbe, du charbon-de-terre, & autres richeſſes enſevelies pour nous & ſi utiles à nos voiſins; & cette nouvelle richeſſe fournira à nos chaudieres, fourneaux, &c. Cette maniere de raiſonner eût été ſimple, cette façon d'agir ſeroit proſpere; mais le cher réglement n'auroit rien à faire là. Il trouvera bien plus beau de ſpolier les poſſeſſeurs des principaux droits de la propriété réſultants de la liberté; il croira devoir inſtituer des Tables de Marbre, des Chambres d'Eaux & Forêts, des Maîtriſes, des Avocats, des Procureurs, des Gardes-Marteaux, &c. tous gens de bon appétit, revêtus de charges

financées, de droits onéreux à la chose, ſans compter le tour du bâton, qui eſt le grand article chez un Peuple bâtonné par tous les bouts. Il réſultera delà qu'on ne verra plus de futaies; que, ſi l'on a planté dans les cantons voiſins de la Capitale, par-tout ailleurs les bois dépériront; que les Propriétaires eux-mêmes hâteront la dégradation de leurs bois, pour ſe tirer de la juriſdiction ruineuſe du Foreſtier, & obtenir, ſur requête & procès-verbal, permiſſion de défricher; car un tel défrichement, avant-coureur de l'émigration, ſe préſentera encore à l'eſprit dérouté, comme la derniere reſſource d'un peuple miſérable.

Sur les vignes & ſur combien d'autres objets moins conſidérables, mais tous expoſés à cette corroſion, auroit-on pu voir, d'après nature, les déſaſtres réſultants de l'erreur, de vouloir *régler la culture & le commerce des productions*? Les bornes d'un Ouvrage ſommaire nous défendent plus de détails; & d'ailleurs les voies de la Nature ſont uniformes, univerſelles, & s'étendent ſur tout. Une fois convenus des principes, on les trouvera applicables à toutes les parties.

2° *Lorſque les Inſpecteurs du Commerce s'occupent à maintenir un équilibre abſurde entre l'Agriculture & l'induſtrie.* Cet équilibre conſiſte à tenir un niveau entre le prix des denrées qui doivent ſervir à la conſommation des Ouvriers, & celui qu'ils peuvent tirer de leurs ouvrages, en facilitant la vente; l'objet de cette ſpéculation, d'autant plus pénible qu'elle ne ſauroit avoir de point d'appui, eſt de ſe conſerver le privilege des Manufactures. Pour ſe débarraſſer tout-à-coup de cette étude vaine & fatigante, & pour en ſentir l'abus & les inconvénients, il faut, comme dans toute carriere, remonter à la nature des choſes, en fixer dans ſa tête le point fondamental, & partir enſuite de ce point, ſans jamais le perdre de vue.

Inſpections abſurdes & funeſtes ſur le commerce des produits de l'Agriculture & de l'Induſtrie, en faveur d'un prétendu équilibre à maintenir entre ces produits.

Tous les biens viennent de la terre: le commerce leur donne la qualité de richeſſes, & l'induſtrie les approprie à l'uſage du commerce. Voilà la ſérie généalogique des objets du travail des hommes. Voilà ce qui rend le commerce néceſſaire à l'Agriculture, & l'induſtrie néceſſaire au commerce. Dans cet état, s'il eſt queſtion de prendre un niveau entre ces trois objets,

ſur lequel de ces points faut-il le tirer, ou ſur celui qui peut ſeul porter les autres vers l'accroiſſement, ou ſur ceux qui, nés pour la dépendance, ne peuvent ramener à leur meſure que par la perte ? Par où faut-il arroſer l'arbre, par la racine, ou par les branches ? Tout l'objet, je crois, de l'adminiſtration économique doit être de tendre à l'accroiſſement des richeſſes. On ne le peut que par l'accroiſſement des produits du cru, qui ſeuls peuvent nous enrichir, & nous enrichir d'autant que les produits ſurpaſſent les frais. Cet accroiſſement ne peut provenir, ainſi que nous l'avons démontré, que par le bon prix des denrées. Tendez donc uniquement à cet objet. Voilà la meſure, la vraie, la ſeule meſure, & tout eſt dit.

Raiſons ſpécieuſes en faveur de cet équilibre forcé & ruineux.

Mais, dira-t-on, c'eſt préciſément par-là que vous éteignez l'induſtrie, en lui ôtant ſes profits. Vous avouez qu'elle eſt néceſſaire, qu'elle entretient nombre d'ouvriers dont la conſommation vivifie votre territoire ; mais ce ne ſeroit qu'une conſommation ſuperflue, un brûlement de denrées, ſi leurs ſalaires n'étoient payés par l'Etranger, & celui-ci ſe rebutera,

& bientôt vous enlevera la pratique en devenant Fabricant lui-même, ſi le haut prix de la conſommation des ouvriers, portant ſur celui de vos ouvrages, les met à une trop forte enchere. Nous revoilà aux profits de l'induſtrie ſur l'Etranger & au plan politique de lier les mains à l'Etranger, pour qu'il nous paie pour lui donner à boire. J'ai déjà fortement touché cet article en paſſant ; je le traiterai dans le Chapitre de l'induſtrie. Il me ſuffit de dire maintenant que le plan de l'Auteur de la nature, en nous plaçant ici-bas, ne fut jamais que ni l'eſpece ni l'induſtrie puſſent jouir & profiter ſans travail. C'eſt au moindre travail qu'eſt donné par la nature le moindre profit. C'eſt au plus grand travail qu'eſt donné le plus grand profit. Tel eſt le texte, telle eſt l'immuable loi de la nature & de ſon Auteur. Cela poſé, voyons maintenant lequel d'entre nos deux contendants, l'Agriculture & l'Induſtrie, lequel, dis-je, propoſe la demande la plus conforme à cette Loi. L'Agriculture demande un plus grand profit, mais c'eſt pour faire un plus grand travail, & ſous condition ſpéciale de rendre

un plus grand produit. Non-ſeulement elle veut travailler plus, mais elle veut donner plus d'ouvrage à tout le reſte, au commerce, à l'induſtrie, à l'agriculture de ſes voiſins; car il lui importe que ſes voiſins puiſſent acheter. Il lui faut du concours, des marchés communs, un uſage conſtant de conſommation de ſes denrées au dehors comme au dedans. Elle ne demande que le prix commun des marchés de l'Europe; & plus ſes voiſins ſeront riches, plus ils conſommeront & acheteront, plus tout ira bien pour elle. L'Induſtrie, au contraire, ne regarde que le profit, & que ſon ſeul profit. Elle veut bien travailler davantage, mais c'eſt à condition de retirer plus; & comme elle ſent que ſon emploi eſt borné, elle déſire ſur-tout qu'on empêche par tous moyens la concurrence des autres, & provoque tant qu'elle peut la tyrannie. Ce point diſtinctif doit ſeul décider la queſtion. Enrichiſſez, étendez l'Agriculture, & condenſez l'Induſtrie en l'obligeant à faire effort ſur elle-même pour trouver ſon profit en dedans. Quand je dis, condenſez, ce n'eſt pas à dire que je vous conſeille de coopé-

rer en rien en ceci. Il ſuffit de laiſſer agir l'ordre naturel, c'eſt la loi & les prophetes de l'adminiſtration. L'induſtrie ſera occupée en raiſon des revenus de la Nation. Les revenus peuvent étendre l'induſtrie ; mais l'induſtrie ne peut pas accroître les revenus aux dépens des revenus. Examinez, diſcutez, calculez, toutes vos recherches vous conduiront à ces vérités. D'abord, tout le détail immenſe de la conſommation uſuelle & dépériſſante ſe rapporte à l'induſtrie du canton. On ne s'aviſe pas de commander ſes ſouliers en Périgord, où ils ne coûtent que 3 l. pour les porter à Paris où ils coûtent 6 liv. Enſuite elle s'élevera juſqu'à des chefs-d'œuvre, parce qu'on aura le moyen de les payer, & d'être curieux. Il n'eſt point de prix-courant pour la main-d'œuvre chez un peuple riche ; tout s'eſtime à raiſon de l'excellence de l'ouvrage & de la fantaiſie de l'acheteur ; & s'il en faut revenir à notre manie de dégraiſſer l'Etranger, c'eſt par la curioſité que vous l'allécherez, & non par le beſoin ; car, en ce genre, chacun trouve ſon beſoin auprès de ſoi, ou peut y ſuppléer de différentes manieres.

Si au contraire, renverſant l'ordre naturel, nous entreprenons de tenir l'Agriculture au niveau des conſommations de l'induſtrie, cette derniere ne trouvera jamais les denrées à trop bas prix. Cependant à meſure que les denrées perdront de leur valeur, les ſalaires baiſſeront auſſi. Car c'eſt une regle invariable & naturelle, que les ſalaires ſont toujours en raiſon du prix des denrées. La diminution du prix des denrées eſt diminution de richeſſes dans l'Etat, diminution de ſalaire, diminution d'aiſance pour l'ouvrier; tout cela a été démontré & calculé. Dans quels arrangements nous jetterions-nous! Maigres ſalaires, maigres ſervices. Les bons ouvriers nous quitteront, & iront chercher ailleurs de plus forts avantages. Avec eux fuiront la vraie ſupériorité de la main-d'œuvre, & le vrai débit. Nos Manufactures décherront chaque jour, & nos fabricants acheveront de nous décréditer en cherchant à ſe ſauver par la mal-façon. Si vous voulez perdre ſur le prix des denrées du cru, pour augmenter, ſi cela étoit poſſible, les profits de l'induſtrie dans ſon commerce avec l'Etranger, cet objet particulier,

destructeur de votre patrimoine, pourroit-il dédommager la Nation d'une perte générale, qui s'étendra sur la totalité de la consommation des productions qui forment ses revenus. Abandonnez donc pour jamais ce fantastique niveau; l'ordre naturel le donne de lui-même. Ne songez uniquement qu'à bonifier l'état & la condition de l'Agriculture, qu'à accroître ses profits. En raison de ce que vous étendrez cette partie, vous ferez fleurir toutes les autres par les dépenses des riches Propriétaires.

Extension du commerce des marchandises de main-d'œuvre, au préjudice de celui des productions de l'Agriculture.

3° *Lorsque, dans un Royaume agricole, on s'occupe de favoriser un commerce de main-d'œuvre, au préjudice de celui des denrées du cru*, ce faux calcul émane d'une erreur dont je dois parler avec ménagement. Un homme à qui je ne me saurois préférer, y donna d'abord. Il avoit lu ou cru lire, dans l'ouvrage de Cantillon, vaste & forte tête, mais qui avoit manqué les principes, que l'objet des manufactures devoit être d'attirer les produits de l'Etranger, en échange de nos marchandises ouvrées, pour que ce produit servît à la consommation d'un excédent de population au-delà de ce

que le territoire en auroit nourri. Mon homme, qui étoit alors grand populateur, saisit cette idée, & eût volontiers greffé les manufactures sur tous les sauvageons de son canton. Il fit plus, il prêcha l'abstinence volontaire, & promit indulgence à quiconque s'ôteroit un repas pour le laisser à son voisin. Heureusement il trouva sur son chemin un autre prophete qui le redressa, & le mit sur la bonne voie, qu'il n'a plus quittée depuis. Ils'y tient, & nous devons en faire de même.

Qu'appelle-t-on marchandises ouvrées ? Ce n'est autre chose qu'une œuvre des mains des hommes. L'Agriculture ne demande en ce moment que d'être regardée comme manufacture, & c'est ce qu'on ne peut lui refuser. De trois objets qu'on considere dans la manufacture, qui sont prix de matiere premiere, prix de rétribution pour les ouvriers, & prix d'opinion de la part de l'acheteur, il n'y a certainement que le troisieme qui soit en profit ou produit net ; mais un produit net seulement pour le commerçant. Nous trouvons également ces trois objets dans l'Agriculture ; prix des avances annuelles ; prix de l'entretien

du cultivateur ; produit net enfin, qui eſt ce qui conſtitue le revenu ; produit net pour le Souverain, les Propriétaires & la dîme. C'eſt, de part & d'autre, ce produit net qui fait le profit de la vente ; & dans ce point de vue il faut regarder un Royaume agricole comme marchand. Or l'ordre naturel indique à tout marchand qu'il doit chercher à vendre ce ſur quoi il y a le plus à gagner ; il s'agit uniquement, pour ſavoir celui des deux objets ſur lequel nous nous devons déterminer ; il s'agit, dis-je, de déſigner celui ſur lequel il y a le plus à gagner. Oh ! je demande ſi la choſe eſt problématique. Combien il faudroit de manufactures pour équivaloir les produits renaiſſants de la terre, & le produit net qu'elle fournit, pour fonder des revenus, un Etat, & la ſubſiſtance d'une Nation. En un mot, cela peut-il entrer en comparaiſon ? La nature travaille pour l'un ; l'autre n'attend rien que de l'art & de la rétribution. Enfin la queſtion ſeule ſeroit une dériſion. Tournez-vous donc du côté du profit réel & immenſe, & laiſſez le glanage à ceux à qui la Providence a refuſé la vraie propriété de la ſource des richeſſes.

Favoriſez le commerce des denrées du cru, qui vous rend cent pour cent de bénéfice, en même temps qu'il fait vivre tout le monde; car le commerce de main-d'œuvre lui-même ne peut aller qu'en raiſon de celui-ci. Mais, direz-vous, ne peut-on pas d'ailleurs, ſans préjudicier au commerce des denrées du cru, favoriſer & étendre auſſi avec ſuccès, celui des marchandiſes de main-d'œuvre ? Que peut-on faire de mieux alors, pour le favoriſer & l'étendre, que de laiſſer faire ſes agents ? Ce qui revient à notre axiome général de laiſſer aller les choſes d'elles-mêmes, c'eſt-à-dire, ſelon l'ordre naturel auquel elles ſont aſſujetties relativement les unes aux autres & au plus grand avantage du genre humain. Alors l'intérêt calcule, & le calcul décide ſur un ordre immuable qui vous diſpenſe d'en établir un de votre façon, qui ne ſeroit bon qu'autant qu'il ſeroit le même, qu'il s'ajuſteroit aux réalités démontrées par le calcul.

Opinions abſurdes ſur le commerce extérieur.

4° *Lorſqu'on s'ingere d'aſſujettir à des réglements le commerce réciproque des denrées & des marchandiſes entre ſa Nation & l'Etranger.* C'eſt ici le point de diviſion

division entre les Nations policées, & le motif de la guerre ſourde que j'ai démontrée ci-deſſus, plus cruelle & plus conſtante que ne le ſont les hoſtilités. Ce fut l'avidité du marchand qui attira ce terrible fléau ſur la terre. Le premier ſentiment de celui qui a quelque choſe à vendre eſt le déſir de faire la vente la plus avantageuſe. Le ſecond, qui eſt une dépendance du premier, eſt le déſir d'écarter ſes concurrents. Dans les temps d'ignorance, les marchands ſurent acheter la protection du gouvernement; dans le temps de rafinement, ils ajouterent le ſophiſme à leur antique & plus probante méthode, & ſurent mettre tout le monde dans leur parti. Le gouvernement, qui conçut aiſément la facilité de changer en droits fixes & en avances réglées les tributs accordés ci-devant à ſa protection; les Propriétaires qui aiment à vendre & à acheter, & à qui l'inſtinct faiſoit croire que ce qu'on leve ſur le commerce eſt autant d'épargné ſur les terres; les Villes qui virent hauſſer leur loyer; la populace enfin que le commerce emploie: rien de tout cela ne vit le point par lequel le commerce eſt vraiment utile à tous,

ticur réciproque.

en donnant aux produits la qualité de richeſſe, & aſſurant les revenus dont la diſtribution fait tout aller. Cette idée eſt trop ſimple pour que l'homme, qu'une malheureuſe préſomption naturelle porte toujours vers le compoſé, le recherché & le merveilleux, s'y arrêtât. Il ſuffiſoit de s'y arrêter néanmoins pour ſentir que tout commerçant quelconque, ſoit regnicole, ſoit étranger, ſatisfaiſoit au même ſervice, & à l'épargne ſur ce qu'on lui paie de rétribution, & étoit également propre à vivifier la ſociété, à procurer le bien naturel; que ce bien croiſſoit en raiſon de la concurrence; que l'avantage du marchand n'étoit à conſidérer qu'autant qu'il procuroit celui de la Nation; que c'étoit l'avantage des produits qui forment des revenus, qu'il falloit toujours avoir en vue; que les reproduits, offerts à l'enchere, ne pouvoient hauſſer que par la concurrence des enchériſſeurs, & que loin de privilégier d'entre ces enchériſſeurs les uns ſur les autres, il falloit au contraire les appeller tous par les forces attractives de l'équité & de la liberté, & ne jamais oublier que le commerce eſt réciproque,

qu'il vend & qu'il achete, & que tous les citoyens auſſi ſont vendeurs & acheteurs; que dans ce ſens tous ſont commerçants ou co-négociants par un concours mutuel de commerçants patriotes ou étrangers indifféremment; que les uns & les autres doivent d'autant ſe correſpondre; qu'ils favoriſent tous leurs ventes & leurs achats; que c'eſt-là *negotium ſuum agere*; que le marchand revendeur enfin n'eſt qu'un agent intermédiaire dans leur commerce; qu'il leur eſt à charge à proportion de la rétribution qu'il exige; que ſon exercice mercenaire ne connoît ni patrie ni patriotes, & que ni la patrie, ni les patriotes ne doivent de même le reconnoître ni pour patriote ni pour étranger; que de telles prédilections ſont entiérement hétérogenes au commerce, & inutiles aux Nations agricoles, c'eſt-à-dire, à ceux qui, abſolument parlant, ſont les vrais vendeurs & les vrais acheteurs, tous vrais co-négocians; telles ſont les Nations entr'elles-mêmes, par elles-mêmes ou par l'entremiſe des Marchands Revendeurs ou agents mercenaires du commerce. A l'égard de ceux-ci, les Nations en ont

chez elles autant que leur pays le comporte, & elles ne peuvent forcer cette convenance qu'à leurs dépens & au préjudice de la marche naturelle & la plus profitable de leur commerce. Faute de ce raisonnement simple, on se laissa persuader que le Marchand regnicole étoit l'ami, & le Commerçant étranger l'ennemi ; que l'un enrichissoit l'état, l'autre l'appauvrissoit ; & que par conséquent il falloit se faire un plan politique & économique d'appuyer l'un, & de grever l'autre.

Voilà ce beau principe établi & constaté ; mais tandis qu'il germe dans les têtes scientifiques, deux mobiles prédominants, quoique d'un genre bien divers, s'opposoient aux effets de cette moderne science. Ces deux mobiles étoient, 1° *l'ordre naturel* ; 2° *la cupidité du fisc*. L'ordre naturel qui s'oppose impérieusement au plein effet de toute injustice, & qui décerna que les hommes ne prospéreroient que par la confraternité, que par la *co-négocialité* ; l'ordre naturel, dis-je, décide qu'une Nation qui se refuse au concours de ses voisins, doit être isolée & semblable à une famille ennemie de toutes les autres familles. Les

Marchand patriote, ou soi-disant patriote, ne desire écarter les Marchands étrangers que pour exercer le monopole sur sa Nation. Les communications sont nécessaires pour le service public; mais pour se les conserver avec ses voisins, il faut les leur permettre avec nous. Ils nous sont également nécessaires pour le commerce, que nous leur sommes nécessaires; ainsi pour ne pas rompre tout-à-fait avec eux, il fallut du moins obtempérer un peu à cette marche réciproque. D'ailleurs le fisc qui veut conserver & accroître ses droits, s'oppose indirectement aux vues exclusives de nos Commerçants, & travaille à opérer un effet tout contraire: car, comme il n'a aucun droit d'habitation à lever sur le Commerçant étranger, & qu'il en accable le regnicole, il grossit la facture & les frais de ce dernier de tout ce qu'il leve en ce genre sur lui, & par conséquent attire la concurrence, ou au moins la contrebande. Comme dans le commerce tout est au plus offrant, le Commerçant fiscalisé ne pourra rien acheter, car il n'achete que pour gagner sur sa vente. Il ne peut avoir de gain qu'au-delà

de ſes frais prélevés, & ces frais groſſis par l'impôt, ne ſont plus le compte du vendeur, ſi-tôt qu'un autre Marchand, plus léger de frais, peut offrir un meilleur prix. La conſéquence naturelle de ces contrariétés fut d'abord de charger le Commerçant étranger pour lui faire ſentir le déſavantage de n'être pas regnicole; enſuite de le charger crûement pour le mettre de niveau avec notre Commerçant comptable en finance; & puis de le charger triplement, de peur qu'il ne vînt faire préférer ſes produits aux nôtres. Toutes ces ſurcharges propoſées, trouvent d'autant moins d'oppoſition, de la part de l'adminiſtration, qu'elles font le profit apparent du fiſc: cependant c'eſt autant d'augmentation de frais, qui dégrade doublement le produit, & le revenu du Souverain & de la Nation. Ce genre de détérioration retombe donc au double ſur la Nation exigente; elle ſupporte donc ſeule ſur ſes ventes & ſur ſes achats, la détérioration qu'elle cauſe: car il eſt toujours certain qu'un Commerçant, ſoit regnicole, ſoit étranger, préleve les frais & l'impôt ſans préjudice de ſon gain. Ainſi la nation paie

elle-même ce qu'elle impose sur ce qu'elle exporte & sur ce qu'on lui apporte : mais, en ce genre d'imposition, on paie au quadruple ; cependant cette détérioration insensée devient dans peu réciproque entre les Nations.

En effet, nulle part les hommes ne souffrent l'injure sans courir aux représailles. Les Etrangers se voyant ainsi traités dans les Ports de leurs voisins, leur rendent la pareille dans les leurs ; le vrai métier de Marchand n'existe plus que sous les noms d'*Interlope* & de *Contrebande* ; & il s'établit bientôt entre les Nations une maniere de cartel, où, par convention publique, il est permis d'écorcher, à qui mieux mieux, ceux qui tomberont entre les mains des uns & des autres. Chacun dégrade ainsi son propre produit pour faire dépit à son voisin ; & dans cette carriere d'erreurs contre nature, la Nation la plutôt épuisée est celle qui nuit le plus à la vente de ses denrées. En effet, les Nations dont la constitution est pleinement marchande, ou mi-partie, trouvent encore quelques ressources au loin, comme aussi dans leur économie sur la Navi-

gation, &c. Mais, comme le principal déſaſtre tombe d'abord ſur le produit, les puiſſantes Nations agricoles ſentent le coup prochain & direct, déchoient ſubitement, & tombent bientôt dans l'épuiſement. En raiſon de ce qu'il ſe fait ſentir, le fiſc deſtructif devenant toujours plus onéreux, eſt forcé de peſer chaque jour davantage ſur les droits & tarifs, d'étouffer ſon commerce par la prétendue reſſource de ſurcharger l'étranger pour conſerver le niveau, d'accroître ainſi la dégradation des produits & l'anéantiſſement des reveuus & des forces de l'Etat, & de perſiſter dans ce cercle vicieux juſqu'à l'extinction.

Ce regne de malheurs, fondé en principes abſurdes, ne finira que lorſque les Puiſſances prendront pour baſe de leur politique cette immuable vérité, que chaque Nation ne peut être vraiment riche qu'en raiſon de ſon produit; qu'elle ne peut avoir de produit ſans valeur vénale, & de valeur vénale ſans commerce; qu'en conſéquence, il eſt de l'intérêt de tous de faciliter, par tous moyens, les voies au commerce; que le meilleur moyen pour cela eſt de le rendre libre & im-

mune ; qu'à l'exemple des Ports francs & des foires franches, que ce ſeul mot fait tout fleurir, & tout agir d'une maniere qui fait l'étonnement univerſel. La premiere Nation qui s'aviſera d'être franche, étonnera ſes voiſins par ſa proſpérité ; alors l'exemple du bien ſera tout auſſi promptement ſuivi que celui du mal ; ainſi le premier Prince qui donnera en ce genre le ſignal du rétabliſſement de l'ordre naturel, ſera le Salomon, l'Hercule de ſon ſiecle, & le vénérable reſtaurateur de ſa puiſſance & de l'humanité déſolée par l'épidémie déſaſtreuſe des droits & des prohibitions.

Inſpection déſordonnée ſur l'emploi des terres.

5° *Lorſqu'on prétend décider ſi une terre doit être en pré ou plantée en bois, en vignes, en mûriers, ou ſemée en bled, en prairies artificielles ou turnipes, &c.* Un voyageur qui s'égare voit les précipices ſe multiplier ſous ſes pas. De la ruine provenue de la fauſſe intelligence, naît l'influence de la fauſſe intelligence, & du régime ruineux ſurtout. Plus l'adminiſtration s'efforce d'éluder l'ordre naturel, c'eſt-à-dire, de le contrarier, plus le déſordre & l'accablement ſe font ſentir, & plus

l'adminiſtration ſe croit obligée à pourvoir à tout ; & ſe ſurcharge de ſoins & de branches de police qui lui rompent à chaque inſtant dans ſes mains. En conſéquence des erreurs multipliées que j'ai analyſées ci-deſſus ; on vit la culture déchoir rapidement chez les Nations agricoles ; cette détérioration entraîna toutes les ſortes d'inconvénients qui réſultent de la pauvreté. Parmi ceux-ci on en attribua pluſieurs à des cauſes fantaſtiques & adaptées aux préjugés courants. Mais il en étoit d'autres ſi viſiblement inhérents à la choſe même, qu'il étoit impoſſible de les méconnoître & de fermer les yeux. On vit, par exemple, les guérets reſter de toutes parts en friche, & de fréquentes diſettes être la ſuite de la ceſſation du labourage. On s'aviſa d'en accuſer la culture des vignes, à laquelle on trouva que les Propriétaires s'adonnoient trop. Il eût été, je crois, bien ſimple de penſer que perſonne ne cultivant la terre que pour en tirer de l'argent, & que le Laboureur n'y trouvant pas ſon compte, à cauſe du bas prix des grains, avoit abandonné & négligé ſa culture ; que le Propriétaire ne pouvant vivre

que de ſon fonds, avoit été obligé de planter en vignes, parce que cette denrée, quoique dévorée & ſurchargée de droits, n'étoit pas du moins livrée à l'anathême public, & trouvoit quelque débit chez l'Etranger privé de cette production ; qu'en conſéquence, empêcher de gagner ſur les boiſſons, ne forceroit pas à perdre ſur les bleds ; qu'il falloit bénir, encourager cette derniere reſſource, ne pas s'en prendre à elle de la chûte du labourage provenant de toutes autres cauſes, mais fomenter à la fois ces deux ſortes de cultures, qui s'entre-prêtent réciproquement la main, qui varient les productions commerçables, qui en rendent l'une pour l'autre le ſuperflu moins ſurabondant, & d'un débit plus aſſuré & plus avantageux ; & le tout conduit & compaſſé attentivement par l'intérêt particulier.

Oppoſition à la culture des vignes.

Au lieu de cela on conclut que malgré l'abandonnement de tant de terres laiſſées en friche, il falloit encore arrêter la plantation des vignes. Le Réglement & ſes Officiers généraux ſaiſirent avec ardeur cette ouverture, puiſque c'étoit s'attirer le diſtrict des permiſſions. L'avidité de certains cantons

privilégiés & de pluſieurs Propriétaires notables & puiſſants, y concoururent auſſi. *Quid non mortalia pectora cogis, auri ſacra fames?* & l'on en vint non-ſeulement à léſer la propriété dans ſes droits les plus ſacrés, en empêchant le Propriétaire de travailler ſon champ à ſa maniere; mais on fut (nos neveux ne le croiront pas) on fut, dis-je, juſqu'à la barbarie d'ordonner la dévaſtation & de forcer le Vigneron à arracher ſes plants en pleine vigueur. O terre nourriciere, vous l'avez ſouffert! O Probus! ô Charlemagne! c'eſt dans ces mêmes lieux où vous aviez tranſplanté & provigné ces dons précieux de la nature. Etoit-ce donc notre ſiecle aveugle que le Prophete avoit en vue, quand il s'écrioit: *Depopulata eſt Regio, luxit humus, quoniam devaſtatum eſt triticum, confuſum eſt vinum, elanguit oleum!* On verra ci-après, par un petit calcul de fait, ce que c'eſt que la vigne, ce qu'elle rend à la Nation dans l'état de miſere où les charges de toute eſpece ont réduit ce genre de culture, & l'on pourra juger par-là de ce qu'elle pourroit rendre en revenu foncier au Souverain & à la Nation, étant livrée au

commerce dans ſon état naturel d'immunité & de liberté, ce qu'elle rapporte en outre pour la rétribution du cultivateur. On pourra comparer alors le revenu que l'on obtient de la terre, par cette culture, avec celui que l'on peut tirer de toute autre culture dans une même étendue de terrein ; car la culture la plus riche eſt celle qui fait rapporter à la terre le plus grand revenu ; & c'eſt par le revenu de la terre qu'il faut meſurer le revenu d'une Nation agricole, & par le produit total, qu'il faut juger de ſa population. Si on perd de vue ces principes, on tombe dans la confuſion & dans le déſordre.

Il ſeroit trop long, & je penſe inutile, de s'étendre davantage ſur les conſéquences de l'attentat économique, de vouloir décider du genre & des eſpeces de cultures, & de tenter de les diriger par des Ordonnances. On en voit une échappée dans des temps de reſtauration, qui défend de ſemer du bled ſarraſin. Du moins ceux-là connoiſſoient-ils le déſavantage de la culture des productions de nulle valeur ; mais perſonne ne ſe réduit-là pour ſon plaiſir ; chacun ſeme

ce qu'il peut, & s'il en eſt empêché, il ne ſemera rien du tout. Le grand Prince à qui il échappa de ſigner une telle Ordonnance, prit une voie plus ſûre pour bannir le mauvais grain de deſſus ſon territoire en remettant l'ordre, la ſûreté & la liberté dans ſon Etat.

Les rapports des dépenſes avec la culture & avec le commerce ne peuvent être arrangés par des loix.

Poſons, en un mot, à jamais pour principe, que le Cultivateur, le Propriétaire & l'Etat ne peuvent profiter que de l'excédent du produit que la terre rapporte au-delà des dépenſes. Ce profit dépend de la valeur vénale, du débit, & de l'état du commerce intérieur & extérieur des productions. Toutes ces combinaiſons ne peuvent être aſſujetties à l'autorité des loix, inſtituées par des ſpéculations, qui ne peuvent embraſſer ni régler les détails des cauſes phyſiques & des intérêts particuliers d'où il naît le réſultat général des effets avantageux ou déſavantageux à la Nation. C'eſt aux intérêts particuliers à s'arranger avec les cauſes phyſiques, ſelon la diverſité des objets & des circonſtances. Car ce n'eſt que dans ces arrangements variables, modifiés à l'infini & indéterminables par des loix, que conſiſtent les

ſuccès des entrepriſes de l'Agriculture. C'eſt encore de cette marche même, eſſentiellement libre par ſa nature, que dépend le profit que la Nation peut retirer de l'excédent du produit que la terre rapporte au-delà des frais. Mais ce n'eſt que de la terre, (qu'on ne perde jamais de vue cette vérité) qu'on peut obtenir un profit au-delà des dépenſes : tous les autres travaux des hommes ne peuvent rendre que la rétribution qui leur eſt payée. C'eſt pourquoi la ſtérile induſtrie ne peut ſubſiſter par elle-même.

Fauſſes reſſources ſubſtituées à l'Agriculture.

Cette vérité, qui eſt la baſe de la ſcience de l'économie politique, doit être auſſi la regle fondamentale du gouvernement économique des Nations agricoles. Combien l'ignorance d'un principe ſi important a-t-elle cauſé de déſordre ? Dans quelle décadence n'a-t-elle pas jetté les Royaumes qui ont éprouvé les égarements des Puiſſances, ſéduites par l'eſpérance inſidieuſe de la proſpérité d'un commerce de marchandiſes de main-d'œuvre ? A combien de guerres ridicules & funeſtes ne s'eſt-on pas porté pour étendre le progrès de ce commerce ſtérile, qui provoque le luxe, qui

multiplie les entrepriſes des manufactures au préjudice des travaux de la culture, & qui enleve les habitants & les richeſſes du ſol pour les employer à de pures fabrications, & à un trafic toujours dépendant des dépenſes ſtériles au préjudice des produits renaiſſants ; d'où réſulte le luxe & la miſere, au lieu des apparences de la richeſſe : & l'uſure enſuite, toujours attentive à conſtituer de faux revenus ſur ces entrepriſes de commerce, d'induſtrie & d'opérations de finances, acheve de réduire les richeſſes annuelles d'un Empire à des richeſſes paraſites, qui ſe rongent & s'éteignent réciproquement les unes les autres.

Le vrai revenu d'un Empire ne peut naître que du territoire.

Nous avons aſſez démontré, je penſe, que c'eſt uniquement par le revenu que tout peut marcher régulierement dans un Etat ; que pour que la circulation ait ſon jeu plein, libre & proſpere, il faut que le produit net ou revenu, ſoit porté à la claſſe propriétaire, d'où il ſe diviſe dans les deux claſſes actives, qui ſe le rendent réciproquement, & de maniere que l'effet de cette balance eſt la reproduction du revenu, la perpétuité de la circulation, & la vie de la ſociété, qui

consiste dans le mouvement perpétuel. En raison de ce que cette circulation est dérangée, la reproduction, les rapports entre les différentes classes de la société, & la masse totale des richesses & des forces d'une Nation sont détériorées.

Tableau des différents rapports des dépenses avec les revenus.

On a présenté dans la premiere explication du Tableau économique, qui est à la suite de l'Ami des Hommes, les conséquences de divers dérangements du Tableau. Mais les calculs, dont on a aidé l'intelligence du Lecteur sur chacune de ces parties, ne sont que des Tableaux de dégradation progressive; & je crois nécessaire de représenter ici & de calculer en abrégé l'état fixe d'une Nation, où, par les défauts de la culture, les avances productives donnent un revenu au-dessous de l'état de prospérité, sur lequel les calculs du Tableau sont établis. Un tel état de détérioration peut subsister pendant quelque temps sans dégradation successive, parce que les deux classes actives se restituent réciproquement l'une à l'autre le montant de leur entretien au préjudice du revenu, & que cet état de foiblesse & de dépopulation pourroit même s'arrêter

à un point fixe, si la Nation ne recevoit point de chocs extérieurs ; mais on va voir quelle énorme dégradation cet état de langueur cause à la masse des richesses de la Nation, & par conséquent quelle diminution de forces, de puissance, de population, d'existence physique & politique enfin, dérive des moindres mépriſes en un genre dont si peu de gens ont encore voulu connoître les conséquences.

## REGLES

*Pour former en abrégé le Tableau dans tous les cas différents où les avances de la classe productive donnent plus ou moins que cent pour cent de produit net, & où l'on ne suppose point d'ailleurs de causes de dépérissement ni d'augmentation dans la reproduction annuelle.*

Supposons, pour exemple, que les avances de la classe productive ne donnent que 20 pour cent de produit net, il fraudra 2000 liv. d'avances à la classe productive pour produire un revenu de 400 liv.

Les 2000 liv. d'avances & les

400 liv. de revenu, forment enſemble 2400 liv.

Les avances de la claſſe ſtérile doivent toujours ſe trouver égales à la moitié de la recette de cette même claſſe. Dans le cas préſent, la claſſe ſtérile recevra 1200 liv.; ainſi les avances de cette claſſe ſeront de 600 liv.; poſons donc ainſi ces trois premieres ſommes.

| Avances annuelles de la claſſe productive, | Revenu, | Avances annuelles de la claſſe ſtérile, |
|---|---|---|
| 2000 l. | 400 l. | 600 l. |

Ces trois ſommes forment enſemble celle de 3000 liv.

La dépenſe du revenu ſe diſtribue également à la claſſe productive & à la claſſe ſtérile.

La claſſe productive en reçoit donc 200 liv. & la claſſe ſtérile auſſi 200 liv. La claſſe productive dépenſe à la claſſe ſtérile la moitié de ſes avances, c'eſt-à-dire, 1000 liv. La claſſe ſtérile reçoit donc du revenu & de la claſſe productive enſemble 1200 liv. Continuons le Tableau.

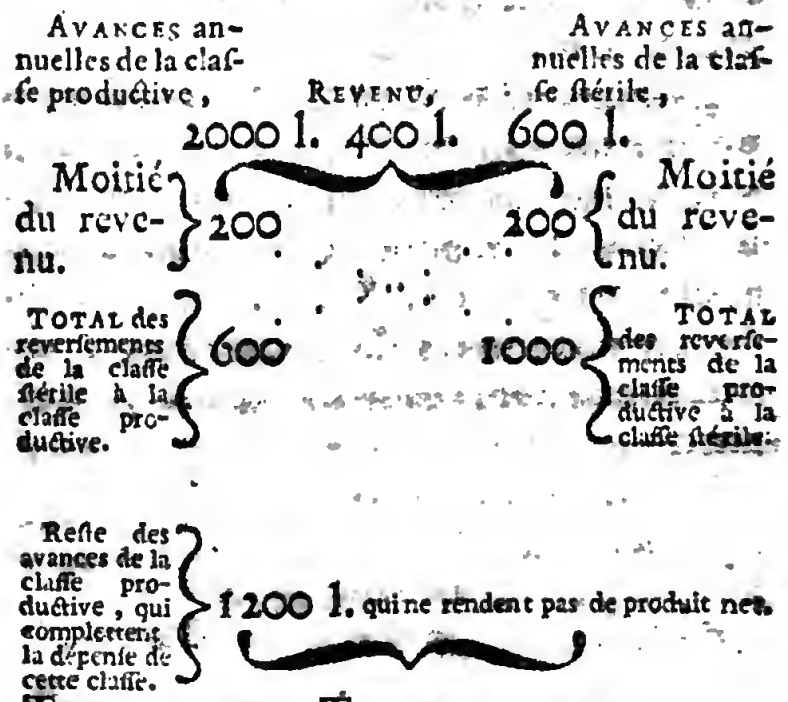


De la ſomme totale de 1200 liv., portées à la claſſe ſtérile, cette claſſe en conſerve 600 liv. pour remplacer ſes avances, & dépenſe le reſte, c'eſt-à-dire, 600 liv. à la claſſe productive pour la ſubſiſtance de ſes agents; ces 600 liv. étant portées à la claſſe productive, on voit que celle-ci n'a reçu par toute cette diſtribution, que 800 liv.; & qu'il faut, pour obtenir le retour de ſes avances de 2000 liv., qu'elle emploie à la culture le reſtant de ces mêmes avances, qui eſt 1200 l. qui ne rendent point de produit net,

& qui renaiſſent ſeulement de leur propre dépenſe.

La dépenſe des avances de la claſſe ſtérile à la claſſe productive, contribue pour ſa part & dans la même proportion que la dépenſe des avances de la claſſe productive, & le revenu à la reproduction totale. Achevons le Tableau, conformément à ces regles qui ſont les mêmes que l'on a déjà vues à la fin du quatrieme & du ſixieme Chapitre.

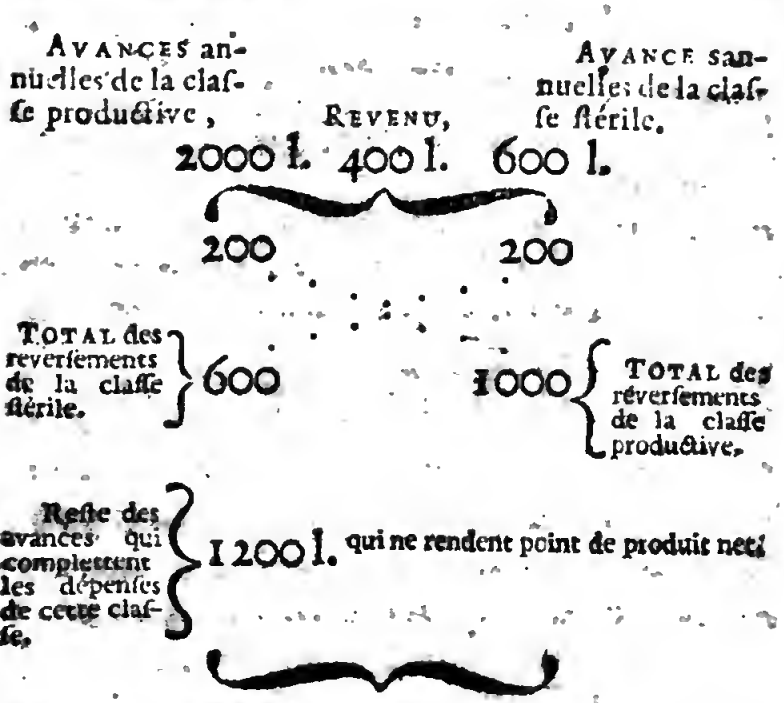


TOTAL. 2000. TOTAL. 1200.

La reproduction totale eſt égale à toutes les ſommes qui ſe réuniſſent &

ſe dépenſent à la claſſe productive; ſavoir :

| | |
|---|---|
| Les avances de la claſſe productive. . | 2000 l. |
| La portion du revenu qui paſſe immédiatement à la claſſe productive. . . . . | 200 l. |
| Le total des reverſements de la claſſe ſtérile à la claſſe productive . . . . | 600 |
| Les avances de la claſſe ſtérile employées pour les achats des matieres premieres à la claſſe productive. . . . . | 600 |
| TOTAL . . . . . | 3400 l. |

| | |
|---|---|
| Ainſi la reproduction eſt . . . . . | 3400 |
| Dont le Cultivateur retire pour ſes repriſes . . . . . | 3000 |
| Reſte pour le revenu. . . . . | 400 |
| TOTAL . . . . . | 3400 |

*MASSE des richeſſes compriſes dans le Tableau.*

| | |
|---|---|
| La reproduction. . . . . | 3400 |
| Argent du revenu . . . . . | 400 |
| Avances de la claſſe ſtérile . . . . . | 600 |
| TOTAL . . . . . | 4400 |

Cet état de production ramené à l'emploi d'une charrue de près de 120 arpents de terre, ſeroit très-foible; la

dîme alors enleveroit elle seule au moins 290 liv. : il ne resteroit pour le Souverain & pour les Propriétaires ensemble que 110 liv. dont le Souverain ayant le tiers, la dîme payée, auroit en total 42 liv. ou 7 sols par arpent. Si on en exigeoit davantage, il y auroit de la perte pour le Cultivateur. L'exploitation tomberoit en petite culture, exécutée avec des bœufs, qui est d'un plus petit produit, qui se fait à plus grands frais, mais qui n'exige pas des avances primitives si considérables que celles de la grande culture.

Mais si cet état de production étoit en culture de vignes, qui n'occuperoit qu'environ 15 arpents de terre, il seroit beaucoup plus profitable. La dîme, telle qu'elle se leve ordinairement sur les vignes au 50$^{e}$ du produit total, n'en leveroit que 80 liv. resteroit sur le produit net des 15 arpents 320 pour le Souverain & le Propriétaire ensemble, abstraction faite du droit que le Vigneron paie aux Aides, que nous englobons pour ce moment dans les frais. Ainsi dans cet état de production, l'arpent de terre en culture de vigne rapporteroit au Sou-

verain & au Propriétaire 17 fois autant qu'un arpent de terre en culture de grains, exploitée avec des chevaux, & environ 14 fois autant qu'un arpent bien cultivé en grains avec des bœufs, où l'arpent rendroit alors environ 1 liv. au Propriétaire & 10 sols au Souverain; ainsi, dans ce cas désastreux, il y a un peu moins de perte dans la forte petite culture que dans la grande : aussi toutes les terres cultivables en grain tombent-elles alors en petite culture ou en friche.

Si on étendoit ces observations sur le produit des prés, on trouveroit qu'un produit net de 20 pour cent des frais, y seroit extrêmement foible, & qu'il faudroit environ 200 arpents de prés pour donner un revenu de 400 liv.; ce seroit par arpent, 10 liv. de frais qui donneroient en sus 2 liv. de produit net; ce produit est communément exempt de dîme; ainsi 2 liv. se partageroient, au Souverain un tiers, ou 13 s. 4 den. & au Propriétaire deux tiers, ou 1 liv. 6 s. 4 d. Les prés qui alors produiroient si peu, seroient livrés au pâturage, parce qu'il y auroit à peu près le même profit.

Nous

Nous avons estimé d'abord les reprises du Laboureur à 3250 liv. par charrue ; savoir 2000 liv., pour ses avances, & 1250 liv. pour les intérêts de ses avances primitives & annuelles ; mais une ferme comprend presque toujours des prés qui n'exigent pas, à beaucoup près, autant de frais que la charrue ; c'est pourquoi nous avons réduit dans le Tableau les reprises du Fermier à 3000 liv., au lieu de 3250 liv. par compensation des différents frais des parties de son entreprise.

*TABLEAU abrégé de l'état fixe du produit net de 50 pour cent des Avances productives.*

| Avances annuelles de la classe productive, | Revenu, | Avances annuelles de la classe stérile, |
|---|---|---|
| 2000 | 1000 | 750 |
| 500 | | 500 |
| Il n'y a ici que la recette de cette classe cela suffit. | | |
| 750 | | 1000 |
| Recette.. 1250 | | Recette.. 1500 |

La reproduction totale eſt égale à toutes les ſommes qui ſe réuniſſent & ſe dépenſent à la claſſe productive; ſavoir :

| | |
|---|---|
| Recette de la claſſe productive . . . | 1250 l. |
| Les avances de la claſſe productive. . | 2000 |
| Les avances de la claſſe ſtérile employées pour les achats des matieres premieres à la claſſe productive. . . . . | 750. |
| TOTAL . . . . . | 4000 l. |

| | |
|---|---|
| Ainſi la reproduction totale eſt 4000 l., dont le Cultivateur retire pour ſes repriſes. . . . . | 3000 |
| Reſte pour le revenu . . . . . | 1000 |
| TOTAL . . . . . | 4000 |

*MASSE totale des richeſſes compriſes dans le Tableau; ſavoir,*

| | |
|---|---|
| La reproduction totale . . . . . | 4000 |
| Argent . . . . . | 1000 |
| Avances ſtériles. . . . . | 750 |
| TOTAL . . . . . | 5750 |

## *OBSERVATIONS.*

Dans le Tableau, où les avances de la claſſe productive rapportent cent

pour cent de revenu ou produit net, c'eſt ce revenu même que l'on a fait entrer dans la diſtribution des dépenſes de la claſſe productive, quoique ce ſoient les avances de cette claſſe qui doivent ſatisfaire elles-mêmes à ces dépenſes; mais dans cet état de produit, le revenu étant égal aux avances de la claſſe productive, il eſt indifférent pour le détail de la diſtribution de la dépenſe de cette claſſe, d'employer le reveuu ou les avances mêmes; mais, comme il eſt alors plus ſimple & moins embarraſſant de tracer la circulation de cette dépenſe dans le Tableau par le revenu que par les avances, on a préféré cette derniere forme, en ſous-entendant toujours que ce ſont les avances qui ſont employées en dépenſes, & que l'argent des achats qui ſe font à cette claſſe par le revenu & par les reverſements de la claſſe ſtérile, eſt rapporté aux Propriétaires pour le paiement annuel du revenu.

Il n'en eſt pas de même des dépenſes de la claſſe ſtérile; car c'eſt le revenu & les avances de la claſſe productive, qui fourniſſent enſemble les dépenſes de la claſſe ſtérile; ainſi le

revenu contribuant à ces dépenſes-ci, on ne peut ſe diſpenſer de le faire entrer dans les reverſements réciproques des dépenſes de la claſſe ſtérile & de la claſſe productive. C'eſt pourquoi on s'eſt déterminé, pour rendre la forme du Tableau plus ſimple, à repréſenter la marche des dépenſes d'une Nation agricole par la ſeule circulation du revenu, quand celui-ci eſt ſuffiſant pour repréſenter lui ſeul la marche de ces dépenſes & de leurs reverſements réciproques. Mais, quand il ne ſuffit pas, on fait paſſer la moitié des avances de la claſſe productive à la claſſe ſtérile, comme on le voit dans les Tableaux où ces avances ne rendent pas cent pour cent de produit net.

Si les avances de la claſſe productive ne donnoient point de produit net, voici quel ſeroit le précis des réſultats du Tableau.

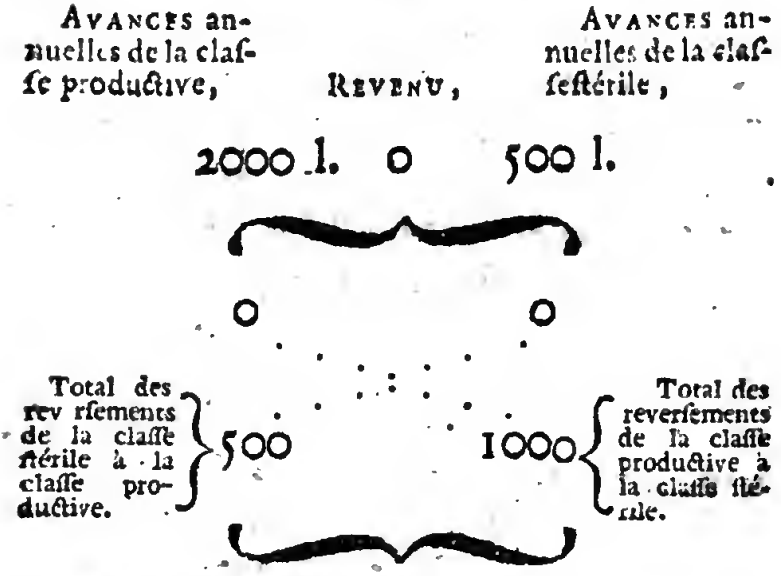


Avances de la classe stérile . . 500
Avances de la classe productive. . . . . 2000
Total . . . 2500

Ces 3000 rendus à la classe productive, reproduisent 3000 ; le Cultivateur retire 3000 pour ses avances, & l'intérêt de ses avances primitives & annuelles. Reste pour le revenu 0.

Si on veut construire le grand Tableau de la distribution détaillée des dépenses, dans ce cas-ci, il faut faire dépenser de prime-abord, par la classe productive, une somme qui soit double de celle des avances de la classe stérile, & porter cette somme sous le zéro du revenu, suivant cette forme :

| AVANCES annuelles de la classe productive, | REVENU, | AVANCES annuelles de la classe stérile, |
|---|---|---|
| 2000 l. | 0 | 500 |

Dont se portent ici 1000 qui se partagent.

| | |
|---|---|
| 500 | 500 |
| 250 &c. | 250 &c. |

Le total de la distribution sera ici de 1000 liv. ; ajoutez-y les autres 1000 des avances productives, qui acheveront & completteront les dépenses & la reproduction des 2000 liv. des avances de la classe productive.

Si on veut faire le même Tableau, dans le cas où les 2000 liv. des avances de la classe productive ne rendent que 400 liv. de revenu, il faut porter sous les 400 liv. de revenu une portion des avances de la classe productive, qui, avec le revenu, forment ensemble une somme qui soit double de celle des avances de la classe stérile, suivant cette forme :

| Avances annuelles de la classe productive, | Revenu, | Avances annuelles de la classe stérile, |
|---|---|---|
| 2000 l. | 400 | 600 |

Dont se portent ici..800

1200

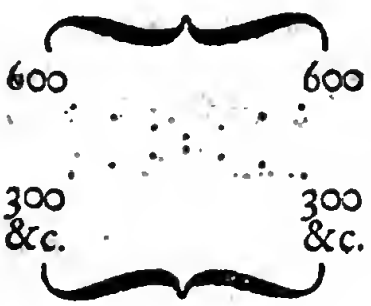


Le total de la distribution sera ici de 1200 liv.; les avances de la classe productive remettent encore 800, qui achevent & complettent les dépenses & la reproduction de 2000 liv. des avances de cette classe.

Le même procédé est pour tous les cas où les avances annuelles de la classe productive ne rendent pas cent pour cent de produit net; par exemple, si elles ne rendoient que 50 pour cent, le grand Tableau de la distribution détaillée, seroit assujetti à la même regle.

| Avances de la classe productive, | Revenu, | Avances de la classe stérile, |
|---|---|---|
| 2000 | 1000 | 750 |

Dont se portent ici . . . 500

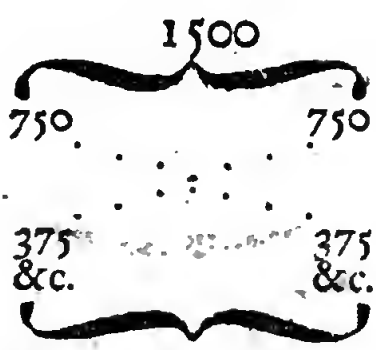


Le total de la distribution sera ici 1500 liv. ; les avances remettent encore 500 liv., qui achevent & complettent les dépenses des 2000 liv. des avances de cette classe.

On voit par ces inductions claires, calculées & figurées, comment il se peut qu'une pauvre Nation subsiste dans sa pauvreté, & se maintienne en un état de marasme par une circulation interceptée dans les parties actives & vigoureuses, mais agissante & continuée dans les rameaux inférieurs. On voit néanmoins qu'au lieu de 8000 liv., c'est-à-dire de huit milliards, qui circulent dans le Tableau de prospérité, cette somme est ici réduite à 5750 liv., c'est-à-dire, à cinq milliards

750 millions. Il réſulte de ce Tableau de revenu, ſur le pied de 50 pour cent, des avances annuelles, comparé avec le Tableau de cent pour cent; il réſulte, dis-je, qu'un milliard de moins de revenu éteint deux milliards 250 millions de diſtribution annuelle de richeſſes. Que ſeroit-ce ſi le revenu étoit réduit à vingt-cinq pour cent des avances? On peut s'en faire à loiſir le Tableau ſur les mêmes proportions que celui-ci. On peut deſcendre encore, & réduire à rien le revenu, ainſi qu'il ſe trouve dans la plus grande partie des cantons livrés à la petite culture, comme on le démontrera ci-deſſous. Si tout un Royaume en venoit là, quant au labourage, les vignobles, les pâturages, les bois viendroient à rien auſſi, quant au revenu. Bientôt un tel pays ſe réduiroit à des hameaux de pâtres & à quelques bourgades de pêcheurs ou de commerçants, qui s'entre-déchireroient, à moins que quelque condenſement politique, tel qu'on en a vu des exemples, ne les comprimât & ne les maintînt; ou que la poſition phyſique d'un Royaume, tel que l'Eſpagne, par exemple, n'en défendît l'étendue,

quoique déſerte, contre les entrepriſes des Puiſſances étrangeres.

Voyons à préſent les choſes ſous une autre face. Nous avons fixé l'état de proſpérité au point où la culture rend cent pour cent des avances annuelles, & c'eſt à ce point que nous avons fixé notre Tableau. L'humanité ſeroit certainement fort heureuſe que les choſes en fuſſent à ce degré-là chez les Nations policées. Ce n'eſt cependant pas à dire qu'elles ne puiſſent aller fort au-delà, au moyen des conditions économiques & politiques oppoſées à celles qui operent la dégradation de la culture : il n'eſt même guere poſſible de prévoir juſqu'où elles peuvent monter. Mais pour nous fixer dans cette ſpéculation à un point poſſible, relativement à nos connoiſſances de comparaiſon, nous ſuppoſons un territoire où l'état fixe de la culture rende 150 pour cent des avances annuelles des Cultivateurs, & nous préſentons ici ce Tableau abrégé de la circulation, vue ſous les mêmes aſpects, & rédigée ſur les mêmes proportions relatives que le précédent.

*TABLEAU abrégé de l'état fixe du produit net de* 150 *pour cent des avances productives.*

| AVANCES de la classe productive, | REVENU, | AVANCES de la classe stérile, |
|---|---|---|
| 2000 l. | 3000 | 1250 |
| Cette classe reçoit 800 l. au-delà de ses 2000 l. d'avances. | 1500 | 1500 |
| | 1250 | 1000 |
| TOTAL... 2750 | | TOTAL.... 2500 |

La reproduction totale est égale à toutes les sommes qui se réunissent & se dépensent à la classe productive ; savoir,

| | |
|---|---|
| Les avances de la classe productive | 2000 l. |
| La portion du revenu qui passe immédiatement à la classe productive | 1500 |
| Le total des reversements de la classe stérile à la classe productive | 1250 |
| Les avances de la classe stérile employées pour les achats des matieres premieres à la classe | |

| | |
|---|---|
| productive . . . . . | 1250 |
| TOTAL . . . . . | 6000 l. |

Ainſi la reproduction totale eſt 6000 l., dont le Cultivateur retire pour ſes repriſes . . . . . 3000 l.
Reſte pour le revenu . . . . . 3000

| | |
|---|---|
| TOTAL . . . . . | 6000 l. |

*MASSE totale des richeſſes compriſes dans le Tableau ; ſavoir ,*

| | |
|---|---|
| La reproduction . . . . . | 6000 l. |
| Argent . . . . . | 3000 |
| Avances ſtériles . . . . . | 1250 |
| TOTAL . . . . . | 10250 l. |

Pour avoir des idées exactes de ces rapports , il eſt néceſſaire de les examiner conformément aux différents Tableaux que l'on vient de tracer. Le revenu peut accroître de deux manieres ; ſavoir , par l'abondance des productions , au moyen de l'amélioration des terres & d'une bonne culture , ou par le haut prix des productions. Nous partons toujours , pour établir nos comparaiſons, du Tableau où les avan-

ces rendent cent pour cent de produit net ; parce que c'eſt pour ainſi dire le point central, ſur lequel eſt fondée la marche de la diſtribution, repréſentée dans les Tableaux.

Examinons à préſent les différents états du revenu & de la dépenſe ſelon les différentes quantités de productions, ſans augmentation ni diminution de prix. Pour déſigner ces quantités, il faut en expliquer les quotités par la dénomination de *meſures*. Au lieu, par exemple, de dire 1000 liv., comme lorſque l'on compte de l'argent, nous diſons 1000 *meſures*, ou plus ou moins, pour compter les quotités de productions par parties égales, & pour trouver les rapports & la proportion de la totalité des productions annuelles en tous genres, avec l'argent qui circule dans les claſſes, & de la dépenſe qu'elles peuvent faire en productions avec l'argent que ces claſſes reçoivent.

Dans le Tableau où 2000 liv. d'avances annuelles rendent 2000 livres de revenu net, la totalité des productions eſt la valeur de 5000 liv. tournois, & peut entrer en compte à raiſon de 5000 *meſures*, valant une livre

tournois chacune. La classe productive, dont les avances sont de 2000 liv., peut consommer 2000 *mesures*; le revenu, qui est de 2000 liv., dont il porte moitié à la classe productive, peut y acheter 1000 *mesures*; la classe stérile, qui reçoit 2000 liv., peut acheter 2000 *mesures*. Toutes ces parties forment ensemble 5000 mesures, lesquelles peuvent être fournies par la totalité des productions annuelles du Pays, qui est également de 5000 mesures.

On trouvera pareillement les mêmes proportions entre la totalité des productions annuelles & l'argent, & entre la dépense en productions que chaque classe peut faire avec l'argent qu'elle reçoit, dans tous les cas où les avances donnent moins de cent pour cent de produit net, même dans celui où les avances n'en rendent point, & où il n'y a de commerce qu'entre la classe productive & la classe stérile. Car dans ce dernier cas, où le Cultivateur ne tire que les reprises de 3000 liv., la reproduction totale n'est que de 3000 mesures d'une livre tournois chacune, dont la classe productive dépense 2000 mesures, & la classe stérile

1000 meſures, conformément à la diſtribution repréſentée ci-devant dans le Tableau ; mais cet état ne peut exiſter que dans une colonie naiſſante, ſoutenue d'un puiſſant monopole.

Lorſque les avances rendent 50 pour cent ; que 2000 liv., par exemple, donnent 1000 liv. de revenu, la reproduction totale eſt de la valeur de 4000 liv. tournois, ou de 4000 meſures d'une livre tournois chacune ; la claſſe productive en dépenſe 2000, la claſſe du revenu en achete 500 ; la claſſe ſtérile, qui reçoit 1500, peut en acheter 1500. Toutes ces parties enſemble ſont égales à la totalité de la reproduction qui eſt de 4000 meſures. Ainſi, dans ce cas, la dépenſe en productions que les claſſes peuvent faire, relativement à l'argent qu'elles reçoivent, eſt égale à la totalité de la reproduction annuelle de la Nation.

Repréſentons cette dépenſe ſuivant l'ordre du Tableau abrégé, où les avances rendent 150 pour cent, & n'indiquent que la dépenſe relative à la totalité des productions du pays.

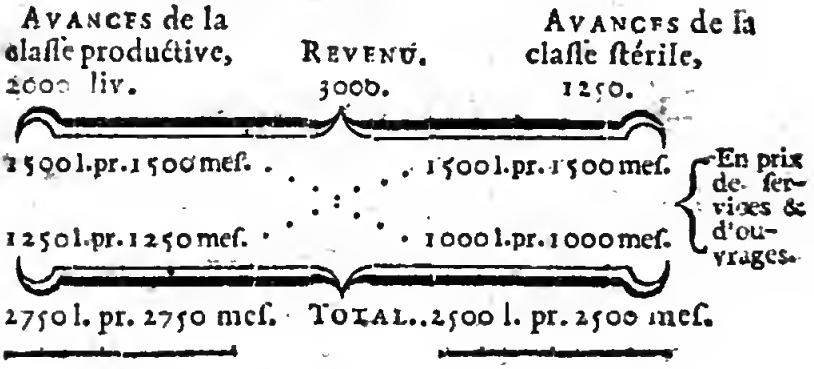


| | | |
|---|---|---|
| Le revenu achette à la classe productive pour . . . . . | 1500 l. | 1500 mes. |
| La classe stérile, pour s'alimenter, y achete pour . . . . . | 1250 l. | 1250 mes. |
| La classe stérile, pour se fournir des matieres premieres, y achete pour . . . . . | 1250 l. | 1250 mes. |
| TOTAL, quatre mille livres pour quatre mille mesures . . . . | 4000 l. | pour 4000 mes. |
| Reste pour le Fermier . . . . . | 2000 l. | pour 2000 mes. |

Le Propriétaire dépense 3000 liv. pour 3000 mesures, au lieu de 2000 liv. pour 2000 mesures : l'augmentation de sa dépense est un tiers de plus que dans le cas où les avances rendent 100 pour cent, & l'augmentation de

la production n'eſt que d'un ſixieme.

La claſſe ſtérile dépenſe 1250 liv. pour 1250 meſures d'achat des matieres premieres ; elle dépenſe 1250 liv. pour 1250 meſures de productions pour ſa ſubſiſtance ; en tout 2500 liv. pour 2500 meſures ; l'accroiſſement de cette claſſe eſt d'un cinquieme.

Le total de la reproduction eſt 6000 meſures valant 6000 liv.
Le total de la dépenſe eſt 6000 meſures payées 6000 liv.
Les repriſes du Fermier ſont 3000 liv. ou 3000 meſures.
Reſte pour le revenu 3000 liv., ou 3000 meſures.

On voit, par tous ces calculs, que les Nations n'ont point de productions de leur cru à vendre pour théſauriſer, & qu'elles n'ont que des portions ſuperflues de productions de leur cru à échanger avec l'Etranger, pour d'autres denrées ou marchandiſes qui leur manquent ; ce qui eſt toujours ſous-entendu dans l'examen des productions & des dépenſes des productions : car ce commerce d'échange, qui convertit nos productions ſuperflues en d'au-

tres productions, que nous conſommons, les remplace, & nous les repréſente en même valeur dans le compte des dépenſes de nos propres productions ; c'eſt pourquoi les effets de ce commerce, qui ne ſervent qu'à compléter les dépenſes de nos productions, ne doivent point nous diſtraire dans nos calculs.

Mais ce qui contrarie le plus déciſivement les préjugés des Nations qui croient qu'on ne peut s'enrichir que par les ventes qu'on fait à l'étranger ſans lui rien acheter, c'eſt ce paradoxe ſingulier, fondé ſur un calcul, qui démontre que plus une Nation agricole accroît ſes productions & ſon revenu, plus elle a beſoin d'acheter des productions de l'Etranger, & moins elle en a à lui vendre ; que plus ce beſoin s'étend, plus elle s'éleve à un haut degré de proſpérité.

Cependant il ne faut pas ſe fixer à l'idée de l'achat des productions de premier beſoin ; car un pays où elles abondent en peut toujours fournir aſſez pour la conſommation de ſes habitants, relativement à la dépenſe qu'ils peuvent faire à raiſon de leurs richeſſes, s'ils préferent d'acheter ces pro-

ductions chez eux, & de ne faire d'achats chez l'Etranger qu'en productions de moindre beſoin, & particuliérement en matieres premieres de marchandiſes de main-d'œuvre. La totalité des dépenſes qu'ils peuvent faire, augmente, il eſt vrai, dans le cas où les avances rendent plus de 100 pour cent : mais dans la totalité des productions, il y en a qui excedent la conſommation qu'on peut faire, ſur-tout en grains, dans un pays qui a un grand & bon territoire ; parce que c'eſt le genre des productions qui abonde le plus dans un royaume agricole bien cultivé.

Examinons ſous un autre point de vue le cas où les avances rendent plus que 100 pour cent, où, comme dans l'exemple précédent, une reproduction totale de 5000 liv. augmenteroit d'un ſixieme, à la différence que cette augmentation ſeroit procurée uniquement par le renchériſſement des productions, ſans aucune augmentation ni diminution dans leur quantité ; de ſorte qu'il n'y auroit toujours que 500 meſures de productions : mais qui, au lieu d'être à une livre tournois la meſure, ſeroit à une livre trois

ſols quatre deniers. Alors les 2000 meſures que le Fermier conſommeroit, vaudroient 2333 liv. au lieu de 2000 liv. ; ainſi c'eſt 333 liv. à déduire ſur les 1000 liv. de renchériſſement, reſte 2667 liv. pour le revenu. Mais ces 2667 liv. ne pourroient payer que 2286 meſures de productions ; il n'y auroit donc que 286 meſures de bénéfice ſur l'augmentation du revenu, laquelle eſt de 2667 liv., dont il n'y auroit réellement qu'environ le tiers en pur bénéfice pour le Propriétaire. Nous verrons néanmoins ci-après que ce bénéfice doit s'étendre beaucoup plus loin, la claſſe ſtérile étant indemniſée, par les achats qui s'y font, du renchériſſement qu'elle ſupporte dans ſes dépenſes ; & qui croit perdre, accroît, ſuivant les réſultats du grand Tableau précédent, d'un cinquieme. On peut, conformément à ces compenſations, dans le point de vue actuel, qui eſt le moins avantageux poſſible dans le cas de liberté de commerce extérieur, on peut, dis-je, ſe repréſenter l'ordre des dépenſes dans ce cas par le Tableau ſuivant.

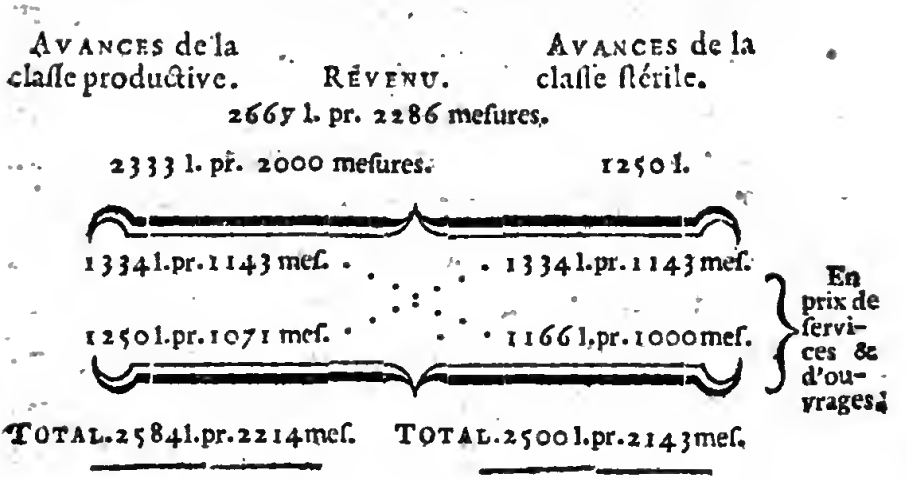


Le Cultivateur consomme . . . 2000 mesures.
Le revenu en achete . . . . . 1143 mesures.
La classe stérile en achete pour sa consommation & pour remplacer ses avances . . . . 2142 mesures.

TOTAL . . . . . 5285 mesures.

La totalité de la reproduction est 5000 mesures ; ainsi la dépense en productions excéderoit la totalité de la récolte du pays, de 285 mesures ; ce qui ne pourroit se faire que par l'achat de cet excédent chez l'Etranger ; mais on ne peut acheter de marchandise à l'Etranger qu'en raison de ce qu'on peut lui vendre ou lui payer en marchandise ou en argent.

Le commerce de la classe stérile & de la classe productive pourroit, com-

me on le voit par le Tableau, s'étendre de part & d'autre avec l'Etranger juſqu'à peu près la ſomme du revenu, c'eſt-à-dire, de 2286 meſures ; celui de la claſſe productive s'étend ici à 2214 meſures : ainſi il ne s'en faut que 72 meſures qu'il ne lui ſoit égal ; & celui de la claſſe ſtérile eſt à 2143 meſures ; il ne differe que de 143 meſures ; c'eſt enſemble 115 meſures, qui, dans l'ordre ordinaire du Tableau, où les avances rendent 100 pour 100, pourroient ſe trouver entre ces deux claſſes pour compléter leur commerce, & diminuer l'achat qui ſe fait chez l'étranger des 285 meſures dont notre dépenſe excede notre récolte. Ces 285 meſures coûteroient, pour la part du renchériſſement, 327 liv. ; il faut donc que le renchériſſement de 1000 liv. retombe ſur l'étranger pour 327 liv., autrement le ſurcroît de 327 liv. de dépenſe de la Nation, retomberoit ſur elle-même.

Il ne peut donc exiſter de bénéfice pour la Nation ſur les renchériſſements de ſes productions, que par un libre commerce extérieur d'exportation & d'importation, & par la demande qui, dans le commerce, décide du prix des

denrées & marchandiſes : car il ſeroit auſſi impoſſible à une Nation d'augmenter elle-même la valeur de ſes productions par le renchériſſement à ſa volonté & à ſon profit, qu'il lui ſeroit impoſſible d'augmenter la valeur de ſon argent par l'augmentation du numéraire.

Ce n'eſt donc que par une liberté de commerce extérieur réciproque, qu'une Nation peut augmenter le prix de ſes productions, en participant au prix qui a cours entre les Nations commerçantes : alors elle peut profiter de l'augmentation du prix des productions qu'elle vend à l'Etranger, ſans lui payer plus cher celles qu'elle lui achete. Car, 1° elle ne les acheteroit pas moins cher quand elle vendroit chez elle les ſiennes à plus bas prix que celui qui a cours entre les Nations commerçantes. 2° Le renchériſſement des productions du pays n'influe pas ſur la totalité des dépenſes : car il n'influe pas, ou fort peu, par exemple, ſur le prix de la matiere d'or & d'argent, ni ſur celui des pierres précieuſes, des épices, & des autres marchandiſes ou productions de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique, qui s'ap-

portent & ſe vendent en Europe. Le renchériſſement ne s'étend pas non-plus ſur l'épargne des frais de travail d'hommes, auxquels on ſupplée par le ſecours des machines, par les avantages de la navigation des mers, des rivieres & des canaux, & par tous les moyens méchaniques, qui n'exigent point d'indemnité en compenſation du renchériſſement des productions du territoire; car cette indemnité n'entre en compenſation que dans la dépenſe des hommes & des animaux de travail du pays.

Ainſi il y a beaucoup d'achats qui ne diminuent pas le bénéfice qu'une Nation peut tirer du renchériſſement de ſes productions qu'elle vend à l'Etranger. Il eſt donc facile de comprendre par ce développement, comment une Nation peut, à la faveur du renchériſſement de ſes productions, accroître ſes richeſſes par ſon commerce réciproque avec les autres Nations. Par ce commerce, le bénéfice ſur le renchériſſement peut donc s'étendre beaucoup plus loin que celui qui réſulte du calcul du Tableau, où l'on ſuppoſe, du fort au foible, un renchériſſement égal pour tous les genres de productions,

productions, de marchandises & d'ouvrages. Car si les productions que l'on vend à l'Etranger, sont du nombre de celles dont le prix est le plus augmenté, & qu'on lui en achete en plus grande quantité de celles qui participent peu au renchérissement, le bénéfice qu'on retirera du renchérissement aux dépens de l'Etranger, sera beaucoup plus considérable que celui qui est indiqué par le Tableau.

Ne nous attachons pas à l'exemple de la culture où les avances rendent plus de cent pour cent de produit, ce cas est rare; l'état de culture où l'on doit tendre, & où l'on peut parvenir dans un Royaume bien gouverné, & où le débouchés du commerce des productions sont faciles, est celui où les avances rendent cent pour cent. Si nous avons suivi dans nos calculs sur les augmentations de revenu par l'enchérissement des productions, le Tableau où les avances rendent plus de cent pour cent, c'est que ces calculs ont été préparés par des remarques qui étoient nécessaires à l'intelligence de ce Tableau même.

Mais il y a un avantage inséparable de l'accroissement du revenu par le

haut prix des productions, qui doit fixer notre attention, c'eſt l'augmentation du revenu par l'abondance des productions mêmes, qui eſt toujours procuré par le haut prix. Toutes les terres cultivables ſont miſes en valeur lorſque le haut prix anime l'intérêt du Cultivateur & du Propriétaire. Par ce double accroiſſement, en prix & en productions, l'augmentation du revenu eſt plus des trois quarts en bénéfice. Ainſi les calculs, qui ſe borneroient à déterminer ſimplement le bénéfice de l'augmentation du revenu procuré par le haut prix, ſeroient infideles. Car lorſque l'augmentation du revenu eſt procurée par les hauts prix, le bénéfice total ſe trouve toujours en raiſon compoſée de cette augmentation même, & de celle qui réſulte de l'abondance. Pour en juger plus diſtinctement, ſuppoſons, par exemple, qu'avant cette augmentation de revenu, la reproduction totale ne fût que de 4 00 liv. ou 4000 meſures, d'une livre tournois chacune, qui rendroient un revenu de 1000 meſures, & que cette reproduction totale augmente de 1000 meſures équivalentes à 1000 liv.; la reproduction totale, qui ſera alors de

5000 liv. ou 5000 meſures, rendra 2000 liv. ou 2000 meſures de revenu, ainſi qu'on le voit dans le Tableau, où les avances rendent cent pour cent de produit net.

Mais ſi à cet accroiſſement de reproduction ſe trouve jointe encore une augmentation de prix, & que cette augmentation ſoit auſſi de 1000 liv., la reproduction totale ſera de 6000 liv., qui paroîtroient devoir rendre 3000 liv. de revenu, ſelon le Tableau où les avances rendent 150 pour cent de produit net; mais le Tableau qui décide dans le cas préſent, eſt celui qui donne les réſultats de l'augmentation de la valeur de la reproduction totale, par le ſeul renchériſſement des productions: car les cas dont il s'agit préſentement, rentrent exactement dans l'ordre de ce dernier Tableau, où l'on ſuppoſe de même que la valeur vénale de la reproduction totale de 5000 meſures augmentée de 1000 liv. par l'accroiſſement du prix, fait monter cette reproduction à 6000 liv., leſquelles donnent, ſur l'accroiſſement de 667 liv. de revenu, un bénéfice réel de 300 meſures équivalant à 350 liv. Ajoutons-y les 1000 liv. de

l'augmentation en productions provoquée par le renchériſſement qui procure l'abondance, l'augmentation du revenu ſera de 1667, & le bénéfice réel ſe trouveroit de 1350, ou environ les trois quarts de l'augmentation du revenu.

Mais ce bénéfice doit être beaucoup plus conſidérable, comme on l'a déjà remarqué, ſi la vente que l'on fait à l'étranger conſiſte pour la plus grande partie, en productions qui participent le plus au renchériſſement : telles ſont les productions de premier beſoin, parce que leur conſommation continuelle & générale en ſoutient toujours le prix dans le commerce extérieur. Plus l'huile d'olive, par exemple, eſt chere en Provence, plus cette Province retire de bénéfice de cette production qui fait ſa principale récolte, plus elle peut étendre ſes achats en autres denrées ou marchandiſes, & plus la population de cette même Province peut ſe multiplier.

Il en eſt de même d'un Royaume abondant en bleds, en vins, &c. faciles à exporter : car plus ces productions ſont cheres, plus auſſi il profite de ce haut prix dans ſon commerce

extérieur réciproque. Nous avons choiſi, pour faire connoître le bénéfice d'une Nation ſur le haut prix des productions de ſon cru, le cas le moins avantageux que l'on puiſſe imaginer, tel que celui d'un renchériſſement général, afin que l'on puiſſe juger par-là de l'accroiſſement du bénéfice dans les autres cas plus avantageux, où ce ſont des productions du plus haut prix, & les plus faciles à exporter que l'on a à vendre à l'étranger.

Les habitants des villes, qui s'imaginent que le bas prix des productions de premier beſoin favoriſe la multiplication des manufactures, des arts & des métiers dans leurs Villes, peuvent facilement ſe convaincre de leur erreur par les tableaux économiques, où ils verront toujours que la claſſe ſtérile diminue néceſſairement à proportion que le revenu diminue, & qu'elle augmente néceſſairement à proportion que le revenu augmente. On a cru aveuglément que les ſuccès de l'Agriculture n'intéreſſoient que les Laboureurs, tandis que toute la proſpérité des Empires dépend entiérement des travaux des Laboureurs &

de leurs richeſſes, parce qu'ils font renaître annuellement les richeſſes qui font ſubſiſter les hommes, qui forment l'opulence & la puiſſance des Nations.

## *OBSERVATION.*

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir que, dans le cas où les avances rendent plus que cent pour cent, le grand Tableau détaillé de la dépenſe du revenu, ne ſuit pas dans la claſſe productive le même ordre qui eſt obſervé dans le Tableau où les avances de la claſſe productive ne rendent que cent pour cent. Car, en ſuivant ce même ordre, il ſe trouveroit que la dépenſe, ou les reverſements de la claſſe productive à la claſſe ſtérile, monteroient à 1500 liv., tandis que cette dépenſe n'eſt que de 1000 liv., c'eſt-à-dire, égale à la moitié des avances de 2000 liv. de la claſſe productive; ce qui eſt conforme à la regle ordinaire, où cette claſſe dépenſe toujours la moitié de ſes avances à la claſſe ſtérile. Dans le cas préſent où les avances qui ne ſont que de 2000 liv. rendent un revenu de 3000 liv., le Propriétaire dépenſe ;

comme à l'ordinaire, la moitié de ce revenu à la classe productive, & l'autre moitié à la classe stérile. La moitié que reçoit la classe productive étant de 1500 liv., excede de 500 liv. la dépense que cette classe fait à la classe stérile. Car cette dépense n'est qu'égale aux $\frac{2}{3}$ de la moitié du revenu qu'elle reçoit; au lieu que quand les avances de la classe productive ne rendent que cent pour cent, la dépense de cette classe est égale à la moitié du revenu, & pareillement égale aussi à la moitié des avances; c'est pourquoi en calculant cette dépense par la distribution de la moitié du revenu, ou par la distribution de la moitié des avances, cela revient au même. On a préféré l'ordre de la distribution du revenu, parce qu'il est plus commode, en ce que l'arrangement du Tableau en est plus simple. Mais si, dans le cas présent, on veut suivre le même arrangement, en formant le Tableau détaillé des dépenses, il faut que la classe productive reverse à chaque échelon à la classe stérile $\frac{1}{6}$ de moins de la moitié de la somme qu'elle reçoit, & que la classe stérile continue à chaque échelon de reverser la moi-

tié de ſa recette à la claſſe productive. Voici donc quelle ſeroit alors la marche du Tableau détaillé des dépenſes.

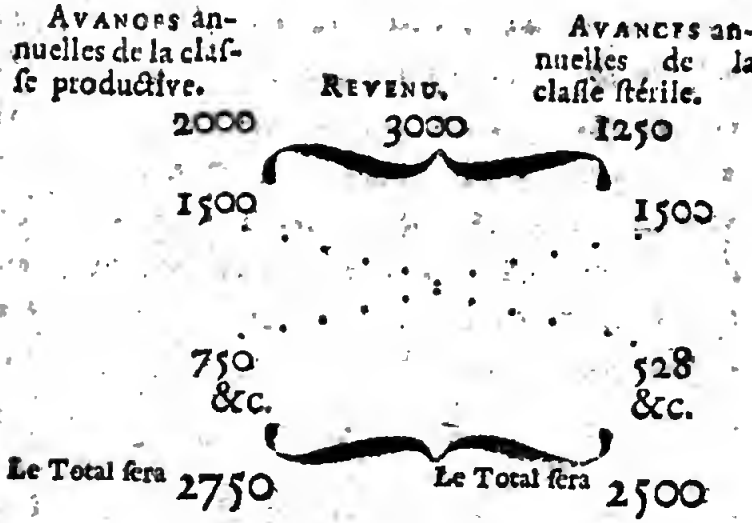


## *LES Rapports du Revenu avec le prix des Grains.*

Les avances annuelles de la culture des grains rapportent plus ou moins de revenu, ou de produit net, ſelon le prix des grains & la quantité de la récolte. Suppoſons que dans l'état d'une bonne culture, chaque arpent enſemencé en bled produit, du fort au foible, ſix ſeptiers (ſemence prélevée) & que les avances annuelles de la culture du Royaume ſoient 2000 liv. (deux milliards.)

Si le produit net de ces avances eſt à 150 pour cent, le bled eſt à 21 liv. 12 ſols (*a*); la reproduction totale eſt 6000 liv. & le revenu 3000 liv.

A 100 pour cent, le bled eſt à 18 liv.; la reproduction totale eſt 5000 liv., & le revenu 2000 liv.

A 50 pour cent, le bled eſt à 14 liv. 8 ſ.; la reproduction totale eſt 4000 liv., & le revenu 1000 liv.

A 25 pour cent, le bled eſt à 12 livres 15 ſ. (*b*); la reproduction totale eſt 3500 liv. & le revenu 500 liv.

(*a*) C'eſt, à peu près, le prix commun du bled en Angleterre, où l'exportation des grains eſt libre, & où il n'y a, par cette raiſon, que très-peu de variations dans le prix des grains. A ce prix la dîme enleve environ un ſeptieme du produit net.

(*b*) Là finit la grande culture. La petite culture rapporteroit moitié moins de récolte par arpents de terre; les avances annuelles ſont environ auſſi de moitié moins par arpent; parce qu'on y ſupplée aux dépens de la terre qu'on laiſſe en pâturage aux bœufs de labour; il en eſt à peu près de même des avances primitives par charrue: c'eſt pourquoi on eſtime alors que la petite culture eſt plus profitable que la grande culture; mais on ne compte pas qu'il y a une diminution de moitié ſur le produit du territoire, mal cultivé & en grande partie en

A 10 pour cent, le bled eſt à 11 liv. 7 ſ. ; les terres ſont traitées par la friche. Douze livres, c'eſt à peu près le prix commun du bled dans les Provinces de France. La dîme enleve alors la moitié du produit net.

La dîme eſt réglée ſur le produit total de la moiſſon, ſans exception des frais, de la ſemence, &c. ; enſorte que moins la qualité de la terre, ou l'état de la culture, ou le prix des productions rendent de produit net, plus cette redevance ſurcharge le revenu, au point même que ſouvent elle le ſurpaſſe, & fait abandonner la culture des terres qui ne rendent pas un produit ſuffiſant pour acquitter cette charge. Il eſt étonnant que des hommes ſages aient propoſé de régler l'impôt ſur le modele d'une redevance où la contribution eſt ſi irréguliere & ſi nuiſible.

Sous les Regnes d'Henri IV & de Louis XIII, où l'exportation étoit permiſe, le prix commun du bled étoit environ 24 liv., monnoie d'aujourd'hui, & le produit à 200 pour cent ; c'eſt ſept fois plus de revenu ſur les grains qu'aujourd'hui. Il n'y eut ſous ces Regnes ni famine ni non-valeurs, mais ſeulement de légeres variations dans le prix.

L'Abbé de Vigeois rapporte qu'en 1183 il y avoit ſurabondance de bled dans le Limoſin, & que le prix du ſeptier de bled étoit de 5 ſols 5 den., environ 20 liv. de notre monnoie d'aujourd'hui. C'eſt une preuve que le haut prix peut ſe ſoutenir dans les Provinces éloignées, comme au voiſinage de la Capitale, par la liberté du commerce intérieur & extérieur.

petite culture. La reproduction totale du territoire eſt diminuée de moitié, en faiſant abſtraction des terres qui alors reſtent incultes. Cette moitié de reproduction ſeroit 1600. La dîme enleve preſque tout le produit net ; il ne reſte preſque rien pour le fermage des terres ; c'eſt pourquoi le capital de l'achat des terres eſt à ſi bas prix dans le pays où les terres ſont traitées par la petite culture à cauſe du trop bas prix des grains. Le produit de cette culture ſe réduit, pour ainſi dire, à la ſubſiſtance & aux frais du Propriétaire, qui, faute de Fermiers, eſt chargé lui-même de l'entrepriſe de cette culture, qu'il fait exploiter par des Colons, qu'on appelle *Métayers* ; parce qu'ils partagent la moiſſon par moitié avec le Propriétaire, qui fait toutes

Sous Charlemagne, le bled étoit à ce même prix.

Dans le douziemé ſiecle, les fortunes des grands Vaſſaux, dit l'Auteur que nous venons de citer, étoient immenſes. Il rapporte des traits incroyables de la magnificence de leurs tournois, de leur prodigalité dans l'état ordinaire de l'intérieur de leurs maiſons & de leur table. *

* Voyez *les Mémoires de la Chevalerie, par M. de la Curne de Sainte-Palais, tome 2, pag. 76, 77, 78.*

les avances primitives, ſinon ſes terres reſtent en friche.

On pourroit relever ici une erreur de calcul, qui eſt, que l'on fait tomber ſur la totalité du revenu attribué à une Nation, la dégradation du prix des grains, lorſque les calculs du récenſement de ce revenu total, chapitre ſeptieme de cet Ouvrage, ne ſuppoſent qu'environ la moitié du revenu qui ſoit produit par le travail de la charrue en récolte en grains. Il ſeroit aiſé de ne rapporter les effets de cette dégradation qu'à la moitié de la totalité du revenu. Mais il faut, avant que d'admettre aucune réduction à cet égard, examiner l'influence des effets de cette même dégradation ſur les autres ſources du revenu total. Car, ſoit dit d'avance, la totalité du revenu dépend beaucoup de celui de la charrue; & quand la dégradation qui arrive à cette partie, vient à un certain point, elle s'étend, à peu près, au même niveau ſur la totalité. C'eſt pourquoi nous n'avons pas héſité à faire marcher le tout enſemble ſur le même pied, ſauf un examen ſuffiſant pour parvenir à un développement plus circonſtancié.

Si, du Tableau de 150 pour cent, le prix du ſeptier tombe d'un ſixieme, c'eſt-à-dire, de 21 liv. à 18, le revenu décroît d'un tiers, les avances & le produit net ſont à 100 pour cent.

Si, du Tableau de 100 pour cent, le prix du bled tombe d'un cinquieme, c'eſt-à-dire, de 18 liv. à 14 liv. 12 ſols, le montant de la reproduction totale diminue d'un cinquieme, & le revenu de moitié, & ſera de 1000 liv. au lieu de 2000 liv.: les avances ſont alors, à l'égard du produit net, comme 100 à 50.

Si, du Tableau de 50 pour cent, le prix du bled tombe d'un huitieme, ou de 14 liv. 12 ſ. à 12 liv. 15 ſ. le montant de la reproduction totale diminue d'un huitieme, & le revenu, de moitié: il ſera de 500 liv. au lieu de 1000 liv. Les avances ſeront, à l'égard du produit net, comme 25 à 100.

Si, du Tableau de 25 pour cent, le prix du bled tombe d'un neuvieme, ou de 12 liv. 15 ſols à 11 liv. 7 ſ.: le montant de la reproduction totale diminue d'un neuvieme; alors il n'y a plus de revenu; c'eſt-à-dire, nul produit au-delà des repriſes du Fermier.

Dans cet état de valeur vénale supposé fixe, il n'y a plus de Propriétaires, plus d'impôt, plus de défense, plus de Nation, il ne restera aussi ni Colons, ni Agriculture; car les Fermiers, chargés de payer un fermage, pendant le cours de leurs baux, seront les premiers ruinés par la dégradation imprévue du prix de leurs denrées. (*a*)

Rapport de l'augmentation du revenu avec l'augmentation du prix des grains.

On voit donc aussi, par la raison inverse de cet ordre de dégradation, que les reprises du Laboureur étant

(*a*) En France, il ne faut estimer le prix commun des bleds, pour le Cultivateur, qu'à 30 & 40 ols au-dessous du prix commun, formé sur les prix des marchés, à cause des variations extrêmes de ces prix dans un Royaume où l'exportation des grains est prohibée. Ainsi le prix commun des marchés, à 14 liv., par exemple, ne doit être évalué, pour le Cultivateur, qu'à 12 liv. 10 sols, & celui de 12 liv. 10 s. qu'à 11 liv. *Voyez* la démonstration de cette évaluation dans *l'Encyclopedie*, *art.* GRAINS; & dans le Traité de l'*Essai sur l'amélioration des Terres par M. Patullo.*

On a conservé toujours dans cette dégradation des prix, les reprises du Cultivateur dans leur entier, parce qu'elles sont, dans tous ces cas, la même base du calcul des proportions entre les frais & le produit net, & de tous les rapports qui en résultent dans toute la distribution économique.

remplies, & la valeur vénale des grains étant, par exemple, accrue à demeure de 1 liv., le revenu des Propriétaires augmente de 2 liv.; c'eſt-à-dire, que l'état du revenu eſt toujours dans cet ordre de proportion, avec l'état conſtant de la valeur vénale des productions. Il eſt vrai que les Propriétaires (quand je dis Propriétaire, je comprends ſous ce nom le Souverain même) paient eux-mêmes environ un quart plus cher les denrées & les ſalaires, à raiſon de 1 liv. d'augmentation de la valeur vénale du bled; mais l'augmentation de leur revenu eſt de 2 liv. & ils profitent encore ſur toutes les dépenſes, qui n'augmentent point par l'augmentation de la valeur vénale des grains, ſur toutes les marchandiſes que l'on achete de l'étranger, & ſur toutes ſortes de charges & de redevances fixes, & indépendantes du prix des grains.

Ouvrez les yeux, Recteurs des humains, *erudimini qui judicatis terram*, & voyez s'il eſt de Ligue, de Traité, d'Alliance, de Paix, &c.; s'il eſt Puiſſance, en un mot, ſur la terre, qui puiſſe vous faire la centieme partie du bien ou du mal qui eſt dans vos mains,

qui eſt ſous vos mains ! S'il eſt état de contraction, de dérangement, de dettes accumulées, de déſordre politique enfin, qui doit vous décourager, tant que le territoire vous demeure, & ſi vous voulez ſuivre les véritables voies, les voies ſimples & naturelles du rétabliſſement ! Tout cela dépend de la charrue & de la liberté du commerce de ſes productions. Cette partie principale revivifiera toutes les autres, & les revenus renaîtront avec une célérité dont les progrès vous étonneront. Mais il faut élever nos vues, il faut ceſſer de conſidérer, comme des objets dignes de notre attention, des parcelles de menu profit prétendu de 10, de 12, de 15 millions. C'eſt par centaine de millions, c'eſt par milliards que doit compter le Gouvernement d'une grande Nation agricole. C'eſt au pied du mur des calculs que nous vous plaçons pour décider, aux yeux de tous, ſi nos inductions ſont hyperboliques. *Tolle & lege*, vous crie la voix de la nature, prenez & liſez, liſez & calculez ; & ſi les ennemis publics ne peuvent nous convaincre de faux, ni ſe dérober à la lumiere, qu'en élevant des brouillards

extraits du limon qui séjourne sous leurs pas, & criant du fond de leurs ténebres, que leurs calculs sont faux, sans oser en attaquer un seul, laissons les croasser dans leurs marais, & versons des torrents de lumiere sur les repaires mêmes de ces blasphémateurs.

### *DÉTAIL des causes du dépérissement des revenus.*

Après avoir mis sous les yeux le Tableau de la ruine provenante du déchet des revenus dans un Etat, il est essentiel à notre objet de rappeller en bref les principales causes qui operent sa dégradation. Cette revue est nécessaire pour ramener aux regles simples & constantes toute l'organisation économique, comme aussi pour rapprocher des détails l'application de cette vérité déjà démontrée sur l'ensemble; savoir, que c'est toujours la diminution des dépenses qui opére le déchet des revenus. Mais ce que nous devions plus particuliérement examiner, c'est les rapports de la dépense de l'exploitation de la culture avec la variation des prix des productions, qui paroît devoir augmenter ou diminuer ces

dépenſes, ſelon que le prix des productions augmente ou diminue. Car c'eſt principalement dans la conſommation même de ces productions, que conſiſte la dépenſe de l'exploitation de l'Agriculture. Sur quelle hypotheſe, nous dira-t-on, établiſſez-vous donc une dépenſe, ou des avances toujours uniformes, malgré une dégradation des prix des productions, que vous expoſez dans les différents progrès, ſans ſuppoſer, dans les avances du Cultivateur, ni augmentation, ni diminution graduelle ou proportionnelle aux variations des prix des productions. Pour répondre à cette objection, qui omet tous les cas où il peut y avoir des dépenſes forcées & détachées de ces variations, il faut entrer dans le détail des principales cauſes de la diſproportion des revenus avec les dépenſes employées à l'exploitation de la culture, de la diſproportion des revenus & de ces dépenſes avec l'emploi des terres, & de la diſproportion des avances primitives avec les avances annuelles, & avec le revenu. Toutes diſproportions qui dépendent immédiatement du bon ou du mauvais état de l'Agriculture d'une Nation, &

qui ſont conſéquentes à la bonne ou mauvaiſe adminiſtration politique & au prix des productions des terres.

Pour me borner aux principales branches, je rapporte ici la diminution du revenu, diſproportionnée aux dépenſes, à douze cauſes principales : 1° La mauvaiſe qualité de la terre, & le défaut d'amélioration. 2° L'inſuffiſance des avances primitives, relativement au meilleur produit qu'on pourroit retirer par une plus riche culture. 3° L'exploitation de la culture aux dépens des biens-fonds. 4° Les petites entrepriſes, les petites fermes. 5° La mauvaiſe qualité des productions. 6° Le bas prix des productions. 7° Le défaut des débouchés, & les grandes dépenſes du commerce rural. 8° Les impoſitions indirectes, & les impoſitions ſpoliatives. 9° Le luxe de décoration. 10° La ſurabondance de la population. 11° Le déplacement des richeſſes aux emplois ſtériles. 12° L'oppreſſion perſonnelle des habitants de la campagne. Une partie de ces cauſes ont été traitées ci-devant, d'autres doivent être approfondies dans les deux Chapitres ſuivants ; pluſieurs enfin ſont profondément diſcutées

dans l'ancienne explication du Tableau économique ; dont je ne ſerai qu'un foible plagiaire. Ainſi, pour ne pas tomber dans de trop fréquentes répétitions, nous ne ferons que noter en bref les principaux déſordres de chacune de ces cauſes.

Défaut de dépenſes pour l'amélioration des terres ingrates.

*La mauvaiſe qualité de la terre, & le défaut d'amélioration.* Quand Varron, conſulté ſur ce que devoit faire le Propriétaire d'un mauvais fonds, pour le bonifier, répondit qu'il falloit le vendre & en acheter un bon, il parloit en ſimple Cultivateur & en Sujet d'un empire que le luxe & les vues politiques qu'il ſuppoſe, avoient fortement incliné vers la décadence, & où, par conſéquent, le déplacement devenoit comme néceſſaire à la ſubſiſtance. Le travail de l'homme force les dédains mêmes de la nature ; *labor omnia vincit improbus.* Cela eſt ſi vrai, que s'il eſt de mauvais fonds par nature, il y en a peu qui ne deviennent bons par l'art ; que dans l'eſtimation que les hommes font entr'eux des fonds de terre, il y entre des objets abſolument étrangers au fonds en lui-même. Un arpent de terre médiocre, ou même mauvais, aux portes d'une

grande Ville, ou de tel autre débouché, qui assure la consommation & la valeur vénale de ses produits, sera amélioré, & se vendra beaucoup plus chérement que le meilleur fonds reculé & isolé : preuve donc que ce mauvais fonds est néanmoins productif ; car s'il ne rapportoit rien, il ne vaudroit rien : preuve aussi que la consommation est un agent de reflet, plus actif sur la production, que ne l'est la qualité même de la terre, d'où se tire la substance réelle des produits. Dans le fait cependant il faut que ce champ rapporte, & ce ne peut être que par l'amélioration. Cette amélioration suppose des frais ; & comme personne ne veut faire des frais en pure perte, il faut que le produit, pour lequel on a sacrifié ces frais, équivaille les frais, & apporte de plus le profit, qui seul a déterminé à les faire. Cela ne se peut que par la consommation ou dépense des produits qui leur donne une juste valeur. C'est ainsi que les dépenses décident de la qualité des terres, & leur procurent l'amélioration. A mesure que les dépenses diminuent, les terres deviennent mauvaises, les améliorations ne se font plus, les produits dimi-

nuent, & avec eux décroiſſent les revenus. Un Fermier, cultivateur d'un terrein de médiocre qualité, qui n'y fera pas les dépenſes néceſſaires pour l'accroiſſement du revenu, & qui ſe bornera à peu près à la reproduction annuelle de ſes repriſes; ſe fixera à une culture où il n'y aura que des frais & peu ou point de revenu; cependant ce Fermier peut y trouver ſon bénéfice particulier, au préjudice du Propriétaire, qui pourroit tirer plus de revenu de ſa terre, ſi elle étoit cultivée par un autre Fermier, qui, au moyen d'une plus grande dépenſe, pourroit de même retirer ſes repriſes, & payer d'ailleurs un plus grand revenu. Mais cela ne peut arriver que dans les pays où la proſpérité de l'Agriculture rend les terres précieuſes, & les fait rechercher avec empreſſement par les Fermiers. Voilà donc un de ces cas où il peut y avoir une grande diſproportion entre les dépenſes & le revenu. Or, ce cas dépend des cauſes de la proſpérité ou de la décadence de l'Agriculture dans un Royaume; & parmi ces cauſes, le haut prix ou le bas prix des grains ſont ſans doute les principales. Ce cas, dont nous parlons ici, eſt un

objet capital, puiſqu'il s'étend à toutes les terres médiocres du territoire d'un Royaume.

L'inſuffiſance des dépenſes de la culture.

*L'inſuffiſance des avances primitives, relativement au meilleur produit qu'on peut retirer par une meilleure culture.* Le produit de la terre ne vient qu'en raiſon des frais qui l'ont attiré. Nous avons démontré que les avances primitives étoient la baſe de ces frais. Il faut conſidérer ces avances, racine des avances annuelles, ſous deux aſpects différents. L'une eſt leur force & leur étendue, l'autre l'économie qui en réſulte. Sous le premier de ces deux points de vue, l'inſuffiſance de ces avances conſiſte dans leur modicité. Sous le ſecond, elle conſiſte dans leur mal-adreſſe, s'il eſt permis de parler ainſi : ſous lequel de ces deux aſpects qu'on veuille les enviſager, on trouvera toujours que c'eſt la diminution des dépenſes qui les affoiblit & dans le fond & dans la forme.

En effet, quant à ce qui eſt du fonds, il ne peut provenir que de l'aiſance, & même de l'opulence du Laboureur. Plus ce fonds eſt conſidérable & bien conditionné, plus ſans doute il coûte à ſon poſſeſſeur ; & certainement

pour le mettre en état de faire ces avances, il faut que sa profession l'ait enrichi; car malheureusement pour les Nations actuellement civilisées, jamais la profession du Laboureur ne fut assez honorée parmi elles, pour qu'un riche, né dans l'oisiveté, se détermine par ambition à l'embrasser. Ce ne peut donc être qu'une heureuse habitude qui contienne un homme aisé dans un état si digne & pourtant si méconnu. Mais pour qu'il contracte cette habitude, il faut qu'elle lui réussisse; comme aussi, pour le déterminer à risquer ainsi de gros fonds d'établissement à un emploi incertain & toujours périlleux, avant d'être fructueux, il faut qu'il y soit porté par une espérance de profit bien fondée. Ce profit ne peut lui venir que du prix de sa denrée, & sa denrée n'a de prix qu'en raison de la consommation qui multiplie les demandes, & met ainsi l'enchere aux produits. La consommation décide donc & du fond des avances, puisqu'elle assure la richesse du Laboureur, & de la culture, puisqu'elle excite & remplit l'espoir du Laboureur; mais il faut aussi que la propriété soit assurée, car sans cette sûreté, il n'oseroit

roit faire les avances primitives suffisantes pour une forte exploitation. Or, moins ces avances sont suffisantes, plus les avances annuelles sont considérables, relativement au revenu qui, dans ce cas, ne pourroit être que très-médiocre.

Sous le même point de vue, considérons l'insuffisance des avances relativement à la quantité des terres que l'on entreprend de cultiver. Un arpent de terre traité par la petite culture, qui s'exécute avec des bœufs, ne coûte que 20 liv. de dépense, au lieu que pour la grande culture, qui s'exécute avec des chevaux, il en coûte 60 liv. Ainsi la dépense pour un arpent sera, dans ce dernier cas, égale à celle de trois arpents dans l'autre; mais cet arpent donnera au Propriétaire 10 liv. de revenu, & les trois arpents ne lui donneront ensemble que 3 liv. Ainsi les dépenses annuelles rendront dans le premier cas cent pour cent, comme on l'a expliqué ailleurs; & dans le dernier elles ne rendront pas 25 pour cent; & il y a triple emploi de terre. En envisageant de ce côté le revenu, on voit que, par la différence de ces cultures, un arpent de terre

rapporte dix fois plus qu'un autre arpent, qui peut être d'auſſi bonne qualité; encore ce dernier auroit-il, après une ſuite de récoltes, beſoin, faute d'engrais, de reſter pluſieurs années en friche pour ſe réparer. Ainſi cet arpent, au bout de pluſieurs années, ne rapporteroit pas la vingtieme partie du revenu que produit un arpent richement cultivé; & cette riche culture produit le quadruple, relativement aux dépenſes. *Les petites avances primitives multiplient donc les avances annuelles, & diminuent donc auſſi le revenu.* Par conſéquent, c'eſt à cette cauſe qu'il faut attribuer la diſproportion qu'il y a ici entre les avances annuelles & le revenu, & la diſproportion qu'il y a entre ces dépenſes, le revenu & l'emploi des terres; & encore la diſproportion entre les avances annuelles, les avances primitives & le revenu. La diminution des avances annuelles ne ſuit donc pas la diminution du revenu. Au contraire, ces avances augmentent dans preſque tous les cas où le revenu diminue. Il faut donc examiner & connoître ſéparément l'état de ces mêmes avances & l'état du revenu, pour connoître décidément

le rapport de ces avances mêmes avec le revenu ou produit net.

Quant à ce qui eſt de la forme de cet emploi, c'eſt-à-dire, de l'économie qui en réſulte, nous trouverons encore qu'elle ſe rapporte au même principe. L'Agriculture dans ſon état primitif, & qui n'a de mobile que le *beſoin*, ſe borne à l'objet de fournir la ſubſiſtance du Cultivateur. En cet état elle ſuffit à l'homme manœuvre, & ne peut rien pour la Société. Pour ſervir à la Société, il faut qu'elle fourniſſe des revenus, qui ne ſont autre choſe que l'excédent de la production, ou le produit net au-delà des frais. Pour tirer de la terre cet excédent, il faut que le Cultivateur redouble de travail, d'induſtrie & de dépenſes. Le *déſir* peut ſeul l'engager à cela; & ce déſir eſt fondé ſur la certitude de payer ſon fermage, & d'accroître pour lui-même ſon fonds de richeſſes d'exploitation. Cette certitude, il la tire de l'expérience du paſſé & de ſa reſſemblance avec le préſent qui lui ſert de caution pour l'avenir. Tout cela ne peut être l'effet que des dépenſes & de leur continuelle régularité. Si-tôt que la continuité des dépenſes aſſure celle de la

demande, & celle-ci la valeur vénale des denrées, dès-lors le cultivateur redouble d'induſtrie, & augmente la dépenſe pour ſe procurer le plus d'excédent qu'il lui eſt poſſible. Cette induſtrie eſt la véritable économie. L'économie rurale n'eſt point parcimonie ſur le fonds; car le Laboureur ſait bien que la plus ruineuſe des diſſipations ſeroit l'épargne faite ſur le travail, les labours, les engrais, &c. Il n'y a que la miſere, ou l'incertitude de retirer ſa dépenſe, qui puiſſe le forcer à économiſer ſur cela : mais il cherche à épargner ſur le temps, en redoublant de vigilance, d'ordre & d'activité; ſur les frais annuels, en cherchant à faire à l'aide des animaux, ce qu'il eût fait avec des hommes, qui lui auroient conſommé davantage; en épargnant ſur le nombre de ces animaux, par le choix, en ce que les plus forts & les plus prompts font le double de l'ouvrage, ſans faire plus de conſommation; en leur donnant des conducteurs plus forts, plus habiles, plus vigilants, & qui, quoique mieux payés, lui coûtent bien moins, en ce qu'un ſeul fait l'ouvrage de trois, & que c'eſt leur conſommation qu'il faut

considérer comme frais onéreux, & non leur salaire, qui est toujours proportionné au prix courant des denrées; en s'aidant enfin de toutes les machines propres à faciliter le travail de son attelier, en mettant tout à profit; en un mot, par tous les moyens d'ordre & d'économie qu'on met en usage dans les pays où la dépense des revenus soutient le prix des denrées & la bonne culture; & où le prix des denrées soutient le revenu & les dépenses, tandis qu'on ne voit ailleurs que paresse, ignorance & pauvreté.

Ne vous y trompez pas, dignes Citoyens, qu'un zele pur pour la Patrie & pour l'humanité rassemble & occupe conjointement du soin d'éclairer les Cultivateurs dans leurs travaux. Ce ne feront ni les leçons, ni l'exemple même qui régénéreront parmi nous l'art nourricier, comme ce n'est point l'ignorance qui l'a fait tomber. L'encouragement & le dédommagement seuls peuvent le faire renaître; l'encouragement n'est autre chose que l'espoir bien fondé du profit. Ce n'est que depuis qu'on a intéressé les Loix en Angleterre, à l'immunité de l'exploitation de la culture, à la sortie &

au commerce extérieur des grains, qu'on a vu fleurir l'Agriculture dans ce Royaume, & qu'il a joué dans l'Europe un rôle ſi exorbitant. Les inſtructions en ce genre, les découvertes, dès-lors ſe ſont multipliées, & ont réuſſi dans cette contrée; parce que les avances ſe ſont multipliées par le profit, & que les grandes avances ont diminué les dépenſes, & augmenté les revenus, par le concours de l'abondance & de la cherté. Cette heureuſe influence a porté ſur l'Irlande. Une Société d'Agriculture à peine a paru, elle a obtenu le ſecours des Loix, à l'appui de ſes ſpéculations. Chaque membre s'eſt trouvé en état de donner l'exemple, & de pouvoir appuyer & gratifier les eſſais, & de contribuer aux dépenſes. Le commerce & l'induſtrie enſemble, appellés à la ſuite d'une puiſſante Agriculture, aſſiſe ſur de fortes avances bien conſervées, ont applani les débouchés ouverts par les Loix. On a vu renaître le territoire, ou, pour mieux dire, on l'a vu naître, & ſortir, pour la premiere fois, de ſon antique barbarie, ſes produits aller chercher au loin des dépenſes & les rapprocher de leur ſource. On a vou-

lu voir dans cette heureuſe renaiſſance l'influence de la Société d'Agriculture, à bon droit, ſans doute, puiſqu'elle pourvoit aux dépenſes; qu'elle fait ſon principal d'être le truchement de l'ordre & des beſoins publics auprès du Gouvernement; & qu'elle en eſt écoutée. Mais c'eſt par ſes leçons & ſa protection, & non par ſa doctrine, qu'elle a changé la face de ſon Pays. Procurons l'aiſance aux Cultivateurs; l'attrait d'un honnête profit leur apprendra tout le reſte. Ils mettront cette aiſance à ſe procurer de fortes avances, à les employer avec conſtance, activité & économie; & tout ſera dit. Mais ce n'eſt que par les dépenſes des revenus, & par la valeur vénale, aiguillon du travail, qu'on peut leur procurer l'aiſance, & accroître les revenus.

*L'exploitation de la Culture aux dépens des biens-fonds.* Faute de réduire la connoiſſance des avantages de l'Agriculture à ſes véritables principes, on a ſouvent mis en queſtion, en ce genre, des choſes démontrées par le fait. Si l'on avoit d'abord bien clairement apperçu que toute la marche économique conſiſte dans la dépenſe du

La culture la plus chere & la plus chétive, eſt celle qui eſt aux dépens des biens-fonds.

revenu, & par conſéquent dans l'exiſtence & dans l'étendue du produit net, on auroit cherché d'abord à prendre une idée juſte & préciſe de la quotité des frais, & de tout ce qui les compoſe, comme devant être tenu pour entretien en frais dans l'ordre de la circulation. Cet examen auroit bientôt fait appercevoir que toute terre pouvant produire, toute terre, dis-je, doit être deſtinée à donner un produit quelconque, & que par conſéquent, toute portion de terre détournée de cet objet, eſt de la terre perdue, ſi l'on n'en tire aucune ſorte de rapport gratuit, relatif à la culture des terres productives; & que ſi au contraire elle a quelque ſorte d'emploi ſubſidiaire à celles-ci, c'eſt de la terre dont le produit quelconque & l'emploi ſont englobés dans le produit des terres cultivées.

C'eſt en tout ſens, & en tout état de cauſe, un dommage réel & une diminution du revenu, que l'augmentation des frais, & l'un eſt toujours en proportion de l'autre. Mais cette proportion variable, recherchée en détail, eſt fort difficile à déterminer dans le genre en queſtion. Car pour con-

noître ce qu'on perd en perdant de la terre, il faudroit ſavoir de quelle ſorte de fertilité & de produit cette terre pourroit devenir ſuſceptible par le moyen de la culture, du commerce, des débouchés, & enfin de la proſpérité publique & privée. Quand une Société d'Agriculture, par exemple, aura aſſigné un prix à celui d'entre deux, ou pluſieurs Cultivateurs, qui aura fait rapporter le plus de grain de la meilleure qualité, à un arpent de terre, elle ne conſidere dans la montre qu'un effet iſolé de tout autre correlatif, & ne peut récompenſer dans l'effet que l'écorce vraiment de la cultivation, relativement à ſon objet & à ſes dépendances; car on ne juge abſolument ici que le produit total relativement à l'abondance, indépendamment de la qualité de la terre, des frais, de la valeur vénale, & du choix dans l'emploi de la terre & du produit net. Un ſera gratifié pour une forte récolte en bled produite dans une piece de terre, qui auroit porté une récolte beaucoup plus riche & beaucoup plus profitable en lin, en chanvre, en haricots, en prés, en herbages, &c. Ainſi le prix couronneroit

une faute en Agriculture. Il eſt vrai que Pierre a fait rapporter plus de beau bled que Jacques, ſon voiſin; mais ſi l'émulation, ou le déſir d'avoir le prix, dont la valeur excede de beaucoup les frais quelconques, l'a déterminé à faire paſſer à la bêche, & défoncer ſa terre de 15 ou 18 pouces, comme un jardin, il eſt certain que ſa récolte lui aura coûté plus de frais qu'elle ne vaut, & par conſéquent que l'autre a tiré plus que lui de profit, qui eſt l'objet de l'Agriculture. De même, s'il a labouré à moins de frais & mis beaucoup plus d'engrais à améliorer une terre de moindre qualité, à la réduire à ſon meilleur emploi, & que cependant ſa récolte, ſans emporter le prix, ſoit la plus profitable, il paroîtra être reſté en arriere, tandis qu'il avoit vraiment pris les devants. Ces ſortes de joûtes devroient donc être faites à conditions abſolument égales, comme elles le ſont dans les courſes de Paris en Angleterre: & dès-lors les Juges du combat ne pourroient plus décider que de l'adreſſe de celui qui a tenu le ſoc, ou qui a ſemé, de ſon habileté ou de ſa fortune dans le choix des heures & du jour. C'eſt ainſi qu'au

moral comme au physique, nos décisions devroient être restreintes & désignées par parcelles. Delà vient que les jugements de celui qui voit tout, sont si différents des jugements des hommes. Contentons-nous de juger des succès de la culture par les revenus des terres, par le fermage que les Cultivateurs peuvent payer librement aux Propriétaires : c'est la base des calculs des richesses des Empires, & la pierre de touche de la vérification des calculs mêmes. Le meilleur revenu, obtenu par des avances quelconques, décide du bon emploi des terres & de celui des dépenses de la culture, par la raison qu'il est le meilleur revenu qu'elles puissent produire, & la quantité des avances, quelqu'indéterminée qu'elle soit, ne doit avoir d'autres bornes que celles que prescrit le meilleur revenu même.

Les distributions de prix, dont nous venons de parler à l'occasion de nos erreurs sur les produits de la culture, peuvent être utiles chez un Peuple que la misere a habitué à de mauvais usages, & qui a besoin d'être redressé & aiguillonné, quand d'ailleurs la liberté & les moyens s'offrent pour re-

cueillir & mettre à prix le fruit de ſes travaux, & le portent à imiter d'abord la pratique de la riche culture des gros Fermiers. On peut enſuite s'appliquer à la recherche de méthodes encore plus profitables, inviter à des eſſais, &c. Ce n'eſt point-là ce qui fera fleurir l'Agriculture, ni ce qui pourra former des Juges, & marquer le cran de ſes progrès. Produit net, produit net ſur toutes choſes. Réduiſons à cela nos prétentions, nos triomphes & nos vertus; & pour ne point ſortir de mon ſujet, réduiſons à ce but nos travaux; car il eſt le pere, le principe, le centre & l'objet de tous les travaux.

Si-tôt qu'on aura cet objet en vue dans l'eſtimation des produits de l'Agriculture, & qu'en conſéquence on ſera convenu d'en diſtraire les frais, on ſentira que la plus forte des diſtractions à faire ſera celle de la valeur des terres, dont l'abandon eſt une annexe indiſpenſable de l'exploitation de celles qui ſont en chétive culture. Je m'explique: Jean laboure avec des chevaux. Toujours nourris à l'écurie, le fourrage leur eſt donné en ſec, & ils ne perdent ni temps ni fumier. Jac-

ques, au contraire, laboure avec des bœufs; au ſortir de deſſous le joug, il les lâche dans des dépaîtres. Le terrein employé en ces dépaîtres, foulés aux pieds, & qui ne ſont qu'amuſer les beſtiaux, eſt en pure perte pour Jacques, & eût été mis en valeur par Jean: premier déchet en perte ſur l'emploi des biens-fonds: car je ne parle que de ceux-là. Jacques eſt cependant obligé de donner, à l'étable, le foin de ſes prairies à ſes beſtiaux; Jean, au contraire, trouve dans ſes granges, pour ſes chevaux & ſes troupeaux, des fourrages que fournit une forte culture, & dont la conſommation rend aux terres les engrais qui les fertiliſent. Il entretient bien ſes chevaux, qui ſe nourriſſent eux-mêmes par les produits de leur travail. Toutes ſes terres ſont en valeur, & il vend le foin de ſes prairies que l'autre conſommoit ſans profit: ſecond déchet pour Jacques. Ce dernier laiſſe errer ſes moutons, qui ſont en petit nombre, mal gardés & mal ſoignés, & qui parcourent en liberté des bruyeres immenſes, dans leſquelles ils perdent leur fumier, tandis que ſon com-

pétiteur entretient un gros troupeau conduit avec beaucoup d'attention, par un berger expert & intelligent, qui le fait parquer sur ses champs, où l'engrais se trouve tout porté sans frais de transport; il fait jetter à son troupeau, dans le parc, des fourrages, des herbes, &c. & pendant l'Hiver il lui fait consommer, à la bergerie, des fourrages que la grange fournit, & dont il retire une grande quantité de fumier excellent pour les terres un peu froides. Il défriche les landes sans s'inquiéter de conserver des promenades à ses bêtes. Tout cela est encore en déchet pour Jacques. De tous ces objets combinés de dégradation & de perte de terrein, d'engrais, & d'épargnes ruineuses, que nous devons envisager ici, se forme principalement l'énorme différence qui se trouve, quant au produit net, entre la grande & la petite culture; différence qui, en général, est du tout au rien; ce qui est manifeste par le prix du fermage & de la vente des terres dans les pays où domine l'un ou l'autre genre de culture.

Cette vérité, déjà annoncée, dé-

veloppée & calculée dans d'excellents fragments (*a*), eſt trop importante pour qu'on néglige plus long-temps de la démontrer ſous toutes ſes faces dans des ouvrages deſtinés uniquement à cet objet. Celui-ci eſt trop abrégé pour y pouvoir approfondir ce détail capital. Cependant comme, tel qu'il eſt, on a tâché d'y raſſembler des preuves parlantes & calculées de toutes les vérités ſommaires qui y ſont annoncées, & qui s'en trouvent ſuſceptibles, je vais placer ici les détails qui nous ont été communiqués, de deux fermes employées ſelon ces deux différents genres de culture, pour qu'on puiſſe juger d'après les pieces de comparaiſon.

## EXEMPLE DE LA GRANDE CULTURE.

### *GÉNÉRALITÉ d'Amiens, Election de Saint-Quentin.*

### FERME DE LISOIR.

Cette Ferme contient 360 arpents, diviſés en 3 ſoles, & cultivés par 3 charrues. Il n'y a point de prés; les

(*a*) *Voyez* Encyclopédie, art. *FERMIERS* & art. *GRAINS*.

terres ſont preſque de pure craie, ſituées ſur des côteaux, & ſujettes aux ravages des torrents cauſés par les pluies fort fréquentes dans le Pays. On ne tire de ces terres le produit détaillé ci-deſſous, que par beaucoup de fumier & un travail ſi difficile, qu'il faut quatre forts chevaux à une petite charrue, & encore fatiguent-ils extrêmement. L'état de cette ferme a été fourni par un habile Laboureur, qui en a été le Fermier.

*AVANCES PRIMITIVES.*

| | |
|---|---|
| Chevaux de labour, moutons, vaches & ſuites, juments, truies, &c. . . . | 12775 l. |
| Uſtenſiles de ménage. . . . | 1000 |
| Inſtruments, machines & uſtenſiles de la culture, harnois de chevaux, &c. . . | 2000 |
| Semences . . . . . | 2500 |
| TOTAL de cette proportion des avances primitives . . | 18275 l. |

Dépenſes en avances pendant 18 mois pour les premiers travaux qui précedent la premiere récolte, ſuivant l'état des dépenſes annuelles ci-deſ-

| | |
|---|---|
| sous, de 6760 liv. par an. Pour 18 mois . . . . | 10140 l. |
| Dépenses pour la subsistance du Fermier & de sa famille pendant le même temps, emmeublements, &c. . . . . | 3700 |
| TOTAL des avances primitives . . . . . | 32115 |

*AVANCES ANNUELLES.*

| | |
|---|---|
| Nourriture des chevaux de labour, pour l'avoine seulement, | 2250 |
| Gages des chartiers, Valets de basse-cour, Servantes, Bergers, &c. & leur nourriture . . . . . | 2000 |
| Batteurs . . . . . | 1000 |
| Maréchal, Charron, Bourrelier, Cordier. . . . . | 500 |
| Frais de récolte. . . . . | 600 |
| Engrangement des grains & leur garde avant la moisson, faux frais & accidents . . . . . | 300 |
| TOTAL des avances annuelles | 6650 |

## PRODUIT.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Produit net. | Fermage | 4000 | | |
| | Taille | 720 | | |
| | Capitation | 240 | 960 | 5660 |
| | Dîme qui se leve au 24e | 700 | | |
| La dépense du Fermier & de sa famille, n'entre ici en compte que pour 736 liv. | Frais annuels, y compris la rétribution du Fermier, pour sa dépense annuelle, & celle de sa famille | 7496 | | 11244 |
| | Intérêts des avances primitives & annuelles du Fermier | 3748 | | |
| | PRODUIT total | | | 16904 |

En bon ordre de culture, elle est estimée 2800

Les avances annuelles, montant à 8560, rendent environ 70 pour cent de produit net, malgré le défaut de liberté du commerce des grains.

dans un emploi de trois charrue; mais le produit net des bestiaux de profit dont on ne parle pas ici, doit y suppléer. En ce cas les avances doivent monter à 8560 l.

C'est le Fermier qui est l'arbitre du revenu; c'est lui qui calcule, qui compense les dépenses & les produits: c'est d'après les résultats de son compte, que nous devons partir pour calculer les richesses annuelles d'une Nation, & la distribution annuelle de ces richesses, & nous assurer de leur reproduction.

*ETAT des produits de cette Ferme mis dans leurs proportions réciproques, & réduits à l'ordre du Tableau.*

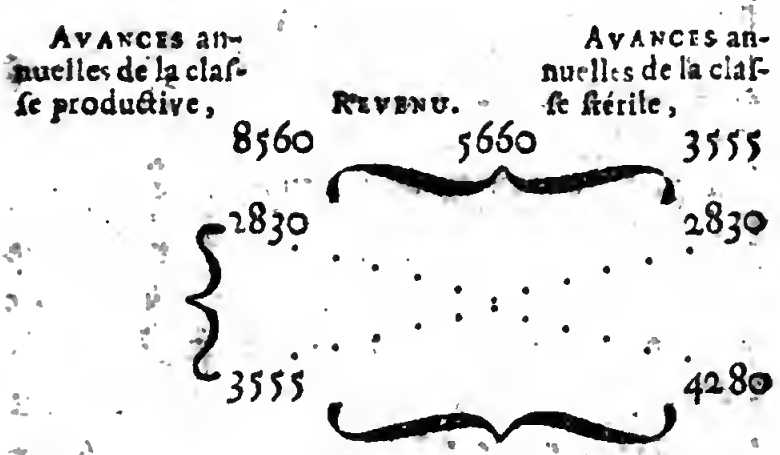


RECETTE....6385. RECETTE...7110

La reproduction totale eſt égale aux ſommes qui ſe réuniſſent & ſe dépenſent à la claſſe productive ; ſavoir,

| | | |
|---|---|---|
| La recette de la claſſe productive . . . . . | 6385 | 18500 |
| Les avances de cette même claſſe . . . . . | 8560 | |
| Les avances de la claſſe ſtérile . . . . . | 3555 | |

| | | |
|---|---|---|
| Repriſes du Fermier . . . | 12,840 | 18500 |
| Produit net . . . . . | 5660 | |

*MASSE des richeſſes compriſes dans le Tableau.*

| | | |
|---|---|---|
| Reproduction . . . . . | 18500 | 27715 |
| Argent du revenu . . . . . | 5660 | |
| Avances de la claſſe ſtérile. | 3555 | |

C'eſt un cas particulier qu'on aſſujettit ici à l'ordre général ; mais les dépenſes des particuliers, conſidérées en détail, ne ſuivent pas de regles uniformes ; elles ſe calculent, du fort au foible, conformément à l'ordre permanent de la totalité de la reproduction générale & annuelle.

## EXEMPLE DE LA PETITE CULTURE

*GÉNÉRALITÉ de Limoge, Election de Brive, Paroiſſe de Concezes, Villages de Rouſſalie & de Leycuras.*

Il y a deux Domaines de bon fonds de terrein dépendants de la Ferme de Pompadour, qui contiennent 71 arpents, dont 21 de prés.

*AVANCES PRIMITIVES.*

| | |
|---|---|
| Bœufs, vaches, brebis, juments, truyes, &c. | 1035 l. |
| Charrues, charrettes, inſtruments & outils aratoires | 300 |
| Meubles & uſtenſiles de ménages | 300 |
| Semences | 200 |
| TOTAL de ce fonds d'avances primitives | 1835 |

A quoi il faut ajouter la dépenſe, pendant 18 mois, des avances annuelles pour les travaux qui précedent la premiere récolte. Cette dépenſe, ſelon l'eſtimation ſuivante des frais annuels, eſt pour 18 mois 309 liv. Ainſi le total des avances primitives eſt de 2144 liv., dont l'intérêt, ſeulement au dernier 20, eſt 197 liv. 14 ſols.

Les avances annuelles conſiſtent dans l'entretien des charrues, charrettes, inſtruments & outils pour la culture, & la dépenſe faite par 11 perſonnes à nourrir, laquelle ne ſe monteroit pas à plus de 119 liv. chacun, parce que, comme on le va voir, le fermage, l'impôt & la dîme prélevés, il ne reſte que 206 liv. 9 ſ., ſur quoi il faut prendre l'entretien des inſtruments aratoires.

*PRODUIT.*

Le produit total de ces deux Métairies, ſuivant l'eſtimation forcée faite par les abonnateurs dans l'arpentement général de cette Province, eſt de 740 liv., à quoi ajoutant 58 liv. pour la dîme levée ici au dixieme ſur les parties décimables, fait en total 798 liv. diſtribuées ainſi :

| | | |
|---|---|---|
| Dépenſe des Métayers & de leurs familles au nombre de 11 perſonnes, qui, réduites ſeulement au pain & à l'eau & aux moindres vêtements, dépenſent au moins 30 liv. chacune ; en tout . . . | 330 | |
| Nourriture de 4 bœufs de labour, conſommant par an chacun quarante quintaux de foin, à 15 ſols le quintal ; en tout . . . . . | 120 | 450 |
| Intérêts ſeulement au dernier 20 des avances primitives faites par le Propriétaire. . . . | | 107 14 |
| TOTAL des repriſes. . . . | | 557 14 |

qu'il faut défalquer du produit total de 798 liv., reſte pour le produit net 240 liv., qui ſe diſtribuent ainſi :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Pour l'impôt. | Tailles . . 851 l. 19 s. | | | |
| | Fourrages & uſtenſiles . . . . . 31 l. 2 s. | | | 1531. 11 |
| | Capitation . . . 361. 10 s. | | | |
| Produit net. 240. | Pour la dîme . . . . . | | | 58. |
| | Pour le revenu du propriétaire . . . . . | | | 28. 9. |
| | | | | 240 l. |
| L'impôt retire, par arpent, | | 2 l. | 3 s. | 6 d. |
| La dîme . . . . . | | | 16 s. | 1 d. |
| Le Propriétaire . . . . . | | | 8 s. | |
| | | 31 l. | 7 s. | 7 d. |

Tels ſont les réſultats de l'évaluation établie ſur le produit total de 798 liv. des 71 arpents.

Pour ſavoir le produit des 50 arpents de terre, exploités ici par la petite culture, il faut le démêler d'avec celui des prés. La dîme qui eſt de 58 liv., ne ſe leve que ſur la récolte des terres, & elle enleve ici le dixieme du produit total. Ainſi 58 liv. indiquent que le produit total des 50 arpents de terre eſt 580 liv., qui, défalquées de 798 liv., il reſte, pour le produit total des prés, 218 liv., dont un quart, ou environ 55 liv., eſt en frais; reſte en produit net 163

liv. chargées de 133 liv. d'impôts ; qui réduit le revenu du Propriétaire à 30 liv. ; c'eſt par arpent de prés 1 liv. 9 ſ. pour le Propriétaire, & l'impôt retire 6 liv. 11 ſ. par arpent.

Le produit total des 50 arpents de terre eſt 580 liv. diſtribuées ainſi :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Reprises du Cultivateur. | Avances annuelles. | 395 l. | 501. |
| | Intérêts ſeulement au denier 20 . . | 106 | |
| Produit net. | La dîme . . . . . | 581. | 79. |
| | L'impôt . . . . . | 15 | |
| | Le revenu du Propriétaire. . . . . | 6 | |
| | | | 580. |

Le produit net, par arpent, eſt 1 liv. 11 ſ. 5 den., au lieu que dans la Ferme de Liſoir, il eſt de 17 liv. 19 ſ.

| | | | |
|---|---|---|---|
| La dîme en enleve * | 11. 3 ſ. 2 d. | au lieu de | 11. 19 ſ. |
| L'impôt retire | 6 ſ. | au lieu de | 3 l. |
| Reſte, pour le revenu . . | 2 ſ. 3 d. | au lieu de | 13 l. |
| | 1. 11. 5. | | 17. 19. |

* La dîme ne ſe leve, ſur les terres de cette ferme, qu'à la 24^e gerbe ; elle ſeroit environ de 4 liv., ſi elle ſe levoit, comme dans l'autre exemple, à la dixieme.

Le

Le produit total de 360 arpents de terre, comme ci-devant, ne seroit ici que... 3750 l. (a), au lieu de... 18000 l.

550 l. de produit net, au lieu de..... 5660 l.

différence comme 1 à 10 & demi.

On dit qu'il faut ajouter au produit des terres exploitées par la petite culture, le produit de la vente des bœufs que l'on engraisse après qu'ils ont servi à la charrue; mais cette partie, qui a ses frais particuliers, doit être mise à part. Chacun peut acheter des bœufs, qui ont servi à la charrue pour les engraisser, s'il a des herbages ou d'autres productions pour cet engrais. On ne pourroit donc faire entrer en compte, dans les calculs de la petite culture, que le prix des bœufs usés & maigres que l'on retire de la charrue. Or dans cet état on perd dans la vente, sur le prix qu'on les a achetés, pour le travail de labour : cependant les

(a) C'est environ 23 ou 24 livres pour la valeur de la récolte alternative d'une année de jachere, & d'une année de moisson de chaque arpent; c'est à peu près le produit ordinaire de la petite culture, comme on le voit dans *l'Encyclopédie*, art. GRAIN.

Fermiers de ces deux domaines, exploités par la petite culture, paient 380 liv. de fermage : mais ce fermage englobe les intérêts de leurs avances, qui devroient être de 212, c'eſt-à-dire, au denier 10, comme dans l'état de grande culture, le reſte eſt pris ſur quelques récoltes de châtaignes & ſur le bénéfice des beſtiaux de profit, que l'on éleve dans les prairies & dans les friches. Cette partie de beſtiaux engage même ſouvent à laiſſer des terres en friche pour le pâturage, par lequel ces terres rendent au moins autant de produit que celles que l'on cultive. C'eſt pourquoi une grande partie des terres reſte inculte dans les pays de petite culture, ſur-tout dans les cantons où il n'y a pas de prés pour fournir le foin néceſſaire pour la nourriture des bœufs de labour pendant l'hiver.

On nous dira peut-être que ſans entrer dans de ſi grands détails de calcul, on apperçoit ſur le champ que les 798 liv. de produit total, auquel on peut ajouter les 168 liv. de gain ſur les beſtiaux, &c. qui, toutes enſemble, forment un total de 966 liv. ; on appercevra, dis-je, par une ſimple

addition, que ces 966 liv. fourniſſent un revenu de 533 liv., qui ſe partagent au Propriétaire & à l'impôt ; ſavoir :

| | | |
|---|---|---|
| Au Propriétaire. . . . . | 380 | |
| A l'impôt . . . . . | 153 | . . . 533 |
| Reſte pour les frais . . | 433 | |

Ramenons ce calcul à l'ordre des frais de la grande culture ; ne réduiſons pas rigoureuſement au pain & à l'eau les 11 perſonnes occupées à l'exploitation de ces deux domaines ; accordons à chacun d'eux, du fort au foible, pour les retenir dans le pays, au moins 50 liv., en total 550 liv. : reſtituons à celui qui fait les avances primitives, les 212 liv. d'intérêts pour aſſurer la durée de ces avances, & défalquons 58 liv. de dîme, & 120 liv. pour la dépenſe des bœufs de labour. Additionnons ces ſommes à retirer ſur les . . . . . 966 liv.

| |
|---|
| 550. |
| 212. |
| 58. |
| 120. |
| 940. |

Il resteroit ici, conformément à l'ordre des frais de la grande culture ; 26 liv. pour l'impôt & pour le Propriétaire ensemble.

Mais, nous dira-t-on, ceci prouve que, relativement aux frais, il y a plus de profit, pour le Propriétaire & l'impôt, dans la petite culture que dans la grande, en se dissimulant cependant la misere des Colons dans la petite culture ; mais c'est leur état, ils s'y dévouent eux-mêmes.

Que l'on s'endurcisse donc, si l'on veut, sur la misere à laquelle ces Colons sont dévoués, ou plutôt à laquelle on les réduit ; mais fait-on attention que le produit total de ces mêmes 50 arpents de terre, devroit être de 2600 liv. au lieu de 580 liv. ; que le produit net pour l'impôt, la dîme & le Propriétaire ensemble, devroit être de 800 liv., au lieu de 79 liv. ; que ce produit net, bien & loyalement distribué, rendroit au Propriétaire les $\frac{4}{7}$ ou 450 liv., au lieu de 6 liv. ; à l'impôt les $\frac{2}{7}$ ou 225 liv. au lieu de 15 liv. ; à la dîme des terres $\frac{1}{7}$ ou 125 liv. au lieu de 58 liv. ; (que relativement aux terres simplement, ces augmentations, comme on vient de le

voir, ſeroient beaucoup plus conſidérables ; ) que les repriſes du Cultivateur devroient être de 1700 liv. au lieu de 502 ; que ces repriſes ſont au profit de toute la Nation par leur diſtribution dans la dépenſe ; qu'enfin le terme de la petite culture eſt l'abandon des terres qu'on laiſſe tomber en friche, d'où s'enſuit l'anéantiſſement des revenus & de la population des Villes & des Campagnes, faiſant le vrai ſens de ce proverbe équivoque du fiſc, *plus la bête eſt chargée, mieux elle va*, c'eſt-à-dire, *mieux elle s'expatrie pour ſe délivrer du fardeau.*

On ne peut pas réduire à l'ordre du Tableau les produits de la petite culture, parce que les avances annuelles, pour la nourriture des hommes & des bœufs de labour, n'ont aucune diſtribution ni communication avec les autres claſſes d'hommes de la Nation. Les Colons réduits rigoureuſement au pain & à l'eau, ne peuvent contribuer en rien à la diſtribution qui fait ſubſiſter la claſſe ſtérile. Ainſi, l'ordre du Tableau n'eſt point appliquable à ce genre de culture, qui n'exprime que la miſere des Cultivateurs, &c. réduits à cet infructueux emploi des terres,

M. Dupré de Saint Maur (*a*) préſume que les $\frac{7}{8}$ du total de la culture du Royaume ſont en petite culture, dont il eſtime le fermage à 15 ſols par arpent (*b*), ſur quoi le Propriétaire eſt chargé de fournir les beſtiaux à titre de *cheptel mort*, c'eſt-à-dire, ſans intérêt : point capital à éclaircir par les Académies d'Agriculture.

Je laiſſe au Lecteur à juger ce que deviendroit un Royaume où le labourage tomberoit entiérement en petite culture ; à juger s'il eſt important de mettre le Cultivateur en état de s'élever à la condition de gros Fermier, de ſe munir d'avances primitives, capables de fournir à la grande culture & à la meilleure exploitation, de ne pas regretter les avances annuelles, qui d'abord paroiſſent plus coûteuſes pour une culture où tout demande un gros entretien & de forts ſalaires ; mais qui retrouve bientôt tout cela à la récolte qui lui rend la rentrée des avances, leurs intérêts, & en ſus de forts revenus pour les Propriétaires, ou plutôt pour la Nation. On eſt libre de m'oppoſer que je choiſis ici deux

(*a*) Eſſai ſur les Monnoies, pag. 28.
(*b*) *Idem.* pag. 26, à la Note.

exemples pris dans les deux extrêmités. L'allégation ſeroit fauſſe, mais je veux bien la tenir pour vraie, & accorder qu'il eſt entre ces deux exemples un grand nombre de claſſes diverſes de culture plus ou moins profitables ou annihilées. Toujours ſera-t-il vrai que ces deux exiſtent, & qu'elles peuvent, pour ainſi dire, devenir générales l'une ou l'autre, & établir la proſpérité de l'Etat, ou le réduire à un degré de dépériſſement qui l'anéantiroit. On voit donc de quelle conſéquence il eſt d'avoir égard aux frais & aux pertes qui ſont toujours le premier objet à défalquer, & ſurtout à ceux du genre le plus important & le moins ſuſceptible d'eſtimation. Apprécions donc la terre ſurtout, & préférons, d'entre les cultures, celle qui tire le meilleur parti du terrein. Mais on y vient naturellement à l'aide du même mobile, qui met en jeu tout le reſte. Les dépenſes, les conſommations, les débouchés, la valeur vénale, voilà ce qui enſeigne au Cultivateur à bien employer la terre. Voyez combien elle eſt précieuſe, par le bon débit des denrées, auprès d'une grande Ville.

Les petites exploitations sont moins profitables que les grandes.

*Les petites entreprises*, *les petites fermes*, paroiſſent au premier coup d'œil tendre à l'objet que nous venons de déſigner. Une famille qui n'a qu'une petite ferme à exploiter, met tout à profit, & peut vaquer plus aiſément à la culture de toutes les parties de ſon petit domaine. Par ce moyen, une grande ferme diviſée en quatre, au lieu de ne nourrir qu'une famille, en nourrit quatre, & le bien n'en eſt que mieux tenu. Tel eſt le coup d'œil apparent d'abord, mais un retour ſur la regle uniforme & conſtante du produit net, nous détrompera de cette erreur. Certainement les quatre familles ci-deſſus, à attention égale, tireront plus de produit total, mais ce n'eſt pas à dire que ce genre de culture ſoit plus profitable pour le revenu, qui eſt le ſeul objet pour le Propriétaire, pour l'Etat & pour la Société. Les Habitants des Villes, qui s'imaginent que les Payſans labourent eux-mêmes les terres qui produiſent les moiſſons, ſe ſont tous décidés en faveur des petites fermes & des petits emplois de culture, parce qu'ils occuperoient un plus grand nombre d'hommes, & entretiendroient une

plus grande population, & par conſéquent une plus grande abondance de productions, qui ſeroient à bas prix par la concurrence de ces Payſans, forcés de vendre pour payer les impôts dont ils ſont chargés, & qui eſt lui-même un aiguillon pour les forcer au travail ; c'eſt ainſi que le Citadin croit avoir ſes eſclaves continuellement ſous le joug, dans l'oppreſſion & dans la miſere ; mais il ſeroit bien puni de cette abominable barbarie, ſi ſon ſort dépendoit réellement de cet abſurde ſyſtême d'Agriculture, fondé ſur la multitude d'hommes employés au travail de la terre. Pour le détromper, il ſuffit d'en rappeller ici un exemple. Une charrue tirée par quatre chevaux, & conduite par un homme, laboure autant de terre que trois charrues tirées par 12 bœufs, & conduites par ſix hommes ; or ce travail produit à peine le dixieme du revenu que donne le travail de la ſeule charrue tirée par les quatre chevaux, & conduite par un ſeul homme. Sur ce pied il faudroit, pour l'exploitation d'un terrein qui peut être exécuté par 500, 600 hommes, & qui rendroit plus d'un milliard de revenu ; il faudroit,

dis-je, par la petite culture des bœufs, 3,000,000 d'hommes, dont l'emploi ne rendroit peut-être pas aux Propriétaires 100,000,000 de revenu ou de produit net. Or c'eſt par le produit net de l'Agriculture que ſubſiſtent les Habitants des Villes. Les campagnes pourroient être couvertes d'hommes occupés à la culture de la terre, ſurtout s'ils labouroient eux-mêmes avec leurs bras; & cependant, avec de tels travaux, les Habitants des Villes, ces hommes ſi avantageux, ne pourroient plus ſubſiſter. Conſidérons le même objet ſous un autre point de vue moins ridicule & plus charitable.

On a ſuppoſé dans le Mémoire à la Société de Berne, déjà cité dans le Chapitre précédent, & qui établit les vrais principes; on a ſuppoſé, dis-je, une terre en pré, & qui produit 100 liv. en foin ou pâturage. Les frais de ſa récolte coûtant 30 liv. reſte 70 liv. de produit net. D'autre part, on ſuppoſe que cette terre en bled produira 150 liv. mais que les frais de culture & de récolte coûtent 100 liv. il ne reſte plus que 50 liv. de produit net, & l'on y a démontré qu'entre ces deux emplois de cette terre,

le premier ſeroit le plus avantageux au Propriétaire, au Fermier, à l'Etat & à la population. Que reſte-t-il après cela ? En général les petites fermes ſont, relativement aux grandes, dans le même cas où ſe trouve le champ de bled ci-deſſus contre le pré. S'il y avoit plus de produit total à la terre cultivée de la ſorte, il y auroit certainement moins de produit net. Ces Cultivateurs multipliés conſomment la plus grande partie du produit total, & reſtreignent d'autant le produit net, le revenu, les dépenſes, les conſommations appréciées, la valeur vénale, & conſéquemment la production & a grande Agriculture. Les grandes Fermes, les fortes entrepriſes de culture ſont donc l'intérêt & le profit de tous. A la vérité, cette méthode ne peut avoir lieu par-tout. Il eſt des cantons montueux & coupés, où tout eſt diviſé par parcelles, ſéparées par des ſortes de frontieres naturelles ; alors les poſſeſſions ſont forcées à s'aſſimiler aux ordres de la nature. Mais ces pays rendent peu de revenus en comparaiſon des pays où la charrue s'étend à perte de vue ; & ils ne ſeroient pas cultivés, s'ils ne recevoient la vie en

vertu de leurs rapports politiques & phyſiques avec des pays où la grande culture eſt en uſage, & qui ſont vraiment la baſe de la richeſſe & du maintien des Sociétés.

Il faut, en un mot, de grandes entrepriſes d'Agriculture. Là le Fermier ne ſauroit être négligent que le poids de la maſſe dont il eſt chargé ne l'ébranle, & bientôt ne le déplace. Là les lumieres de l'Entrepreneur, proportionnées à l'étendue de l'entrepriſe, animent & vivifient tout un canton. Il n'épargne point ſur les avances primitives, parce qu'il eſt en état de les fournir, & parce qu'il en connoît l'importance & le rapport. Néceſſairement inſtruit & intelligent dans les détails du commerce rural, il dirige toute l'action d'une grande machine vers les objets de la plus utile conſommation. Il n'aura garde d'employer ſes terres à porter de mauvaiſes denrées pour la nourriture des manœuvres qu'il emploie. Il tend au vrai débit qui lui procure de l'argent, avec lequel il paie de forts ſalaires, qui lui attirent de bons Ouvriers dans les temps néceſſaires. Ces Ouvriers ne ſont point toute l'année ſur ſes

crochets comme l'eſt la famille des petits Fermiers. La ſaiſon des moiſſons, qui eſt pour eux une récolte de ſalaires, qui les rétablit dans une ſorte d'aiſance; la ſaiſon des récoltes, dis-je, une fois paſſée, ils vont s'occuper à d'autres travaux ſur leurs petits biens, au jardinage, aux vignobles, au bois, &c. Ils ſont utiles ailleurs enfin, & ceſſent de peſer en frais ſur la culture, & en diminution des grands revenus. En un mot, les gros Fermiers ſont l'ame de l'Agriculture, la bénédiction de la Société, le ſalut, la richeſſe, la force & la puiſſance des Nations agricoles. On n'inférera pas de là, ſans doute, qu'il ne faille qu'une ferme dans une Province: tout a ſes bornes, depuis le potager juſqu'aux Empires. Mais cherchons toujours à étendre, plutôt qu'à rétrecir la noble induſtrie, le talent, le génie & l'influence des chefs de la cultivation, génies alimentaires de la Société & de l'Etat.

*La mauvaiſe qualité des productions.* Nous avons prouvé, dans le Chapitre précédent, que l'emploi des terres en mauvaiſes productions, entraînoit, par une néceſſité ſucceſſive, l'appau-

Perte ſur l'emploi des terres à la culture des produc-

rsons de vil prix.

vriſſement & la ruine d'une Nation. Il ſeroit inutile de répéter ici que c'eſt la valeur vénale des produits de la terre qui forme les revenus, & que ce ſont les revenus ſeuls qui font aller les dépenſes, balancier univerſel de la circulation, & lien indiſpenſable de la Société : toute portion de territoire, employée en productions de mauvaiſes qualités, eſt autant de perdu pour l'Etat. C'eſt une vérité conſtante & démontrée. Ainſi donc, les ſymptômes de ſanté ou de maladie de l'Etat, ſont apparents & viſibles. Le coup d'œil des terres ſuffit pour les déterminer. Si-tôt qu'on verra les terres ſe charger de mauvaiſes productions, propres uniquement à ſervir de ſubſiſtance groſſiere & miſérable à de pauvres Payſans, & non à devenir richeſſes, on peut être certain que tous les reſſorts de la Société ſont altérés. J'ai dit à de pauvres Payſans ; car les Habitants des Villes ſubſiſtent par le revenu ; le revenu retranché, les Villes ſont anéanties. Mais quant au remede, que penſeroit-on d'un médecin qui, chargé d'un malade accablé de langueur & de dégoût par l'altération de tous les reſſorts de la

machine, chercheroit à lui préſenter des ragoûts de nouvelle cuiſine pour réveiller ſon appétit, & lui redonner du mouvement. Semblables à ce docteur ignorant ſeroient des ſociétés d'Agriculture, qui penſeroient la rétablir, en faiſant des eſſais, publiant des recettes, inventant des ſemoirs, &c. De bons cordiaux, adminiſtrés par le médecin qui borne ſes vues au ſymptôme, pourroient avoir une ſorte de petits ſuccès paſſagers; mais ils ne ſerviroient bientôt qu'à épuiſer les forces, & qu'à accroître l'accablement du malade, ſi le ſuccès de cette méthode n'étoit préparé par des ſoins également fructueux, tendants à rétablir tout le régime animal, les évacuations, la circulation & la liberté des organes. Ainſi des ſecours réels accordés aux Cultivateurs, de la protection, l'emploi du ſuperflu de quelques aiſés à des améliorations du territoire, pourroient paſſagerement donner un air de renouvellement à l'Agriculture; mais ſon véritable rétabliſſement tient à des cauſes de plus d'étendue, à ſa pleine & entiere liberté de commerce, à ſes proportions libres, relativement à l'induſtrie, à ſa ſimplicité de police

& d'harmonie relativement à la juſtice, à ſa régularité avec la finance, & par ces moyens divers, leur jeu naturel & proſpere ; ſi l'on ne rétablit enfin le régime politique & l'ordre naturel & ſimple dans toutes les parties, les vains efforts, pour rétablir l'Agriculture, ne ſeront bientôt qu'une ſurcharge pour l'eſtomac. Les bonnes productions, attirées par ces dépenſes éphémeres, ſe préſentant à la concurrence d'un marché déjà déſavantageux, feront baiſſer encore & tomber tout-à-fait le peu de valeur vénale qui donnoit un ſouffle de vie à ce qu'il en reſtoit ci-devant. Les partiſans de la mode, rebutés par le mauvais ſuccès de leurs tentatives, n'y reviendront plus, & l'Etat n'en ſera que plus mal après cette criſe étouffée.

Le prix décide du choix des productions que l'on doit cultiver.

*Le bas prix des productions* eſt préciſément le mal qui réſulteroit de ces tentatives imprudentes. Nous avons aſſez démontré que tout n'alloit que par les dépenſes ; qu'il n'y avoit de dépenſes, qui donnaſſent un branle favorable à la circulation, que celles des revenus ; que le taux des revenus étoit toujours proportionné au tarif

des productions & de leur prix. Nous avons assez développé, dis-je, ces vérités fondamentales pour n'avoir plus à y revenir. C'est uniquement la valeur vénale des productions qui en décide le mérite & le prix, relatif à la Société. S'il étoit possible que la ciguë valût plus d'argent que le froment, le vin & le lin, il faudroit cultiver de la ciguë, & abandonner aux autres le soin des productions de premier besoin ; car nos terres nous fourniroient plus de bled, plus de vin, plus de lin, &c. que si elles étoient employées à la culture de ces productions ; l'herbe virulente, que l'on cultive à la Virginie, n'avoit pas plus de valeur vénale, il y a cent ans, que la ciguë ; & on préfere aujourd'hui, dans ce pays-là, cette culture du tabac à celle du bled. Telle est la véritable destination des terres, de rapporter des denrées de prix. Mais cette destination, je le répete, ne sauroit avoir d'autre guide que l'intérêt même du Cultivateur, en état par ses richesses, de tirer le plus grand profit de sa culture. Toute autre direction ne peut que porter à faux, & lui être contraire. Ainsi l'a décidé irrévocablement l'ordre natu-

rel, émanation & code immortel des loix de la Providence, que notre reconnoiſſance doit placer dans les temples deſerts de cette divinité des anciens, le *Deſtin*.

La difficulté des transports des productions, les privileges excluſifs & les droits d'impoſitions ſur les denrées, accordés aux Provinces, aux Villes, &c.

*Le défaut des débouchés & les grandes dépenſes du commerce rural.* Qui ôteroit la Viſtule à la Pologne, en feroit bientôt un deſert. Cette Riviere offrant un débouché pour le Nord, aux bleds que rapportent ces vaſtes campagnes, leur procure la branche de revenus que les Magnats ſe partagent, & dont ils ſe contentent, préférant la conſtitution politique, qu'à leur égard ils appellent liberté, aux avantages que leur apporteroient d'autres branches de commerce en altérant leur conſtitution. On voit par-tout les fortes peuplades s'établir ſur les rivieres & ſur les ports. Interrogez chacun ſur les motifs de cette ſituation, par-tout on vous dira que c'eſt la commodité du débouché; & dans les mêmes temps, ces *Agricoles* ſeront les premiers à demander ou à ſoutenir des privileges qui leur attribuent excluſivement, autant qu'il eſt poſſible, ces avantages dont le prix leur eſt ſi connu; aveuglement de l'eſprit de tyrannie & de

révolte contre l'ordre naturel. Bordeaux ne ſouffrira point que les vins du haut-pays arrivent à ſon Port avant la Saint André. Marſeille, forcée à donner à tel temps un paſſage qu'on appelle *Tranſit*, aux vins de la Province, s'écrie qu'on la ruine, & qu'on renverſe ſes privileges. Quand je cite ici ces deux Villes, peut-être auxquelles je dois le plus d'attachement & de reconnoiſſance perſonnellement, mon deſſein n'eſt pas de les inculper ni de ſous-entendre ailleurs les traces plus fortes encore de la tyrannie quelquefois méconnue par ceux mêmes qui l'exercent. Par-tout où l'intérêt particulier trouve la loi du plus fort, il peut être ſûr d'y trouver le détriment de l'humanité & la violence elle-même. Que les hommes offuſqués & concentrés dans leurs petits intérêts particuliers, refuſent & ne tentent pas même d'appercevoir leur dépendance médiate de l'intérêt général, & penſent pouvoir s'approprier à eux ſeuls des avantages rendus communs par la mere commune, c'eſt une ſuite de l'erreur & de l'inſtinct animal. Le plus grand mal de l'injuſtice eſt qu'en vieilliſſant elle devient *Coutume*, & les pauvres

humains finiſſent par l'appeller *Droit*. Mais qu'un Gouvernement, autoriſé & puiſſant, ne regarde pas comme ſa premiere affaire d'éclairer les Peuples ſur l'importance & la néceſſité du droit commun ; de le faire régner puiſſamment ſur les aveugles volontaires ; d'effacer en un mot toutes les traces d'excluſif & de tyrannie entre ſes Sujets, certainement c'eſt différer le plus indiſpenſable & les plus preſſant de ſes beſoins.

La durée & la continuité de ces traces de barbarie, dans des ſiecles d'ailleurs éclairés, ne provient, je crois, que de ce que l'arbitraire, autre branche de la même tige, s'introduit dans les ſoins mêmes tendants à rétablir l'ordre & la paix de l'intérieur. Le réglement & l'ordonnance veulent créer des loix, tandis qu'ils ne devroient renfermer que la déciſion des cas conformément aux loix primitives, à l'ordre naturel. Dès-lors l'intérêt excluſif des Particuliers n'a plus qu'à plaider devant l'intérêt excluſif des Chefs, & bientôt tout cela s'arrange aux dépens de la choſe publique & de la Société. Une guerre ſourde & opiniâtre s'établit dans l'intérieur.

Chacun cite de ſon côté comme loix, les réglements de l'injuſtice ou de l'ignorance paſſée ; on rappelle l'ancienne conſtitution de l'Etat ſans la connoître ni l'entendre. On recherche, on baptiſe de prétendues loix fondamentales, & perſonne ne réclame les droits puiſſants & impreſcriptibles de l'ordre naturel. Ainſi l'ignorance & la défectuoſité des principes rendent nuiſibles les moindres changements, les moindres efforts faits pour le maintien & le rétabliſſement de l'ordre. Ainſi toutes les tentatives, en ce genre, portent le germe de leur propre inutilité. Ainſi, on verra le même gouvernement enlever d'une main les péages anciens, & peſer de l'autre ſur les droits nouveaux tout autrement onéreux ; rayer d'une main les dépenſes uſitées des Villes, & de l'autre leur ordonner des emprunts onéreux ; faire d'une main ſignal de protection à l'Agriculture, & de l'autre l'étouffer en fermant les débouchés à ſes produits. Ainſi tout ſe contredit, tout ſe combat dans le maniement même de la choſe publique, & la puiſſance tutélaire de l'uniformité, de la liberté & de la ſûreté intérieure, cede à des irré-

gularités qui operent l'obſtruction, & préparent la diſſolution.

Il n'eſt qu'un fanal qui puiſſe nous empêcher d'échouer ſur cette mer d'erreurs & d'écueils; c'eſt la connoiſſance des principes, & la religieuſe obſervation des regles qui en réſultent. Je l'ai dit, le ſiege de l'établiſſement des fortes peuplades nous démontre que rien n'aſſure plus les ſubſiſtances que les débouchés. Quand Alexandre ridiculiſa d'un mot judicieux le projet imaginaire de cet Architecte qui vouloit faire du mont Athos la ſtatue du Conquérant, & que cette ſtatue tînt une Ville dans une main; quand ce Prince, dis-je, répondit, & de quoi vivront les habitants? ce n'étoit pas le manque de territoire qu'il avoit en vue, mais le defaut de communication. Quand le Conquérant lui-même, qui avoit parcouru & ſoumis toutes les fertiles plaines de l'Aſie, voulut fonder une Ville, & l'honorer de ſon nom, il choiſit le bord de la mer & le débouché d'un grand fleuve. Changez les bouches du fleuve, comme il arriva à Bayonne par un débordement, la Ville languit, & ne fut plus qu'un hameau deſert, quoique poſſé-

dant le même territoire. Un nouvel orage lui rendit son fleuve, son port & la vie, & cette Ville se rappelle sans cesse cet heureux événement, auquel elle dut sa restauration.

Voulez-vous couvrir de Villes votre territoire, semez-y des rivieres & des chemins; levez tous les obstacles. Dès-lors la consommation, placée de toute part à côté de la production, encouragera celle-ci, & lui fera faire des prodiges de fertilité. Le commerce rural, le premier de tous, ou, pour mieux dire, la racine indispensable de tous les autres, ne consiste que dans le courtage & la communication entre la production & la consommation. Plus il se trouve de distance entre ces deux choses nécessaires à rapprocher, plus les frais du rapprochement sont considérables; & ces frais sont pris sur la chose, & en déduction du produit net ou revenu. Ces distances consistent non-seulement en éloignement, mais encore en empêchements de communications. Les roches, les marais & les fondrieres séparent plus que les distances; on sait cela. Brisez, applaniſſez ces obstacles, établiſſez les communications par eau

le plus que vous pourrez, attendu qu'elles portent davantage, & coûtent moins : ne craignez pas de ſacrifier à cet objet les plus grandes dépenſes dans l'emploi même des revenus ; elles vous ſeront bientôt reſtituées par le doublement de vos revenus. Faites enfin que toutes vos terres participent, par la facilité des communications, à l'avantage du voiſinage des grandes Villes, où vous voyez que les plus mauvaiſes ſe vendent à un taux exceſſif, en comparaiſon du prix des meilleures dans l'éloignement. Mais en faiſant toutes ces choſes, n'oubliez donc jamais, que c'eſt à la liberté des débouchés que vous faites ces ſacrifices ; & en conſéquence, commencez par enlever les embarras & les décombres, dont la fauſſe ſcience & l'intérêt particulier interceptent les communications que la nature vous avoit libéralement données, ou que vous vous formez par des travaux qui ont ſurmonté les difficultés ; ſoufflez ſur ces droits onéreux, ſur ces péages, ſur ces douanes odieuſes, qui engorgent vos fleuves, vos chemins & les portes de vos Villes, & ſur-tout ſur les raiſonnements fallacieux, les terreurs

teurs prétendues, les inconvénients prétextés qui vous arrachent la permiſſion d'attenter ſur la liberté ſacrée de vos denrées, de vos produits.

Impoſitions deſtructives du revenu du Souverain & de la Nation.

*Les impoſitions indirectes & les impoſitions ſpoliatives.* C'eſt ici le grand point dont la direction, bonne ou mauvaiſe, abyme ou vivifie; point dont les dérangements ont ruiné tous les Etats, détruit tous les Empires, diſperſé toutes les ſociétés; point qui couvriroit de ronces les débris des Capitales, comme il a ſemé les bruyeres ſur les ruines de Suze, d'Ecbatane & d'Antioche. C'eſt uniquement dans ſes influences ſur l'Agriculture que nous le conſidérons maintenant; comme, à dire vrai, c'eſt par cela ſeul qu'il attaque tout. Ses déréglements, en ce genre, ſont ici conſidérés ſous deux faces également importantes. Il faut, ſans enviſager aucun Gouvernement en particulier, les diſcuter l'une après l'autre dans leur nature & dans leurs inconvénients.

Les impoſitions indirectes tirent leur origine des efforts politiques des Gouvernements, qui, cherchant à prédominer ſur l'indocilité des Magnats ou des différents ordres qui conſtituent

les membres du corps politique, voulurent saisir, à côté des immunités & des privileges qui servoient comme d'armure à ces corps & à ces particuliers, de quoi prévaloir en puissance, & parvenir peut-être à les ruiner un jour.

Dans les premiers temps de la formation des Sociétés, par la réunion & le concours, ou de leur révolution par l'invasion & la conquête, les courages sont tous ardents & élevés, chacun est prêt à servir de la main à la sûreté publique, & peu disposé à lui faire d'autres sacrifices. Tous ne respirent que la liberté, & croiroient y donner atteinte, en attribuant à la puissance tutélaire le droit de les faire contribuer au maintien de la chose publique, qui leur paroît toujours en danger par l'abaissement des courages & l'oppression de la liberté. En cet état, les Gouvernements, désireux d'accroître les revenus du fisc pour les besoins de l'Etat, imaginerent, selon les notions grossieres d'alors, une sorte d'invasion sur l'étranger, en pleine paix, à peu près semblable aux droits d'avarie, de bris de naufrage, dont les traces subsistent encore, quoi-

que l'uſage en ait été comme proſcrit par la civiliſation ; ils établirent, dis-je, des droits ſur le commerce ; c'eſt-à-dire, ſur la reſpiration de la Société. Ces droits furent réciproques chez les voiſins, avoués & conſtatés comme droits régaliens, & ſouvent partagés par les Villes & les Magnats. Comme une obſtruction en engendre bientôt une autre, cette méthode s'étendit bientôt dans l'intérieur. Les Portebales n'ont ni voiſins ni amis, ni paroiſſes, ni Syndics pour les défendre ; ils marchent ſur la foi publique : il fut aiſé de la leur faire acheter. On n'eut garde de s'appercevoir qu'ils ne payoient rien ; que quelque choſe qu'on tirât d'eux, c'étoit toujours ſur la denrée & ſur la marchandiſe qu'on prélevoit indirectement, & conſéquemment ſur les Propriétaires. Il ſuffiſoit à ceux-ci de ne point voir l'Huiſſier à leur porte, pour ſe croire francs ; & tandis que des Nations prétendoient encore jouir du droit conſtitutif de leur établiſſement, d'accorder ou de refuſer des ſubſides aux beſoins de l'Etat, de ne contribuer que par don gratuit, &c. elles laiſſoient au fiſc le reſſort arbitraire des impoſitions

indirectes, c'eſt-à-dire, l'empire abſolu ſur la marche de la circulation.

Cauſe des impoſitions deſtructives.

C'eſt aux Sujets mêmes, & non aux Souverains, qu'il faut attribuer ces dérangements. Toute Nation qui n'a pas un revenu public bien déſigné, bien compétent & toujours graduel, & proportionné à l'état actuel progreſſif de ſes revenus, n'eſt véritablement pas, à proprement parler, une Nation. Car le revenu public, ſuffiſant, ample & proportionnel aux forces d'une Nation, eſt une partie eſſentielle & conſtitutive d'un Etat. Cependant on ne voit preſque point de Nations qui, dans l'inſtitution de leurs gouvernements, aient aſſigné une partie déterminée & ſuffiſante de ſes revenus, pour former décidément & conſtamment un revenu public, un revenu toujours conforme & proportionnel à la maſſe totale des revenus du territoire; quoique toutes les Nations aient connu évidemment la néceſſité de ce revenu, & qu'elles s'y ſoient ſoumiſes indéterminément & obſcurément ſous l'idée abſurde de contribution générale, mais toujours avec inquiétude ſur l'impôt exigé par le Gouvernement; parce que cet im-

pôt n'a ni meſure ni regle proportionnelle avec la maſſe des revenus de la Nation, ni à l'état du revenu de chaque ſujet. Ce n'eſt pas même préciſément ſur le revenu qu'on a prétendu régler l'impôt, c'eſt ſur l'opinion arbitraire que l'on a des richeſſes que poſſede chaque particulier ; ainſi la contribution devient non-ſeulement déréglée, mais généralement préjudiciable à la Nation & à l'Etat ; car ce qui eſt nuiſible à la Nation eſt nuiſible à l'Etat, & ce qui eſt nuiſible à l'Etat, eſt nuiſible à la Nation. Or dans un Royaume agricole, tout revenu public, qui n'eſt pas pris immédiatement ſur le revenu du ſol, eſt deſtructif. Ces vérités ont été ſi évidemment démontrées, qu'elles n'ont pas beſoin d'éclairciſſement. D'ailleurs, toutes les connoiſſances de l'économie politique en ſont par elles-mêmes des preuves déciſives. Dans tout Royaume agricole, le revenu public ne doit donc être ni contribution ni impôt, mais une forte portion déterminée de la maſſe des ſeuls revenus des biens-fonds ; une portion telle qu'elle ſurpaſſe toute autre ſorte de revenu public, qui ne pourroit être levé ſans

dépériſſement par tout autre genre d'impoſition. Le Souverain aura donc toujours alors le plus grand revenu poſſible que le Royaume puiſſe lui donner conſtamment & réguliérement, ſans détérioration de la maſſe totale des revenus de la Nation; & il eſt fondé ſur la proportion connue, qui établit d'elle-même convenablement les droits & les prétentions du Souverain ſur les richeſſes de ſes Sujets. Son revenu eſt alors une propriété décidée, & non une impoſition confuſe, indéterminée & ruineuſe; & chaque citoyen a ſa portion de richeſſe en pleine propriété & immunité, qu'il ne peut augmenter ſans accroître directement ou indirectement celle du Souverain. Ce partage, ſi conforme à l'ordre eſſentiel & conſtitutif des Etats, ſemble avoir toujours été éludé par les Nations mêmes dans leur origine & dans leurs progrès; delà aucune inſtitution réguliere & fondamentale de gouvernement. Les Nations, en établiſſant une autorité pour la ſûreté de leur propriété, ſemblent n'avoir pas penſé que cette autorité retomberoit néceſſairement ſur leur propriété pour les be-

ſoins de l'Etat ; elles ne ſe ſont appliquées, au contraire, qu'à inventer des formes contentieuſes pour s'oppoſer aux écarts de l'autorité ; formes inſuffiſantes & abſurdes, parce qu'*elles ſont dénuées de la condition eſſentielle à la ſûreté même de la propriété mobiliaire & fonciere, & de la tranquillité publique.*

Inſtitution réguliere du revenu public d'un Royaume agricole.

On voit par-tout que c'eſt l'intérêt mal entendu des Nations mêmes qui a préſidé d'abord à l'inſtitution des Gouvernements, & que d'abord auſſi l'autorité s'eſt prêtée avec complaiſance aux fauſſes meſures des Nations. Il faut enſuite que l'autorité, ſoit qu'elle appartienne à un ſeul, ou à pluſieurs, ſoumette la Nation à pourvoir de quelque maniere que ce ſoit, au plein exercice de la puiſſance & de la défenſe de l'Etat. Les Propriétaires riches veulent exempter leurs revenus. Les impoſitions indirectes ſe multiplient ; tous les objets viſibles s'y trouvent aſſujettis. Les contribuables ſupportent, par la forme & la nature de ces impoſitions, le double, le triple & le quadruple de ce qui en revient au fiſc, & toute la charge retombe, par contre-coup, ſur le re-

venu des biens-fonds au préjudice des Propriétaires. Cette marche s'étend ſans ordre & ſans meſure, parce qu'elle n'eſt établie ſur aucune regle proportionnelle entre ce genre de contribution confuſe, & les richeſſes de la Nation. Dès-lors il n'y a plus, pour la Nation, ni propriété mobiliaire, ni propriété fonciere. Car là où il n'y a pas de propriété mobiliaire aſſurée, il n'y a pas non-plus de propriété fonciere. Or, lorſque le revenu public ſe prend confuſément & arbitrairement ſur les richeſſes mobiliaires viſibles, les avances des Cultivateurs ſont enlevées, la religion du Souverain & du Gouvernement eſt ſurpriſe; enfin la Nation & la puiſſance ſuccombent; la miſere diſperſe les Sujets, & anéantit les forces de l'Etat. Les Philoſophes, les Sages égarés dans leurs ſpéculations politiques, & déconcertés par les événements, font des maximes, ils décident *qu'il eſt impoſſible de former des arrangements ſtables entre les Souverains & les Sujets*. Les Fondateurs des Empires inſtituent des loix publiques qui forment les liens de la Société, & reglent la forme du Gouvernement: mais leur prévoyance ne s'étend pas

décisivement & immuablement jusqu'à l'institution réguliere du revenu public, qui est la partie fondamentale & essentielle de la constitution sage & solide d'un Gouvernement parfait & inaltérable. Ils s'en tiennent à l'idée vague d'une contribution générale & indéterminée, qui est le germe de la destruction de l'édifice.

L'Angleterre, qui a été le théatre des plus funestes révolutions causées par l'impôt, & dont on nous vante aujourd'hui le Gouvernement, est, malgré sa prospérité actuelle, fondée sur une constitution ruineuse. Son cadastre, établi sur l'instabilité du prix capital des biens-fonds, ne suit ni les progrès de la culture, ni l'accroissement de ses revenus annuels. Ainsi cet Etat est retombé dans le désordre des impositions indirectes & des emprunts immenses; désordre qui s'étendra sans prévoyance & sans bornes, & qui enfin y suscitera, malgré les précautions politiques de cette Nation inquiette, les mêmes troubles auxquels toute Nation agricole, qui n'a pas un revenu public proportionnel à ses richesses annuelles, établi directement sur le sol, est exposée. Qu'on ne nous

préſente donc pas le Gouvernement de l'Angleterre comme le modele d'une forme de Gouvernement parfait dans ſa conſtitution ; qu'on parcoure l'hiſtoire, on trouvera qu'il a tout le vice radical des Gouvernements des Empires qui ont été bouleverſés par les ravages des impoſitions indirectes, & toujours par l'intérêt mal entendu des Nations ou plutôt des Propriétaires des terres, plus occupés à aſſurer la propriété de leurs biens, que celle de leurs revenus, en établiſſant proportionnellement & régulièrement le revenu de l'Etat. Revenons à la démonſtration de la déprédation des revenus du Souverain & des Propriétaires, cauſée par les impoſitions indirectes.

Il eſt certains pays privilégiés pour des genres de productions précieuſes & pour les débouchés, qui ont un Pérou ſous la main, & un fleuve toujours renaiſſant de richeſſes, s'il ne leur plaît d'en tarir la ſource. Les peuples du Nord à qui les boiſſons ſont ſur-tout néceſſaires, les recevroient avidement & à un prix raiſonnable de celles qui pourroient les leur fournir, & renonceroient bientôt à leurs boiſſons

factices qui alterent leur ſanté, & ne ſont en rien comparables au vin. Et quel commerce au monde peut équivaloir l'énorme profit que rapporteroit celui-là ? Sait-on le tort que l'on fait à un Etat, quand on étouffe, par des prohibitions ou ſurcharges, un arpent de vignes en bon rapport, & tel que la demande & la forte conſommation le procureroient bientôt, en excitant la vigilance, l'induſtrie & le travail du Cultivateur ? Pour mettre ſous les yeux du Lecteur une eſquiſſe de cet objet, je place ici, par exemple, le relevé du rapport d'un arpent de terre planté en vigne à Saint-Cloud. La conſommation de Paris & de ſes environs excite ici le Vigneron à un genre de culture inconnue ailleurs. Il donne à ſa vigne quatre grandes façons & ſix petites. Il paie bien ſes Manœuvres, le bois pour les tonneaux, & les échalats, la paille pour les liens, le fumier, les frais de vendange, de preſſoir, d'entretien de cuve & de cellier ; il fait circuler la valeur vénale de toutes ces choſes, & cet arpent rend encore un produit net de 60 liv. pour le Propriétaire, 10 liv. pour la dîme, & 90 liv. pour les divers gen-

res d'impôts primitifs, ſans y comprendre les entrées de Paris, qui, ſur le pied où elles ſont, rapporteroient en outre plus de 900 liv. Mais, ſans comprendre cet article dans l'état qui a été pris ſur les lieux, l'arpent de terre fournit un produit total de 500 liv. & un produit net de 160 liv.; & le vin, ſur ce pied-là, ne reviendroit pas à 3 ſols la bouteille. Voyez, & jugez du préjudice des impôts indirects établis ſur cette partie; voyez ce qu'on enleve à la Nation & à l'Etat; accourez & venez arracher ces vignes, vous qui aviez entrepris de les détruire, & qui par vos réglements étiez devenus les arbitres de l'emploi des terres. Mais que n'examiniez-vous auparavant s'il y a aucun genre de production auſſi étendu, & par lequel un arpent de terre puiſſe rapporter autant de produit net que rapporte un arpent de vignes, & un auſſi grand produit total ſi profitable à la Nation par la ſubſiſtance des hommes qui le font naître, & par les autres dépenſes.

*PRODUIT de l'arpent de Vignes à Saint-Cloud* (a).

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Frais.* | Journées de Vignerons | 104 l. | 340. |
| | Echalats | 47 | |
| | Paille | 5 | |
| | Fumier | 55 | |
| | Vendanges | 24 | |
| | Entretien de Cuve & Cellier | 15 | |
| | Pressoir | 20 | |
| | Entretien du plant de Vignes | 9 | |
| | Tonneaux | 60 | |
| *Produit net.* | Fermages | 60 l. | 160. |
| | Impôt | 30 | |
| | Dîme | 10 | |
| | Droit de gros, augmentation, jauge, courtage, ce qui monte au septieme de la vente, ci | 60 | |
| | PRODUIT total | | 500. |

Les 60 liv. payées aux Aides sont prises, comme la dîme, sur le vin; mais par une forme d'imposition fort dispendieuse, qui ne rend qu'environ

(a) Mémoire communiqué à l'Auteur sur les Vignes de Saint-Cloud, près Paris.

le tiers au Souverain, auquel l'arpent de vignes paie d'ailleurs 30 liv., ce qui forme enſemble pour le Souverain la ſomme de 50 liv.

Le fermage eſt, pour le Propriétaire de la terre, 60 liv., c'eſt un ſixieme de plus que la portion du Souverain.

Dans le cas de la ſuppreſſion de l'impoſition ſur le vin, il y auroit 40 liv. de plus pour le Souverain & le Propriétaire. Ces 40 liv. étant priſes ſur le terrein immédiatement, & partagées au Souverain & au Propriétaire, dans la même proportion que nous venons de le remarquer, le Souverain en auroit 17 liv., qui, avec les 50 liv. ci-deſſus, feroient 67 liv. Le Propriétaire en auroit 23, qui, avec les 60 liv. qu'il reçoit, feroient 83 liv. Les 60 liv. d'impoſition ſur le vin cauſent donc un dommage de 40 liv. ou environ un quart de perte pour le Souverain & le Propriétaire.

On ne parle pas ici des autres droits qui ſe levent ſur le commerce de cette production, cela entre dans un autre calcul.

Ici, le produit net eſt 49 liv. pour

cent des avances ; mais relativement à la terre, il eſt de 160 liv. pour cent perches.

Le produit net de la grande culture de la charrue, étant ſuppoſé de cent pour cent des avances, n'eſt que de 18 liv. pour cent perches ; ainſi, c'eſt environ huit fois moins.

Dans les frais, il y en a la moitié en journées d'ouvriers ; de l'autre moitié, un tiers eſt en fumier, un tiers en échalats, & un tiers en tonneaux (*a*).

Que les Propriétaires des terres, à qui une ſemblable production, dans ce canton, paroîtra exagérée juſqu'à un point imaginaire, viennent eux-mêmes ſur les lieux s'informer de la vérité de ces détails ; qu'ils ſuivent ceux de la meilleure culture des grains, ils trouveront la même diſproportion entre ces différents genres de productions. Ce ne ſera pas certainement dans

(*a*) On peut voir un pareil détail ſur le produit des Vignes d'une Province plus éloignée de la Capitale, donné par l'Auteur des Obſervations ſur la Culture de la Guienne, tom. 1, chap. 33, & ſur la ſurcharge des Impoſitions ſur les Vins, chap. 46, ſur les cauſes de la diminution du prix des Vins dans cette Province.

les qualités du territoire qu'ils trouveront le principe de cette richeſſe. Ces côteaux ſont dans une mauvaiſe expoſition, & dans un ſol preſque oppoſé à celui que demande la vigne ; mais la conſommation voiſine & la ſûreté du débit font tout forcer. Il ne s'agiroit donc que de mettre du débit par-tout. La vente qui ſe ſoutient à Paris, malgré les taxes dont elle eſt ſurchargée, ne provient que de la langueur du commerce de cette production dans les autres Provinces éloignées de cette Capitale où ſe fait la plus grande conſommation. Le débit y ſeroit néanmoins au double, ſi la ſurcharge de taxe ne ſubſiſtoit pas ; mais elle y interdit l'uſage de cette boiſſon au menu peuple, qui n'eſt pas en état d'en faire la dépenſe, & elle force les riches mêmes à épargner ſur la conſommation des ſubſiſtances, à ſe livrer par préférence au luxe de décoration, qui eſt excité par les hommes de fortune, raſſemblés dans cette grande Ville, & à ſuivre de loin les modes & le délire du faſte ; déſordre qui s'étend juſqu'aux Ouvriers de toute eſpece, qui, toujours incertains de leurs ſalaires, aſſujettis aux fantaiſies,

toujours chancelants ſur la baſe mal-aſſiſe d'une bonne ſubſiſtance journaliere & réglée, ſe ſont fait un uſage d'en rétrécir le fonds habituel, pour aller conſommer en un moment l'excédent en débauches, au préjudice de leur famille, qui ne participe qu'à la parcimonie de l'intérieur de la maiſon. Le prix naturel, rendu aux denrées, rendroit la vie à l'univerſalité des habitants; on y conſommeroit au double dans l'ordre économique journalier, & la terre rendroit le double des productions; cette régénération, qui ſeroit auſſi-tôt accompagnée d'un ſurcroît de population ou de conſommateurs, auroit un effet bien plus préſent ſur toutes les autres parties du territoire, où l'on enleve tout, ſelon le régime actuel : là où l'on ne reverſe rien, l'on n'y dépenſe rien. Les conſommations ſeroient par-tout, & par-tout les productions, dont la ſurabondance enlevée par les Etrangers couvriroit tous les côteaux du Royaume de vignobles preſqu'auſſi rapportants que ceux de Saint-Cloud. Ce ſera quand il plaira aux hommes, car il plaît à Dieu : pour moi, je ne fixe mes regards ſur ces vérités que com-

me le Sage, qui contemple les aſtres, & qui s'écrie : *Cœli enarrant gloriam Dei !* la lumiere divine me pénetre d'admiration & de reſpect !

Octrois des Villes par droits d'impoſitions indirectes.

Ce pas de proſcription fait ſur les conſommations du premier ordre, s'étendit bientôt ſur toutes les autres, & produiſit ſur chaque partie le même effet. La cupidité, plus ennemie encore de ſes propres foyers que de ceux des Etrangers, préſenta des appas à tout ce qui put l'appuyer dans ſes ravages. Elle trouva moyen de ſurprendre toutes les parties conſervatrices de la Société, pour parvenir à la deſtruction de ſa baſe, à l'étranglement du territoire. On permit aux Villes de charger à leurs portes la conſommation, pourvu que le fiſc en fût dédommagé. On afferma les farines, les boucheries, les beurres & les œufs. On vouloit, diſoit-on, des Matelots, & l'on taxoit à des droits énormes le poiſſon, ſans ſonger que perſonne ne trouvera que ce ſoit la peine de pêcher pour payer des droits effrayants, qui ne ſe compenſent point avec les frais. On vouloit des beſtiaux pour les campagnes, mais on privilégia des Marchands pour monopoler

ſur la viande, pour la forcer à venir dans les Villes, où le monopole public la ſurchargeroit au double, & l'on aſſura que ce prix ſeroit payé par le conſommateur, comme s'il ne pouvoit pas plutôt diminuer ſon pot, que le Fermier ſe paſſer de vendre ſon mouton & ſon bœuf. On ſurchargea, on boucla, on étrangla tout, en un mot, & l'on fut ſurpris après de voir venir des ronces dans un jardin, dont les plantations ne dédommageoient pas des frais.

C'eſt par les mêmes regles générales que toutes les impoſitions indirectes, qui portent en ricochet ſur le commerce, ſur la conſommation, ſont priſes ſur la valeur vénale, qui ſeule excite la production, & établit les revenus. L'Etat peut recevoir l'impoſition directement & ſuffiſamment des mains des Propriétaires, & meſurer ſa propre jouiſſance & ſes effets ſur l'état de ſes richeſſes, *& imperium & fiſcus abundabit utens ſubjectis locupletibus*; au lieu que les impoſitions indirectes, perçues ſur les produits avant qu'ils puiſſent former des revenus, ne peuvent parvenir au fiſc que par des voies également préjudi-

ciables au Souverain & aux Sujets ; *Nam cæteris in rebus cum venit calamitas, tum detrimentum accipitur. At in vectigalibus non ſolum adventus mali, ſed etiam metus ipſe affert calamitatem.* Il n'y a enfin qu'une ſeule raiſon à ſavoir, qui eſt que les impôts directs, ou établis immédiatement ſur les revenus des biens-fonds, ne ſont pas même des impôts, mais un vrai & pur revenu, qui n'a aucun beſoin d'entremiſe entre le fiſc & les Sujets, & qu'au contraire, les impoſitions indirectes ſont, de leur nature, & par les frais énormes de leur perception, extrêmement onéreuſes ; & dès-lors il n'y a plus à balancer entre ces deux méthodes, puiſque, comme dit Tacite, *neque ſine publicano exerceri poteſt vectigal, & ubi publicanus eſt, ibi aut jus publicum vanum, aut libertatem nullam.*

Impoſitions ſpoliatives.

Les impoſitions ſpoliatives ſont une ſuite du même principe qui donna naiſſance aux impoſitions indirectes. Au défaut du partage des revenus des biens-fonds entre le Souverain & les Propriétaires, on eut recours auſſi à l'impoſition arbitraire établie ſur les perſonnes, ſuivant l'eſtimation hazar-

dée de leurs richeſſes mobiliaires. Afin de pourvoir aux frais du Gouvernement, à la défenſe de la Nation, on intéreſſa les Magiſtrats & l'ordre des défenſeurs, à l'admiſſion de cette méthode nouvelle, par des privileges perfides ; & l'intérêt perſonnel aveuglant les principaux Propriétaires, perſonne ne ſentit ou ne voulut ſentir le nœud indiſſoluble qui lie les petits à la fortune des grands, & plus encore les grands à celle des petits. Le fiſc ainſi s'inſinua par-tout où il put faire trouée ; & le Laboureur étant de toutes les claſſes de Sujets, celle qui en impoſoit le moins au dehors, qui, la plus occupée, avoit le moins de temps & de moyens de réclamation, mais qui devoit être ſous la ſauve-garde de la Nation & de l'Etat ; le Laboureur, dis-je, fut preſque par-tout arbitrairement chargé, & reçut en ſa perſonne le coup accablant qui s'étendit ſur toutes les claſſes des citoyens.

La premiere explication du Tableau économique, imprimé dans *l'Ami des Hommes*, renferme un tableau frappant, autant qu'impoſſible à débattre ni à réfuter, de la rapidité du déſaſtre provenant des impoſitions ſpoliatives

qui portent ſur la charrue. En rapportant ce Tableau à ce que j'ai dit ci-deſſus de l'énorme différence qu'apporte dans la circulation le plus ou le moins de produit réſultant de la dépenſe des avances primitives & des avances annuelles appliquées à une bonne ou à une médiocre culture ; preſque tout ce qui peut être dit ſur cet objet, ſe préſentera incontinent à l'eſprit, & il ſeroit inutile de le répéter ici. Mais, pour préſenter ſous toutes les faces un objet ſi important qu'il entraîne tous les autres, j'ai cru devoir montrer, par quelques états de dégradation ſimple & réſultante des principes & des calculs les plus déciſifs, ce que c'eſt que les conſéquences du moindre coup porté à faux en ce genre. On jugera après de la multitude de connoiſſances & de rapports que devroit avoir dans la tête un homme aſſez hardi pour ſe preſcrire ſes propres voies, & s'écarter de celles de la nature en matiere d'impôts. Hélas ! le réſultat de ces combinaiſons ſeroit, comme il l'eſt ici, de ſe conformer à l'ordre naturel, de ſe décharger ſur la nature des choſes d'une multitude de ſoins ruineux, & de lui permettre d'enrichir le Souverain & les Sujets.

*CALCUL simple de dégradation progreſſive, provenante de la marche naturelle de la ſpoliation dans le cours d'un bail de neuf années.*

Premiere année, 100 liv. enlevées à un ou pluſieurs Cultivateurs ſur les avances de la culture, éteignent en outre 100 liv. de reproduction, ci . . . . 100 l.

Perte 200 liv. à ajouter à 100 liv. qui ſe paient de même l'année ſuivante, & ainſi des autres conſécutivement.

Seconde année, 300 liv. ôtées éteignent une reproduction de . . . . . 300 l.

Perte 600 liv.

Troiſieme année, 700 liv. ôtées éteignent une reproduction de . . . . . 700 l.

Perte 1400 liv.

Quatrieme année, 1500 l. éteignent . . . . . 1500 l.

Perte 3000 liv.

Cinquieme année, 3100 l. éteignent . . . . . 3100 l.

Perte 6200 liv.
Sixieme année, 6300 liv.
éteignent . . . . . 6300 l.
Perte 12600 liv.
Septieme année, 12700 liv.
éteignent . . . . . 12700 l.
Perte 25400 liv.
Huitieme année 25500 liv.
éteignent . . . . . 25500 l.
Perte 51000 liv.
Neuvieme année, 51100 l.
éteignent . . . . . 51100 l.
Perte 102, 200 liv. qui n'ont
produit au fisc que . . . 900 l.

*CE que la spoliation des richesses de la Culture éteint du revenu en 9 ans, selon les différents taux d'impositions prises sur les avances.*

| | qui, en ces 9 ans, ne produisent au fisc que 45 liv. |
|---|---|
| 5 liv. en 9 ans éteignent . . . . . 5100 l. | |
| 10 l. éteignent . . 10220 | . . . . . 90 |
| 15 l. éteignent . . 15330 | . . . . . 135 |
| 20 l. éteignent . . 20440 | . . . . . 180 |
| 25 l. éteignent . . 25550 | . . . . . 225 |
| 30 l. éteignent . . 30660 | . . . . . 270 |
| 35 l. éteignent . . 35770 | . . . . . 315 |
| 40 l. éteignent . . 40880 | . . . . . 360 |
| 45 l. éteignent . . 45990 | . . . . . 405 |
| 50 l. éteignent . . 51100 | . . . . . 450 |
| 55 l. éteignent . . 56210 | . . . . . 495 |

| | | |
|---|---|---|
| 60 l. éteignent | 61320 | 540 |
| 65 l. éteignent | 66330 | 585 |
| 70 l. éteignent | 71540 | 630 |
| 75 l. éteignent | 76650 | 675 |
| 80 l. éteignent | 81760 | 720 |
| 85 l. éteignent | 86870 | 765 |
| 90 l. éteignent | 91980 | 810 |
| 95 l. éteignent | 97090 | 855 |
| 100 l. éteignent | 102200 | 900 |

Liſez, reliſez, revenez ſur ces principes, parcourez juſqu'à la démonſtration, & voyez ſi nous exagérons. Mais, dira-t-on, s'il en étoit ainſi, il ne reſteroit bientôt plus rien ſur la terre. A peine un grand Etat, conduit ſelon les principes de ce que vous appellez la fauſſe ſcience, dureroit-il deux baux de 9 ans. Oui, ſans doute, j'en conviendrois avec vous, ſi les progrès rapides de la marche de cette ſpoliation s'étendoient en même temps ſur tous les Cultivateurs, & s'ils n'étoient point arrêtés par la faillite même de ceux qui périſſent avant le terme de leurs baux, par la progreſſion rapide de l'anéantiſſement de leurs avances. Remarquez que cette ſpoliation eſt fixée ici à la durée ordinaire des baux des terres, & les Fermiers s'arrangent avec les Propriétaires ſur

l'état actuel de l'impoſition, & alors c'eſt le Propriétaire qui ſupporte le ſurpoids ſurvenu dans le courant du bail précédent. Si la ſpoliation s'établit derechef ſur le nouveau Fermier, la continuité de la marche proportionnelle de ſes progrès précédents eſt interrompue ; il faut qu'elle recommence par le premier échelon pour ruiner encore ce dernier dans le cours de ſon bail ; autrement les 102, 200 liv. de déprédation, cauſée en 9 années, par une augmentation de taille de 100 liv. deviendroient en effet bientôt des millions & des milliards par la continuation de la même marche de progrès de ſpoliation. D'ailleurs, la ſpoliation n'exerce ſes funeſtes effets que ſur les Cultivateurs réduits à payer, aux dépens de leurs avances, le ſurcroît imprévu d'impoſition qui leur arrive pendant leur bail. Car s'ils peuvent, en vendant leur lit, ou d'autres meubles de commodité, parvenir au paiement des 900 liv., en neuf ans ils ſe préſervent de la ſpoliation de 102, 200 liv. Suppoſons donc pour diſtinguer tous ces cas, ſuppoſons, dis-je, une addition de 2000 liv. impoſées arbitrairement, ou réparties, comme on

le dit, au marc la livre ſur des Fermiers engagés à payer la taille & autres impoſitions déjà établies ſur les terres qu'ils ont affermées ; cette ſurcharge rapportera au fiſc 18000 liv. en 9 années. Suppoſons encore que de ces 2000 liv. de ſurcharge il n'y en ait qu'un dixieme ou 200 liv. qui tombent par augmentation annuelle ſur des Fermiers qui ne peuvent éviter que ce ſurcroît d'impôt ne ſe prenne ſur les avances de leur culture. Ces 200 liv. éteindront donc en 9 années, 102, 000 liv. de richeſſes d'exploitation, & 102, 000 liv. de revenu annuel, dont les deux ſeptiemes ou 30, 000 liv. faiſoient partie du revenu annuel du Souverain. Ainſi, quand je ſerois même dans l'horrible prévention que la régie du fiſc doit être peu ſenſible à l'extinction du revenu des Proprietaires, à la ruine des Fermiers, & au dépériſſement rapide de la population, c'eſt-à-dire, à l'anéantiſſement de la ſubſiſtance que les dépenſes & les produits de la culture fourniſſent aux hommes ; je trouverois toujours dans ce petit échantillon des déſordres de la ſpoliation, que 1800 liv. auſſi imprudemment enle-

vées en 9 années pour le Souverain, lui détruiſent 30000 liv. de ſon revenu annuel. Que ceux à qui les intérêts du Souverain ſont confiés, calculent donc bien pour le Souverain même, ils calculeront bien auſſi pour les Sujets. Car *tout ce qui eſt réellement avantageux au Souverain, eſt avantageux auſſi aux Sujets; & l'on ne peut ruiner les Sujets ſous les apparences d'un profit pour le Souverain, qu'on ne ruine réellement auſſi le Souverain.* Ce ſont des intérêts ſi eſſentiellement & ſi inſéparablement réunis par l'ordre immuable des loix divines, que leur conſervation dépend néceſſairement & démonſtrativement de la conſervation réciproque des uns & des autres.

Peut-on, en effet, ignorer des vérités ſi manifeſtes & ſi importantes? Si vous n'appercevez pas la décadence des Etats livrés à ce régime de ſpoliation, ne ſeroit-ce pas la faute de vos yeux, plutôt que celle de l'objet? Mais pour en être frappés, parcourez les terres abandonnées & en non-valeur. Vos vues ſeroient-elles ſi étroites & ſi reſſerrées, qu'un motif de 15, de 20 ou de 25 millions vous paroîtroit un objet digne de toute votre

attention, tandis que les Adminiſtrateurs d'un grand Etat ne devroient compter que par centaines de millions & par milliards. Mais ſaiſiſſez, s'il ſe peut, la véritable meſure des objets, & comparez. Pour ne pas vous effrayer par les diſtances, voyons d'abord le temps de nos peres, vous verrez enſemble 400 mille hommes de troupes réglées, miſes à la fois en mouvement, & leurs ſubſiſtances tellement aſſurées qu'il étoit impoſſible de prévoir où leur effort devoit porter; près de 200 navires de guerre de tous les rangs agiſſants en tous lieux & à la fois, & rétablis en un hiver quand ils reçurent quelqu'échec conſidérable; ces forces en impoſer partout en même temps; Abraham du Queſne couler à fond les Corſaires de Tripoly ſous le canon de Scio, forteresſe du Grand-Seigneur, & faiſant tirer ſur elle parce qu'elle oſa tirer ſur lui; l'Ambaſſadeur demander & obtenir que l'Amiral de Sa Hauteſſe viendroit à bord du vaiſſeau d'un ſimple Capitaine, lui demander pardon de quelques inſultes faites par ſes ſoldats à des gens de ſon équipage. Et dans le même temps où un Prince

magnanime, mais pere de fils qui ne le ſont pas moins, faiſoit par-tout reſpecter au loin ſa Nation, voyez les Palais immenſes ſortir, pour ainſi dire, de deſſous terre, les fortereſſes ſe multiplier; une Cour bannie, royalement entretenue à ſes dépens; par-tout les Cabinets ouverts, les Académies fondées, les Arts excités, que ſais-je! Mais, dira-t-on, tout cela ne s'eſt pu faire qu'en ruinant l'Etat. Et ce que vous faites aujourd'hui le faites-vous ſur vos revenus? Tout ce que j'ai voulu induire delà, c'eſt que ſi vous ne trouvez pas ſous vos pas l'application démontrée de nos calculs de dégradation, c'eſt que vous n'y voulez pas regarder. Les mêmes calculs & la même attention euſſent été fort utiles & fort néceſſaires à ce même Prince, ſi grand & ſi faſtueux, & qui auroit conſtamment pu être plus opulent & plus puiſſant, jouir d'un revenu ſupérieur à ſes dépenſes, ſi ſes Queſteurs ne ſe fuſſent pas fourvoyés & écartés de l'ordre naturel des impoſitions, & de l'adminiſtration réguliere; & il eût compris alors, que ſi l'exploſion paſſagere de ſes forces avoit quelque choſe de plus magni-

fique & de plus frappant, c'étoit un malheur pour lui, que l'ivreſſe de ſon temps, & la marche deſtructive de l'adminiſtration de ſes revenus, l'aient induit à ſe faire une illuſion fatale à lui-même & aux autres. Il n'en réſulte pas moins cependant que nos calculs ſont vrais, qu'ils partent d'après les principes naturels, & qu'ils ne ſont que le réſultat & le point d'appui de conſéquences infaillibles.

Les Laboureurs, ſans approfondir ces principes par les calculs, en ſont ſi effrayés, qu'ils regardent la moindre augmentation qui leur ſurvient, dans le courant de leurs baux, comme le germe de leur ruine. On ne doit donc pas être étonné de ce qu'ils préferent une médiocre exploitation de culture, à une meilleure qu'ils pourroient exécuter; parce que s'ils paroiſſoient proſpérer, ils s'attireroient le fléau de l'arbitraire, qui les rejetteroit bientôt au-deſſous de leur premier état, & qui les anéantiroit enfin.

Mais, ajoute-t-on, il s'enſuit de votre hypotheſe, que ſi vous donnez tous les ans 100 liv. à un Laboureur, & qu'il emploie cet argent à ſa culture, il aura dans 9 ans 102, 2000

livres. Oui, ſans doute, en ſuppoſant, 1° les conditions ci-deſſus demandées pour que la production ait ſon libre cours. 2° Qu'il remettra toujours en accroiſſement d'entrepriſe le produit de cette gratification, de maniere que le tout faſſe le fer à cheval. Pour vous en convaincre, donnez tout-à-l'heure un grain de bled à ce Laboureur, & qu'il ait le ſoin de ſemer, chaque année, ce qu'il en proviendra, ſans en rien diſtraire abſolument ni pour ſa ſubſiſtance, ni pour ſes frais, ce qui eſt conforme à l'ordre des progrès dont il s'agit ici, mais en un ſens oppoſé, dans la ſpoliation; & venez au bout de neuf ans compter ſi vous le pouvez, les grains de bled qui ſeront provenus de celui-là ſeul. Mais pourquoi penſerai-je que vous répugnez à vous rendre à l'évidence? ſerai-je aſſez coupable pour ſoupçonner qui que ce ſoit de mauvaiſe intention, & de s'élever contre les vérités les plus reſpectables & les plus importantes au genre humain? Car ce n'eſt ni pour contrarier, ni pour faire preuve de génie, ni pour annoncer le talent des découvertes, que nous approfondiſſons cette importante ma-

tiere, c'eſt uniquement pour le bien général de l'humanité; & c'eſt avec les mêmes intentions les plus fraternelles qu'un tel examen doit être fait. Si nous errons dans nos principes, qu'on m'en oppoſe de meilleurs & de plus ſûrs, & je regarderai l'Auteur d'une telle découverte comme le pere des humains.

Ce ne ſont pas ſeulement les impoſitions priſes ſur le Laboureur, & dont il eſt forcé de prendre le montant ſur ſes avances, qu'on peut appeller ſpoliatives. Toute l'impoſition, je ne dis pas arbitraire, mais priſe ſeulement hors de ſon aſſiete naturelle, produit par le reflet indiſpenſable, une dégradation conſtante & graduelle ſur la maſſe des revenus, & devient par-là même une impoſition ſpoliative. Pour ſe convaincre de cette vérité, il faut replacer ici un tableau abrégé de l'effet de ces ſortes d'impoſitions, conformément aux regles inconteſtables du grand Tableau, & l'on y verra clairement l'effet d'une impoſition la plus ſimple, établie à côté de ſon point d'appui naturel, d'une capitation ou taille perſonnelle, par exemple, qu'on ſuppoſera néceſſaire pour

ſatisfaire aux beſoins de l'Etat, & qui ſe levera ſans frais & ſans abus.

*DE LA DÉGRADATION cauſée par l'impoſition établie ſur les Agents de la claſſe productive & de la claſſe ſtérile, ſous prétexte de ſoulager les biens-fonds dans la répartition d'une augmentation d'impôt.*

On ſuppoſe 50 millions d'impôt perſonnel, levés ſur les Agents de ces deux claſſes actives; ſavoir, 25 millions d'un côté & 25 millions de l'autre. Cette diſtribution n'eſt qu'hypothétique, parce que l'impoſition perſonnelle ne peut être elle-même qu'arbitraire & déſordonnée, puiſque la perſonne impoſée n'eſt pas elle-même la richeſſe qui peut payer l'impôt, & que la richeſſe d'un particulier, qui ne conſiſte pas en biens-fonds, ne peut s'évaluer que par une eſtimation arbitraire, ſans diſtinction de la richeſſe effective & des dettes paſſives de la perſonne contribuable. Ce n'eſt pas non plus par le gain ou la rétribution due au travail, que l'on pourroit en juger; car ce que l'on prendroit ſur la rétribution ſeroit repris ſur ceux qui

paient cette rétribution, qui ne peut ſouffrir de retranchement qu'au préjudice de l'ordre naturel de la ſociété, & qu'au dépériſſement des richeſſes de la Nation; puiſque le mercenaire, privé d'une partie de ſa rétribution, ſeroit forcé ou à s'expatrier, ou à épargner ſur ſa ſubſiſtance.

Dans le premier cas, la concurrence des Ouvriers diminueroit, la rétribution augmenteroit, & l'impoſition ſeroit payée par ceux mêmes qui paient cette rétribution. Ce ne ſeroit donc pas la perſonne impoſée qui paieroit l'impôt, ce ſeroit le revenu ou les avances des Agents des deux claſſes, qui le paieroient au préjudice de ces avances mêmes; ce qui retomberoit alors en déchet ſur la reproduction & ſur le revenu, & cauſeroit un double dépériſſement dans les richeſſes de la Nation.

Dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire dans le cas de l'épargne ſur la ſubſiſtance des Ouvriers, les effets en ſeroient encore plus nuiſibles; car il y a entre le revenu, la rétribution, la dépenſe & la production, un ordre phyſique de régénération, que les hommes ne peuvent changer ſans cau-

ſer un changement dans la correſpondance réciproque & eſſentielle de toutes ces parties qui ſe régénerent les unes par les autres, & qui conſtituent la maſſe & la perpétuité des richeſſes d'une Nation agricole. Je dis d'une Nation agricole, parce qu'il n'en eſt pas de même d'une Nation purement marchande, qui ne conſiſte que dans une ſeule claſſe, dans une claſſe ſtérile qui ſubſiſte par la rétribution qui lui eſt payée par les autres Nations : celle-ci peut épargner à profit ſur les dépenſes, parce qu'elle n'a point de claſſe productive, & que ſon épargne ne peut être préjudiciable qu'aux Nations agricoles, qui profiteroient de ſa dépenſe. Mais dans un Empire compoſé de claſſes qui ſubſiſtent & proſperent par la dépenſe des unes & des autres, l'épargne ſur la ſubſiſtance cauſeroit néceſſairement une diminution de conſommation, par conſéquent un dépériſſement de reproduction, d'où s'enſuivroit néceſſairement auſſi une diminution de revenu, qui eſt toute au préjudice des Propriétaires & du Souverain.

Vous direz peut-être que les denrées, qui ne ſeroient pas conſommées

dans le pays, à cauſe de l'épargne à laquelle on ſe reſtreindroit pour payer l'impôt, peuvent être achetées par l'Etranger, ce qui aſſureroit le débit de ces denrées à la décharge du cultivateur. Les ventes à l'Etranger ſont à la vérité une reſſource pour le ſuperflu d'une Nation, mais ſeulement pour le ſuperflu qui eſt tranſportable, & non pour celui des autres denrées qui ne peuvent être conſommées que dans le Pays. D'ailleurs le commerce étranger exige des frais de tranſport & de profit pour les Commerçants; or ces frais retombent ſur le prix de la premiere main: d'où s'enſuit que le cultivateur ne ſeroit pas dédommagé, par cette reſſource forcée, de la dégradation que cauſe l'impôt dont il s'agit. Il faut donc ſe rappeller que dans les Nations agricoles, *épargne n'eſt pas richeſſe*, mais, au contraire, une extinction de richeſſe.

On pourroit penſer que les progrès de cette extinction de revenu ſeroient arrêtés par la dépenſe même de la ſomme de l'eſpece d'impôt dont il s'agit ici, qui en rentrant dans la circulation, reviendroit aux Ouvriers, & leur reſtitueroit la portion de retribu-

tion qui leur eſt enlevée. Mais ces 50 millions, que l'impôt leur enleve, ils les ont achetés ou payés par la vente de leurs ouvrages ou de leur travail, qui eſt inſéparable des dépenſes de leur ſubſiſtance. Car c'eſt la même choſe que ſi on exigeoit leurs ouvrages ou leur travail, ſans les payer. Ce qu'on pourroit leur acheter d'ailleurs ne répare point la perte de ce qu'on leur a ôté. Il n'en eſt pas de ces 50 millions, qui privent les hommes du produit de leur travail ou de leurs ouvrages, comme de 50 millions qui ſeroient pris ſur le revenu que la nature donne *gratis*, qui ne ſeroient eux-mêmes qu'une partie du revenu, & qui ſe diſtribueroient dans la Nation dans le même ordre que le revenu, de ſorte que cette diſtribution a toujours les mêmes effets pour la Nation & pour la reproduction, par quelques Propriétaires qu'il ſoit diſtribué; ſoit le Souverain, ſoit le poſſeſſeur de la terre, ſoit le Décimateur. Mais les 50 millions ôtés aux agents des claſſes actives, ne peuvent leur revenir par la circulation, qu'ils ne les rachetent; car on ne les leur rendra pas pour rien. Ainſi ils ne peuvent retrouver,

par l'argent de l'impôt qui leur revient, ce que l'impôt leur a ôté : cette partie reſte en pure perte pour eux ; il faut donc le retrancher de l'ordre de la circulation, qui a pour objet la compenſation dans les ventes & dans les achats. Car il eſt viſible que ſi on enleve à un Cordonnier l'argent d'une paire de ſouliers, on ne lui répare pas cette perte en lui achetant, avec cet argent, une autre paire de ſouliers.

Mais, dira-t-on, ne peut-on pas imputer les mêmes effets à toute eſpece d'impôt, & conclure delà que tout impôt eſt deſtructif ? Non, ſans doute ; car il ne faut pas oublier qu'il y a bien de la différence à cet égard entre l'impôt pris immédiatement ſur le revenu, & l'impôt établi ſur les agents des claſſes actives. Le premier eſt, comme nous venons de le dire, une portion même du revenu qui ſe diſtribue, par la dépenſe du fiſc, comme le revenu des autres Propriétaires, ſelon l'ordre économique, pour la jouiſſance ou la dépenſe des hommes de toutes les autres claſſes, & pour faire renaître le revenu par cette dépenſe, comme il eſt démontré par l'ordre même de la diſtribution, repréſentée dans le

Tableau : au lieu que l'impôt établi sur les agents même des classes actives, intercepte cette distribution & cette jouissance, qui perpétuent le revenu & les avances de l'exploitation qui les font renaître.

Les effets de cette sorte d'imposition m'ont engagé dans une discussion un peu détaillée & rigoureuse, parce qu'ils sont communs à tous les genres d'impositions indirectes, à la différence que celle dont il s'agit actuellement est la plus simple, la plus claire dans son produit, & moins dispendieuse dans sa perception ; & qu'étant cependant fort onéreuse aux Propriétaires & à la Nation, on peut par là juger de la déprédation que causent celles qui sont plus confuses, plus ignorées dans leur produit, plus dispendieuses dans la recette, & plus dommageables dans la régie & dans l'exécution, & encore dans le repompement de l'impôt même qu'elles rendent, ou qu'elles paroissent rendre au Souverain.

*TABLEAU de la dégradation que cauſe l'Impôt indirect.*

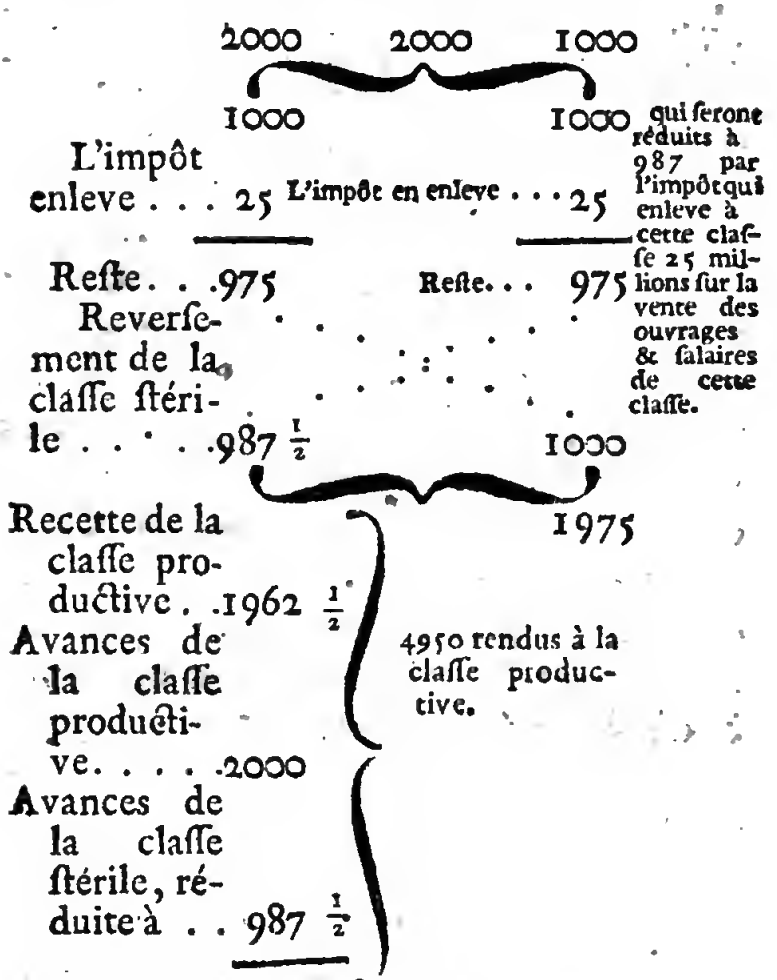


Réſte pour le revenu 1900 au lieu de 2000 ;

ainſi la diminution ſur le produit net, eſt 100, parce que l'impôt de 50 millions retombe en entier ſur la claſſe productive, & diminue ſes avances annuelles de 50 millions, leſquelles rendent 50 millions de moins de produit net.

Voici donc comme il faut enviſager la marche des effets de cet impôt dans un pays où il n'y a pas d'augmentation dans le prix des productions de la culture, qui répare le dépériſſement des 50 millions ſur les avances annuelles de la claſſe productive, par lequel 50 millions de revenu ſont anéantis : voici, dis-je, le changement qu'un tel impôt cauſe dans l'ordre des dépenſes & de la reproduction.

*TABLEAU des réſultats de la dégradation que cauſe l'Impôt indirect.*

AVANCES annuelles de la claſſe productive 2000, réduite à 1950, l'impôt indirect prélevé.

REVENUS de...1000 tombe à 1950.

AVANCES annuelles de la claſſe ſtérile.

1950 produiſent net. 1950 — 1000

975 — 975

1000 — 1000

Rentrée de l'impôt....25 — Rentrée de l'impôt.....25

Recette de la claſſe productive...2000
Avances de la claſſe productive...1950
Avances de la claſſe ſtérile.....987
} 4950 rendus à la claſſe productive. — 2000

Reproduction..4950 au lieu de 5000; *deficit* 50.

Repriſes du Cultivateur...2950
Impôt à payer.. 50 au lieu de 3000 l. perte 5.

TOTAL...3000

Reſte pour le revenu 1950, l'impôt payé aux dépens du Cultivateur.

Manquent encore 50 ſur le revenu, qui, avec la perte de 50 ſur les repriſes, forment enſemble un déchet de 100, que ſupporte d'abord le Cultivateur dans le cours de ſon bail.

*MASSE des richeſſes compriſes dans le Tableau.*

| | |
|---|---|
| Reproduction ... | 4950 |
| Argent du revenu | 1950 |
| Argent de l'impôt | 50 |
| Avances ſtériles. | 1000 |
| TOTAL ... | 7950 au lieu de 8000 |
| *Deficit* ... | 50 |
| Et ..... | 50 enlevés par l'impôt. |
| TOTAL. | 100 que coûte un impôt indirect de 50. |

Si le Fermier, dont la perte eſt de primabord de 100, eſt obligé, par ſon bail, de continuer de payer, comme ci-devant, 2000 de fermage, ſa perte ſera, la ſeconde année, de 200, ſes avances ſeront réduites à 1800 liv. & ſes intérêts à 900 liv. La diminution du produit net, qui doit payer le fer-

mage, ſuivra d'année en année le progrès de cette dégradation : ainſi ce genre d'impoſition inſidieuſe peut inſenſiblement cauſer, en peu d'années, un grand dépériſſement dans la culture d'une Nation.

Les effets deſtructifs de ce genre d'impôt ſont cauſés par le retranchement de la ſomme égale à la totalité de l'impôt, qui ſe fait en entier ſur les avances annuelles de la claſſe productive. Ainſi, dans le cas préſent, où l'impôt eſt de 50 millions, les avances annuelles de la claſſe productive ſouffrent un retranchement de 50 millions qui anéantit 50 millions de revenu. Les avances de la claſſe productive, qui étoient de deux milliards, ſe trouvent réduits à 1950 millions, & le revenu qui étoit pareillement de deux milliards, ſe trouve donc réduit auſſi à 1950 millions; ainſi la ſouſtraction totale, tant en impôt qu'en dépériſſement, eſt de 100 millions. Si on déplaçoit un tel impôt de 50 millions, & qu'on l'établît directement ſur le revenu, les avances annuelles de la claſſe productive ne ſouffriroient point de retranchement, elles ſe trouveroient rétablies à deux milliards,

& produiroient conſtamment deux milliards de revenu, qui fourniroient les 50 millions d'impôt dont on vient de parler. Ce revenu de deux milliards, y compris l'impôt, rentreroit dans la circulation, en ſe partageant également à la claſſe productive & à la claſſe ſtérile : ainſi il ne ſe trouveroit aucune diminution dans les recettes de ces claſſes, aucune diminution dans la reproduction annuelle totale ; le revenu qui ſeroit de deux milliards étant chargé directement des 50 millions d'impôt dont il s'agit, il reſteroit, cet impôt étant payé, 1950 millions ; au lieu que dans l'autre forme d'impoſition, il ne reſte de même que 1950 millions de revenu : mais il y a de plus une perte de 50 millions ſur les repriſes des Fermiers. Ces deux ſommes forment enſemble 100 millions, dont 50 ſont enlevés par l'impôt, qui les retranche des avances productives, ce qui les réduit à 1950 millions, qui ne reproduiſent plus que 1950 millions de revenu : ainſi il y a 50 millions d'anéantis. Alors les Propriétaires du revenu ſont forcés d'indemniſer chaque année cette claſſe, de la totalité de l'impôt qu'elle avance,

& des 50 millions de produit que cet impôt anéantit: autrement le même impôt, renouvellé chaque année, causeroit une perte progressive sur les avances productives & sur le revenu. Ainsi le dépérissement de la classe productive, & du revenu, accroîtroit de plus en plus dans le même ordre que le dépérissement que cause la spoliation dont nous avons parlé ci-devant: ce qui n'arrive pas, parce que le Fermier, qui se regle sur l'augmentation de ses frais, provenants du renchérissement des ouvrages de main-d'œuvre & des salaires, causé par l'impôt dont il s'agit, ne s'engage, s'il ne survient pas d'augmentation dans le prix de ses productions, à payer au Propriétaire que 1900 liv. de fermage au lieu de 2000 liv.

Les Cultivateurs très-experts dans la connoissance des dépenses & des produits de la culture, se décident facilement dans les différents cas sur le prix du fermage qu'ils peuvent payer aux Propriétaires pendant le temps fixé par leurs baux. Or dans le cas dont il s'agit, ils évitent, s'ils le peuvent tout d'abord, la dégradation dont on vient de parler, en formant avec les

Propriétaires un arrangement conforme aux calculs du Tableau ſuivant.

*TABLEAU de l'indemnité ſupportée par les Propriétaires, pour arrêter le progrès de la dégradation de l'Impôt indirect.*

AVANCES annuelles de la claſſe productive. 2000

REVENU. 1900 au lieu de 2000

AVANCES annuelles de la claſſe ſtérile. 1000 qui tombent à 987 & un deuxieme, par la diminution du revenu.

950

950

Portion de l'impôt remis dans la circulation .... 25 — 989 ½

Portion de l'impôt remis dans la circulation.... 25 — 1000

1975 au lieu de 2000.

| | | |
|---|---|---|
| Recette de la claſſe productive..... | 1962 ½ | 4950 |
| Avances de la claſſe productive..... | 2000 | |
| Avances de la claſſe ſtérile ..... | 987 ½ | |
| Reproduction totale | 4950 au lieu de 5000 | |
| Repriſes du Cultivateur..... | 3000 | 3050 |
| Impôt à payer..... | 50 | |
| Reſte pour le revenu. | 1900 | L'impôt prélevé ſur le revenu, il y a en outre 50 anéantis. |

*MASSE*

*MASSE des richeſſes compriſes dans le Tableau.*

| | |
|---|---|
| Reproduction totale . . | 4950 |
| Argent de l'impôt . . . | 50 |
| Argent du revenu . . . . | 1900 |
| Avances de la claſſe ſtérile | 987 |
| TOTAL . . . . | 7887 au lieu de 8000. |

Reſte en perte ſur les avances de la claſſe ſtérile 12 & demi, qui, joints à 50 de perte ſur le revenu, au-delà de 50 de l'impôt, font enſemble une perte de 62 & demi, qu'il n'y auroit pas, ſi l'impôt étoit établi immédiatement ſur le revenu.

On ne retrouve plus ici que 1950 millions d'argent, au lieu de deux milliards. Les 50 millions d'argent qui manquent ne ſont pas anéantis : car l'argent ne ſe détruit pas, mais il s'expatrie. Dans les dépenſes des marchandiſes ou denrées que l'on achete de l'Etranger, il ſupplée inſenſiblement au déchet du revenu, qui exigeroit une diminution de dépenſe à laquelle une Nation ne ſe réduit pas exactement.

*TABLEAU de l'abolition de la dégradation causée par l'impôt indirect, en changeant cet impôt en impôt direct.*

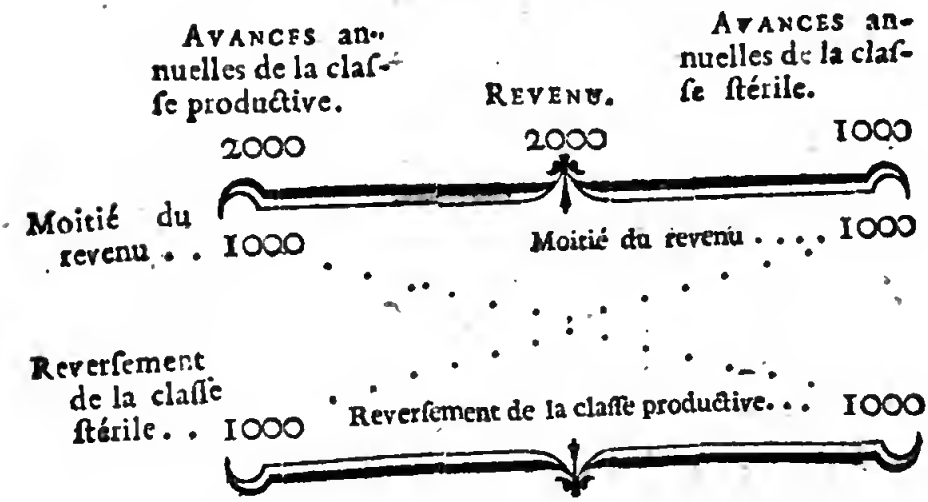


| | | | |
|---|---|---|---|
| Recette de la classe productive . | 2000 | Recette de la classe stérile. | 2000 |
| Avances de la classe productive . . . . . | 2000 | 5000 rendus à la classe productive. | |
| Avances de la classe stérile . | 1000 | | |
| Reproduction totale . . . . . | 5000 | point de *deficit*. | |
| Repriſes du Cultivateur . . . . | 3000 | 3050 | |
| Impôt à payer . . | 50 | | |
| Reſte pour le revenu des Propriétaires . . . | 1950 | millions, outre l'impôt acquitté ſur le total du revenu de deux milliards ſans déprédation. | |

*MASSE des richeſſes renfermées dans le Tableau.*

| | |
|---|---|
| Reproduction totale . . | 5000 |
| Argent du revenu des Propriétaires . . . . | 1950 |
| Argent de l'impôt . . . | 50 |
| Avances de la claſſe ſtérile | 1000 |
| TOTAL . . . . . | 8000. Ainſi point de déprédation. |

L'impoſition indirecte n'eſt pas moins déſavantageuſe au Souverain qu'à la Nation, puiſqu'il eſt le grand Propriétaire du territoire du Royaume, & qu'il en partage les revenus avec les poſſeſſeurs des terres ; or ce qui anéantit les richeſſes d'exploitation, & éteint la reproduction, détruit ſon revenu. Le rétabliſſement de l'ordre dérangé par l'impôt indirect, ne peut donc ſe faire que par l'indemnité entiere de toute la perte que cet impôt cauſe aux Cultivateurs, laquelle doit retomber ſur les Propriétaires du revenu & ſur le Souverain lui-même, à raiſon de la part du revenu qui lui appartient, qui s'accroît, & qui lui eſt aſſurée directement par les ſuccès de l'Agriculture ſoutenue, & fortifiée

par la conſervation & par l'accroiſſement des richeſſes d'exploitation. Car le premier effet de l'impôt indirect eſt la deſtruction de ces richeſſes & l'extinction de la reproduction annuelle ; & cette perte eſt ſupportée entiérement & ſans retour par les Fermiers des terres, en attendant le terme du renouvellement des baux, où l'arrangement de l'indemnité des Fermiers pour l'avenir ſe fait aux dépens du revenu des Propriétaires. Mais avant que cet arrangement arrive, les avances des Fermiers dépériſſent, & l'arrangement ſe fait alors ſans réparation du paſſé, mais conformément à l'état du dépériſſement actuel.

Le dépériſſement des richeſſes d'exploitation peut, à la vérité, ſe réparer, avec le temps, dans un Royaume où à la faveur du commerce extérieur des productions du cru, les avances de la culture peuvent, comme en Angleterre, rendre plus de 100 pour cent de produit net : car, comme on l'a vu ci-devant dans les remarques ſur le Tableau de 150 pour cent, le revenu fournit alors à un excédent de dépenſe qui peut prévenir, juſqu'à un certain degré, le dépériſſement des avances

de la culture & le déchet de la reproduction, qui pourroient être causés par un impôt indirect. Je dis jusqu'à un certain degré, car l'augmentation du prix des productions qui peuvent indemniser le Cultivateur dans le courant de son bail, évite la dégradation de la reproduction : mais au renouvellement du bail, cette augmentation qui devroit accroître le revenu, entrera toujours en compensation avec l'augmentation des frais qu'a causé l'impôt ; ainsi le Propriétaire sera toujours privé, par cet impôt même, du bénéfice de l'augmentation du prix des denrées qui devroit accroître son revenu ; & rigoureusement parlant, il arrive toujours qu'un tel impôt, si mesuré qu'il soit, retombe au double sur les Propriétaires ; & le Souverain a beaucoup moins de revenu que les $\frac{2}{7}$ du produit net qu'il retireroit pour sa part, si l'impôt étoit établi directement sur le revenu des biens-fonds richement cultivés.

On objectera peut-être que, dans le calcul du Tableau, on charge la classe productive & la classe stérile de tout l'impôt indirect ; or la classe Propriétaire, c'est-à-dire, le revenu du

poſſeſſeur du bien-fonds, l'impôt levé ſur le bien-fonds & la dîme, en paient leur part à raiſon de la dépenſe qu'ils font, & à raiſon de la capitation ou taxe perſonnelle qui eſt impoſée ; & ce qu'ils paient eſt égal au moins au tiers de cette impoſition indirecte : il n'y en a donc que deux tiers qui ſoient levés réellement ſur la claſſe productive & ſur la claſſe ſtérile. Ainſi le calcul, qui fait porter le tout ſur ces deux dernieres claſſes, ne doit pas être exact. Il faudroit donc prendre tout d'abord ſur la maſſe du revenu total des biens-fonds, la portion qui eſt payée immédiatement par la claſſe propriétaire. Il eſt vrai que les portions de ce revenu qui, dans le Tableau, paſſent, ſans aucune ſouſtraction, à la claſſe productive & à la claſſe ſtérile, ſeroient diminuées à raiſon du retranchement de ce qui eſt payé immédiatement par la claſſe Propriétaire ; qu'ainſi ce retranchement excluroit environ un tiers du dédommagement ou de l'indemnité qui doit revenir à la claſſe productive & à la claſſe ſtérile. Il faut donc faire attention que l'impoſition indirecte qui eſt payée par la claſſe productive & la claſſe ſté-

rile, cauſe dans ces claſſes un dommage qui, comme on l'a prouvé, retombe au double ſur le revenu; au lieu que la portion de cette ſorte d'impoſition, qui eſt payée immédiatement par les Propriétaires mêmes du revenu, n'eſt retranchée qu'aux Propriétaires tout ſimplement, ſans entraîner d'ailleurs aucune indemnité envers les autres claſſes : l'effet de cette indemnité, retirée par les claſſes productive & ſtérile, ne s'étend donc qu'aux portions de cette ſorte d'impoſition payées par ces claſſes même. Il n'y a donc que ces dernieres portions qui retombent au double ſur les Propriétaires. Le calcul du Tableau exagéreroit donc ici de 10 ou 12 millions le double effet de ſurcharge que cauſe l'impoſition indirecte établie ſur une Nation où cette impoſition diminue les richeſſes d'exploitation, & éteint le revenu. Ne doit-on pas conclure delà que ſi on veut conſerver la forme du calcul ſuivie dans le Tableau, comme la plus ſimple & la plus commode, il faudroit au moins avertir de retrancher ſur le réſultat des 50 millions d'anéantiſſement de revenu; retrancher, dis-je, les 10

ou 12 millions qui excedent, comme on vient de le voir, & réduire cette déprédation environ à quarante millions.

Cette correction ſembleroit en effet néceſſaire pour l'exactitude du calcul; mais on a enviſagé une autre perte que cette même ſorte d'impoſition fait retomber ſur le revenu du Souverain par le dépériſſement qui arrive au revenu total des biens-fonds. Le Souverain eſt un des Propriétaires de ce revenu. Or ſuppoſons qu'il doive en retirer les $\frac{2}{7}$, & que le revenu total ſoit déchu en pure perte d'environ 38 millions; le Souverain perdra 11 millions pour ſa part des $\frac{2}{7}$ du dépériſſement du revenu total: perte qu'il éviteroit, ſi l'impoſition dont il s'agit étoit établie immédiatement ſur le revenu des biens-fonds, pour compléter les $\frac{2}{7}$ qu'il en retireroit pour ſa part. Ces 11 millions, joints à l'anéantiſſement des 38 millions, ſur le revenu des biens-fonds, forment un dommage d'environ 50 millions; ainſi le calcul du Tableau n'exagere point la perte réelle que cauſe l'impoſition indirecte dans une Nation, où cette même impoſition cauſe un dépériſſe-

ment inévitable ſur les richeſſes d'exploitation & ſur le revenu.

Suppoſons encore ici une impoſition indirecte plus étendue, plus diſpendieuſe & plus confuſe, qui leveroit ſur le commerce des denrées ou marchandiſes 300 millions, qui par conſéquent ſeroient impoſés entiérement ſur la claſſe productive & ſur la claſſe ſtérile, & dont un tiers ſeroit payé au Souverain (ſoit dit d'après les calculs de M. de Sully) & les deux autres tiers abſorbés par la régie & les frais de perception, &c. On peut voir quels en ſeroient les effets.

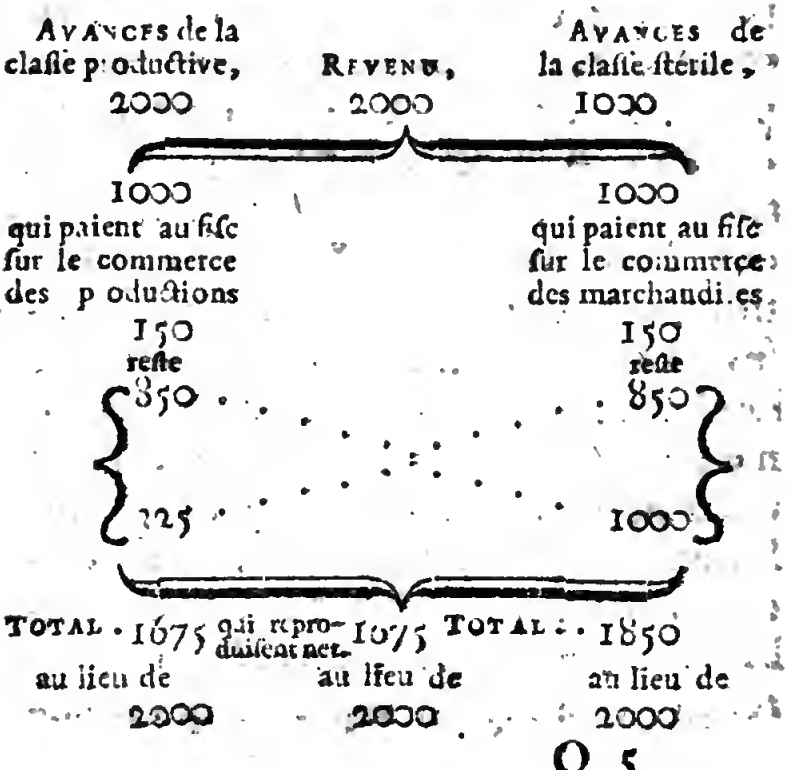

Ceux qui ont beſoin d'être inſtruits des réſultats de ce calcul, peuvent l'achever conformément aux calculs précédents. Evitons ces détails.

Il y a de plus des dommages que l'on ne peut calculer : nous n'avons pas pris dans toute ſon étendue, l'exemple que nous fournit M. de Sully, qui trouva l'impoſition quintuple de l'impôt qui revenoit au Roi ; & on ne voit pas que l'on eut, dans ce temps-là, des doutes ſur les calculs du Surintendant des Finances.

On voit, par toutes ces démonſtrations générales & par tous les calculs particuliers, ſur les impoſitions indirectes, que la Providence ne permet pas que l'on enleve impunément aucune portion de la rétribution due au travail, ou, ce qui revient au même, que l'on impoſe ſur les conſommations des hommes, ni ſur les dépenſes d'exploitation de l'Agriculture, de l'induſtrie & du commerce ; & que ce n'eſt que le produit net que la terre accorde gratuitement aux travaux des hommes, qui doit ſatisfaire aux charges publiques : c'eſt cet ordre immuable que nous devons ſans ceſſe conſulter ; c'eſt la ſageſſe ſuprême qui éclai-

re le genre humain; c'eſt la loi divine que nous devons obſerver & adorer, qui nous preſcrit ces regles, d'où dépendent le ſort des Empires, la ſageſſe & la gloire des Souverains & le bonheur des Peuples.

Perſonne ne doit payer l'impôt; l'idée de la contribution générale, établie ſur les hommes, n'eſt que l'erreur d'une cupidité déréglée des Propriétaires qui ſe trompent eux-mêmes. L'homme n'a point en lui le germe des richeſſes; dénué de tout par ſa nature, il ne trouve en lui que des beſoins à ſatisfaire; ce n'eſt donc pas ſur lui-même qu'on peut lever l'impôt; eſt-ce donc ſur ſa ſubſiſtance, ſur ſon emploi, ſur ſa rétribution, qu'on établit une contribution? Mais taxer le travail, c'eſt le renchérir, c'eſt reſtreindre le travail même, c'eſt prendre ſur le fond des dépenſes productives, c'eſt détruire.

L'impoſition du tribut ne peut être établie que ſur des richeſſes oſtenſibles, toujours renaiſſantes & commerçables. Elles fourniſſent les revenus du Souverain; & il peut y trouver de plus des reſſources aſſurées dans des beſoins preſſants de l'Etat. Le pro-

duit net des biens-fonds ſe diſtribue à trois Propriétaires, à l'Etat, aux Poſſeſſeurs des terres, & aux Décimateurs. Il n'y a que la partie du poſſeſſeur du bien qui ſoit aliénable, & elle ne ſe vend qu'à raiſon du revenu qu'elle produit; car c'eſt ce produit qui regle le prix de l'acquiſition: la propriété du poſſeſſeur ne s'étend donc pas au-delà. Ce n'eſt donc pas lui qui paie les autres Propriétaires qui ont part au bien, puiſque leurs parts ne lui appartiennent pas, qu'il ne les a pas acquiſes, & qu'elles ne ſont pas aliénables. Le poſſeſſeur du bien ne doit donc pas regarder l'impôt ordinaire comme une charge établie ſur ſa portion, car ce n'eſt pas lui qui paie ce revenu; c'eſt la partie du bien qu'il n'a pas acquiſe, & qui ne lui appartient pas, qui le paye à qui il eſt dû. Mais dans les cas de néceſſité, tous les Propriétaires peuvent même contribuer, ſans déprédation ſur leurs portions de revenu, à la ſubvention paſſagere que les beſoins preſſants de l'Etat peuvent exiger. Ainſi dans les Nations agricoles, où l'Agriculture eſt opulente, il y a toujours pour l'Etat des reſſources aſſurées dans les

revenus des biens-fonds, où elles ne cauſeront pas de dépériſſement tant qu'elles ne ſeront levées que ſur le produit net immédiatement, & non ſur les perſonnes, ni ſur les dépenſes de la culture, d'où elles retomberoient au double, au triple, &c. ſur les Propriétaires, & ſur l'Etat.

*Le luxe de décoration.* Nous avons défini le luxe dans les Chapitres précédents, nous en déduirons les principaux effets dans le Chapitre des Rapports des Dépenſes avec l'Induſtrie, où nous renvoyons ce détail, quoiqu'eſſentiel & inhérent à notre ſujet actuel, mais ſeulement pour éviter la trop grande étendue de ce Chapitre déjà bien long. Tout notre plan, qui n'eſt point arbitraire, mais qui eſt au contraire dirigé & calqué ſur le plan même de la nature, ſe rapporte dans toutes ſes parties à l'objet primordial & général, *l'Agriculture*, que nous traitons actuellement; de-là vient que des détails, qui lui ſont eſſentiellement relatifs, ſe rencontrent à chaque pas dans les Chapitres mêmes dont l'objet paroît le plus diſtinct & ſéparé de celui-ci. Rien ne lui eſt étranger dans l'ordre politique & éco-

Déſordre du luxe de décoration.

nomique ; tout ſe rapporte là. Mais il faut parler à chacun ſa langue ; il faut montrer à tous d'où ils dérivent, de qui ils dépendent, & où ils vont. C'eſt à cette idée, plus aiſée à concevoir qu'à rendre, c'eſt à l'exécution de ce plan, plus facile à imaginer qu'à remplir, que tendent tous les développements diſtribués dans nos différents Chapitres. L'enſemble ſera peut-être plus aiſé à ſaiſir par nos Lecteurs, qu'il ne nous le fut de le concevoir & de le départir en ſections, diſtributions & conſéquences ; ſuppoſé toutefois qu'ils s'y trouvent arrêtés, je ne puis que leur donner mon ſecret. Aimer & ſaiſir le fil des principes ſimples & naturels, s'y tenir invariablement dans la découverte & la route du dédale économique, qui n'eſt devenu tel que par la multitude de fauſſes routes, dont les eſprits gauches & ſubtils l'ont découpé ; chercher par-tout le ſimple, ſuivre par-tout le vrai, lire dans le Livre même de la Nature, & non dans les contrefaçons publiées par le préjugé, par l'ignorance, par la ſupercherie, par les coutumes abuſives, par l'eſprit mercantile, par les intérêts prédominants, par la po-

litique des temps & des lieux, &c. lire, dis-je, dans le Code ſuprême de l'humanité, où tout eſt préordonné, où tout eſt certain, où tout eſt juſte & profitable, où l'intérêt du Souverain eſt l'intérêt même des Sujets, où toute propriété particuliere des biens eſt aſſurée, où cependant tous les biens ſont communs, où il eſt décidé que les Propriétaires des biens-fonds ne ſeront pas riches ſi les autres ſont pauvres, & que conformément à cet ordre ſublime, les hommes qui ne ſeront pas poſſeſſeurs de biens-fonds, & qui ne ſeront pas inutiles & oiſifs, ne ſeront pas pauvres. Voilà tout mon génie, voilà tout mon ſecret, & je l'offre à ceux d'entre mes freres qui voudront être enfants comme moi.

Quoi qu'il en ſoit, je penſe avoir aſſez démontré ci-deſſus que le luxe de décoration dirige les dépenſes vers la recherche, vers le moindre emploi des matieres premieres, & conſéquemment vers la moindre utilité des dépenſes, lorſqu'au contraire l'effet utile des dépenſes eſt de multiplier les conſommations, d'échauffer la valeur vénale, & d'accroître la production. Le luxe de décoration eſt donc un dé-

ſordre & un dérangement dans les dépenſes, qui attaque l'Agriculture dans ſon centre & dans ſon foyer.

La miſere des hommes par la ſurabondance des hommes dans la décadence des Empires.

*La ſurabondance de la population.* Je n'ai, pour cet article, qu'à renvoyer au Chapitre précédent, où j'ai démontré, 1° que la Population étoit toujours ſurabondante par-tout où les ſalaires manquoient, pour procurer à l'excédent de population une ſubſiſtance forte & aiſée. 2° Que ſi-tôt que l'aiſance étoit refuſée au Peuple, il étoit forcé à épargner ſur ſa ſubſiſtance & à ne conſommer que des denrées de médiocre ou de mauvaiſe qualités. 3° Que ſi-tôt que la conſommation du grand nombre étoit ainſi déchue, toute la portion du territoire deſtinée à ſa ſubſiſtance, étoit en non-valeur pour les revenus, pour les Propriétaires & pour l'Etat, ou, pour mieux dire, purement en friche, ou l'équivalent. 4° Que par ce moyen les revenus déchus ne pouvant plus fournir aux ſalaires, la miſere ne faiſoit que croître dans ce cercle vicieux, les miſérables devenir chaque jour plus inutiles & plus à charge; & en conſéquence, plus la population diminuoit dans un Etat par la miſere,

plus ce qu'il en reſtoit formoit encore une population ſurabondante & nuiſible. Il réſulte de ce cercle de conſéquences, que tout le ſecret, pour accroître la population, eſt de la rendre utile; qu'elle ne peut devenir utile que par le moyen de l'accroiſſement des revenus dont la diſtribution en ſalaires ſur toutes les têtes laborieuſes, met le Peuple dans l'aiſance, en état de conſommer, d'aider de ſon contingent innombrable au hauſſement de la valeur vénale, & par-là même, au ſurcroit de la production & à l'augmentation des revenus. C'eſt ainſi que la population ceſſe d'être ſurabondante, & que plus il y a de ſubſiſtance, plus il y a de Peuple, plus l'Agriculture fleurit, & l'Etat avec elle.

*La diverſion des richeſſes aux emplois ſtériles.* Cet article ſemble être dépendant de l'avant-dernier, où j'ai noté les cauſes du dépériſſement provenant du luxe de décoration. Mais ceci demande un plus grand détail, & renferme des objets importants, qui n'ont pas une liaiſon directe avec le luxe. Certainement les Manufactures du luxe, comparées avec celles des marchandiſes de premier & ſimple beſoin,

Stérilité des richeſſes interceptées à la reproduction des richeſſes.

forment un déchet & une différence ſur laquelle un vrai Citoyen ne peut que gémir. Il eſt impoſſible de ne pas ſentir quel avantage ce ſeroit pour le débit de nos laines & de nos cuirs dans l'intérieur, & par conſéquent pour l'engrais de nos campagnes, pour nos moiſſons, pour nos revenus & pour l'Etat, ſi chaque payſan avoit, comme en Angleterre, & en Allemagne, ſon habit de drap noir aux bons jours, ſon habit de groſſe étoffe, & ſon ſurtout; des ſouliers, des bottes, de bon linge; ce que des millions de paires d'habits, réduits maintenant en guenilles par la miſere, feroient travailler d'Ouvriers & de Fabriquants, & donneroient de valeur vénale aux denrées. On gémit encore, quand on compare cela au profit fait ſur des étoffes de ſoie, d'or & d'argent, dont la matiere premiere n'eſt rien & vient de dehors, à des glaces & des porcelaines fragiles, dont le ſable & la pouſſiere font tout le fond. Mais les rentes, le commerce d'argent, l'uſure, les tréſors, &c. ſont des objets de diverſion de richeſſes aux emplois ſtériles, qui méritent la plus grande attention, comme directement deſtruc-

tifs de l'Agriculture, par leur propre eſſence, & comme auſſi précipitant invinciblement une Nation vers l'uſure & le luxe de décoration.

Déſordre des faux revenus.

Nous avons aſſez détaillé dans les précédents Chapitres, l'abus & l'injuſtice de l'uſage des rentes, & le déſordre qui en provient, tendant à miner chaque jour & ſubvertir enfin tout l'ordre des propriétés. Tout eſt dit en morale & en langue économique, en diſant que les faux revenus, fondés ſur les prêts en argent, ne ſont qu'une contribution impoſée ſur la Nation; que cet abus entretient l'oiſiveté aux dépens du travail. Le commerce d'argent, conſidéré comme *agio*, en eſt une ſuite. L'uſure & la théſauriſation ne ſeront jamais que les effets rares d'une paſſion vile, ſourde, ſolitaire & qui n'a point de prochain, chez les Peuples où les rentes ſeront préférées. Car ſi-tôt qu'il eſt permis par les Loix de devenir Propriétaires à titres fructueux, & jamais onéreux, uſufruitiers ſans fonds productifs, ſans cas fortuits, ſans déchet & ſans entretien, on ne connoîtra d'autres richeſſes que l'argent, objet funeſte du déréglement économique; le commerce d'*agio*,

l'uſure, la théſauriſation, le fond perdu & tous autres renoncements aux pactes primitifs de la Société ſeront en vogue, & l'effet naturel du régime dominant & des affections humaines dévoyées par ce régime. Cependant le but & l'effet de toutes ces pratiques & manœuvres ennemies eſt d'engraiſſer l'ordre précaire aux dépens de l'ordre foncier, & d'établir les jouiſſances poſtiches & momentanées aux dépens du fond ; quoique plus le fond eſt détérioré, moins il fourniſſe au retour des dépenſes. En conſéquence, le petit nombre de Rentiers, agioteurs, uſuriers & avares, qui ſe ſont emparés du reſtant des revenus clairs, ſe trouve en quelque ſorte reſſerré par ſes propres ravages dans la jouiſſance de leurs fruits. Le fond productif & alimentaire ſe refuſe, ils ſe rejettent ſur le fonds ſtérile & de décoration ; & toute la Nation, livrée à la contagion du luxe, refuſe le peu de dépenſe qui lui reſte à faire, à ſa deſtination naturelle, c'eſt-à-dire, à la conſommation des produits, & l'emploie au contraire en ſingeries de décoration, & à parer de clinquant le ſquélette & les haillons de cette proſpérité ſycophante. C'eſt

ainſi que la miſere & les déſordres politiques, réſultants des emprunts publics & particuliers, néceſſitent non-ſeulement le détour des dépenſes, mais encore leur égarement, & concourent également, par un déchet viſiblement forcé, & par une erreur volontaire en apparence, à éteindre les revenus, & à bannir l'Agriculture. Mais un tel déréglement n'arrive pas ſans cauſe; & cette cauſe eſt fort connue, puiſqu'elle détermine les volontés. La propriété des biens-fonds & des richeſſes de l'exploitation de la culture n'eſt point aſſurée; alors il n'eſt pas même permis aux hommes d'habiter les campagnes; tous les biens y périſſent. Peuvent-ils être l'objet de la fortune des Citoyens? Ne voyez-vous pas, me dira-t-on, que tout ce déréglement ne ſeroit qu'un torrent qui ſuit une pente forcée? Il faudroit donc qu'on levât les obſtacles, pour le faire rentrer dans ſon lit naturel.

Funeſtes effets de l'oppreſſion perſonnelle des habitants de la campagne.

*L'oppreſſion perſonnelle des habitants de la campagne.* Nos ayeux étoient barbares, diſent nos infaillibles civiliſés. Ecoutons ces barbares s'expliquer ſur la ſûreté des habitants de la campagne, & ſur l'immunité ſacrée de tous

les Agents & participants quelconques de leur exploitation. *Agricultores*, (ceci eſt tiré des Conſtitutions de Frédéric II) *& circa ruſticitatem occupati, dum villis inſident, dum agros colunt, ſecuri ſint quâcunque parte terrarum: ita ut nullus inveniatur tam audax, qui perſonas vel boves, agrorum inſtrumenta, aut ſi quid aliud ſit, quod ad operam ruſticalem pertinet, invadere, capere, aut violenter auferre præſumat. Si quis autem hujuſmodi ſtatutum auſu temerario violare præſumpſerit, in quadruplum ablata reſtituat, infamiam ipſo jure incurrat, imperiali animadverſione nihilominus puniendus.* » Que dans toute l'étendue de » notre Empire les Agriculteurs & » tous leurs Agents quelconques, que » tous les habitants de la campagne, » que tout ce qui a quelque trait à la » cultivation enfin, ſoit ſous notre » Sauve-garde impériale ; enſorte » qu'aucun, tel qu'il puiſſe être, ne » ſoit aſſez hardi pour détourner, » prendre ou ravir ni les perſonnes, » ni les bœufs, ni les inſtruments du » labourage, ni rien enfin de ce qui » appartient à l'Agriculture. Si quel- » qu'un eſt aſſez téméraire pour en- » freindre cette loi, qu'il reſtitue au

» quadruple le dommage, qu'il encoure » l'infamie de droit, ſans préjudice » des peines que notre animadverſion » impériale jugera à propos de lui in- » fliger. « C'eſt ainſi que s'exprimoit un Prince guerrier & conquérant. Qu'auroit dit ce grand Prince, s'il eût pu voir dans un ſiecle civiliſé, non-ſeulement empriſonner pour la taille, mais enlever violemment tous les uſtenſiles des Colons ? S'il eût vu l'eſclavage de fait établi en mille manieres ſur les habitants de la campagne, les impoſitions perſonnelles & arbitraires, les milices, les claſſes & les corvées ? D'entre ces divers genres de tortures, les unes entraîner les amendes & les empriſonnements, les autres la proſcription & la mort, & tout cela s'établir ſous le prétexte du ſervice public, comme ſi le Public devoit être ſervi par la voie de la contrainte, de l'injuſtice & de la torture ; comme ſi la ſubſiſtance n'étoit pas le premier des ſervices publics, & pouvoit être fournie par d'autres que par les habitants de la campagne ? Et nous appellerons groſſiers les temps où, comme dit Pline, on regardoit comme ſacré le bœuf de labour, & où l'on croyoit avoir

contracté avec lui une ſorte d'alliance: *ſocium enim laboris agrique culturæ habemus hoc animal, tantæ apud priores curæ, ut ſi tinter exempla damnatus à Populo Romano, die dictâ qui concubino procaci rure omaſum ediſſe ſe negante, occiderat bovem, actuſque in exilium tanquam Colono interempto.* Ne nous y trompons pas, la véritable barbarie conſiſte dans le fond des mœurs, & non dans leur forme. Par-tout où la cupidité peut opprimer le foible, où l'oppreſſion eſt prochaine & autoriſée, la réclamation diſtante & traitée en criminelle, où l'honnêteté croit pouvoir être compatible avec l'indifférence ſur le ſort de ſes inférieurs; là eſt la véritable barbarie de droit & de fait, toujours le déréglement le plus funeſte à la Nation & au Souverain, quoi qu'en puiſſent dire ces ames atroces, qui croient que l'autorité ne peut dominer qu'avec la verge de fer.

Je ne m'étendrai point ici ſur les déſaſtres réſultants de ces méthodes meurtrieres. La plupart ſont ſi ſenſibles, que l'uſage ſeul, la ſucceſſion des abus & la multiplicité d'objets de réformation également preſſants, ſont les ſeules raiſons qu'on oſe alléguer contre

contre leur abolition ; car le conflit & la multitude des maux eſt ſouvent une raiſon à la foibleſſe pour refuſer d'entreprendre la cure d'aucuns. Les autres ont été traités ailleurs, avec plus d'étendue & de ſolidité qu'ils ne le ſauroient être ici ; & tout Lecteur, à qui le nom ſeul de ces choſes n'en rappellera pas tous les inconvénients, ſera bien peu avancé dans la connoiſſance de l'ordre immuable des Loix ſuprêmes de la nature & de la conſtitution phyſique & fondamentale du Droit public, des loix qui ſont, d'inſtitution naturelle & par eſſence, les loix du Gouvernement parfait des Empires.

Telles ſont, à peu près, les principales cauſes de la diminution des revenus, du dépériſſement des Nations agricoles, & de la décadence des Empires. Si, après cela, l'on me demande la déduction des cauſes du grand revenu, & de la ſplendeur & proſpérité des Nations, je pourrois répondre que ce ſont ces loix de l'Etre ſuprême qui nous preſcrivent une marche toute oppoſée à celles que l'on vient de détailler.

Il n'eſt pas difficile, après cet expoſé

des causes ruineuses qui anéantissent l'exploitation de l'Agriculture & qui éteignent les revenus, de répondre à l'objection qui suppose que les avances annuelles doivent être moins considérables, à proportion que le prix des grains & le produit net diminuent. On a dû voir, au contraire, que plus le prix des grains baisse, & que plus le revenu diminue, plus les avances primitives s'anéantissent, & plus les avances annuelles ou les dépenses sont considérables, en comparaison du revenu, & que cette disproportion peut s'étendre à un tel point qu'il n'y ait point de produit au-delà de la dépense. Il faut donc toujours, pour indiquer par la valeur vénale les rapports du revenu avec les dépenses, prendre une mesure de dépenses, qui serve à faire remarquer tous les différents rapports du produit net avec cette même mesure de dépenses.

Mais il y a une autre mesure encore pour juger de l'état du revenu d'un Royaume, c'est la mesure du terrein avec les différents rapports de quantité du revenu qu'elle produit. Par exemple, dans l'état du revenu à cent pour cent des avances, il est à 18 liv.

pour cent perches de terrein ; & quand il eſt à 30 pour cent des avances, une grande partie des terres cultivables du Royaume ſont abandonnées & en friche, une grande partie auſſi ſont mal cultivées, enſorte que le rapport du revenu avec le territoire du Royaume n'eſt pas alors à une livre pour cent perches de terrein. C'eſt par cette regle, que l'on doit appercevoir que la diminution du revenu de la culture des grains s'étend à toutes les autres ſources de revenu du territoire. Car le Royaume ſe dépeuple, & la conſommation des productions de tous genres & leur valeur vénale diminuent, à raiſon de la dégradation des produits du territoire, & de la diminution du revenu de la culture des grains. Du défaut de revenu, réſulte le défaut de rétribution ; du défaut de rétribution, réſulte le défaut de conſommation, & la nullité du ſuperflu des productions qui ne peuvent être conſommées que dans le pays ; tels ſont les produits des bois, des prés, &c. Superflu qui anéantit la valeur vénale du néceſſaire de même genre. Delà une perte énorme ſur la production & ſur le prix des grains, & un grand dépériſſement

ſur les revenus, qui fait tomber la valeur vénale, & le revenu des autres productions qui ne ſe conſomment que dans le Royaume. Ainſi le dépériſſement du revenu de la culture des grains peut être regardé comme la meſure du dépériſſement général des revenus d'un Royaume agricole.

Mais, pour ne rien omettre dans un Chapitre qui eſt le point central de réunion de tous les autres, & qui a déjà trop d'étendue pour que j'entreprenne de le rendre complet, je ne ſaurois mieux faire que de tranſcrire ici les vingt-quatre conditions * relatives au libre *jeu de la machine de proſpérité*, telles qu'elles ſont inſérées dans le ſeptieme Chapitre de la premiere explication du Tableau économique, imprimé à la ſuite de l'Ami des Hommes. Ces vingt-quatre conditions, immuables comme les principes dont elles émanent & qu'elles renferment, diſent tout ce qui eſt néceſſaire pour aſſurer la proſpérité des Etats, & ce ſeroit altérer d'une main ſacrilege ce tréſor de ſcience économique, que de vouloir ſeulement y toucher. C'eſt-là le Livre des augures, le Code invariable des Nations agricoles & de tou-

* La premiere Edition, avec des Notes & le Tableau, eſt due au zele d'une haute Protection qui la fit imprimer avec beaucoup d'exactitude; mais cette Edition eſt fort rare.

tes les Sociétés civiles attachées aux loix ſuprêmes qui aſſurent la proſpérité des états & qui forment le lien fondamental de toutes les ſociétés & par conſéquent le vrai *Palladium* de humanité.

## MAXIMES GÉNÉRALES

*du Gouvernement économique.*

» On voit dans le Tableau de proſ-
» périté, que dans l'ordre de la circu-
» lation réguliere des ſommes du re-
» venu annuel qui rentrent dans la
» circulation, ces mêmes ſommes reſ-
» tituent chaque année à la claſſe pro-
» ductive les avances pour la repro-
» duction du même revenu & des
» mêmes avances. La continuation de
» cette reproduction ſuppoſe donc :

I.

» *Que la totalité des ſommes du re-*
» *venu rentre dans la Circulation annuel-*
» *le, & la parcourt dans toute ſon éten-*
» *due* ; qu'il ne ſe forme point de for-
» tunes pécuniaires, ou du moins qu'il
» y ait compenſation entre celles qui ſe
» forment & celles qui reviennent dans
» la circulation ; car autrement ces
» fortunes pécuniaires arrêteroient la

» distribution d'une partie du revenu annuel de la Nation, & retiendroient le pécule, ou la finance du » Royaume, avances, de la rétribution du salaire des Artisans, & de la » consommation dans les différentes » classes d'hommes qui exercent des » professions lucratives. Cette interception du pécule diminueroit la » reproduction des revenus & de l'impôt.

II.

» *Qu'une partie de la somme des revenus ne passe pas chez l'Etranger* » *sans retour, en argent ou en marchandises.*

III.

» *Que la Nation ne souffre pas de* » *perte dans son commerce réciproque* » *avec l'Etranger*; quand même ce » commerce seroit profitable aux » Commerçants, en gagnant sur leurs » Concitoyens dans la vente des » marchandises qu'ils rapportent, alors » l'accroissement de fortune de ces » Commerçants est un retranchement » dans la circulation des revenus, qui » est préjudiciable à la distribution & » à la reproduction.

IV.

» *Qu'on ne ſoit pas trompé par un* » *avantage apparent du Commerce ré-* » *ciproque avec l'Etranger*, en jugeant » ſimplement par la balance des ſom- » mes en argent, ſans examiner le » plus ou le moins de profit qui ré- » ſulte des machandiſes mêmes que » l'on a vendues, & de celles que l'on » a achetées; car ſouvent la perte eſt » pour la Nation qui reçoit un ſur- » plus en argent, & cette perte ſe » trouve au préjudice de la diſtribu- » tion & de la reproduction des re- » venus. Dans le commerce récipro- » que des denrées qu'on achete de l'E- » tranger, & des marchandiſes de » main-d'œuvre qu'on lui vend, le » déſavantage eſt ordinairement du » côté de ces dernieres, parce qu'on » retire beaucoup plus de profit de la » vente des denrées du cru.

V.

» *Que les Propriétaires, & ceux qui* » *exercent des profeſſions lucratives, ne* » *ſe livrent pas à des épargnes ſtériles*, » qui retrancheroient de la circulation » & de la diſtribution une portion » de leurs revenus, ou de leurs gains.

V I.

» *Que l'adminiſtration des finances,*
» *ſoit dans la perception des impôts, ſoit*
» *dans les dépenſes du Gouvernement,*
» *n'occaſionne pas de fortunes* pécuniai-
» res, qui dérobent une partie des re-
» venus à la circulation, à la diſtri-
» bution, & à la reproduction.

V I I.

» *Que l'impôt ne ſoit pas deſtructif*
» *ou diſproportionné à la maſſe du re-*
» *venu de la Nation; que ſon augmen-*
» *tation ſuive l'augmentation du revenu;*
» *qu'il ſoit établi immédiatement ſur le*
» *produit net des biens-fonds*, & non
» ſur le ſalaire des hommes, ni ſur
» les denrées, où il multiplieroit les
» frais de perception, préjudicieroit
» au commerce, & détruiroit annuel-
» lement une partie des richeſſes de
» la Nation. Qu'il ne ſe prenne pas
» non-plus ſur les richeſſes des Fer-
» miers des biens-fonds; car les avan-
» ces de l'Agriculture d'un Royaume
» doivent être enviſagées comme un
» immeuble qui doit être conſervé pré-
» cieuſement pour la production de
» l'impôt & du revenu : autrement
» l'impôt dégénere en ſpoliation, &

» cauſe un dépériſſement qui ruine
» promptement un Etat.

VIII.

» *Que les avances des Fermiers ſoient*
» *ſuffiſantes pour que les dépenſes de la*
» *culture reproduiſent au moins cent*
» *pour cent ;* car ſi les avances ne ſont
» pas ſuffiſantes, les dépenſes de la
» culture ſont plus grandes à propor-
» tion, & donnent moins de produit
» net.

IX.

» *Que les enfants des riches Fermiers*
» *s'établiſſent dans les campagnes pour*
» *y perpétuer les Laboureurs* ; car ſi quel-
» ques vexations leur font abandon-
» ner les campagnes & les détermi-
» nent à ſe retirer dans les villes, ils
» y portent les richeſſes de leur pe-
» re qui étoient employées à la cul-
» ture. Ce ſont moins les hommes
» que les richeſſes qu'on doit attirer
» dans les campagnes ; car plus on
» emploie de richeſſes à la culture
» des grains, moins elle occupe
» d'hommes ; plus elle proſpere, &
» plus elle donne de revenu. Telle
» eſt la grande culture des riches Fer-
» miers, en comparaiſon de la petite
» culture des pauvres Métayers, qui

» labourent avec des bœufs ou avec
» des vaches.

X.

» *Qu'on évite la déſertion des habi-*
» *tants qui emporteroient leurs richeſſes*
» *hors du Royaume.*

XI.

» *Que l'on n'empêche point le commerce*
» *extérieur des denrées du cru : CAR TEL*
» *EST LE DÉBIT, TELLE EST LA*
» *REPRODUCTION.*

XII.

» *Qu'on ne faſſe point baiſſer le prix*
» *des denrées & des marchandiſes dans le*
» *Royaume :* car le commerce récipro-
» que avec l'Etranger deviendroit dé-
» ſavantageux à la Nation. *TELLE*
» *EST LA VALEUR VÉNALE, TEL*
» *EST LE REVENU ; abondance &*
» *non-valeur n'eſt pas richeſſe. Diſette &*
» *cherté eſt miſere. Abondance & cherté*
» *eſt opulence.*

XIII.

» *Qu'on ne croie pas que le bon mar-*
» *ché des denrées eſt profitable au menu*
» *peuple ;* car le bas prix des den-
» rées fait baiſſer leur ſalaire, diminue
» leur aiſance, leur procure moins
» de travail & d'occupations lucrati-

» ves, & diminue le revenu de la » Nation.

XIV.

» *Qu'on ne diminue pas l'aiſance du* » *bas peuple* : car il ne pourroit pas aſ- » ſez contribuer à la conſommation des » denrées, qui ne peuvent être con- » ſommées que dans le pays, & la » reproduction & le revenu de la Na- » tion diminueroient.

XV.

» *Qu'on favoriſe la multiplication des* » *beſtiaux ;* car ce ſont eux qui four- » niſſent aux terres les engrais, qui » procurent les riches moiſſons.

XVI.

» *Qu'on ne provoque point le luxe* » *de décoration*, parce qu'il ne ſe ſou- » tient qu'au préjudice du luxe de » ſubſiſtance, qui entretient le bon » prix & le débit des denrées du » cru & la reproduction des revenus » de la Nation.

XVII.

» *Que le Gouvernement économi-* » *que ne s'occupe qu'à favoriſer les dé-* » *penſes productives & le commerce exté-* » *rieur du cru, & qu'il laiſſe aller d'el-* » *les-mêmes les dépenſes ſtériles.*

XVIII.

» *Qu'on n'eſpere de reſſources pour les* » *beſoins extraordinaires d'un Etat*, » *que de la proſpérité de la Nation, &* » *non du crédit des Financiers*; CAR » LES FORTUNES PECUNIAIRES SONT » DES RICHESSES CLANDESTINES » QUI NE CONNOISSENT NI ROI, » NI PATRIE.

XIX.

» *Que l'Etat évite des emprunts qui* » *forment des rentes financieres*, qui le » chargent de dettes dévorantes, & » qui occaſionnent un commerce, » ou trafic de finance, par l'entremiſe » des papiers commerçables, où l'eſ- » compte augmente de plus en plus » les fortunes pécuniaires ſtériles. Ces » fortunes ſéparent la finance de l'A- » griculture, & privent les campagnes » des richeſſes néceſſaires pour l'amé- » lioration des biens-fonds & pour » l'exploitation de la culture des » terres.

XX.

» *Qu'une Nation qui a un grand ter-* » *ritoire à cultiver & la facilité d'exer-* » *cer un commerce des denrées du cru*, » *n'étende pas trop l'emploi de l'argent* » *& des hommes aux manufactures & au*

» *commerce de luxe, au préjudice des*
» *travaux & des dépenſes de l'Agricul-*
» *ture : car, préférablement à tout,*
» *LE ROYAUME DOIT ESTRE*
» *BIEN PEUPLÉ DE RICHES*
» *CULTIVATEURS.*

## XXI.

» *Que les terres employées à la cul-*
» *ture des grains ſoient réunies, au-*
» *tant qu'il eſt poſſible, en grandes fer-*
» *mes exploitées par de riches Laboureurs :*
» car il y a moins de dépenſe pour
» l'entretien & réparation des bâti-
» ments, & à proportion beaucoup
» moins de frais, & beaucoup plus
» de produit net dans les grandes
» entrepriſes de l'Agriculture, que
» dans les petites. Ces dernieres oc-
» cupent inutilement, & aux dépens
» des revenus du ſol, un plus grand
» nombre de familles de Fermiers qui
» ont peu d'aiſance, & dont le ter-
» rein & les facultés ſont trop bornées
» pour exercer une riche culture.
» Cette multiplicité de Fermiers eſt
» préjudiciable à la population, & à
» l'accroiſſement des revenus ; car
» la population la plus aſſurée, la
» plus diſponible pour les différentes
» occupations & pour les différents

» travaux qui partagent les hommes
» en différentes classes, est celle
» qui est entretenue par le produit net.
» Toute épargne faite à profit dans les
» travaux qui peuvent s'exécuter par
» le moyen des animaux, des ma-
» chines, des rivieres, &c. revient à
» l'avantage de la population & de
» l'Etat, parce que plus de produit
» net procure plus de gain aux hom-
» mes pour d'autres services ou d'au-
» tres travaux.

## XXII.

» *Que chacun soit libre de cultiver dans*
» *son champ telles productions que son*
» *intérêt, ses facultés, la nature du ter-*
» *rein lui suggerent pour en tirer le plus*
» *grand produit possible.* On ne doit
» point favoriser le monopole dans
» la culture des biens-fonds; car il
» est préjudiciable au revenu général
» de la Nation. Le préjugé qui porte
» à favoriser l'abondance des denrées
» de premier besoin préférablement
» aux autres productions, au préjudi-
» ce de la valeur vénale des unes ou
» des autres, est inspiré par des vues
» courtes qui ne s'étendent pas jus-
» qu'aux effets du commerce exté-
» rieur réciproque, qui pourvoit à

» tout, & qui décide du prix des
» denrées que chaque Nation peut
» cultiver avec le plus de profit. Ce
» ſont les revenus & l'impôt qui
» ſont les richeſſes de premier beſoin
» dans un Etat, pour défendre les
» Sujets contre la diſette & contre
» l'ennemi; & pour ſoutenir la gloire
» & la puiſſance du Monarque, & la
» proſpérité de la Nation.

XXIII.

» *Que le Gouvernement ſoit moins*
» *occupé du ſoin d'épargner, que des*
» *opérations néceſſaires pour la proſpéri-*
» *té du Royaume*; car de trop grandes
» dépenſes peuvent ceſſer d'être ex-
» ceſſives par l'augmentation des ri-
» cheſſes. Mais il ne faut pas con-
» fondre les abus avec les ſimples dé-
» penſes; car les abus pourroient en-
» gloutir toutes les richeſſes de la Na-
» tion & du Souverain.

XXIV.

» *Qu'on ſoit moins attentif à l'aug-*
» *mentation de la population qu'à l'ac-*
» *croiſſement des revenus*; car plus d'ai-
» ſance que procurent de grands re-
» venus, eſt préférable à plus de be-
» ſoins preſſants de ſubſiſtance qu'exi-
» ge une population qui excede les

» revenus ; & il y a plus de reſſources
» pour les beſoins de l'Etat quand le
» peuple eſt dans l'aiſance, & auſſi
» plus de moyens pour faire proſpérer
» l'Agriculture.

» SANS CES CONDITIONS l'Agri-
» culture qu'on ſuppoſe dans le Ta-
» bleau produire cent pour cent, ſe-
» roit une fiction ; mais les princi-
» pes n'en ſont pas moins certains, ni
» moins les vrais principes de la ſcience
» du Gouvernement économique, que
» l'on ne confond pas ici avec la ſcien-
» ce triviale des opérations ſpécieuſes
» de finance, qui n'ont pour objet que
» le pécule de la Nation, & le mouve-
» ment de l'argent par un trafic d'ar-
» gent, où le crédit, l'appas des inté-
» rêts, &c. ne produiſent, comme
» au jeu, qu'une circulation ſtérile.
» C'eſt dans la connoiſſance des vé-
» ritables ſources des richeſſes, &
» des moyens de les multiplier & de
» les perpétuer, que conſiſte la ſcien-
» ce du Gouvernement économique
» d'un Royaume.

» Le Gouvernement économique
» ouvre les ſources des richeſſes ; les
» richeſſes attirent les hommes ; les
» hommes & les richeſſes font proſ-

» pérer l'Agriculture, étendent le
» commerce, animent l'induſtrie, ac-
» croiſſent & perpétuent les richeſſes.
» De ces ſources abondantes dépen-
» dent les ſuccès des autres parties de
» l'adminiſtration du Royaume. Le
» Gouvernement économique affer-
» mit la puiſſance de l'Etat, attire la
» conſidération des autres Nations,
» aſſure la gloire du Monarque & le
» bonheur du Peuple. Ses vues em-
» braſſent tous les principes eſſentiels
» du Gouvernement parfait, où l'au-
» torité eſt toujours protectrice bien-
» faiſante, tutélaire, adorable. Elle n'eſt
» point ſuſceptible d'écarts : elle ne
» ſauroit trop s'étendre ; elle ne peut
» inquiéter ; elle ſoutient par-tout les
» intérêts de la Nation, le bon ordre,
» le Droit public, la puiſſance & la
» domination du Souverain. «

## *PROGRESSION DE LA RÉPARATION DE L'AGRICULTURE, par l'abolissement des causes de son dépérissement.* MEMOIRE communiqué à une Société d'Agriculture.

*PRODUIT ACTUEL de la culture des Grains dans un Royaume où l'Agriculture seroit dans un état de dépérissement.* (*a*)

| | | |
|---|---|---|
| REVENU... | Dîme. . . . . | 50 millions. |
| | Impôt territorial . | 38 |
| | Revenu des Propriétaires . . . . . | 76 |
| | TOTAL. . . . . | 164 millions. |

Les avances annuelles sont environ. . . . . 450
Qui font naître 164 millions de produit net ; ainsi le produit net est, à peu près, à 35 pour cent des avances annuelles.
Le produit total du revenu & des avances annuelles est de . . . . 614
Les avances primitives sont le quadruple des avances annuel-

(*a*) Dictionnaire Encyclopédique, article GRAINS.

les, par conséquent elles sont de . . . . . 1800

Produit total annuel. . . .

Le produit total ci-dessus . . . . . 614

Les intérêts des avances annuelles & primitives sont peu considérables, parce qu'on n'en retire que dans les Pays de grande & forte culture, & il faut y joindre l'indemnité des impositions indirectes, corvées, &c. qui, le tout ensemble, peuvent être évaluées à plus de . . . . . 645 (a)

TOTAL . . . . . 1, 260 mill.

TOTAL des richesses de la culture des Grains.

Produit total annuel. 1, 260

Avances primitives.. 1, 800

TOTAL . . . . . 3, 060 mill.

Si le bled augmentoit par la liberté du commerce, d'environ 4 liv., le produit total annuel de cette augmen-

(a) La plus grande de cette indemnité retirée par les Cultivateurs, en dédommagement des impositions indirectes, peut ne pas exister; car elle peut se réduire en épargne. Or l'épargne dans les dépenses de la culture est extinction de produit, & augmentation successive de dépérissement.

tation ſeroit d'environ 360 millions ; ou environ un quart en ſus du produit total actuel de 1 milliard 260 millions. Ainſi ce produit ſeroit de 1 milliard 620 millions, au lieu de 1 milliard 260 millions. Cependant les avances annuelles ne ſeroient guère que de 526 millions. Car toutes les dépenſes du Cultivateur n'augmenteroient pas de plus d'$\frac{1}{6}$ par l'augmentationde 4 liv. Ce calcul eſt établi ſur l'équivalent de 90 millions de ſeptiers de bled, à environ 14 liv. par ſeptier, du fort au foible, ou d'autres grains à proportion. (*a*) Le ſurcroît de 4 liv. par ſep-

(*a*) La récolte en grains eſt beaucoup moins conſidérable que celle que l'on ſuppoſe ici. Car dans un état de dépériſſement de l'Agriculture, la petite culture, qui s'exécute avec des bœufs, devient dominante. Or les avances annuelles de ce genre de culture conſiſtent en plus grande partie dans la conſommation du produit des prairies, des pâtureaux deſtinés à la nourriture des bœufs de labour ; ce qui doit être défalqué de la recette en grains dans le total du produit d'un milliard 264 millions. Il y a d'ailleurs d'autres produits dépendants de la culture de la charrue : tels ſont les chanvres, les lins, les patates, les groſſes raves, les navets, &c. ; enſorte que dans la réalité, la récolte des grains n'entre dans le produit total d'un milliard 264 millions que

tier, le porte environ à 18 liv. : à ce prix, les 90 millions de septiers font un milliard 600 millions. Le bled augmenteroit fort peu auprès de la Capitale ; mais il augmenteroit bien au-delà de 4 liv. dans les Provinces éloignées, en montant par-tout à 18 liv., par la liberté du commerce d'exportation.

| | |
|---|---|
| Avances . . . . . | 550 mill. |
| Les intérêts des avances annuelles & primitives qu'on ne retire que dans les Pays de grande & forte culture, accroîtroient par l'augmentation du prix du bled ; mais il y a de plus le dédommagement des impositions indirectes & corvées, &c. qui, sans s'accroître à raison de l'augmentation du prix du bled, peuvent, avec l'intérêt, monter à. . . . . | 676 |
| Le revenu avec la dîme & l'impôt territorial. . . . . | 418 |
| TOTAL. . . . . | 1,644 mill. |

pour environ 60 millions de septiers ; ce qui revient au même pour le calcul.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les repriſes du Cultivateur ſeroient de . . | 1, 260 mill. | au lieu de | 1, 096 mill. |
| La dîme de . . . . . | 124 . . | au lieu de . . | 50 |
| Le revenu des Propriétaires . . . . . | 172 . . | au lieu de . . | 76 |
| L'impôt territorial . . | 88 . . | au lieu de . . | 58 |
| TOTAL . . . . . | 1, 644 mill. | au lieu de | 1, 260 mill. |

Le commerce intérieur & extérieur des grains, accordé en toute ſûreté & liberté, ne pourroit parvenir à ſon rétabliſſement complet, & à ſon plein effet, que par degrés dans l'eſpace au moins de 5 ou 6 ans.

Si on ſupprimoit les impoſitions indirectes, corvées, &c. tout rentreroit en quelques années dans l'ordre naturel des dépenſes & des produits de la culture. Les avances des Cultivateurs ſeroient alors . . . . . de . . . . . 965

Les intérêts de leurs avances primitives & annuelles . . 482

} Repriſes des Cultivateurs. 1447

Le total du revenu pour les Propriétaires & l'impôt territorial ſeroit de . . 786

La dîme, de . . . . . 179

TOTAL . . . . . 2,412 mill.

Or les deux tiers du revenu, dîme prélevée, appartiennent aux Propriétaires, l'autre tiers au Souverain. Les Propriétaires auroient donc les $\frac{2}{3}$ de 786 millions ou.... 524 mill. au lieu de 172 millions. L'impôt territorial pour le Souverain, ſeroit de 264 au lieu de 88, non-compris la partie territoriale des autres fonds, comme vignes, prés, &c. ce qui donneroit alors, ſans dépériſſement, un impôt direct qui ſurpaſſeroit de beaucoup ce que l'impôt actuel peut rapporter au Souverain, & qui ſe leve aujourd'hui preſque tout par des impoſitions indirectes, deſtructives, & qui retombent au double, au triple, au quadruple, &c. ſur les revenus des terres. Auſſi eſt-il démontré que ce que le Souverain perd ſur ſa part du déchet des revenus des biens-fonds, excede de beaucoup ce qu'il retire des impoſitions indirectes qui ruinent les Propriétaires des terres. Mais cet accroiſſement de revenu qui excede de 672 millions, au-delà du premier état du revenu, qui n'eſt que de 114 millions, dîme prélevée, ne reviendroit en entier aux Propriétaires & au Souverain, que par gradation dans l'ei-

cheſſes d'exploitation de la culture. Mais il ſurviendroit de plus, par l'emploi annuel & ſucceſſif de cet accroiſſement de richeſſes d'exploitation; il ſurviendroit, dis-je, de plus, un nouveau ſurcroît de produit net qui augmenteroit encore les richeſſes du Cultivateur, & le revenu pour les Propriétaires & l'impôt. Pour concevoir cet accroiſſement graduel & cumulatif de richeſſes, il faut l'aſſujettir ici à une progreſſion arithmétique établie ſur les 672 millions du premier fonds d'accroiſſement de revenu, afin que cette progreſſion nous conduiſe à la connoiſſance de l'accroiſſement total des avances annuelles des Fermiers, qui ſe ſont formées par accumulation pendant les 9 années où les Fermiers ont augmenté annuellement leurs richeſſes d'exploitation par le profit que leur a procuré le premier fonds d'accroît de bénéfice de 672 millions. Car lorſqu'on connoît le réſultat de l'accroiſſement progreſſif des avances annuelles des cultivateurs, on peut facilement juger de l'état actuel du revenu que les avances annuelles reproduiſent chaque année. Ainſi, l'objet du calcul ſuivant eſt de parvenir à la

connoiſſance du total de l'accroiſſement cumulatif des avances annuelles pendant les 9 années où les Fermiers profitent annuellement de plus en plus ſur le premier fonds d'accroît de bénéfice de 672 millions.

Voyez le *Tableau de Progreſſion du Cultivateur.*

De ce 1 milliard 481 millions, dîme prélevée, il y auroit deux tiers ou 988 millions pour les poſſeſſeurs des terres, & 493 millions de revenu pour le Souverain, non-compris les autres parties du revenu du territoire.

Mais ce ſurcroît d'un milliard 481 millions n'eſt pas à beaucoup près, dans la réalité, auſſi conſidérable qu'il le paroît par la progreſſion arithmétique qu'on vient de voir.

1° Parce que l'on y ſuppoſe que les avances annuelles rendent annuellement cent pour cent de produit net pendant le cours de 9 années, comme il arriveroit en effet dans les terres bien améliorées depuis long-temps par des engrais ſuffiſants; mais elles ſont d'abord ici dans un état tout oppoſé, dans un état de dégradation & d'épuiſement par la langueur de la culture

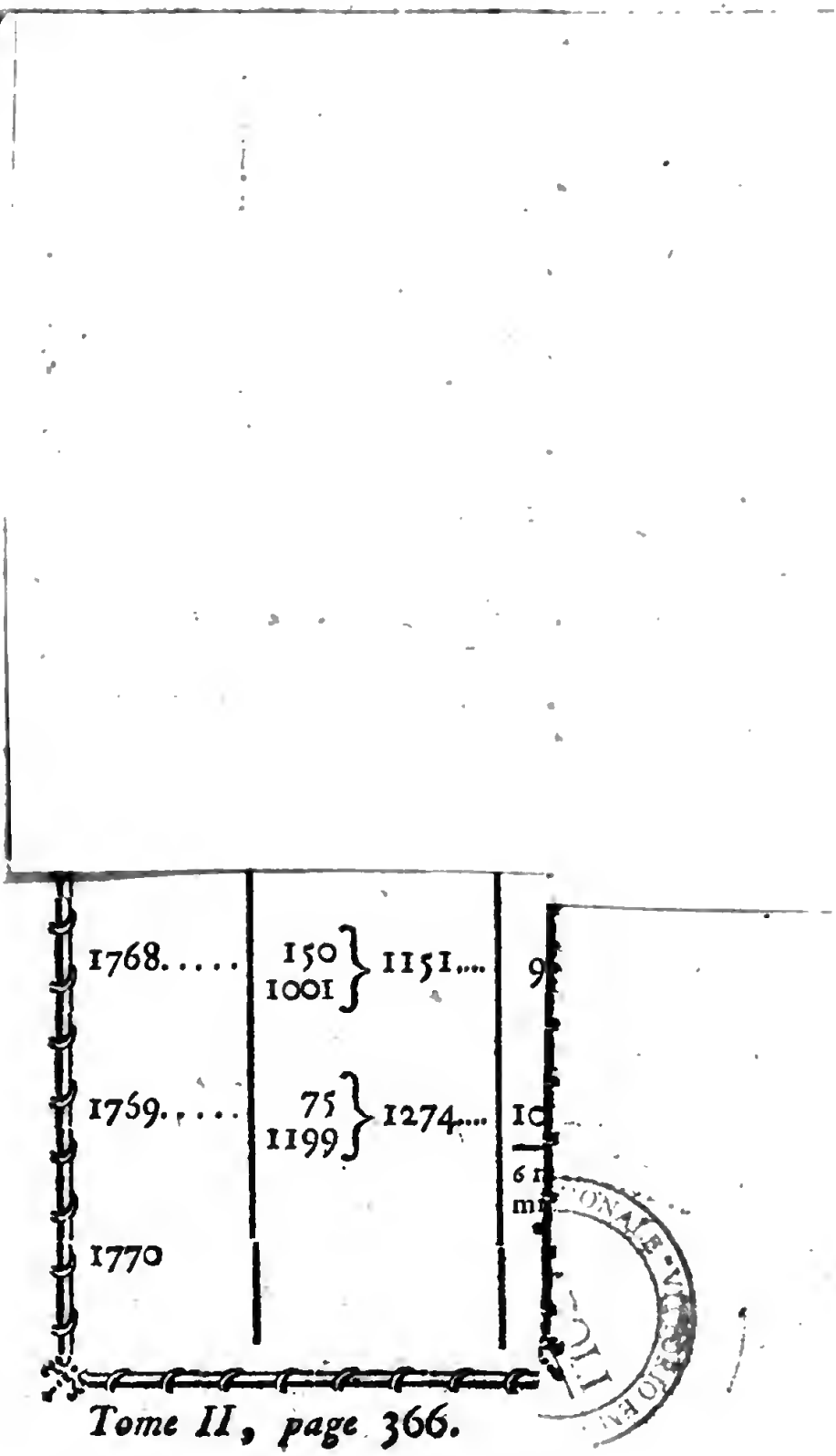


*Tome II, page 366.*

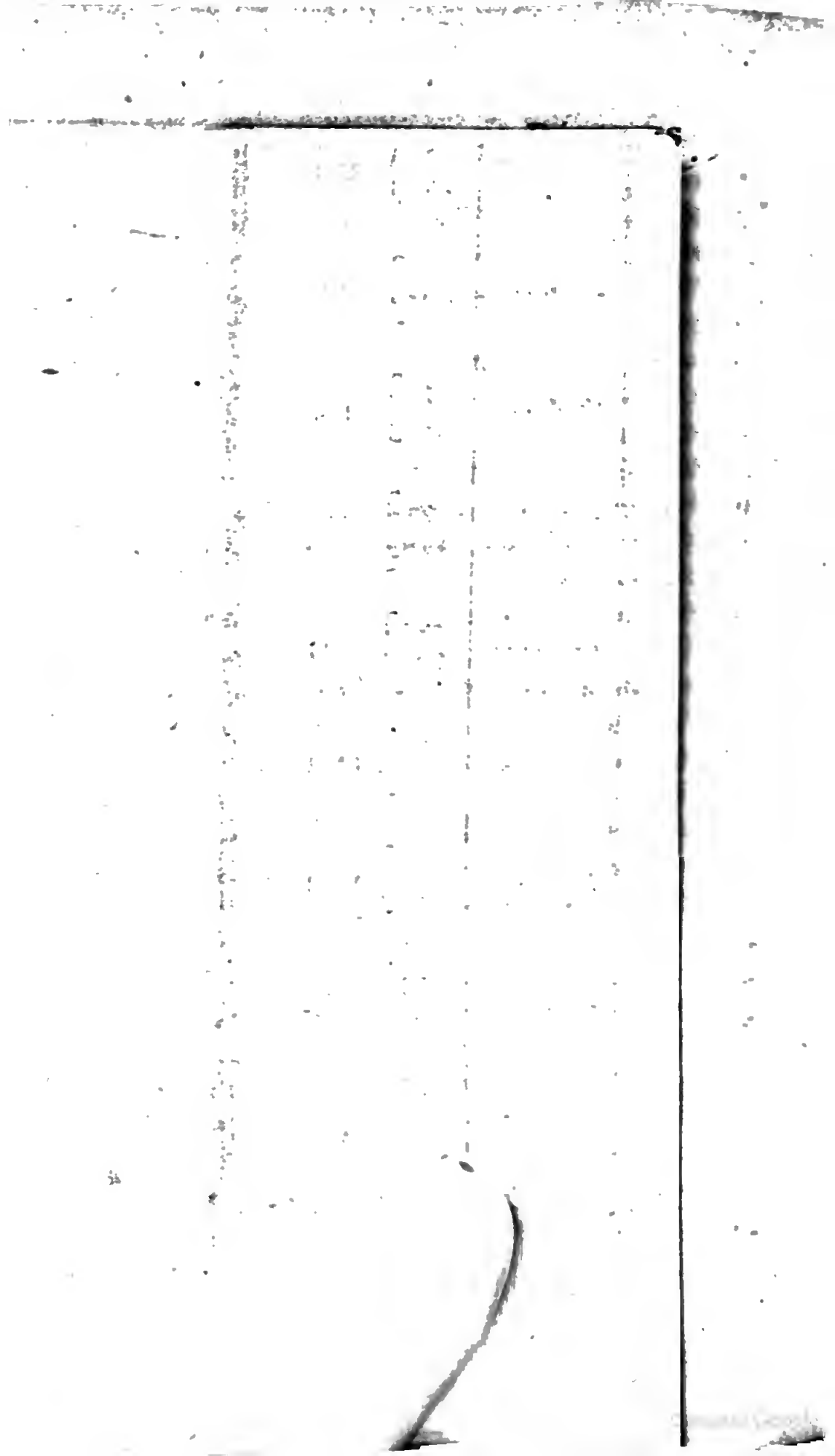

& l'indigence des cultivateurs. Or la grande baſe de la progreſſion arithmétique ci-deſſus, ſuppoſe que les terres ſont tout d'abord dans le meilleur état de culture, ce qui ne pourroit arriver qu'après 8 ou 9 années, c'eſt à-dire, vers la fin de la progreſſion ſuppoſée, où il ne reſteroit plus que peu de baux à renouveller. Ainſi il eſt facile d'appercevoir que cette progreſſion ne s'étend pas à la moitié de ce ſurcroît apparent.

2° Cette progreſſion ſuppoſe une abolition de toutes impoſitions indirectes : mais pour compléter le revenu du Souverain, dans les premiers temps, juſqu'à ce que ſa part de l'accroiſſement du produit net ſoit au moins parvenue au degré ſuffiſant pour y ſatisfaire, il faut une impoſition indirecte de ſupplément la plus ſimple, la moins confuſe & la moins chargée de frais qu'il eſt poſſible : néanmoins cette impoſition diminuera encore, malgré ces conditions favorables, de plus d'un quart, le ſurcroît de produit net réſultant de notre progreſſion arithmétique.

3° Parce que les réparations des biens en friche ou dégradés exigent,

outre les avances primitives & annuelles, des dépenses préalables pour les défrichements & pour la réparation des bâtiments abandonnés, & la construction des nouvelles fermes dans les cantons où elles sont détruites. Ces dépenses, inévitables, ralentissent encore de plus d'$\frac{1}{8}$ la marche de la progression du surcroît de produit net.

4° Les conditions essentielles à cette progression, telles que sont la multiplication des animaux de travail & des bestiaux de profit, & l'accroît de la population, ne peuvent pas suivre completement la marche de cette progression; elle doit donc encore être ralentie par l'insuffisance de ces conditions indispensables. Ainsi tous les obstacles que nous venons de détailler, nous font voir que le surcroît des avances primitives & annuelles ne parviendroit pas, dans les 9 années, à plus d'$\frac{1}{10}$ de celui qui paroît résulter de notre progression arithmétique, qui finit au terme du renouvellement total des baux des Fermiers; car alors le surcroît du produit net ne contribue plus à l'accroissement des richesses d'exploitation des Fermiers. Ainsi l'accroissement progressif de ce sur-

croît de produit net, & des richeſſes d'exploitation, eſt arrivé à ſon terme fixe au renouvellement total des baux.

Cependant, ſi on fait l'application de la marche rapide de la ſimple progreſſion arithmétique ci-deſſus, à de fortes Colonies d'un grand territoire, qui peut être cultivé par le travail des animaux, ſecondées par de fortes avances, fournies par une riche Métropole, on apperçoit que de telles Colonies peuvent faire, en peu de temps, un très-grand progrès. 1° Parce que des terres neuves défrichées donnent un grand produit. 2° Parce qu'on y paie peu ou point d'impôts. 3° Parce que ce ſont les cultivateurs eux-mêmes qui ſont propriétaires, & que par conſéquent tous les profits de la culture ſont continuellement & toujours employés à l'accroiſſement des richeſſes d'exploitation : car il eſt viſible, en effet, que ſi les baux des Fermiers, que nous fixons ici à 9, étoient de 18 années, ce qui ſeroit alors au déſavantage des Propriétaires & de l'impôt ; il eſt viſible, dis-je, que ſi les obſtacles que nous venons de détailler, diſparoiſſoient entiérement dans les premieres 9 années,

notre progreſſion arithmétique auroit lieu réellement pendant le cours des 9 années ſuivantes, & s'étendroit même bien au-delà des bornes du territoire d'un grand Royaume. Mais nous devons aſſujettir notre ſuppu tationà la durée ordinaire des baux des Fermiers, & aux obſtacles qui, pendant cette durée, retarderoient les progrès de notre Agriculture, malgré les grands avantages que nous avons vu qu'une bonne adminiſtration peut procurer. Notre progreſſion arithmétique ſeroit donc retardée, comme on vient de le remarquer, au moins des $\frac{2}{1}$. L'accroît des avances annuelles, qui paroît par le calcul, d'un milliard 518 millions, ſe borneroit donc réellement à 151 millions, qui réunis à 965 millions d'avances annuelles, qui exiſtoient déjà avant ce dernier accroît, formeroient un total d'avances d'un milliard 116 millions. On va voir le Tableau de l'état où ſe trouveroit la culture à la dixieme année, c'eſt-à-dire à la fin du renouvellement total des baux; mais il y auroit eu auparavant ſix années pour parvenir au rétabliſſement complet & au plein effet du libre commerce des grains, ce qui

fait enſemble 16 années. Mais ces 16 années ne ſont pas un temps d'interception de la jouiſſance des richeſſes qui accroiſſent ; car les Fermiers dépenſent tous les ans leurs avances annuelles ; ils dépenſent auſſi pour leurs avances primitives : & le revenu des Propriétaires, qui augmente à meſure que les baux ſe renouvellent, rentre auſſi dans la diſtribution annuelle des dépenſes de la Nation ; & tel ſeroit enfin le tableau des dépenſes (ſauf tout incident imprévu) au terme de l'accroiſſement des richeſſes annuelles à la fin du renouvellement total des baux.

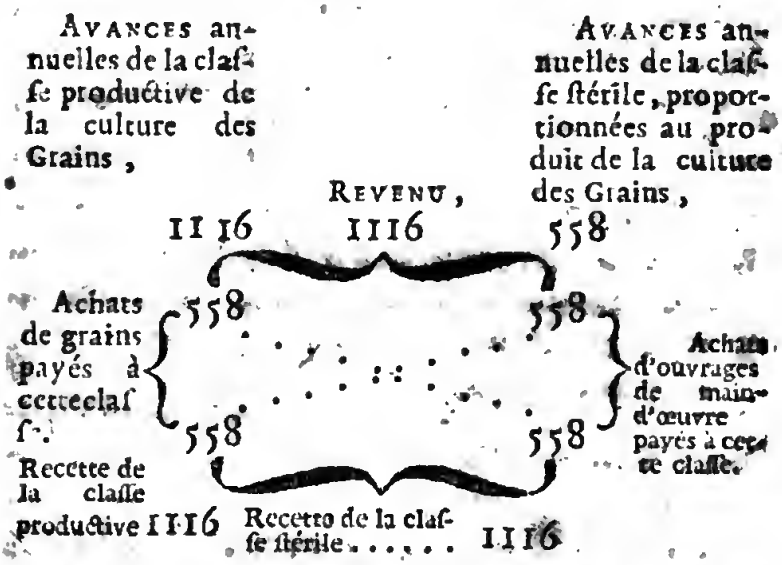


La reproduction totale des grains

eſt égale à toutes les ſommes rendues annuellement à la culture de cette production ; ſavoir,

| | | |
|---|---|---|
| Les avances de la claſſe productive. . . . . | | 1, 116 mil. |
| La recette de cette même claſſe.... | | 1, 116 |
| Les avances de la claſſe ſtérile pour les achats des matieres premieres à la claſſe productive. | | 558 |
| TOTAL . . . . . | | 2, 790 mil. |

| | | |
|---|---|---|
| Ainſi la reproduction totale des grains eſt de deux milliards ſept cens quatre-vingt-dix millions, dont les Cultivateurs retirent pour leurs avances un milliard cent ſeize millions . . . . . | 1, 116 | |
| Pour l'intérêt de leurs avances primitives & annuelles, cinq cens cinquante-huit millions . . . . . | 558 | 1, 674 |
| Reſte pour le revenu un milliard cent ſeize millions . . . . . | | 1, 116 |
| TOTAL, deux milliards ſept cens quatre-vingt-dix millions | | 2, 790 |

Ainſi le revenu de cette partie des biens-fonds eſt 1, 116 mill. au lieu de 164
De ce revenu, de la culture des

| | | | |
|---|---|---|---|
| grains seulement, il y en auroit pour l'impôt les deux septiemes ou . . . . | 318 | . . . au lieu de. | 38 |
| Pour la dîme un septieme, ou . . | 159 | . . . au lieu de | 50 |
| Pour les Propriétaires quatre septiemes ou . | 639 | . . . au lieu de | 76 |
| TOTAL. . . . | 1,116 | mill. au lieu de | 164 |

*MASSE totale des richesses des grains, comprise dans le Tableau.*

| | |
|---|---|
| La production totale . . . . . | 2,790 mil. |
| L'argent du revenu . . . . . | 1,116 |
| Les avances de la classe stérile conservées par les Agents de cette classe . . . . . | 558 |
| TOTAL . . . . . | 4,464 mil. |

Quoique dans cet état fixe, *où le revenu de l'année courante se trouve égal au revenu de l'année précédente*, les Propriétaires, l'impôt & la dîme enlevent tout le produit net, il y a cependant encore des moyens, mais beaucoup plus lents, de procurer à l'Agriculture de nouveaux progrès, si les qualités & l'étendue du territoire d'un

Royaume en étoient ſuſceptibles (a). 1° La diminution du luxe de décoration, qui augmenteroit d'autant les dépenſes à la claſſe productive. 2° Le bon emploi des intérêts des avances primitives & annuelles des Fermiers, par lequel ceux-ci peuvent encore bonifier leurs entrepriſes d'Agriculture. 3° Le progrès d'amélioration des terres, qui pourroit encore parvenir par lui-même à un meilleur état. 4° Les profits de la culture, qui attireroient, des Villes dans les campagnes, de nouveaux & riches Entrepreneurs d'Agriculture. 5° L'amélioration & l'accroiſſement de revenu des autres genres de biens-fonds, qui tous contribueroient mutuellement à la proſpérité commune. 6° Les Propriétaires qui, par l'augmentation de leur revenu, pourroient contribuer eux-mêmes à la réparation, & à l'amélioration de leurs biens. Ce développement de la progreſſion du réta-

(a) Le produit net de la culture des grains dans le Royaume de France, où les avances annuelles rendroient cent pour cent, ne pourroit guere s'étendre au-delà de 1, 200 millions; ce qui ſuppoſe environ 3 milliards de produit annuel total, frais compris; ainſi, toutes conditions poſées, on peut par le calcul entrevoir à peu près le temps qu'il faudroit pour y parvenir.

bliſſement de l'Agriculture, fait comprendre facilement la marche rapide des ſuccès de l'adminiſtration de M. de Sully.

### *EVALUATION des revenus des Terres par la Dîme des récoltes.*

On oppoſe de vaines difficultés à la maniere de s'aſſurer du revenu des terres par le prix des baux.

1° Parce qu'il y a beaucoup de terres exploitées par leurs Propriétaires, où par conſéquent il n'y auroit pas de baux pour connoître le revenu.

2° Parce qu'on pourroit, dit-on, frauder ſur les baux.

Quoiqu'il ſoit facile d'applanir ces difficultés, il ſeroit poſſible encore, ſi on le jugeoit à propos, de s'aſſurer du revenu par le moyen de la dîme des récoltes; c'eſt-à-dire, par le nombre des gerbes que les terres de chaque particulier produiroient chaque année, en aſſujettiſſant les Moiſſonneurs à former, à peu près, les gerbes à un poids ou à une meſure décidée; alors on pourroit connoître la valeur de la récolte de chaque Cultivateur, par la quantité de gerbes qu'il faut au

ſeptier chaque année, & par le prix du ſeptier de grain dans le cours de l'année, ce qui indiquera exactement la totalité du produit évalué en argent ; ainſi les repriſes du Cultivateur en étant ſouſtraites, ſelon l'eſtimation connue dans chaque pays, le reſte formeroit la ſomme totale du revenu ou produit net, dont un tiers appartiendroit au Souverain, ſauf les égards qu'on devroit avoir aux dépenſes extraordinaires que les Propriétaires auroient faites pour l'amélioration de leurs biens.

On emploieroit pour cette régie les Dîmeurs ordinaires, qui ſeroient payés par les Décimateurs, & qui ſeroient aſſujettis dans chaque canton à la vigilance d'un Inſpecteur Royal, payé par la communauté.

Les Dîmeurs auroient un peſon pour peſer les gerbes, en cas de doute ſur le poids, & un rôle où ſeroient inſcrits les noms des Cultivateurs, & ils y ajouteroient le nombre des gerbes qui ſe trouveroient dans chaque piece de terre, dîme prélevée ; & l'inſpecteur, à la fin de la moiſſon, feroit en leur préſence, & en la préſence de chaque Cultivateur, le relevé

total de la quantité de gerbes que chacun auroit recueillie.

On pourroit étendre cette régie ſur les prés, ſur les vignes, ſur les bois contribuables, ſur les dîmes affermées, &c.

Dans un Royaume où les terres ſont mal cultivées & en friche, & où le Gouvernement tend au rétabliſſement de l'Agriculture, & de l'ordre dans la répartition de l'impôt, on ne peut pas conſtater le revenu des terres par l'eſtimation de la valeur du fonds; car les terres n'ont pas d'autre valeur que celle que leur donne la culture, & leur prix varie autant que l'état de la culture même; ainſi un cadaſtre, où le revenu eſt évalué par l'eſtimation des terres, ne peut pas être ſtable dans un pays où l'Agriculture n'a point d'état aſſuré. L'impôt établi ſur une telle baſe, ſeroit toujours hors de proportion avec la réalité du revenu. Un cadaſtre ſeroit donc alors une regle très-fauſſe relativement à l'Agriculture, au revenu du Souverain, & au revenu des Propriétaires. Ainſi dans un Royaume où l'on s'applique au rétabliſſement de la culture, il n'y a point d'autre regle pour

s'assurer de l'état solide du revenu du Souverain, que celle qui peut indiquer continuellement ou le dépérissement, ou l'accroissement successif du revenu des biens-fonds.

*Fin du second Volume.*

616181
Biblio. Reale Napoli

# TABLE

*Des Chapitres & des Matieres contenus dans ce ſecond Volume.*


CHAPITRE VIII. Rapports des Dépenſes avec la Population, *page* 1

Enonciation préliminaire, 2

La ſubſiſtance doit être regardée comme la racine de l'humanité, 9

Les cauſes phyſiques décident de la nature du gouvernement, 11

Le *beſoin* & le *déſir* mobiles contraires. La vraie politique conſiſte à les rapprocher, 14

Etabliſſement des divers genres de Sociétés, 17

Gouvernements propres aux différentes Nations, 20

Sociétés marchandes ne ſont qu'une dépendance des Sociétés agricoles, 28

Sociétés agricoles, ſource de tous biens & de toute population, 33

La population eſt elle-même ſa propre ennemie, 36

La force d'une Nation à la guerre ne dépend pas du nombre d'hommes, mais des ſubſiſtances, 38

C'eſt dans ces accidents économiques qu'il faut conſidérer le fléau de la guerre, 41

Multiplier les hommes ſans multiplier les ſubſiſtances, c'eſt les vouer au ſupplice de la faim, *ibid.*

Pour aſſurer l'emploi & les ſalaires, il faut multiplier les richeſſes, 43

Pour avoir plus d'hommes, loin de resserrer les consommations, il faut les étendre, 45
Par-tout où les revenus décroissent, l'emploi des hommes & les salaires viennent à déchoir, 50
Inattention des Historiens, 53
Ce n'est pas par le nombre des hommes qu'on doit juger de la puissance d'un Etat, mais par l'aisance dans laquelle vivent ses habitants, 56
Il est sur-tout nécessaire que le menu peuple soit en état de consommer des productions de bonne valeur, 64
Il est nécessaire d'étendre la population, il l'est aussi de la borner, 69
On ne peut étendre la population qu'en étendant ses bornes physiques, 70
Lorsqu'une Nation tombe dans le dépérissement, la population y excede toujours les richesses, *ibid.*
La guerre économique intestine, est pire encore que la guerre économique étrangere, 80
Les prohibitions du commerce de débouché éteignent la population, 85
Toute cultivation qui n'a nul débouché chez l'étranger, est une cultivation misérable, & qui tend à son extinction, 91
CHAP. IX. Rapport des Dépenses avec l'Agriculture, 96
C'est dans le gouvernement de l'Agriculture que consiste la constitution des grands Empires, *ibid.*
L'ignorance de l'ordre naturel est le principe de la corruption des Gouvernements, *ibid.*
C'est la connoissance de l'ordre naturel qui fixe le droit naturel, 98
L'ordre naturel assure à tous leur droit à la masse

masse commune des biens, & l'avantage de tous, 100
Rapports des dépenses de la culture de la terre avec les dons de la terre, 102
Légitimité du droit de l'intérêt du capital, & des avances des dépenses de la culture, 103
Les richesses des Nations se perpétuent par le fonds des richesses des Cultivateurs, 104
Le Cultivateur ne peut être dirigé dans ses opérations que par la nature, *ibid.*
La Puissance souveraine soutient, par son autorité tutélaire, l'Agriculture, qui est elle-même le soutien de la Puissance souveraine, 105
Désordre de l'autorité exactive qui s'étend sur l'Agriculture, 109
Déprédation que cause l'autorité coactive dans l'Agriculture, 112
Prétextes insidieux de la conduite impie du monopole du commerce des grains, 114
L'alarme jettée dans le public par le monopole protege les réglements ruineux du monopole, 115
Double ruine causée par le monopole autorisé, celle des Provinces livrées à la famine, & celle des Provinces qui supportent la non-valeur par l'interception du commerce de leurs grains, 116
Concours des différentes causes de dévastement, réunies par le monopole des grains, 118
Raisons captieuses contre la liberté du commerce des grains, 119
Autres objections futiles, 123
Objets subreptices des réglements surpris par le monopole, 128
Inspection ruineuse des Haras, 129
Inspections absurdes & funestes sur le com-

merce des produits de l'Agriculture & de l'industrie, en faveur d'un prétendu équilibre à maintenir entre ces produits, 135
Raisons spécieuses en faveur de cet équilibre forcé & ruineux, 136
Extension du commerce des marchandises de main-d'œuvre, au préjudice de celui des productions de l'Agriculture, 141
Opinions absurdes sur le commerce extérieur réciproque, 144
Inspection désordonnée sur l'emploi des terres, 153
Opposition à la culture des vignes, 153
Les rapports des dépenses avec la culture & avec le commerce, ne peuvent être arrangés par des loix, 158
Fausses ressources substituées à l'Agriculture, 159
Le vrai revenu d'un Empire ne peut naître que du territoire, 160
Tableau des différents rapports des dépenses avec les revenus, 161
Rapports de l'augmentation du revenu avec l'augmentation du prix des grains, 206
Défaut de dépenses pour l'amélioration des terres ingrates, 212
L'insuffisance des dépenses de la culture, 215
La culture la plus chere & la plus chétive, est celle qui est aux dépens des biens-fonds, 223
Les petites exploitations sont moins profitables que les grandes, 248
Perte sur l'emploi des terres à la culture des productions de vil prix, 253
Le prix décide du choix des productions que l'on doit cultiver, 256
La difficulté des transports des productions, les privileges exclusifs & les droits d'imposi-

tions sur les denrées, accordés aux Provinces, aux Villes, &c. 258
Impositions destructives du revenu du Souverain & de la Nation, 265
Cause des impositions destructives, 268
Institution réguliere du revenu public d'un Royaume agricole, 271
Octrois des Villes par droits d'impositions indirectes, 282
Impositions spoliatives, 284
Désordre du luxe de décoration, 325
La misere des hommes par la surabondance des hommes dans la décadence des Empires, 328
Stérilité des richesses interceptées à la reproduction des richesses, 329
Désordre des faux revenus, 331
Funestes effets de l'oppression personnelle habitants de la campagne, 333

*Fin de la Table du second Volume.*